

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-026

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint).

**Membre absent :** aucun

**Nombre de présents :** 26

**Nombre de pouvoirs :** 7

**Nombre de votants :** 33

OBJET

**CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2024-2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » ET CONVENTION LOCALE D'APPLICATION**

La Ville d'Écully s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Cette politique de la ville vise à améliorer les conditions de vie des Écullois et notamment ceux du quartier « Sources-Pérollier ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le quartier « Sources-Pérollier » est reconnu prioritaire au titre de la politique de la ville conformément au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Cela traduit la précarité réelle vécue au sein de ce quartier par ses habitants tant sur les plans économiques, sécuritaires, éducatifs ou sociaux, et appelle à la mobilisation des parties prenantes afin de viser au rétablissement et à l'amélioration générale de cette situation.

Parallèlement, suite au lancement du plan Quartiers 2023 par le Président de la République le 26 juin 2023, l'État a réassuré via la circulaire du 31 août 2023 la gouvernance des futurs Contrats de Ville « Engagements Quartier 2030 », confiant à la Métropole de Lyon le pilotage de la politique de la ville sur notre territoire et rappelant la nécessité de positionner les municipalités au cœur de l'élaboration de ces contrats.

Ainsi, le nouveau Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » tel que joint en annexe renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon. La Convention Locale d'Application (CLA) telle que jointe en annexe aura pour sa part l'ambition de définir au niveau communal la feuille de route et d'application du CVM en s'imprégnant des réalités et des spécificités du quartier « Sources Pérollier ».

### **I - Contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 »**

La stratégie d'intervention en est la suivante :

- La mobilisation de toutes les politiques publiques, leur articulation autour d'un projet de territoire décliné dans chaque convention locale d'application,
- La proximité et le renfort de la présence humaine dans les quartiers,
- La mobilisation des habitants et des associations, et la coordination des partenaires par les équipes projet de la politique de la ville.

Six enjeux structurants concernant tous « les temps de vie » des habitants ont été définis conjointement par la Métropole de Lyon et l'État. Les thèmes d'intervention sont les suivants :

- accès aux droits et aux services : « *des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur Métropole* »,
- sécurité et tranquillité : « *des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité* »,
- emploi-insertion et économie : « *se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser* »,
- scolarité, éducation populaire et parentalité : « *bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes* »,
- logement, environnement et transition écologique : « *de chez soi au cœur des quartiers, façonnons un environnement où il fait bien vivre* »,
- culture, sport, santé-bien-être, vie associative : « *épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges* ».

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » est conclu pour une durée de 6 ans (2024-2030) avec une clause de revoyure à mi-parcours en 2027. Ce point d'étape permettra d'établir en partenariat un bilan des avancées et de déterminer, le cas échéant, de nouvelles orientations.

La gouvernance du Contrat de Ville Métropolitain repose sur :

- un comité de pilotage métropolitain plénier copiloté par l'État et la Métropole réunissant l'ensemble des signataires et des représentants des associations et des habitants,
- des comités de pilotage par commune copilotés par l'État, le Maire de la commune et l'ensemble des partenaires indiqués dans chaque CLA.

## **II – Convention Locale d'Application éculloise**

La Convention Locale d'Application (CLA) a pour vocation de fédérer et de faire adhérer à son projet le plus grand nombre d'acteurs qu'ils soient associatifs, institutionnels ou des habitants du quartier.

Ainsi, en établissant collégalement les enjeux relatifs au quartier « Sources-Pérollier », la municipalité vise à bénéficier de l'expertise de chacun, établir une feuille de route opérationnelle et réaliste, et mobiliser chaque acteur dans le processus afin de parvenir à la réalisation des objectifs de manière efficace, adaptée au territoire et évaluable.

Ainsi, dès le mois de mars 2023 avec l'organisation, par le Carrefour des Acteurs, d'un diagnostic en marchant permettant d'interpeller l'ensemble des pouvoirs publics sur les réalités du quartier, la commune s'est inscrite dans ce processus collaboratif qui s'est décliné en novembre 2023 dans l'animation d'ateliers spécifiques :

- « Grandir »
- « Habiter »
- « (s') Investir »

Réunissant plus de soixante acteurs, institutions, services municipaux, associations, habitants, et via l'animation co-portée par le cabinet Pluricités, la commune a pu établir une orientation stratégique « AGILE » reposant sur les cinq axes suivants :

- Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants
- Garantir la tranquillité et la sécurité de tous
- Investir dans les capacités des parents pour leur permettre d'incarner le rôle de premier éducateur et investir dans l'avenir des enfants via leur réussite éducative et citoyenne
- Lever les freins de l'accès à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants
- Élever la cohésion sociale autour du vivre ensemble, notamment en direction des jeunes et des seniors

La gouvernance pilotage de la Convention Locale d'Application repose sur :

- un Comité de Pilotage Local (CPL) : instance stratégique et décisionnelle de la convention qui réunit l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des priorités. Il sera chargé de la validation des orientations stratégiques de la CLA, de l'approbation des actions à entreprendre et des moyens à mobiliser, du suivi de l'avancement des projets et des actions et de l'arbitrage en cas de difficultés
- des Comités Techniques (COTECH) : structures opérationnelles chargées de mettre en œuvre les actions spécifiques liées aux thématiques prioritaires identifiées dans la CLA. Ils seront chargés de la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par le CPL, de la mise en œuvre des actions spécifiques à chaque thématique, du suivi des indicateurs de performance et de l'évaluation des résultats et de la remontée régulière d'informations et de recommandations au CPL.

— — — —

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

La Commission Solidarité, réunie le 20 mars 2024, entendue ;

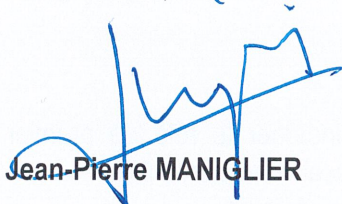
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve le contenu du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec l'État, la Métropole de Lyon, l'ADEME, l'ARS, la Banque des Territoires, la DRAC, France Travail, la CPAM, la CARSAT, ABC HLM, la CAF de Lyon, le Procureur de la République, la direction académique des services de l'Éducation Nationale, le SYTRAL et le SYMALIM ;
- Approuve le contenu de la Convention Locale d'Application d'Écully relative au quartier « Sources-Pérollier » annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

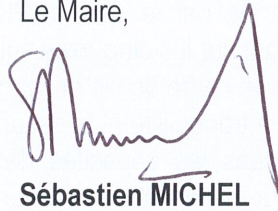
Ainsi délibéré,  
A Écully, le 3 avril 2024

Le Secrétaire,



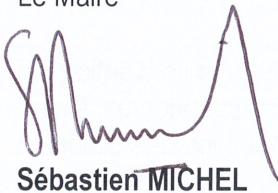
Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 11 AVR. 2024  
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

# ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 » METROPOLE de LYON

Contrat de ville  
2024-2030

Partageons notre  
ambition pour  
l'avenir de nos  
quartiers



# Sommaire

- Édito État / Métropole de Lyon
- 1. Introduction générale
  - 1.A Définition de la Politique de la Ville et du Contrat de Ville Métropolitain
  - 1.B Un modèle lyonnais de politique de la ville
  - 1.C Une nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville
  - 1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon – Repères des moyens et des équipes dédiés Politique de la Ville
  - 1.E Retour sur le processus d'élaboration du Contrat de Ville Métropolitain
- 2. Stratégie et modes de faire
- 3. Gouvernance du Contrat de Ville Métropolitain
- 4. 6 enjeux pour le Contrat de Ville Métropolitain : objectifs, résultats attendus et engagements partenariaux
- 5. Les projets de territoire
- 6. Suivi-évaluation du Contrat de Ville Métropolitain

PHOTO

# Édito

Bruno Bernard,  
Président de la Métropole de Lyon,

Renaud PAYRE,  
Vice-Président de la Métropole en charge du logement social et de la Politique de la Ville

Pour les Grands Lyonnaises et Grands Lyonnais, les quartiers sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'Égalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ce contrat prend une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, nous avons engagé une action déterminée : développement des mobilités avec la création de nouvelles lignes de tramways, réhabilitation du parc social, création de parcs et espaces publics végétalisés, justice alimentaire, tarification solidaire pour les transports en commun et à la cantine des collèges...

Ce contrat nous engage à passer un nouveau cap. Il s'appuie sur les paroles et sur les interpellations et attentes exprimées notamment lors des Assises des Quartiers Populaires organisées en 2023. Nous devons mobiliser en synergie avec l'Etat, les communes, les partenaires, toutes les politiques publiques que la Métropole a à sa disposition.

Trois priorités caractérisent le présent contrat de ville

D'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités. Les enjeux relatifs à l'accès au logement pour toutes et tous, l'alimentation ou l'adaptation au changement climatique seront des thématiques sur lesquelles la Métropole aura une action particulièrement forte pour les quartiers populaire

Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. C'est par la présence humaine que nous souhaitons agir en matière de prévention, de médiation, d'insertion et d'emploi et bien évidemment d'éducation.

Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Sur ces six années, elles devront être entendues et œuvrer à l'inflexion et à la transformation de la politique de la ville.

Les défis à relever pour ces territoires sont nombreux, pour autant, nous devons agir ensemble avec un unique objectif : celui de contribuer à la qualité de vie et à la

Assise de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

PHOTO

Fabienne BUCCIO  
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète du Rhône

Le contrat de ville traduit une ambition collective : agir ensemble pour les quartiers et avec leurs habitants. Agir pour les quartiers dits prioritaires parce qu'ils sont prioritaires pour l'action publique. Agir avec leurs habitants pour apporter des réponses, proposer des solutions, et aussi ouvrir des perspectives.

En effet, cette ambition collective doit d'abord être celle des habitants, premiers concernés. C'est pourquoi l'État a fait le choix de lancer la démarche d'élaboration du contrat de ville en commençant par les écouter. Courant 2023, plus de quarante consultations citoyennes ont été menées à l'initiative de l'État, souvent avec l'appui des municipalités et d'acteurs associatifs du territoire.

Que nous disent les habitants ? Qu'il est souvent difficile de trouver un médecin, de trouver un emploi, de pratiquer un sport, d'avoir accès à la culture. Qu'ils souhaiteraient davantage de lien social et de dialogue. Qu'ils voudraient vivre sereinement dans un logement digne et dans un quartier tranquille, auquel ils sont souvent attachés. Qu'ils attendent les mêmes chances, les mêmes droits, les mêmes perspectives que dans tout autre quartier, toute autre ville, tout autre territoire.

C'est pourquoi, le choix a été fait que la participation citoyenne irrigue ce contrat de ville tout au long de sa mise en œuvre.

Cette ambition collective est donc aussi celle de l'État, qui s'est donné les moyens de cette ambition par le plan « Quartiers 2030 » lancé par le Président de la République avec des orientations claires : agir dès aujourd'hui pour les quartiers de demain. C'est affirmer le rôle de l'école républicaine, vecteur d'émancipation. C'est agir contre les inégalités à la racine. C'est lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances. C'est faire de la transition écologique l'opportunité de mieux vivre chez soi et dans son quartier. C'est garantir l'accès aux services publics. C'est accompagner les copropriétés dégradées, avec l'Agence Nationale de l'Habitat. C'est soutenir les grands projets de renouvellement urbain, avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. C'est agir pour les transitions, en réservant une part du Fonds vert aux quartiers prioritaires. C'est agir pour la cohésion sociale et l'accompagnement de tous les parcours, avec notamment le Pacte des solidarités conclu avec la Métropole de Lyon.

Dans cette ambition collective, les communes, leurs maires et leurs élus jouent un rôle irremplaçable. C'est avec eux, dans le dialogue et parce qu'ils connaissent de près les quartiers et leurs évolutions, que les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été identifiés, afin d'orienter l'action publique au plus près de la réalité des territoires, vers les quartiers qui en ont le plus besoin. Je souligne aussi l'action incontournable que mènent les communes en matière de solidarités, de développement social, de tranquillité, ainsi que dans leur soutien au sport, à la culture, à l'éducation. L'État se tient à leur côté.

Cette ambition collective est aussi celle de la Métropole de Lyon. Ce contrat de ville est le fruit d'un travail étroit entre l'État et la Métropole, qui s'est largement investie dans son élaboration pour en faire un outil rénové, adapté aux enjeux du bassin de vie métropolitain. Cette feuille de route qu'est le contrat de ville traduit bien l'engagement fort de la collectivité dans cette entreprise collective.

Enfin, je voudrais saluer l'ensemble des acteurs qui mettent en œuvre cette grande entreprise d'égalité, née il y a plus de quarante ans, qu'est la « *politique de la ville* » : les bailleurs sociaux, les associations dans toute leur diversité, les entreprises engagées, les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie. Qu'ils en soient remerciés. Ils sont partie prenante de cette ambition collective.

Ce nouveau contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée, qui s'adapte aux réalités de terrain et identifie les quartiers où les partenaires du contrat de ville doivent associer leurs compétences et leurs moyens. Il concerne désormais, pour la Métropole de Lyon, 43 quartiers et près de 180 000 habitants.

Nul ne peut nier ou minimiser les défis, parfois les difficultés de nos quartiers. Mais nul ne peut, non plus, ignorer la somme d'énergies, d'initiatives, de volontés qu'ils concentrent. Alors, avec leurs habitants, construisons ensemble les quartiers de demain !

Accuse de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



# 1.A Qu'est-ce la **Politique de la Ville** ?

La loi « LAMY » du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. L'objectif fixé par la loi est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie.

Qu'est-ce que le **Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 »** ?

Le cadre d'intervention des pouvoirs publics est fixé par le contrat de ville. Il est piloté à l'échelle intercommunale par la Métropole de Lyon et l'Etat en lien avec les communes. Il mobilise l'ensemble des partenaires concernés : la préfecture, France Travail, la CAF, la CPAM, la CARSAT, l'Éducation Nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'ADEME, le Sytral Mobilités, le SYMALIM et les bailleurs sociaux. Le Contrat de Ville Métropolitain a pour objectif de mobiliser prioritairement le droit commun de la Métropole de Lyon et de l'Etat. Le terme « droit commun » renvoie à toutes les politiques publiques et à leur impact dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les engagements formulés dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain cherchent à aller vers toujours plus d'égalité. L'objectif est de mobiliser pleinement le droit commun dans les quartiers et lorsque cela est nécessaire, de dédier des moyens supplémentaires.

Ce document cadre a été construit de manière partenariale, avec l'ensemble des signataires mais aussi avec la participation des bailleurs sociaux, des habitants et des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers Politique de la Ville.

## HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### 1.B Un modèle lyonnais de politique de la ville

Dans l'histoire nationale de la Politique de la ville, Lyon et son agglomération occupent une place à part. Différents événements locaux ont été particulièrement marquants. Dès les années 1970, des mouvements de violences urbaines se sont produits à Villeurbanne, Vénissieux et Vaulx-en-Velin.

De nouvelles mesures ciblées ont été prises par l'État lors des événements ayant eu lieu aux Minguettes à Vénissieux en 1981, de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 et lors les émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990. C'est d'ailleurs à leur suite que le Ministère de la Ville a été créé sur la volonté de François Mitterrand, Président de la République à cette période. Six points paraissent saillants et rendent compte des spécificités lyonnaises en matière de Politique de la Ville sur près de cinquante ans.

#### Le portage d'agglomération

En 1989, la Communauté urbaine de Lyon fait partie des 13 sites français qui expérimentent les contrats de ville, mais est la seule à le faire sur une base intercommunale. Le premier contrat de ville d'agglomération voit le jour en 1992, sa préparation a nécessité plus de deux ans. La dynamique insufflée a permis la formation d'un quatuor d'acteurs institutionnels (État, Grand Lyon, communes et bailleurs sociaux) qui agrégera, par la suite, d'autres acteurs, notamment autour des questions d'habitat.

#### Des projets « intégrés » conjuguant l'urbain et l'humain

Dans un premier temps, au regard de ses compétences historiques sur l'urbanisme et le logement, le Grand Lyon va intervenir principalement sur les questions urbaines. Néanmoins, à partir de cette entrée structurante par l'urbain, des projets de développement intégrés, non sectoriels, au service d'un projet de territoire global vont se déployer. La gestion sociale et urbaine de proximité complète cette approche. Développée à partir des années 1980 et 1990 à Vaulx-en-Velin et Vénissieux, elle touche à l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à la qualité de la vie urbaine. L'évolution institutionnelle, et le passage en « Métropole » apporte de nouvelles compétences notamment dans le champ social, à même de venir renforcer les projets intégrés. Il s'agit là d'une **exception nationale**.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## Des équipes opérationnelles dédiées

La Politique de la ville nécessite une ingénierie dédiée : elle va faire émerger de nouveaux métiers d'agents de développement et de chefs de projets. Dans les années 80, la communauté urbaine connaît un mouvement important de qualification de la maîtrise d'ouvrage communautaire, ainsi que de la création de postes de chefs de projet. Pour la plupart des territoires, les équipes locales animées par un chef de projet sont au cœur d'un tri-mandat correspondant aux trois principaux partenaires (Métropole de Lyon, État, commune). Les agents de développement restent communaux tout en étant rattachés fonctionnellement au chef de projet.

## Le renouvellement urbain et l'enjeu de la mixité

Le renouvellement urbain a une longue histoire dans l'agglomération lyonnaise. Les premiers projets émergent à Villeurbanne, Bron-Parilly et Vénissieux au cours des années 70 et 80. Le renouvellement urbain apparaît dans les années 2000 comme une politique structurante dans la volonté de rééquilibrage du logement social entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. L'objectif est de passer de quartiers parfois constitués à plus de 80% de logements sociaux à des quartiers connectés au centre de l'agglomération avec des fonctions économiques, des équipements et des logements diversifiés. Depuis les années 2020 la transformation urbaine se poursuit en intégrant les enjeux de transition écologiques et en renforçant la participation citoyenne (rénovation énergétique plutôt que démolition, végétalisation, déploiement du réseau de transport public, assises des quartiers populaires et concertations citoyennes...).

## Une attention aux questions culturelles

Le domaine culturel fait l'objet depuis les années 90 d'initiatives, avant de devenir un volet Culture dans le cadre du contrat de ville. Sur la musique, la danse, le graphisme et les arts plastiques, ou encore le théâtre, la Politique de la ville a été présente pour soutenir ce qui relevait, à l'époque des « cultures émergentes ». Le défilé de la Biennale de la danse, dont la première édition se déroula en 1996, fait partie de cette histoire. Mobilisant les quartiers de l'agglomération, cet événement permet, à l'époque, à la banlieue de défiler avec des chorégraphes nationaux et locaux au centre de Lyon. Depuis, la charte de coopération culturelle fait dialoguer les cultures et les publics dans les principaux événements et équipements d'agglomération. Des filières professionnelles et amateurs se diffusent dans la société dans un objectif de reconnaissance réciproque et d'égalité.

## L'appui de l'agence d'urbanisme Urbalyon

La Métropole de Lyon et les communes ont développé depuis près d'une cinquantaine d'années un travail important d'observation des quartiers. Le travail a été initié dans les années 70 avec la commande de nombreuses études, diagnostics auprès des universitaires, chercheurs et bureaux d'études. Aujourd'hui, l'agence d'urbanisme (Urbalyon), financée par la Métropole de Lyon et l'État, gère un système d'observation des quartiers depuis les années 1990 : l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, devenu Observatoire des quartiers populaires en 2024.

Par ailleurs, les services de l'État disposent de systèmes d'observation et de suivi spécifiques qui constituent une base de données fournie sur laquelle les partenaires peuvent s'appuyer.

Cet historique représente une sorte d'acquis de la politique de la ville et un patrimoine en terme de mode de faire pour le partenariat mobilisé autour du contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ».

## 2023 : une nouvelle étape avec les Assises des Quartiers Populaires et les concertations citoyennes de l'Etat

De nouvelles priorités ont émergé du dialogue avec les habitants et les associations : les questions d'égalité et d'accès aux droits, de tranquillité, d'émancipation et d'emploi, de transition écologique et de justice sociale. La présence humaine sur le terrain et la prise en compte de la participation des habitants sont au cœur des attentes locales.

# Mise en place de la nouvelle géographie prioritaire

## - Méthode -

La Politique de la Ville intervient sur des quartiers dits « prioritaires ». Les contours de ces périmètres sont également définis par la loi LAMY. Le critère du revenu joue un rôle déterminant dans la délimitation de ces contours.

Etat des lieux précédente contractualisation :

37 QPV  
152 600 habitants \*  
\* Données FILOSOFI 2019

Travail technique préparatoire sur le terrain de définition des périmètres par les délégués de la préfète, les communes et les partenaires

Validation par la Secrétaire d'État à la Ville et l' ANCT

Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la ville dans les départements métropolitains

Concertation entre l'État et les communes permettant d'arrêter les nouveaux périmètres

Critères de la loi Lamy de 2014 maintenus :

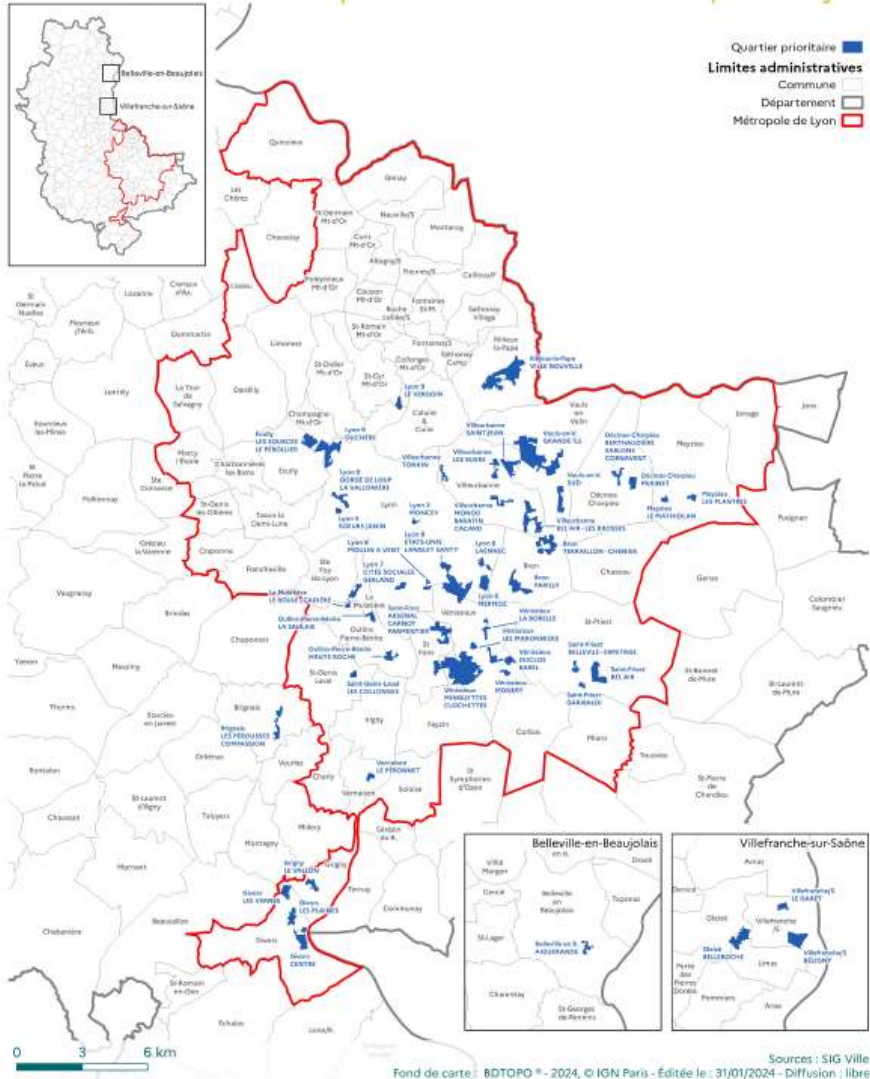
- un quartier d'au moins 1000 habitants
  - dans une zone urbaine d'au moins 10 000 habitants
  - avec un revenu médiant inférieur à 13 300 € / an\*
- \* Seuil arrêté par décret

Pour la métropole de Lyon,  
passage de 37 à 43 QPV

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

# 1.C Nouvelle Géographie prioritaire

## Quartiers prioritaires de la politique de la ville Département du Rhône et Métropole de Lyon



(Données INSEE/FILOSOFI de population  
arrêtées définitivement fin mars 2024)

## 43 Quartiers Politique de la Ville sur la Métropole sur 17 communes

QPV avec périmètres modifiés

- Bron : Parilly et Terrailon-Chenier
- Décines : Prainet
- Givors : Centre, Les Plaines, Les Vernes
- Grigny : Le Vallon
- Lyon : Cités sociales Gerland, Sœurs Janin, Gorge de Loup-la Vallonnière, Moulin à Vent, Etats-Unis-Langlet-Santy, Duchère
- Oullins-Pierre-Bénite : Haute-Roche
- Rillieux-La-Pape : Ville-Nouvelle
- Saint-Fons : Arsenal-Carnot-Parmentier et Minguettes-Clochettes
- Saint-Priest : Bellevue-Ermitage, Bel-Air et Garibaldi
- Vaulx-en-Velin : Grande Ile, Terrailon-Chenier
- Vénissieux : Duclos-Barrel et Minguettes-Clochettes
- Villeurbanne : Monod-Baratin-Cacard, Tonkin, Saint-Jean, Bel-Air-les Brosses et les Buers

QPV avec périmètres maintenus

- Lyon : Moncey, Vergoin, Mermoz
- Meyzieu : Les Plantées, le Mathiolan
- Oullins-Pierre-Bénite : La Saulaie
- Saint Génis Laval : Les Collonges
- Vaulx-en Velin : Sud

Sortie du classement QPV :

- Neuville-sur-Saône : La Source

Nouveaux QPV :

- Décines : Berthaudière-Sablons-Cornavent
- Ecully : Les Sources-Le Pérolier
- La Mulatière-Oullins-Pierre-Bénite : Le Roule Cadière
- Lyon : Laënnec
- Vénissieux : Les Marronniers, La Borelle, Monery
- Vernaison : Le Péronnet

Au total près de 180 000 habitants  
habitués

Accusé de réception en préfecture  
063216900811-20240403-DELIB 2024-026 DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



# 1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon

## 1 – Des quartiers essentiels au fonctionnement de la Métropole

- Une population **plus jeune que le reste de la Métropole**. 30% de la population en QPV a entre 0 et 17 ans contre 22% hors-QPV.
- Un rôle important dans **l'accès au logement abordable**.
  - Les quartiers prioritaires accueillent 32 % du parc locatif social (près de 49 000 logements sociaux).
  - 43 % des T5 et plus (contre 45 % en 2014) au sein du parc social.
- Une population active composée majoritairement d'ouvriers et d'employés **exerçant des métiers essentiels à la cohésion sociale** de la métropole (services, aide à la personne, transport, bâtiment, restauration ...).

## 2- Des quartiers plus exposés aux inégalités

- La **géographie des revenus** fait apparaître une **franche distinction Est-Ouest** avec des revenus nettement plus bas dans les communes comportant des territoires concernés par la Politique de la ville.
- Une **mixité sociale plus faible dans les établissements scolaires en QPV**.
  - Dans les collèges de la Métropole en REP +, 67% des collégiens étaient issus de CSP défavorisées contre 29% hors éducation prioritaire.
- **L'accès aux services publics** pour les habitants des QPV est rendu **plus difficile** par la suppression de certaines permanences et la **dématérialisation** des guichets de différentes administrations.
  - Les habitants de QPV se révèlent moins bien équipés (à l'échelle nationale 75 % ont un ordinateur contre 89 % hors QPV) ou témoignent d'une non-maîtrise du smartphone (37 % contre 24 %).

## 3 - Un enjeu de justice sociale en lien avec La transition écologique

- La présence de **logements anciens énergivores** couplée au coût de l'énergie expose davantage les habitants des quartiers à la précarité énergétique.
- Les quartiers sont fortement exposés à **certaines pollutions et nuisances** (proximité des grandes infrastructures routières, manque d'espaces verts...).
- Le taux de personnes sous traitement antiasthmatique est supérieur à la situation observée dans la commune d'appartenance pour 33 quartiers.
- Dans les QPV métropolitains, près du tiers des départs à destination du travail sont réalisés avant 7h alors que la fréquence en TC est moins importante.
- Les habitants des quartiers alertent sur les **difficultés d'accès à une alimentation de qualité et accessible** localement et financièrement.

# - Focus sur les Publics

## 1 – Les jeunes et les personnes âgées

- Les jeunes représentent **40% de la population** des quartiers prioritaires
  - 33% des jeunes de 15 à 25 ans en QPV non scolarisés sont sans diplôme.
- Les quartiers populaires ont vu leur population de **+ de 75 ans augmenter** de 13% contre 7% hors territoire politique de la ville entre 2013 et 2019.
- Le profil de la population âgée dans les quartiers comporte des caractéristiques **sources de fragilité** :
  - les personnes étrangères et immigrées sont surreprésentées parmi les 65-79 ans,
  - 54 % des femmes de + de 75 ans en QPV vivent seules.

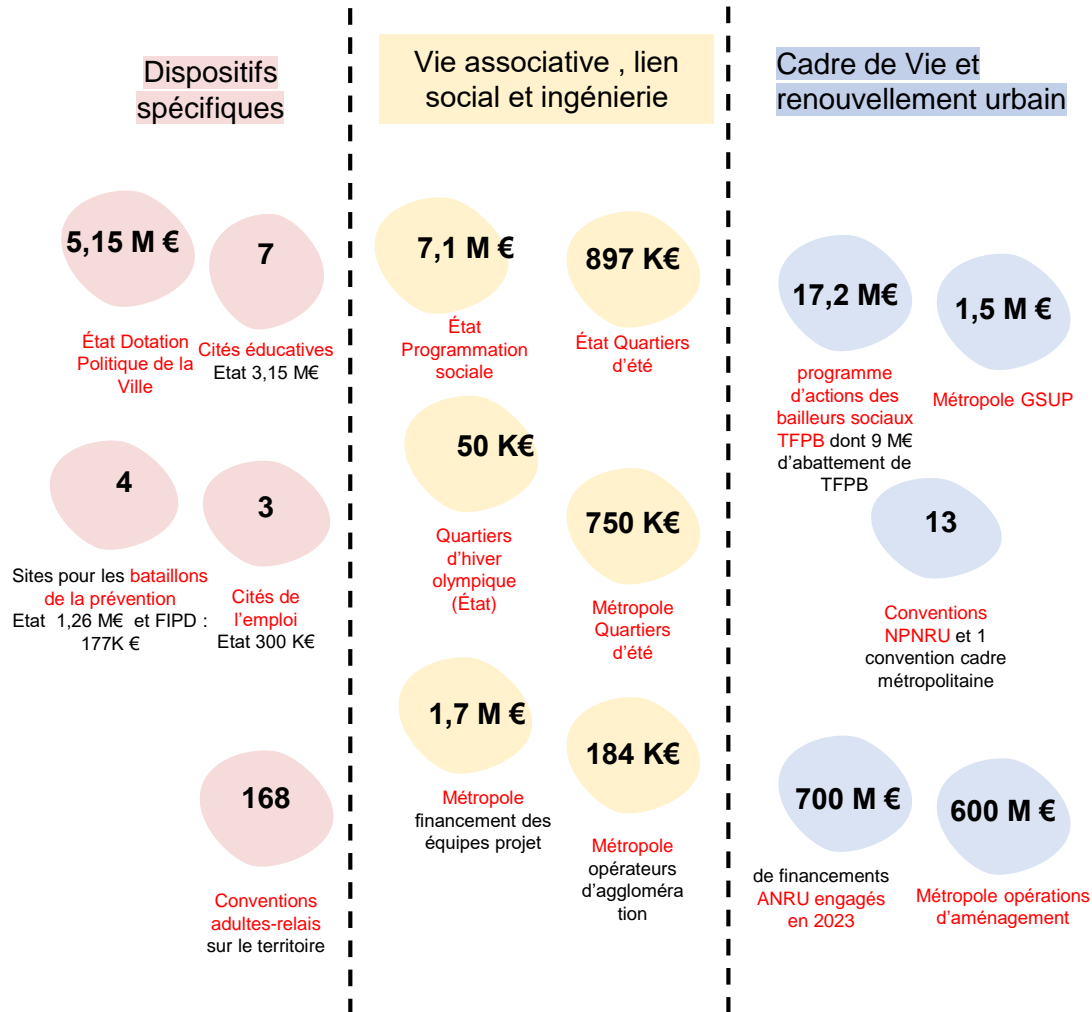
## 2- Les publics en situation de vulnérabilité

- Des **disparités hommes-femmes** importantes.
  - Le taux d'activité des femmes est bien inférieur à la moyenne métropolitaine (56% contre 70%).
  - 45% des femmes n'ont pas le permis de conduire contre 25% dans la métropole.
- Une **offre insuffisante de logements adaptés aux personnes en situation de handicap** et une grande complexité des dossiers de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour les publics précaires.
- La population d'immigrés est **deux fois plus importante** dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la Métropole.
  - C'est une population en moyenne moins diplômée, confrontée à un chômage plus élevé et à des discriminations.

## 3 – Les familles monoparentales

- Une **surreprésentation des familles monoparentales** dans les quartiers (16% contre 9% dans le reste du territoire) et des ménages de plus de 5 personnes.
- Les référents des familles monoparentales **sont très majoritairement des femmes** confrontées aux difficultés de conjuguer vie professionnelle et vie familiale (emplois précaires, à temps partiels, en horaires décalés).
- La monoparentalité expose à des **facteurs de précarité** tels que les ruptures personnelles et familiales, les ruptures dans les parcours professionnels ou le manque de qualification qui amènent vers des métiers peu rémunérateurs.

## Les moyens dédiés spécifiques à la Politique de la Ville en 2023\* pour les 37 QPV



\*Ces informations sont données à titre indicatif elles ne concernent que l'exercice budgétaire 2023 ainsi que le précédent périmètre de la géographie prioritaire et ne présagent pas des futurs montants alloués annuellement par l'Etat et la Métropole de Lyon.

## Les équipes dédiées

### Les délégués de la Préfète



Placés sous l'autorité de la Sous-Préfète en charge de la politique de la ville, les délégués de la Préfète assurent la présence de l'État au quotidien au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En tant qu'interlocuteurs de proximité des partenaires locaux (élus, équipes projet, acteurs associatifs, habitants, etc.), ils ont pour mission d'expliquer et de rendre plus lisible l'action de l'État, tout en s'assurant qu'elle réponde aux enjeux propres à chaque territoire d'intervention.

Plus concrètement, les délégués de la Préfète suivent la mise en œuvre des contrats de ville, apportent leur expertise sur la programmation des actions et des dispositifs relevant de la politique de la ville, participent à leur coordination et les évaluent. Ils veillent également à la bonne application des politiques de droit commun.

Ils travaillent, enfin, en collaboration avec leurs homologues dans le département, pour garantir une harmonisation de l'action de l'État au sein du périmètre de la géographie prioritaire. 8 délégués de la Préfète sont nommés sur le territoire métropolitain à la date de signature de ce contrat.

### Les Équipes Projet Politique de la Ville



Les équipes projets Politique de la Ville sont **co-mandatées par la Métropole, l'État et les communes** pour assurer la mise en œuvre des conventions locales d'application du Contrat de Ville Métropolitain et des conventions de site du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain PNRU.

Les équipes projets Politique de la Ville sont composées d'une direction de projet et, en fonction des sites, d'agents de développement thématiques ou territoriaux. Elles mettent en œuvre le projet de territoire en articulant toutes les échelles d'intervention (quartier, commune, métropole) et l'ensemble des politiques publiques. Elles sont garantes du projet intégré et partenarial.

Elles assurent l'animation du partenariat local entre les collectivités, les partenaires, les bailleurs, les acteurs associatifs et les habitants du territoire. Elles organisent les démarches de concertation et de co-construction avec les habitants et veillent à leur prise en compte dans la conduite du projet de territoire.

# Engagements Quartiers 2030 : Des engagements en lien avec d'autres stratégies métropolitaines et nationales

Afin de coordonner les interventions publiques au bénéfice des publics confrontés à des difficultés systémiques, le contrat de ville, à l'instar des autres contractualisations de la sphère sociale, garantit à ses bénéficiaires une logique de parcours. A ce titre, les cosignataires de ces contrats et porteurs de ces outils déployés sur le territoire de la métropole de Lyon s'engagent - chacun selon ses compétences et ses modalités d'intervention - à veiller à une complémentarité et une articulation efficace avec le Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030.



## 1. Sur les politiques sociales

Le **Projet Métropolitain des Solidarités** donne le cap à suivre concernant les politiques sociales de la Métropole. Il dresse des passerelles avec le Contrat de Ville Métropolitain sur la lutte contre le non-recours, le pouvoir d'agir, la santé, la jeunesse ou la protection de l'enfance.

La **stratégie de prévention et de protection de l'enfance** fait l'objet d'une contractualisation depuis 2021 entre l'Etat et la Métropole de Lyon et vise à agir le plus précocement possible, sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. A la date de signature du contrat de ville, les modalités de déploiement de la poursuite de cette contractualisation sont en cours de définition.

Le **Pacte des solidarités et France Travail** partagent l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées, levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 autour de 3 axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; la transition écologique solidaire.

Les actions relatives à l'insertion et à l'emploi, dans le cadre de France Travail, sont conclues pour l'année 2024 et visent notamment à renforcer les parcours des allocataires RSA avec des formations.

Le **Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi** représente la feuille de route Métropolitaine pour concilier insertion professionnelle et insertion sociale. Il pointe certaines priorités stratégiques dans les territoires en Politique de la Ville comme, l'intervention coordonnée des acteurs de l'insertion et de l'emploi ou agir sur les difficultés de maîtrise du français.

## 2. Sur les politiques de l'habitat et du cadre de vie



Le **Plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion des habitants en Difficulté** de la Métropole de Lyon (PLAID) 2023-2027 symbolise les engagements de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour l'accès au logement et à l'hébergement des habitants en difficulté. Le plan entend agir tant sur la prévention des difficultés d'accès et de maintien dans le logement que dans le traitement des problématiques liées à la qualité et au développement du parc, auxquelles sont confrontées aussi les habitants des QPV.

En partenariat avec l'ANRU, la Métropole de Lyon au travers du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** poursuit l'objectif de mieux relier les quartiers à la ville, d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle, de leur redonner une attractivité urbaine. Il s'agit d'en faire des quartiers exemplaires, innovants dans leur aménagement et intégrant les principes de quartiers durables, en co-construction avec les habitants. 13 conventions NPNRU de site sont établies sur le territoire métropolitain.

La **convention GSUP-TFPB métropolitaine** sera signée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, par l'Etat, la Métropole de Lyon, les Communes et les bailleurs, et disposera d'une gouvernance dédiée. Elle découlera du contrat de ville métropolitain Engagements quartiers 2030 et proposera les priorités locales s'inscrivant dans le cadre national d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties qui sera revu courant 2024.

## 3. Sur les politiques d'accompagnement à la transformation



Le **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**, prochainement contrat de réussite pour la transition écologique, constitue le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique. Une feuille de route à l'échelle régionale est en cours de formalisation et viendra actualiser ICs objectifs de planification écologique. Compte tenu de l'enjeu prioritaire de transition écologique des quartiers, l'association des acteurs de la politique de la ville sera importante.

Le **futur Plan des Mobilités**, prévu à la fin de l'année 2024, vise à améliorer les déplacements du quotidien grâce au déploiement de solutions de mobilité durables, performantes et lisibles pour tous les citoyens et dans tous les territoires. À horizon 2040, ce plan définira les grands principes de mobilité des personnes (voiture, transports collectifs, vélo, marche etc.), de transport de marchandises, de circulation et de stationnement, en lien avec l'ensemble des collectivités membres. Ce plan devra mieux prendre en compte les Quartiers Politique de la Ville pour améliorer l'offre en transports en communs et l'équipement en modes actifs.

Le **Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience** se fonde sur un partenariat avec les associations pour la réalisation de projets pédagogiques sur les thèmes clés de la transition écologique et solidaire. Il consiste à articuler les projets avec les politiques publiques de la Métropole de Lyon dans une démarche de cohérence, apporter un soutien privilégié à des structures engagées dans une démarche **responsable** pour suivre les projets pédagogiques en direction des enfants (public scolaire : collège, écoles - cycle 3 exclusivement /classes de CM1 et CM2), poursuivre l'accompagnement de groupes d'adultes. Une attention spécifique est portée aux projets déployés dans les quartiers référencés au Contrat de Ville Métropolitain.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-03-003-12  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



# 1.E Étapes d'élaboration du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

2022 : évaluations du Contrat de Ville 2015-2020 sur les volets insertion et éducation

2023 (février-avril) : Organisation des Assises des Quartiers Populaires par la Métropole de Lyon, 1000 participants aux 8 ateliers thématiques, 800 participants à la Grande Journée

2023 (mai-juillet) : Une quarantaine de concertations citoyennes pilotées par les délégués de la préfète

2023 (juillet) : Comité de Pilotage pour lancer le travail d'élaboration du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

2023 (septembre) : entretiens avec les directions de la Métropole de Lyon et les partenaires signataires de l'Etat (Préfecture, CAF, Éducation Nationale, ARS, France Travail, ...)

2023 (novembre-décembre) : Groupes de Travail entre signataires pour formaliser les engagements partenariaux

2024 (janvier) : Rencontre avec les habitants et les associations afin de réagir à la première maquette du Contrat de Ville

2024 (février) : Comité de Pilotage partenarial pour partager la première version du document cadre

2024 (mars) : 2<sup>ème</sup> rencontre avec les habitants pour travailler la participation des habitants à la gouvernance et au suivi du Contrat de Ville Métropolitain.

2024 (mars) : Comité de Pilotage final du Contrat de Ville Métropolitain

2024 (avril) : signature du Contrat de Ville Métropolitain

## 2. STRATÉGIE ET MODES DE FAIRE

### Une ambition : Mobiliser toutes les politiques publiques pour tendre vers l'égalité

Il s'agit dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain de poursuivre les efforts pour prendre en compte les QPV dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun. Cela implique de mobiliser les directions de chaque partenaire pour intégrer les spécificités des quartiers populaires et déterminer des modalités adaptées d'intervention. Les crédits « Politique de la ville » doivent être considérés comme additionnels au droit commun et non pas comme des moyens de substitution à certaines politiques publiques.

### Une Volonté : Renforcer la présence humaine dans les quartiers

Afin d'atteindre cet objectif, il faudra se donner les moyens d'être présents dans les quartiers : rendre visible les actions menées sur les territoires en Politique de la Ville, entretenir le lien avec les habitants dans les quartiers avec des interlocuteurs de qualité, animés par l'écoute et l'envie d'accompagner les habitants au quotidien.

## LES MODES DE FAIRE

### Agir avec les habitants et les associations

L'association des habitants est un principe fondamental de la politique de la ville. A ce titre la participation citoyenne doit être prise en compte, par des moyens divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets...) en s'appuyant sur les démarches déjà engagées, et ce tout au long de la vie du contrat de ville. Il s'agira aussi de valoriser en permanence les habitants comme acteurs et contributeurs des actions. Agir avec eux, c'est aussi faciliter le travail des associations, acteurs au quotidien du lien social et partenaires à part entière dans la déclinaison des politiques publiques.

### Expérimenter et essayer les méthodes

Cela consiste à tester des approches différentes, innovantes, quand le droit commun ne répond pas aux problématiques rencontrées. Il faut se donner le « droit à l'erreur », mais en tirer les enseignements pour mieux avancer, savoir prolonger l'expérimentation en cas de succès et diffuser les bonnes pratiques dans le droit commun.

### Faciliter la coordination entre les partenaires

Les domaines de la politique de la ville sont nombreux, les partenaires et acteurs y contribuant sont multiples et diversifiés, à toutes les échelles territoriales d'intervention. C'est la raison pour laquelle la coordination entre les partenaires est essentielle. Celle-ci permet également d'amplifier l'impact de la politique de la ville, de donner de la lisibilité à l'action, de faire « culture commune ». Contribuer à l'interconnaissance des acteurs, la coordination entre les partenaires constitue une clé de voûte de la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

## AGIR POUR TOUS LES HABITANTS

### Une vigilance renforcée sur des publics particulièrement vulnérables des QPV

L'approche de la politique de la ville est territoriale, elle se met en œuvre sur les quartiers prioritaires (QPV) et s'adresse à toutes les habitantes et tous les habitants de ces quartiers.

Cependant, compte-tenu des évolutions démographiques et socio-économiques, des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour renforcer l'action publique sur certains publics ou certaines situations. Le diagnostic du Contrat de Ville a montré les inégalités et vulnérabilités auxquelles sont confrontées certaines catégories de public comme **les personnes âgées isolées, les jeunes, les familles monoparentales, les femmes et les personnes porteuses de handicap.**

Les partenaires du Contrat de Ville Métropolitain s'accordent sur l'attention particulière à apporter à ces publics dans la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun et de la Politique de la Ville. **Plusieurs engagements concernent directement ces publics dans la volonté de les soutenir ou de mieux les accompagner.** La recherche d'indicateurs de résultats et d'évaluations qualitatives sur les politiques publiques s'adressant spécifiquement à ces publics devra guider les travaux sur le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville Métropolitain et permettre d'améliorer la connaissance de ces publics.

# 3. MODALITÉS DE GOUVERNANCE

## Le comité de pilotage plénier :

**Quand ?** 1 fois par an – fin d'année

**Pourquoi ?** Pour suivre les avancées et l'évolution des indicateurs sélectionnés et partager 1 ou 2 focus thématiques en évoquant les publics spécifiques.

**Qui ?**

- État (préfet délégué à l'égalité des chances / Sous-Préfet Ville et services techniques associés, Éducation Nationale, ARS, CAF, France Travail, ...)
- Vice-Président à la Politique de la Ville, Vice-Présidents associés et directions associées
- Maires des communes en QPV et QPM
- Bailleurs sociaux
- Représentants associatifs et habitants
- Membres du collège habitants du Conseil National des Villes, résidant dans la métropole.



## Le pilotage partenarial

- Des réunions régulières entre le Sous-Préfet en charge de la politique de la ville et le Vice-Président dédié.
- Un comité de pilotage restreint associant l'État, les collectivités et les principaux partenaires
- Des comités de pilotage des conventions locales d'application



## Participation des habitants et des associations

- 1 temps annuel d'échange métropolitain habitants-associations pour préparer le COPIL plénier et désigner les représentants associations / habitants en fonction des thématiques abordées (par exemple des parents d'élèves concernant l'éducation)

- des instances spécifiques selon les territoires : Conseils de quartiers, Territoires de quartiers, Conseils Citoyens ....



## Animation territoriale des Conventions Locales d'application

23 Équipes projet, 9 délégués de la préfète

- Mise en œuvre des Conventions Locales d'application / mobilisation des partenaires locaux
- Participation aux réseaux thématiques (Culture, Éducation, GSUP, NPNRU, Participation citoyenne)



## Suivi technique du Contrat de Ville Métropolitain

**Qui ?**

Représentants techniques Etat, Métropole de Lyon et partenaires associés Éducation Nationale, ARS, CAF, France Travail

**Comment ?**

- 2 à 3 Groupes de Travail par an de préparation des focus thématiques qui seront évoqués lors du COPIL plénier



## 4. SIX ENJEUX POUR LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN

Le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030 est structuré sous la forme d'enjeux afin de croiser les sujets et les engagements.

Pour chaque enjeu vous retrouverez :



### Des constats et verbatims

Des constats chiffrés issus du diagnostic de l'agence d'urbanisme ou d'études nationales et des verbatims tirés des Assises des quartiers populaires ou des concertations citoyennes préfigurent chaque enjeu. Il s'agit de remettre en perspective ces éléments avec les engagements proposés par les partenaires



### Des objectifs opérationnels – Des résultats attendus – Des engagements des partenaires

Cette structuration permet de mettre en avant les engagements des partenaires par rapport à des résultats attendus et des objectifs opérationnels bien définis.



### Les points de vue des habitants et des associations

La maquette du Contrat de Ville a fait l'objet d'une présentation aux habitants et associations. Afin d'être le plus en phase avec les réalités et attentes territoriales, la prise en compte de leurs réactions, remarques et propositions s'avère essentielle. Le choix a été fait de les mentionner dans le document final, notamment pour ouvrir des pistes de réflexion avec les partenaires signataires quand les interpellations ne pouvaient trouver un engagement à inscrire immédiatement dans le présent contrat.

Les communes, actrices de la politique de la ville

Les engagements présentés ci-après reposent sur la volonté des communes de les mettre en œuvre. Les conventions locales d'application préciseront leurs engagements en la matière. Aussi, les engagements du contrat de ville métropolitain mentionnent leurs porteurs (État, Métropole de Lyon ou autre partenaire) sans citer pour chacun les communes.

**ENJEU 1**  
Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole



**ENJEU 3**  
Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser



**ENJEU 5**  
De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre



**ENJEU 2**  
Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité



**ENJEU 4**  
Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes



**ENJEU 6**  
Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie



## ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES



Des services publics plus connus,  
plus accessibles et des habitants  
acteurs de leur parcours :  
favoriser l'accès aux droits des  
habitants, aux ressources de leur  
ville et de leur métropole

VISUEL



## LES CONSTATS

- ✓ 1/3 des personnes éligibles ne demandent pas le revenu de solidarité active et un foyer sur cinq est en situation de non –recours pérenne (données nationales – Etude sur le non-recours au RSA – DRESS-Février 2022)
- ✓ A l'échelle nationale, 75 % des habitants des QPV ont un ordinateur contre 89 % hors QPV ; 37 % témoignent d'une non-maîtrise du smartphone contre 24 % hors QPV (enquête sur les usages du numérique menée au niveau national – 2019)
- ✓ Focale Lyon : 38 % des sondés déclarent des difficultés d'accès aux droits (étude de la ville de Lyon et du CCAS –Odenor – Lyon 7 et 8)
- ✓ En 2022, à l'échelle nationale, entre 25% et 42 % des salariés éligibles après une fin de contrat ne réclament pas leurs droits au chômage (source : DARES – Document d'étude n°263)

## PAROLES D'HABITANTS\*

« On appelle et on tombe sur un répondeur »

« Nous voulons une égalité réelle, être considérés et traités comme tout le monde »

« Je n'ai jamais trouvé de réponses à mes questions, c'est un parcours du combattant »

« Est-ce un choix politique que tout le monde ne parvienne pas à ses droits ? »

« Certains habitants ne s'inscrivent pas ou plus dans des démarches d'accès aux droits par méconnaissance des dispositifs, par peur d'être stigmatisés, par leur situation de grand isolement ou après avoir essuyer plusieurs refus de la part de l'administration ».

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## A. Valoriser les lieux d'accueils et former les acteurs



### Des lieux plus accueillants et accessibles en proximité

- Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits avec un focus sur les QPV et une étude des temps d'accès des habitants des QPV aux MDML (Métropole)
- Mieux faire connaître les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) comme lieu d'accueil inconditionnel des habitants (Métropole)
- Consolider le réseau France Services dans les QPV de la Métropole par des financements complémentaires pour les espaces labellisés existants (État)
- Maintenir les points d'accueil retraite présents sur les communes avec un QPV (CARSAT)
- Soutenir des tiers-lieux numériques dans les centres sociaux et collèges en QPV (Métropole)
- Appuyer les structures d'Animation de la Vie sociale (AVS) comme lieu relais pour orienter les publics vers les institutions afin d'accéder à leurs droits (CAF).



### Du personnel formé, des ayants droits considérés

- Pérenniser le réseau des conseillers numériques et son animation (Etat, Métropole)
- Garantir la formation des conseillers numériques et des aidants numériques (Etat, Métropole)
- Développer l'information et la formation des professionnels aux outils numériques qui favorisent l'accès aux droits : Géorienté, Métropole pour l'emploi, portail Res'IN, portail CAF et France Travail (Métropole)
- Accompagner à la professionnalisation des adultes-relais (Etat)
- Faire connaître les formations ouvertes aux professionnels médicaux et sociaux (IREPS)
- Ouvrir les Webinaires et séminaires de la Métropole ou de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations...) pour croiser les approches (Métropole, CAF)
- Développer des temps d'échanges professionnels/associations sur les sujets complexes comme la MDPH dans des lieux de proximité (Métropole)

## B. Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches « d'aller vers »



### Une simplification « en amont » et de l'inclusion numérique

- Automatiser les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre des développements nationaux engagés (CAF)
- Poursuivre les démarches "pro-actives" d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA (CPAM en partenariat avec la CAF)
- Poursuivre l'accompagnement des personnes vers l'ouverture des droits ou la réalisation des soins, à partir des détections transmises par l'ensemble des partenaires (CCAS, associations...) (CPAM)
- Soutenir l'organisation d'animations par les membres de Res'In en QPV (Métropole)
- Expérimenter dans les QPV les nouveaux services numériques (application mes papiers, assistance numérique téléphonique, dons de matériels aux plus précaires) (Métropole)



### Des démarches "d'aller-vers" coordonnées et de lutte contre le non recours

- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour faciliter l'accès aux droits en santé (ARS)
- Renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits sur les QPV et soutenir des actions partenariales (MDML, CAF, centres sociaux, associations de terrain..)
- Participer à des démarches d'aller vers en lien avec des partenaires (CPAM, Etat)
- Amplifier les actions Superdemain en QPV (Métropole)
- Développer des temps d'échanges "hors les murs" (dans les écoles, dans les centres sociaux) entre professionnels et associations sur les sujets complexes comme la MDPH
- Poursuivre les 3 expérimentations Territoires Zéro Non-Recours comprenant des QPV (Vaulx-en-Velin, Ville de Lyon, Vénissieux) (Etat, Métropole)

## C. Des acteurs plus fortement sensibilisés aux discriminations et à l'égalité



### Des acteurs outillés et des pratiques en évolution

- Mettre en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services (État)
- Déployer une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche ou au logement (État)
- Assurer le déploiement du plan de lutte contre les discriminations dans l'emploi impulsé par la Métropole (Métropole)
- Renforcer l'expertise de la MMI'e en matière de lutte contre les discriminations, dans le cadre de ses liens avec les entreprises, les employeurs et avec des outils dédiés (État, Métropole)
- Diffuser les méthodes mises en place en matière d'égalité et de non discrimination sur certains territoires (Métropole, État)
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès au droit et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations dans l'emploi en lien avec le Défenseur des droits, l'Etat, les communes et les associations spécialisées (Métropole).

VISUEL

## Le point de vue des habitants et des associations



### A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Cartographier l'ensemble des services publics afin de simplifier l'information auprès des habitants
- Améliorer l'accessibilité et la proximité des services publics d'accès aux droits dans les QPV
- Identifier plus précisément les insuffisances du droit commun en matière d'accès aux droits et renforcer l'engagement des partenaires pour y répondre
- Informer les aidants des personnes en situation de handicap, mais aussi les aidants numériques



### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Aménager les horaires d'ouverture (plages horaires plus étendues etc.) des services publics et des lieux d'accès aux droits
- Mettre en place un interlocuteur unique pour chaque bénéficiaire ou ayant droit
- Soutenir et valoriser les emplois d'aidants souvent peu reconnus et précaires

## MÉDIATION, PREVENTION, TRANQUILLITE

Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité



VISUEL

### LES CONSTATS

- ✓ Les préoccupations des habitants des QPV par rapport aux habitants des autres quartiers sont la délinquance (55 % contre 23 %), le bruit (50 % contre 27%), l'environnement dégradé, mal entretenu ou sale (46 % contre 20 %)

Source : rapport 2019 ONPV : « Bien vivre dans les quartiers prioritaires » in Les cahiers du DSU 2021 n°74)

- ✓ Un sentiment d'insécurité documenté dans une enquête menée au niveau national (Guide sur la sécurité dans la politique de la ville à l'attention des élus et des acteurs locaux, ANCT, mai 2021) :
  - 1/3 des habitants constatent la présence de personnes hostiles aux abords de leurs immeubles (13% ailleurs), 1/3 ont été inquiétés au cours des 12 derniers mois par des groupes délinquants qui sont à l'origine de trafics de drogues (13% ailleurs), plus de la moitié estime que leur quartier est concerné par la délinquance (23% ailleurs). Et 27% renoncent à sortir seuls de chez eux en raison de la présence de groupes aux abords de leur domicile (11% ailleurs)

### PAROLES D'HABITANTS\*

« En journée, c'est calme, à partir de 17h il y a les familles, à partir de 20h les rodéos et la nuit on n'est pas bien »

« Les rues sont dangereuses, beaucoup d'insécurité routière »

« Il faut mettre en place des médiateurs »

« Ce qui mine nos quartiers, c'est le trafic et le deal »

« On a besoin de présence humaine sur nos quartiers »

« Il faut restaurer le lien de confiance entre les institutions et la population, notamment la police »

\* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)



## A. Retrouver un climat de confiance et de sécurité dans les QPV

### Tranquillité et sécurité

- Augmenter la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (doublement d'ici 2030) dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur (État)
- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants grâce à l'Office anti-stupéfiants (OFAST) au niveau national et la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) au niveau départemental. Renforcer les moyens d'enquête et occuper le terrain grâce aux opérations « Places nettes » à forte dimension partenariale (État)
- Favoriser le rapprochement police / population par le soutien à la mise en place d'actions sur l'espace public, la pérennisation et l'amplification de l'action des délégués à la cohésion police / population et en développant la réserve opérationnelle de la Police Nationale et de la Gendarmerie (État)
- Cofinancer des actions de prévention de la délinquance en particulier dans les QPV (État)
- Maintenir le dispositif partenarial de tranquillité (État, Métropole, bailleurs)
- Soutenir, en partenariat, la présence et l'action des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, spécialisés dans le traitement des violences intrafamiliales (État)
- Promouvoir le dispositif de gardes particuliers assermentés, en accord avec le Parquet (Bailleurs)
- Accompagner les communes qui ne sont pas encore dotées d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) vers sa mise en place (État)



### Des espaces communs apaisés et partagés par toutes et tous

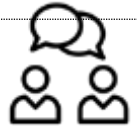
- Développer des actions d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de la GSUP et de l'abattement de la TFPB (nouvelle convention GSUP-TFPB 2025-2030 Métropole, État, bailleurs)
- Capitaliser les bonnes pratiques du réseau d'acteurs de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (Métropole, État, bailleurs)
- Renforcer les démarches de concertation des projets d'aménagements avec les habitants et notamment les jeunes (Métropole et bailleurs)
- Développer des approches plus égalitaires des aménagements notamment pour favoriser l'appropriation par les femmes (Métropole)
- Généraliser l'approche en matière de prévention situationnelle dans les aménagements d'espaces publics ou de parties communes (halls d'entrée, espaces extérieurs) (Métropole, État, bailleurs)
- Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables dans les sites NPNRU et hors NPNRU (Métropole, État, bailleurs)
- Travailler avec les bailleurs sur les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement (Métropole)
- Développer des outils pour animer et revitaliser les pieds d'immeubles (bailleurs, Métropole)
- Construire des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les « nuisibles » (punaises de lit, cafards, rats) (Métropole, bailleurs, communes)
- Améliorer la sécurité routière en s'inscrivant dans la démarche métropolitaine « En Vie Demain » (avec l'objectif de tendre vers zéro tué et blessé grave à l'horizon 2050). (Métropole)



## B. Renforcer la présence humaine auprès des habitants et des jeunes

### Une médiation sociale renforcée

- Renforcer la présence des médiateurs sociaux dans les QPV tout en poursuivant leur valorisation, leur professionnalisation et leur mise en réseau au sein du tissu local (État)
- Conforter la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV (Sytral Mobilités et opérateurs)
- Mettre en place des modalités de coordination médiation-prévention en cohérence avec la gouvernance de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine et territoriale (Métropole, Etat, bailleurs)
- Expérimenter un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV (Métropole)
- Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en "pied d'immeuble" sur les QPV ou via le numérique (Etat, CAF)



### Une prévention spécialisée au plus près des territoires

- Développer l'intervention d'équipes de prévention précoce dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP (Métropole)
- Adapter l'intervention de la prévention spécialisée en prenant en compte les QPV (Métropole)
- Promouvoir le partage de cultures professionnelles entre acteurs de la tranquillité, de la prévention, de la médiation, de la sécurité, en lien avec les CLSPD ((Etat, bailleurs, Métropole)
- Poursuivre, développer les chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant le suivi post chantiers (Métropole, bailleurs)
- Cofinancer des actions de lutte contre les drogues et les conduites addictives en priorisant les QPV (Etat)
- Accompagner les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'« éducation aux médias et à l'information » et dans la promotion des valeurs de la République en associant les habitants et les jeunes (Etat, CAF)

## Le point de vue des habitants et des associations



### A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Rendre les habitants acteurs du quartier pour participer à l'apaisement
- Continuer à prôner la mixité femmes-hommes (dans les associations, les collectivités etc.) et accroître la mixité sociale dans les quartiers
- Impliquer les associations de commerçants dans une dynamique de territoire et sur les sujets de la tranquillité
- Valoriser les parcours de réussite grâce à des témoignages et des parrainages de jeunes qui sont sortis de la délinquance
- Identifier des habitants ressources qui participent aux groupes de travail avec les bailleurs et les institutions pour désamorcer les conflits
- Développer le dialogue entre les médiateurs sociaux et les forces de l'ordre
- Aménager des espaces publics plus ouverts, avec plus de visibilité et de luminosité (réduire les haies hautes, accroître l'éclairage public par exemple).
- Favoriser une occupation de l'espace public par tous : les habitants, les acteurs de la sécurité, les familles, les jeunes
- Mener des actions de prévention dans les écoles notamment sur les thématiques de l'addiction
- Prévoir des équipements pour les jeunes de type « maison de quartier », pour éviter que les jeunes soient dehors



### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Développer une « fonction sociale » aux forces de sécurité. La police pourrait être présente aux fêtes de quartier, aux tournois de sport, aux journées portes ouvertes des établissements scolaires etc.
- Accorder plus de moyens aux postes d'éducateurs et d'assistants sociaux pour que les dispositifs de médiation sociale soient un plus dans les QPV
- Remplacer le terme de médiateur social

## Emploi-insertion et développement économique

**Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser**



VISUEL

### LES CONSTATS

- Une progression de l'emploi de 22% depuis 2014 dans les communes de la Métropole ayant un QPV (21 % à l'échelle de la Métropole) – (données URSSAF)
- La plupart des QPV de la Métropole de Lyon ne constituent pas de véritables pôles d'emploi, en revanche, les communes qui ont des QPV portent la majorité du tissu économique de la métropole de Lyon. Elles rassemblent 8 établissements économiques sur 10 de la métropole
- 79 % des nouveaux établissements créés en 2021 en QPV l'ont été sous le régime de la micro-entreprise (contre 62 % à l'échelle de la Métropole)
- Majoritairement, les activités créées par les micro-entrepreneurs des QPV sont précaires et demandent peu de qualifications. (Étude Urbalyon, Les micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon, janvier 2023)
- Le taux de chômage dans les QPV de la Métropole de Lyon atteint 27,5% en 2019 soit 14 points de plus que le taux moyen observé dans la métropole (13,3%) (Source : Insee 2019)
- Le taux d'activité des femmes des QPV est de 56 % contre 70 % à l'échelle de la métropole (Source : Insee 2019)

### PAROLES D'HABITANTS\*

« On a toujours l'impression de ne pas rentrer dans la case pour bénéficier des aides dont on a besoin »

« La question de l'emploi ne se limite pas à l'emploi »

« La diversité dans une entreprise fait gagner en performance »

« On peut discriminer sans s'en rendre compte ! C'est pour ça qu'on a besoin d'un regard extérieur »

« Ce qui marche bien sur le terrain, qui permet de tenir une personne, c'est d'avoir un référent unique »  
« Ce qui est indispensable c'est de pouvoir connaître ses droits ou savoir où s'informer! »

\* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

## A. Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants



### Des habitants orientés et conseillés

- S'appuyer sur le réseau des 17 lieux « proximité MMIE » et leurs ressources physiques et numériques (conseillers numériques, portail "Métropole pour l'emploi"...), en complément du réseau des acteurs de l'emploi (France Travail, Métropole)
- Soutenir les « actions d'aller vers » (associations, médiateurs..) de façon coordonnée dans l'objectif de ramener les publics vers le réseau des acteurs pour l'Emploi (État, Métropole)

## B. Rapprocher entreprises et habitants avec des modalités renouvelées



### Des entreprises impliquées dans les QPV

- Accompagner et sensibiliser les entreprises de la Charte des 1000, à la lutte contre les discriminations (France Travail, MMI'e)
- Outiller les entreprises de la Charte des 1000 sur le « recruter » autrement (Etat, Métropole)
- Sensibiliser les entreprises à développer des emplois compatibles avec les charges de famille (horaires, mobilité ...) (Métropole)
- Mobiliser les entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers notamment ceux en tension (Métropole/France Travail, MMI'e)
- Développer l'accueil des stages de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel (Rectorat, Etat, Métropole, MMI'e-PaqTe)
- Positionner des territoires de la Métropole dans la mise en place de pactes plein emploi (Etat)
- Capitaliser sur l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et étudier la possibilité d'en essayer les méthodes (Etat, Métropole)

## C. Faciliter l'insertion et les parcours vers l'emploi



### Un accompagnement effectif et décloisonné

- Vérifier l'effectivité de l'accompagnement des bénéficiaires RSA dans les QPV : 1 personne, 1 droit, 1 parcours (Métropole)
- Proposer un accompagnement personnalisé et adapté avec un référent unique pour les bénéficiaires RSA en QPV (Métropole)
- Porter un système d'information permettant le partage des données entre les différentes structures dans le respect de la réglementation RGPD (Métropole)



### Des freins à l'emploi levés

- Soutenir les pôles linguistiques de proximité et assurer le maillage des QPV (Métropole)
- Favoriser le déploiement de places en crèche dédiées pour les personnes en parcours d'emploi (CAF)
- Développer des programmes d'accompagnement « sur mesure » prioritairement pour des bénéficiaires en QPV (Etat, Métropole)
- Faciliter l'insertion et les parcours via le dispositif Mobilité inclusive (Métropole)



### L'insertion par l'activité économique facilitée

- Flécher des publics cibles (femmes, jeunes des QPV) dans le cadre des marchés passés par les pouvoirs publics (clauses sociales, marchés réservés ...) (Etat, Métropole)
- Accroître les heures d'insertion et diversifier les supports d'insertion, en lien avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés (Etat, Métropole, bailleurs)
- Répondre aux besoins d'accompagnement social des publics SIAE par des liens privilégiés avec les équipes de travailleurs sociaux sur le territoire (Métropole, CCAS)
- Développer les chantiers d'insertion, les chantiers jeunes comme outil d'insertion, de découverte du monde du travail (Etat, Métropole, bailleurs)

# D. Renforcer le potentiel économique des QPV



## Une dynamique entrepreneuriale encouragée

- Soutenir la mise en place de deux « bus pour de l'entrepreneuriat pour tous » circulant dans les QPV (Métropole, Etat, BPI France)
- Compléter le réseau Lyve et Cité lab en phase amorçage et post-crédation avec les 3 pépinières (Vaulx-en-Velin, Rillieux, Saint-Fons) (Métropole)
- Poursuivre le soutien aux coopératives jeunesse (Métropole)
- Concevoir les démarches « talents » et « entrepreneuriat au féminin » en mobilisant les publics des QPV (Métropole, Etat)
- Accompagner à l'entrepreneuriat les publics féminins et seniors dans les QPV par les dispositifs Cités lab et BPI, le réseau Lyve ainsi que les pépinières d'entreprises en veillant à leur bonne articulation (Etat, Métropole).



## Des activités économiques au cœur des QPV

- Maintenir les développeurs économiques territorialisés et renforcer leur intervention (Métropole)
- Favoriser et soutenir l'émergence et l'implantation de projets économiques structurants, sur une logique de filières d'avenir, contribuant à la transition économique et environnementale notamment à l'occasion des projets de renouvellement urbain (Métropole, Etat)
- Évaluer la capacité foncière permettant d'accueillir de l'activité économique (Métropole)
- Créer les conditions d'incubation de projets économiques et d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (Métropole / bailleurs)
- S'appuyer sur les projets économiques structurants de Vaulx-en-Velin et Bron (bâtiment durable et numérique responsable) pour développer l'animation, la sensibilisation, la formation et l'expérimentation à la transition économique et environnementale (Métropole, Etat)

# E. Structurer l'animation territoriale

## Une animation territoriale lisible

- Simplifier et rendre lisible la gouvernance : Faire concorder les comités territoriaux de France Travail avec les conférences territoriales de l'insertion et de l'emploi (CTIE) comme lieu de coordination partenariale (MMIE, Etat, Métropole)
- Assurer une animation territoriale de qualité au bénéfice des habitants : Positionner les coordinateurs emploi-insertion (CEI) de la MMIE comme les coordinateurs des actions locales, en lien avec les équipes projet de la politique de la ville (MMIE, Etat, Métropole)
- Généraliser des instances d'information sur l'ensemble des dispositifs emploi à destination de l'ensemble des partenaires intervenant auprès des habitants (Etat)

# Le point de vue des habitants et des associations



## A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Amplifier les actions d'allers-vers pour permettre aux habitants de bénéficier d'un service de qualité.
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les QPV
- Intégrer davantage les associations dans la gouvernance et le réseau d'acteurs. Les associations sont présentes auprès des publics spécifiques (jeunes notamment, mais aussi femmes/jeunes filles) et ont un impact en termes d'innovation (dans les approches, dans les méthodes, insertion par le sport, accompagnement par les pairs...).
- Mener des ateliers de partage des compétences afin de permettre aux demandeurs d'emplois de sortir de l'isolement
- Travailler sur l'orientation dès le collège mais en évitant les orientations professionnelles « prématurées ou subies » pour certains élèves.



## Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Renforcer les actions de lutte contre la discrimination à l'embauche, et renforcer le suivi des engagements des entreprises de la Charte des 1000
- Renforcer l'« aller-vers » comme base du travail social et en renforcer les moyens
- Négocier avec les entreprises et les institutions qui s'installent dans les QPV afin qu'un pourcentage d'emplois soit réservé aux habitants des QPV
- Veiller à ce que l'auto-entrepreneuriat ne crée pas que des emplois précaires

## Éducation

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes



VISUEL

### LES CONSTATS

- Réussite scolaire : en 2021, 78 % de réussite au Brevet en REP- REP+ contre 87 % hors Education prioritaire et 98% dans le privé \*
- Compétence scolaire : 50 % des élèves de CP ont une maîtrise dite satisfaisante des compétences en CP contre 70 % sur les établissements hors QPV\*
- Une représentation majoritaire des CSP dites « défavorisées » en REP et REP + même si leur proportion a diminué entre 2015 (REP : 52 % / REP + 67%) et 2021 (REP : 49 % / REP+ 60 %)\*
- Seulement 10 à 20 % des collégiens en QPV utilisent la restauration scolaire \*\*

\* Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, DEPP, Académie de Lyon

\*\* source : Métropole de Lyon

### PAROLES D'HABITANTS\*

« Il faut mieux prendre en charge les élèves exclus »

« Il faudrait davantage valoriser les parcours de réussite »

« On n'a pas beaucoup de réseaux trouver un stage c'est compliqué »

« On pourrait imaginer des « jumelages » de collèges pour que nos enfants connaissent d'autres lieux »

« Plus de moyens humains et former les enseignants pour la prise en charge des enfants avec handicaps »

« Il faut poursuivre le soutien à la parentalité aux actions éducatives à destination des enfants des jeunes et des familles »

« Il faut favoriser les événements intergénérationnels et inclusifs »

« Les jeunes ont besoin d'une main tendue pour leur montrer qu'ils sont capables de bien des choses »

\* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

## A. Amplifier l'ancrage des établissements sur les quartiers

### Des établissements ouverts plus largement



- Renforcer la continuité éducative notamment par le déploiement progressif de l'ouverture étendue 8h-18h des collèges en Réseau d'Education prioritaire dans une logique de coordination renforcée (Etat)
- Développer l'ouverture des écoles durant la deuxième quinzaine d'août pour les établissements relevant de l'Education prioritaire (Etat-Education nationale)

### Ouvrir le hors-quartier



- Favoriser les projets inter collèges Éducation prioritaire / hors éducation prioritaire (Métropole)
- Construire des parcours de réussite éducative Collège-Lycée-Enseignement supérieur, notamment par le déploiement du dispositif « Cordées de la réussite » et l'accès facilité aux Internats d'excellence (État)
- Maintenir l'accès des élèves boursiers des QPV aux internats d'excellence (État - Éducation nationale)
- Favoriser la mise en œuvre du dispositif des colos apprenantes (État - Éducation nationale)
- Maintenir une priorisation des QPV dans la mise en œuvre des politiques jeunesse (comme le dispositif ville-vie-vacances) (Etat, CAF)
- Poursuivre un accompagnement particulier des jeunes publics résidant en QPV dans certains dispositifs relevant de la jeunesse et des sports (par exemple aisance aquatique, priorisation dans le cadre des inscriptions au SNU...) (État – Éducation nationale)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la jeunesse afin de faciliter et renforcer leurs pratiques professionnelles, par exemple avec le réseau Promeneurs du net (CAF)
- Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via l'accompagnement de projets collectifs de jeunes (CAF)
- Maintenir la localisation en QPV comme critère de priorisation des dossiers (par exemple colos apprenantes) (État – SDJES)

## B. Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité

### Un climat scolaire amélioré



- Mettre en place des médiateurs sociaux au sein des établissements scolaires inscrits en REP en lien avec l'Éducation nationale (Métropole)
- Expérimenter des équipes de prévention dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP (Métropole)
- Poursuivre et étendre à l'ensemble des établissements en QPV l'accueil des nouveaux enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs (Métropole, État)
- Conforter la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV et leurs collèges (Sytral Mobilités et opérateurs)

### Un cadre de travail épanouissant



- Prioriser les interventions sur le bâti (rénovation/réhabilitation), sur les espaces extérieurs (végétalisation) et la restauration scolaire en veillant à l'inclusion (Métropole)
- Inciter davantage les collégiens en REP à recourir à la restauration scolaire en proposant des lieux de restauration scolaire dans chaque établissement et en développant un rôle de prescripteur avec les activités organisées sur le temps méridien (Métropole)

## C. Renforcer la réussite éducative par un continuum éducatif

### L'éducation dès le plus jeune âge



- Accompagner le développement de places en crèche en QPV via des financements bonifiés (CAF)
- Promouvoir l'accueil des enfants à partir de 2 ans en lien avec la PMI-Métropole (Etat-Éducation nationale)

### Des parcours éducatifs renforcés



- Développer l'accueil des stagiaires de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel par une mobilisation des services publics, de l'éducation populaire et des entreprises (État, Métropole)
- Soutenir les dispositifs de réussite éducative, par exemple les Programmes de Réussite Éducative co-financées par les communes (État)
- Développer l'association des partenaires au Groupe de Prévention du Décrochage scolaire en collège (État - Éducation nationale)
- Enrichir les cartes de formations dans les établissements les plus défavorisés et accompagner les élèves issus de milieux défavorisés vers des formations rares d'autres établissements (État - Éducation nationale)
- Soutenir les projets éco-citoyens des collèges particulièrement en éducation prioritaire (Métropole)
- Dans les communes volontaires, renouveler la labellisation des « cités éducatives » existantes et les généraliser progressivement d'ici 2027 (État)
- Prioriser les QPV dans le soutien aux « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) en vue d'accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite éducative (CAF)
- Poursuivre le soutien aux dispositifs d'accueil des élèves exclus temporairement, et favoriser l'essaimage de dispositifs d'accueil innovants (Métropole, État)

## D. Augmenter l'attractivité des établissements scolaires

### Des moyens renforcés pour réussir



- Prendre en compte, sous réserve des directives et des arbitrages nationaux, les évolutions de la géographie prioritaire dans la mise à jour de l'éducation prioritaire afin d'assurer la convergence progressive de l'éducation prioritaire et de la géographie prioritaire (Etat-Education nationale)
- Renforcer la coordination des dispositifs existants relevant de l'Education nationale et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires (Etat et Métropole)
- Bonifier les dotations accordées aux collèges en éducation prioritaire (Métropole)
- Renforcer le recours aux bourses par une information mieux ciblée, et une médiatisation adaptée (Etat, Éducation nationale, Métropole)

### Mixité scolaire et sociale stimulée



- Expérimenter des projets de mixité sociale et scolaire avec les communes volontaires en lien avec Éducation nationale (Métropole)
- Encourager la mixité scolaire par l'offre d'options dans les établissements en QPV (État - Éducation nationale) et par des aménagements (dérogation sur critère boursier par ex.) à la sectorisation de la carte scolaire (Métropole)
- Impliquer le conseil métropolitain des jeunes à travers une interconnaissance entre les collégiens éducation prioritaire et hors éducation prioritaire (Métropole)
- Mieux valoriser l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV (Métropole, Etat)



## E. Développer le lien de confiance avec les parents

### Des parents et des jeunes reconnus comme acteurs



- Poursuivre la mise en place d'un budget participatif en direction des collégiens et plus particulièrement en réseau d'éducation prioritaire (Métropole)
- Soutenir le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre parents et leurs enfants, notamment les adolescents (Métropole, Etat, CAF)
- Intégrer des parents d'élèves dans le groupe de suivi « éducation » du Contrat de Ville (Etat - Métropole)

### Des parents accompagnés



- Développer des lieux mobilisables et équipés pour et par les parents dans les collèges en QPV en lien avec l'Education nationale (Métropole).
- Poursuivre le soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentalité) (CAF)
- Promouvoir et développer l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail « laclasse.com » dans les réseaux d'éducation prioritaire (Métropole)
- Accompagner les familles allophones dans leur rôle de parents d'élèves via le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" en proposant des ateliers au sein des établissements situés en QPV ou accueillant des élèves de QPV (Etat)

## Le point de vue des habitants et des associations



### A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Veiller à la prise en charge des élèves exclus temporairement et éviter leur stigmatisation
- Valoriser les expériences collectives menées dans les établissements scolaires de QPV, notamment lors des portes ouvertes
- Renforcer la mixité des enseignements et des options pour favoriser l'attractivité des établissements en QPV
- Renforcer les sorties culturelles sur le territoire métropolitain (et pas seulement à l'international), certains élèves de collège ne connaissent pas d'autres quartiers
- Valoriser le soutien à la réussite éducative mené par les centres sociaux ainsi que la vie associative (éducation populaire).
- Renforcer l'information des parents sur l'orientation des élèves, mieux informer, mieux conseiller les élèves et les parents
- Renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents d'élèves
- Créer des groupes de soutien aux parents de pré-adolescents
- Favoriser les rencontres parents – professeurs dans les QPV et sensibiliser les professeurs à avoir un comportement et un discours adapté aux parents d'élèves des QPV (sans jugement, sans les dévaloriser)

### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires



- Prioriser les QPV pour le remplacement des professeurs absents
- L'ouverture des collèges de 8h à 18h doit s'accompagner de moyens accrus et de recrutements d'animateurs et de professionnels.
- Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés dans les QPV
- Augmenter les moyens alloués à l'assistance sociale ainsi qu'à la médecine scolaire en collège QPV
- Soutenir les lieux de restauration scolaire qui sont des lieux de socialisation
- Renforcer l'accueil des enfants handicapés en QPV (handicap visible et invisible).
- Favoriser la mixité scolaire par des allers-retours dans les deux sens : des élèves des QPV vers des établissements hors-QPV mais aussi en organisant des représentations et a priori des élèves « hors QPV » sur les établissements (et les élèves) en QPV

## Habitat et transitions écologiques

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre



### VISUEL

### LES CONSTATS

- En 2021 les QPV métropolitains concentrent 32 % de l'offre locative sociale et 63 % de l'offre à bas loyer (Diagnostic Urbalyon – données RPLS)
- Un taux de sur-occupation 2 fois plus important en QPV (12,9%) sur la métropole en 2019 (données INSEE RGP 2019)
- 40 % des ménages en QPV ne sont pas motorisés (contre 29 % métropole) (source : Diagnostic Urbalyon – données EDGT 2015)
- Une part modale des transports en commun (20,5 %) proche de la moyenne métropolitaine (19,5%) mais des situations contrastées selon le positionnement du QPV (source : Diagnostic Urbalyon – données EDGT 2015)
- 45% des femmes des QPV n'ont pas le permis de conduire contre 25% dans la métropole (source Diagnostic Urbalyon)
- Au niveau national 82 % des habitants des QPV estiment avoir accès facilement à des produits de qualité contre 88 % hors QPV
- 70% habitants des quartiers ANRU indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été dans leur logement contre 56 % au niveau national (Source : Diagnostic Urbalyon –données Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »)

### PAROLES D'HABITANTS\*

« On veut des bailleurs à l'écoute qu'on puisse contacter facilement. »

« Déjà .. Des logements dignes ! »

« Avec les canicules à répétition il faudrait avoir plus d'îlots de fraîcheur des fontaines à eau»

« Un espace vert et calme c'est un espace où tout le monde trouve sa place car il a été conçu avec des espaces pour chacun »

« Nos parties communes devraient mieux être entretenues »

« Des quartiers où l'on peut bien vieillir : logements adaptés lieux conviviaux adaptation des espaces publics »

« Il faut poursuivre les efforts d'embellissements portés par le renouvellement urbain »

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

\* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

## A. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels

### Des habitants formés et informés



- Améliorer l'accès à l'information des habitants avec les opérateurs existants et cartographier les lieux ressources sur l'habitat et le logement au sein de la métropole (Métropole, État)
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, précarité énergétique...) (Métropole, bailleurs)
- Mobiliser plus fortement les associations de locataires dans le dialogue avec les habitants (Métropole, bailleurs)
- Prendre en compte les habitants des QPV dans la réflexion sur la location active, en complément de la bourse d'échanges de logement et des offres d'AL'in (Métropole, bailleurs, Action Logement)
- Rendre plus visibles et lisibles les règles d'attribution des logements sociaux (Etat, Métropole, bailleurs).
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, règles d'attribution des logements sociaux, sobriété énergétique....) (Métropole, bailleurs)

## B. Agir par le logement



### Un rééquilibrage de l'offre de logements au sein de la métropole

- Poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre l'Est et l'Ouest du territoire métropolitain, tel qu'affiché dans le PLUH (Métropole)
- Suivre et accompagner les communes carencées au titre de la loi SRU via les contrats de mixité sociale (État, Métropole)
- Étudier la faisabilité d'un observatoire des loyers du parc social afin d'éclairer les leviers du rééquilibrage (Métropole, bailleurs)

### Une offre diversifiée et adaptée aux QPV



- Expérimenter de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner la diversification de logements en QPV sur le long terme (Métropole)
- Analyser l'évolution des marchés immobiliers dans les quartiers PNRU et NPNRU et réaliser un bilan qualitatif de la politique publique de la diversification (Métropole)
- Analyser dans le temps l'évolution des copropriétés créées par la vente HLM en QPV (Métropole)
- Accompagner les copropriétaires des nouvelles copropriétés en QPV dans la compréhension de leur rôle et du bon fonctionnement des instances (Métropole)
- Soutenir le développement des colocations à projets solidaires en QPV (Métropole, bailleurs)

### Des parcours résidentiels adaptés et de qualité



- Accompagner le bien vieillir dans les quartiers : recenser les logements sociaux adaptés au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite présents dans les QPV (bailleurs, Métropole)
- Faciliter les mutations au sein du parc de logements sociaux : mieux faire connaître la bourse de logement notamment, mieux connaître les motifs de demande de mutation et travailler les leviers pour les situations de sous-occupation (Métropole, inter-bailleurs)
- Poursuivre le copilotage du travail partenarial autour des parcours résidentiels dans les instances de réflexion de la CIL (Métropole, État)
- Poursuivre les objectifs d'attributions en QPV dans le respect des obligations de la CIA (Métropole)
- Favoriser l'attribution de logements sociaux aux ménages les plus en difficulté en dehors des QPV et faire le lien avec les travaux de la CIL (État, Métropole)
- Dans le cadre de la révision du FSL, conduire une réflexion sur les modalités de l'analyse de la couverture des publics en QPV (Métropole)
- Poursuivre la mise en œuvre de la charte locale de relogement du NPNRU et renforcer le fonctionnement interbailleurs (Métropole, État, bailleurs)



- Poursuivre la veille préventive sur les copropriétés récentes construites en QPV ou à proximité (Métropole)
- Apporter un soutien en ingénierie aux syndicats et conseils syndicaux dans le cadre des dispositifs opérationnels (POPAC, OPAH ou Plans de sauvegarde) (Métropole, Etat-Anah)
- Pour les copropriétés dégradées ayant bénéficié d'un dispositif opérationnel, prévoir un suivi de la copropriété et de l'évolution du marché immobilier en fin de dispositif (Métropole)
- Renforcer les interventions pour la réhabilitation des copropriétés, selon les termes de la loi à venir et Écoréno'v (Etat-Métropole)
- Mobiliser des moyens pour financer la GSUP pour les copropriétés dégradées (Etat-Anah, Métropole)

### Des logements de qualité et confortables



- Poursuivre le déploiement des dispositifs de la lutte contre l'habitat indigne dans les QPV (Métropole, Etat)
- Soutenir la rénovation des logements en QPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'Anah (Métropole, Etat)
- Mobiliser les aides à la végétalisation dans les projets de résidentialisation (Métropole, bailleurs)
- Accompagner la mise en place du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie lors de ses interventions dans les QPV comme sur le reste du territoire métropolitain (Métropole)
- Essaimer les expérimentations de lutte contre les nuisibles (punaises de lit, cafard, rats...) en réfléchissant à un soutien spécifique aux publics précaires confrontés au sujet (Métropole, État, bailleurs)
- Soutenir l'auto-réhabilitation accompagnée pour des locataires du parc social ou des propriétaires occupants modestes (Métropole, État, bailleurs)

## C. Agir en proximité

### Une présence des institutions plus lisible et plus visible



- Amorcer une réflexion sur les « fonctions de proximité » dans l'ensemble du parc social et notamment dans les QPV (rôle de chacun, coordination ...) (Métropole, Etat, bailleurs)
- Poursuivre le soutien aux fonctions de proximité via les dispositifs GSUP/TFPB (Métropole, Etat, bailleurs)

## D. Adapter les quartiers au changement climatique



### Nature en Ville, réduction de la consommation d'eau

- Préserver et renforcer la désimperméabilisation des sols et la récupération d'eau dans les QPV (Métropole, Etat)
- Renforcer la couverture végétale et la biodiversité des espaces en QPV (Métropole, bailleurs) et soutenir des actions y contribuant (Etat, Métropole)
- Diffuser les bonnes pratiques en faveur de la gestion économe de l'eau dans les jardins partagés (Métropole)
- Veiller à la part prise par les QPV dans le fonds vert (Etat)

### Réduction, tri, valorisation : des déchets mieux traités



- Renforcer l'information incitative, auprès des habitants des QPV pour réduire la production des déchets (Métropole, bailleurs)
- Expérimenter la mise en place d'un éco-centre de tri et de valorisation des déchets sur un QPV de la Métropole en veillant à une complémentarité des dispositifs de collecte déjà existants (Métropole)
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des sujets nécessitant une coordination : collecte, propreté, encombrants (Métropole, bailleurs)

### Résilience des quartiers

- Essaimer les dynamiques quartiers Quartiers Fertiles et Quartiers Résilients (Etat, Métropole)
- Poursuivre le déploiement du réseau de chaleur urbain pour desservir les QPV (Métropole, Ademe)
- Cofinancer les projets de transformation écologique des QPV (Banque des Territoires)
- Apporter des investissements favorables à la transition grâce à la dotation politique de la ville DPV (Etat)
- Mettre en place une priorité QPV dans le plan d'accompagnement à la transition et à la résilience (Métropole)
- Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables des sites NPNRU et hors NPNRU (Métropole, Etat, bailleurs)
- Faire connaître le dispositif éco chaleur (Métropole)

## E. Manger mieux manger abordable

### Une alimentation saine et accessible



- Promouvoir une alimentation abordable et de qualité (tarification sociale, paniers solidaires, épiceries sociales et solidaires, programme « mieux manger pour tous ») (Métropole, État, bailleurs)
- Suivre l'expérimentation « territoire à vivre » mise en place sur Lyon 8 et en étudier son essaimage possible (Métropole)
- Soutenir le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine (bailleurs et Métropole)
- Suivre et capitaliser les opérations quartiers fertiles dans leur capacité à favoriser l'auto-production et le maraîchage (Métropole, État)

## F. Renforcer les modes actifs et les transports en commun dans les QPV

### Une tarification sociale accessible



- Suivre le non-recours à la tarification sociale et solidaire de manière territorialisée (SYTRAL Mobilités)
- Faciliter la mise en place d'une expérimentation pour l'accès automatique à la tarification sociale et solidaire des transports en commun (Etat)
- Suivre la proportion des bénéficiaires issus des QPV émergeant au Dispositif Mobilité inclusive (diagnostic personnalisé et offre mobilité aux bénéficiaires du RSA et personnes en insertion) (Métropole)

### Des quartiers désenclavés



- Prendre en compte les QPV dans le plan de mobilité des territoires lyonnais (horizon 2040) (Sytral Mobilités) et dans le plan local de mobilité (Métropole)
- Prendre en compte les QPV dans les arbitrages des Plans de transport adapté (Sytral Mobilités)
- Prendre en compte les QPV dans le cadre du schéma cyclable cible 2030 (Métropole)
- Communiquer plus fortement sur les linéaires des modes actifs (notamment les voies lyonnaises) desservant ou traversant les QPV (Métropole)

### Des changements d'usages accompagnés



- Renforcer l'action locale de l'Agence des Mobilités et suivre la proportion de bénéficiaires issus des QPV : évaluation des permanences délocalisées déjà en place (Métropole, Sytral Mobilités)
- Aider à l'achat de vélos à assistance électrique et de voitures crit'Air 0/1 (Métropole)
- Maintenir et renforcer la démarche « Vélo-Ecoles » avec un ciblage spécifique de 30 % des bénéficiaires issus des QPV (Métropole)
- Cibler les QPV dans le dispositif « savoir rouler à vélo » » (Etat)
- Profiter de l'extension du réseau vélo'v pour mieux desservir les QPV (Métropole)
- Intégrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisé pour les vélos (Métropole)

## Le point de vue des habitants et des associations

### Habitat



#### A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Développer dans les QPV de l'habitat participatif, les logements intergénérationnels (étudiants et habitants plus âgés) ou le Bail Réel Solidaire (BRS)
- Veiller à la qualité des logements neufs (normes, matériaux, isolation ...) et à leur adaptation aux habitants des QPV (typologie, balcons, jardins ...)
- Mener des formations pédagogiques à destination des bénévoles d'associations de locataires afin de leur expliquer les régularisations de charges
- Travailler avec les copropriétaires et les syndicats de copropriétés sur la gestion (des immeubles ou des espaces extérieurs) en s'appuyant sur les associations d'insertion ou pour la transition écologique
- Faire de la recherche sur des problèmes qui touchent beaucoup de quartiers notamment les « nuisibles » (cafards, punaises, souris, rats ...) pour trouver des solutions et les diffuser

#### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Informer davantage les habitants sur les critères d'attribution du logement social et favoriser les demandes de mutation
- Maîtriser davantage les augmentations de loyers et de charges en cas de rénovation ou pour les résidences neuves
- Mieux prendre en compte les personnes âgées isolées, leur besoin de logement et de vie sociale
- Veiller à renouveler régulièrement les représentants des associations de locataires pour « faire tourner la parole » et garantir la représentativité
- Simplifier les aides à la végétalisation, les dossiers sont trop complexes pour les copropriétaires



## Transitions écologiques



#### A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Équiper les QPV en points d'eau : fontaines brumisateurs et pédiluves par exemple
- Penser les aménagements en tenant compte des personnes âgées (en disposant de nouvelles assises par exemple)
- Développer de la pédagogie sur les bonnes pratiques en matière de stationnement. Diminuer progressivement le stationnement et les mésusages mais en tenant compte des besoins des habitants (des secteurs avec des déficits de place) et reconnaître que la voiture est nécessaire dans les QPV
- Rechercher de la pédagogie auprès des habitants sur la gestion des déchets le recyclage et le déploiement des bacs à compost
- Développer les actions de sensibilisation à la sobriété énergétique comme le dispositif « Energie Tour » qui permet de faire de réelles économies au quotidien
- S'appuyer sur les associations existantes pour déployer l'accès à la tarification sociale
- Promouvoir les dispositifs de locations de réparation et d'autoréparations de vélos

#### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Proposer des aides à l'achat de voitures crit'Air 0/1 plus importantes
- Sensibiliser le Sytral Mobilités au transport interne au quartier (navette interne)
- Soutenir les structures de distribution alimentaire en complément des épiceries solidaires et des groupements d'achat
- Veiller à la non dégradation de l'offre de bus existante lorsque les quartiers sont desservis par une nouvelle ligne forte de transports en commun
- Développer de nouveaux projets « quartiers fertiles »
- Valoriser les circuits-court dans le Projet Alimentaire Territorial



## Culture Sport Santé et Vie associative

Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie



### VISUEL

## LES CONSTATS

### Sport

- Un nombre de licenciés en QPV nettement inférieur à la moyenne régionale de l'ordre de 20% en 2021

(Source : Diagnostic Urbalyon)

### Santé

- Des inégalités de santé démontrées tant sur la prévalence de certaines pathologies (diabète, asthme, ALD ...) que sur l'offre de soins locale
- 40% des habitants des quartiers prioritaires ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation de médecin généraliste) pour des raisons financières contre 26 % dans les unités urbaines environnantes.

(source Diagnostic Urbalyon)

### Culture

- Les freins à l'accès aux ressources culturelles et artistiques principalement exprimés par les habitants : « Ce n'est pas pour moi » « c'est loin » « Je ne savais pas »
- Une dynamique partenariale portée par la charte de coopération : en 2021 22 partenariats réalisés 132 équipements culturels et socio—culturels engagés 195 projets menés

(source Diagnostic Urbalyon)

## PAROLES D'HABITANTS\*

« Il faudrait plus d'événements festifs culturels sportifs inter quartiers et aussi des événements sportifs pour sensibiliser et faire découvrir des nouveaux sports »

« L'offre en direction des seniors elle n'est pas très développée qu'elle soit culturelle, sportive et dans le même esprit il faudrait aussi penser des pratiques adaptées aux personnes en situation de handicap »

« Il faudrait davantage valoriser les pratiques et les talents dans les quartiers encourager le multiculturalisme »

« Il faudrait investir des lieux collectifs pour favoriser le lien social : jardins partagés four à pain collectif... et permettre des projets spontanés et ponctuels sur l'espace public comme des cafés d'habitants une ludothèque itinérante...»

« Les associations ont des difficultés pour se renouveler, beaucoup de turn over, le vieillissement des personnes, il faudrait qu'on arrive à engager les jeunes, mieux valoriser le bénévolat, donner plus de moyens aux structures »

« On manque de médecins l'accès aux soins est souvent un problème »

\* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

Accusé de réception en préfecture  
1602163041-20230408-000000002-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

# A Favoriser la santé et le bien-être à tous les âges de la vie

## Le sport –santé - bien être encouragé



- Soutenir ou porter un regard particulier sur les structures labellisées « maisons sport-santé » situées en QPV (Métropole, ARS)
- Mobiliser annuellement les réseaux de professionnels « sports-santé-Handicap » et « sport inclusif solidaire et écologique » sur la thématique QPV (Métropole)

## Accès aux soins et santé mentale



- Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV (ARS, Métropole) et des Points Accueil et Ecoute Jeunes (CAF)
- Poursuivre le développement des Contrats Locaux de Santé sur la Métropole en priorisant les territoires les plus fragiles (ARS)
- Accompagner les communes volontaires les plus fragiles dans la mise en place d'un conseil local de santé mentale ou d'un volet santé mentale dans les contrats locaux de santé (ARS)
- Soutenir les maisons de santé pluridisciplinaires (ARS, CPAM) les centres de santé communautaires (ARS) et les Centres d'Education Sexuelle (Métropole) situés dans ou à proximité des QPV
- Intégrer dans la contractualisation avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) des objectifs pour la réduction des inégalités de santé (ARS, CPAM)
- Inscrire pour toutes les CPTS couvrant des communes avec des QPV un objectif de développement de maîtres de stages universitaires pour l'accueil des étudiants en médecine (ARS)
- Actualiser les zonages « zone d'intervention prioritaire » et « zone d'action complémentaire » en cohérence avec les QPV début 2025 permettant l'octroi d'aides pour faciliter l'installation des médecins libéraux (ARS)
- Mettre en œuvre le plan d'actions « zéro patient en affection longue durée sans médecin traitant » (CPAM)
- Soutenir le déploiement de l'expérimentation de la Maison de l'enfance et de la famille sur les QPV de la Métropole et en tirer les enseignements au niveau local (ARS)
- Poursuivre les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), pour soutenir les professionnels et structures qui font face à des personnes confrontées à des besoins en santé complexes permettant notamment de favoriser le maintien à domicile (ARS)
- Cartographier la démographie médicale pour anticiper les besoins de demain (Métropole, Agence d'urbanisme)
- Soutenir les parents / aidants de personnes en situation de handicap (Métropole)

## Des actions en proximité

- Prioriser les territoires fragilisés (QPV) dans les appels à projets de prévention (alimentation, santé mentale, activité physique) (ARS)
- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour la prévention et la promotion de la santé prioritairement dans les territoires fragilisés (ARS)
- Poursuivre les démarches d'ateliers santé-ville sur les territoires volontaires pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (Etat)
- Mettre en place des actions de prévention (M'T dents, les dépistages et les examens de prévention santé pour les habitants des QPV (CPAM)
- Adapter les campagnes de prévention et de dépistage en lien avec les acteurs locaux (Métropole)
- Soutenir la prévention santé dans les établissements scolaires à travers les cités éducatives (Etat)

## C. Inclure par le Sport

### Des équipements accessibles et de l'animation sportive dans les QPV



- Soutenir la construction ou la rénovation de terrain de sport « génération 2024 » (État)
- Porter un regard particulier sur les QPV dans le cadre de l'AAP Ilots sports inclusifs en accès libre (Métropole)
- Déployer dans le cadre de Métropole Vacances Sportives les Oasis du Sport 18h-00h en QPV (Métropole)
- Favoriser le développement d'activités sportives pendant les vacances scolaires et l'apprentissage des valeurs de l'Olympisme et du paralympisme (Etat)

### Des pratiques sportives pour toutes et tous



- Promouvoir le déploiement des éducateurs socio-sportifs auprès des clubs sportifs des QPV (Etat)
- Prioriser des aides à l'emploi pour les clubs sportifs dans les QPV (Etat)
- Prioriser les QPV dans le déploiement des dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » (Etat)
- Étudier de manière spécifique les pratiques sportives des habitants en QPV afin de mieux identifier les besoins (Métropole)
- Favoriser aux côtés des offices municipaux des sports des communes la découverte des sports par une intervention des clubs en QPV (Métropole)
- Développer la pratique sportive féminine dans les QPV via l'AAP Sport inclusif et solidaire (Métropole)
- Elaborer d'ici 2026 une charte de coopération sportive "Politique de la Ville" en associant les acteurs locaux (Métropole)



## B. Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous

### Des équipements culturels engagés



- Poursuivre la démarche de coopération culture et politique de la ville par la signature d'une nouvelle déclaration de coopération culturelle\* (Métropole, Etat)
- Associer d'autres acteurs concernés par le contrat de ville à la démarche de coopération : bailleurs sociaux, missions locales, fédération d'éducation populaire, Sytral Mobilités... (Métropole, Etat)
- Mobiliser de nouveaux équipements métropolitains dans le cadre de la convention de coopération culturelle (Métropole)
- Inscrire dans les conventions avec les établissements culturels un objectif QPV (Etat, Métropole) : faciliter l'accès aux habitants des QPV, produire des médiations adaptées, travailler la programmation ou co-construire des projets avec les habitants, s'impliquer dans la programmation estivale Quartiers d'été (Métropole)
- Amplifier l'utilisation individuelle du Pass Culture par des jeunes des QPV et s'appuyer sur la part collective du Pass pour développer des parcours EAC (Métropole, Etat)
- Faciliter l'accès des enfants aux conservatoires et écoles de musique par des dispositifs existants et à expérimenter (Etat, Métropole)

### Proximité et égalité territoriale



- Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV pour les communes volontaires par un abondement exceptionnel (Etat)
- Accompagner la création de réseaux intercommunaux de bibliothèques dans les Conférences Territoriales des Maires (CTM) prioritairement dans celles ayant des communes relevant de la politique de la ville (Métropole, Etat)
- Expérimenter la mise en place d'un 1% culturel sur les projets publics en QPV (Métropole, Etat)
- Mobiliser des adultes relais sur de la médiation culturelle (Etat)

\* 8 grands équipements et événements de la Métropole sont concernés : Musée Lugdunum, Musée des Confluences, Les Biennales d'Art contemporain et de la Danse, les Archives départementales, les Journées Européennes du Patrimoine, les Nuits de Fourvière et le Festival Lumière.

## Des projets artistiques et culturels de qualité et durables



- Poursuivre un soutien conjoint des projets artistiques et culturels par des financements croisés culture et Politique de la Ville (Métropole)
- Renforcer les moyens en matière de médiation sociale et culturelle : appui à une coordination culturelle en CTM soutien à la diffusion artistique EAC (Métropole, Etat)
- Accompagner la présence d'artistes, de journalistes, d'architectes et d'acteurs du patrimoine dans les QPV via des résidences sur des durées suffisamment longues pour un travail avec les habitants (Métropole, Etat)
- Soutenir des projets de micro-folies dans les QPV pour les communes volontaires (Etat)
- Favoriser l'organisation de temps forts et d'événements dans le cadre de Quartiers d'été visant à donner de la visibilité aux actions et projets menés (Métropole, Etat)
- Renforcer le soutien aux actions d'insertion par la culture (Culture pour tous) et favoriser les parcours et chantiers culturels pour les habitants des QPV et notamment à destination des jeunes (Etat, Métropole)

## Des pratiques culturelles et savoir-faire reconnus, soutenus et valorisés

- Mener un travail de repérage des lieux de pratiques culturelles ou autres lieux pouvant accueillir des projets artistiques et des pratiques amateurs (Etat, Métropole)
- Soutenir l'articulation entre les projets culturels des établissements locaux ou métropolitains et les projets artistiques déployés dans les territoires et la continuité entre ces projets et la pratique artistique amateur (Etat, Métropole)
- Développer une politique concertée en matière d'EAC sur le temps scolaire et hors scolaire et encourager les actions d'éveil artistique et culturel 0-6 ans (Etat, Métropole)
- Travailler les questions des langues et de l'illettrisme à travers des projets artistiques et interculturels (Etat, Métropole)
- Accompagner la mise en place de classes à horaires aménagés orientées culture dans les QPV et en évaluer leurs impacts sur la réussite scolaire (Etat-Education nationale, Métropole)
- Développer des formes de colonies de vacances artistiques auprès des enfants et des jeunes sur la période des vacances scolaires (Métropole, Etat)
- Accompagner des projets intergénérationnels en veillant à la place des seniors (Etat, Métropole)

## D. Soutenir la vie associative en QPV

### Des moyens pour garantir le lien social



- Conforter les animations locales et les associations d'éducation populaire à travers les programmations sociales de l'Etat et de Métropole Quartiers d'été (Métropole)
- Soutenir, en lien avec l'Etat, le déploiement de structures d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale) dans les QPV qui en sont dépourvus (CAF)
- Appuyer le fonctionnement des structures d'Animation à la Vie Sociale (AVS) intervenant en QPV et renforcer la concertation entre les partenaires institutionnels (Métropole, communes, Etat, CAF) dans le soutien à ces structures (CAF, Etat)
- Favoriser les initiatives habitantes et soutenir le pouvoir d'agir des habitants (groupes d'habitants, émergence d'associations locales) (État, Métropole)

### Des ressources à destination des associations



- Prendre en compte les QPV dans les conventions d'objectifs des 5 structures d'accompagnement à la Vie Associative (Métropole)
- Faire connaître le réseau Guide Asso aux associations en QPV (Etat)
- Prendre en compte la dimension QPV dans le futur dispositif « éducation populaire engagement citoyenneté » (Métropole)
- Mettre en place et animer un réseau associatif spécifique à la politique de la ville (Métropole, État)
- Poursuivre la priorisation dans les QPV des services civiques et des postes FONJEP (État)
- Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les financements Etat-politique de la ville (Etat)
- Favoriser et soutenir l'émergence de "Tiers lieux jeunesse" permettant aux jeunes d'accéder à des services et de s'investir dans la vie associative (CAF)

### Un accueil des publics les plus fragiles

- Renforcer la qualité d'accueil des publics fragiles via le financement de postes d'animateurs en surendrement dans les accueils de loisirs en QPV dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (CAF)
- Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs aux publics fragiles via un soutien financier à l'amorçage de la mise en place d'une tarification accessible aux plus fragiles et un accompagnement méthodologique des gestionnaires (CAF)

## Le Grand Parc Miribel-Jonage



- Le Grand Parc Miribel-Jonage accueille un public varié dont une part importante d'habitants issus des QPV. En plus de représenter un **poumon d'air et de verdure** il a vocation à s'intégrer pleinement dans les actions soutenues par la Politique de la Ville

## Le point de vue des habitants et des associations

### A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Mieux communiquer sur l'offre de soins et l'offre associative existante
- Développer l'accès des terrains de sport au public féminin aujourd'hui encore trop peu présent
- Rénover les terrains de sports existants pour en faire des terrains multisports (et pas uniquement des terrains de sports dédiés à la pratique du football).
- Mieux communiquer sur l'offre culturelle en proximité
- Faciliter la pratique des arts en général et reconnaître la diversité des pratiques artistiques
- Faire des événements de quartiers dans et avec les autres QPV
- Favoriser les initiatives ou les événements qui mélangent les cultures issues des différentes communautés
- Favoriser les événements intergénérationnels en mixité sociale et qui laissent une place aux femmes
- Développer les initiatives de type « Café du dimanche ». Une fois par mois une réunion est organisée avec des personnes isolées (jeunes, seniors etc.) autour d'un café afin de leur présenter le programme culturel à venir. Un acteur culturel est invité à cette rencontre
- Favoriser les subventions pluriannuelles aux établissements culturels ainsi qu'aux associations œuvrant pour la culture dans les QPV



### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Libérer la parole sur la santé mentale dès le primaire pour prévenir au plus tôt
- Soutenir les parents, les aidants de personnes en situation de handicap en augmentant le nombre de structures et de solutions de répit
- Adapter le coût des licences sportives aux moyens financiers des habitants
- Établir des lieux d'accueil pour les parents lorsqu'ils amènent leurs enfants au sport
- Développer l'intergénérationnel au sein des associations présentes dans les QPV
- Développer des « tiers lieux » pour compléter les centres sociaux existants



## 5. Les PROJETS DE TERRITOIRES



Dans le territoire métropolitain, le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence de la politique de la ville. Il est décliné localement par des feuilles de route opérationnelles, déployées pour chaque commune et dénommées Conventions Locales d'Application (CLA). Ces conventions constituent les projets de territoires.

Ces conventions sont la coloration territoriale du Contrat de Ville Métropolitain. Elles doivent donc être en cohérence avec le présent contrat.

Toutes les communes de la Métropole inscrites dans la géographie Prioritaire de la Politique de la Ville se dotent de cet outil stratégique. Ces conventions s'appuient, en fonction des sujets identifiés localement et des spécificités locales, sur les enjeux et les objectifs définis à l'échelle métropolitaine. Les CLA déclinent de manière opérationnelle le Contrat de Ville Métropolitain à travers des engagements locaux des partenaires. Des sujets ou des thématiques identifiés localement, peuvent, avec le dialogue partenarial et intercommunal, s'intégrer dans la CLA.

Les communes uniquement dotées de Quartiers Populaires Métropolitains ont également la possibilité d'établir une CLA. .

Les CLA font l'objet d'une signature par les principaux partenaires du Contrat de Ville Métropolitain dont les bailleurs présents sur la ville concernée et la CAF.

S'agissant de la gouvernance, les conventions locales d'application sont co-pilotées par la Commune, l'Etat et la Métropole de Lyon. La Préfète et le Président de la Métropole de Lyon ou leur représentant sont membres des comités de pilotage des différentes CLA présidés par les Maires.

Le service Politique de la Ville de la Métropole, les délégués de la Préfète des territoires respectifs sont membres des comités techniques des CLA. Cette collégialité renforce ainsi les coopérations entre les institutions et l'articulation entre le Contrat de Ville Métropolitain et les Conventions Locales d'Application.

## 6. MODALITÉS DE SUIVI & ÉVALUATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

Il convient de distinguer, dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, les éléments relevant du suivi et de l'évaluation.

Le suivi consiste à mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur les territoires en Politique de la Ville. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont les données émanent de différentes sources (INSEE, CAF, ARS, Éducation nationale, ...). L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et de questions évaluatives, l'impact et l'effet des politiques publiques.



### COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE, SUIVI DES QUARTIERS AU SEIN DE NOTRE TERRITOIRE

Créée en 1978, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) est une association qui rassemble et fédère aujourd'hui des collectivités et des acteurs intervenant dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, voire à l'échelle régionale. Elle regroupe 52 membres à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires...

L'Agence d'Urbanisme Urbalyon assure depuis 1996 l'Observatoire de la Cohésion Sociale et Territoriale qui devient en 2024, l'**Observatoire des Quartiers Populaires**. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la politique de la ville et la Métropole de Lyon, à partir d'indicateurs sociaux et d'un indice de sensibilité.

Le niveau de chômage, de revenus, de diplôme, la composition des ménages ou la répartition des emplois sont des paramètres régulièrement analysés. Des fiches par quartier compilant ces données statistiques et des focus thématiques quantitatifs et qualitatifs sont réalisés. Urbalyon est également chargée du tableau de bord du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, permettant de mettre à jour des données relatives à la transformation urbaine.

La Métropole de Lyon en partenariat avec Urbalyon pilote l'**Observatoire des Solidarités**. C'est une instance de connaissance et d'échanges sur trois grandes problématiques des solidarités : la protection de l'enfance, la santé-autonomie et la précarité-inclusion. L'observatoire diffuse les données permettant de comprendre les mécanismes à l'œuvre et d'éclairer les politiques publiques de solidarité. Il s'intéresse également aux métiers de l'action sociale et du médico-social et vise à organiser des espaces d'échanges et débats, avec des personnalités issues du monde académique et les personnes concernées

### ÉVALUATION EN CONTINU DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN



L'année 2024 aura pour objectif de définir une méthodologie d'évaluation en continu du nouveau Contrat de Ville métropolitain.

Deux outils sont à concevoir en partenariat : le baromètre d'évaluation et les études de suivi de cohortes.

Le baromètre d'évaluation comprend les questions évaluatives et les indicateurs permettant de mesurer la réalisation des engagements partenariaux. Il s'agit de déterminer leur nombre, les modalités de collecte et de mesure.

Le suivi de cohortes a pour objectif d'analyser dans le temps un échantillon de population. A l'échelle des QPV, la photographie statistique peut générer une impression de stagnation ou d'aggravation alors que les parcours de vie, d'entrée et de sorties des quartiers sont riches d'enseignements. Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain, il s'agit notamment d'analyser les parcours résidentiels, le parcours des élèves en éducation prioritaire ou des personnes bénéficiaires du RSA.

Ces deux outils viendront nourrir les échanges au sein des instances de pilotage du Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ». Ils permettront de rendre compte aux habitants et aux associations des actions menées et de leurs impacts sur les territoires concernés.

### CLAUSE DE REVOYURE DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

A mi parcours, en 2027, le présent contrat fera l'objet d'une évaluation spécifique. A l'issue de cette évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revoiture du document contractuel pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

# Signataires



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE  
LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA VILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sabrina Agresti-Roubache**

Secrétaire d'État

auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
et du Ministre de la Transition Ecologique et de la  
Cohésion des Territoires,  
chargée de la citoyenneté et de la ville



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Fabienne Buccio**  
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfète du Rhône

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

**Bruno Bernard**  
Président de la Métropole de Lyon

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**Franck Dumaitre**  
Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de  
l'ADEME

**Cécile Courrèges**  
Directrice de l'Agence  
Régionale de Santé

**Aicha Mouhaddab**  
Directrice Auvergne-Rhône-Alpes AURA HLM

**Bruno Charles**  
Président du SYMALIM

**Véronique Henri-Bougreau**  
Directrice générale de la CAF du Rhône

**Yves Corvaisier**  
Directeur général de la CARSAT Rhône-Alpes

**Bruno Bernard**  
Président du SYTRAL Mobilités

**Emmanuelle Lafoux**  
Directrice générale de la CPAM du Rhône

**Jérôme Bourne-Branchu**  
Directeur académique des services de  
l'Education nationale du Rhône

**Joseph Sanfilippo**  
Directeur France Travail département  
du Rhône

**Barbara Falk**  
Directrice régionale  
de la Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**Jérémie Breaud**  
Maire de Bron

**Philippe Cochet**  
Maire de Caluire-et-Cuire

**Blandine Freyer**  
Maire d'Irigny

**Véronique Déchamps**  
Maire de La Mulatière

**Laurence Fautra**  
Maire de Décines

**Sébastien Michel**  
Maire d'Ecully

**Grégory Doucet**  
Maire de Lyon

**Christophe Quiniou**  
Maire de Meyzieu

**Muriel Laurent**  
Maire de Feyzin

**Thierry Pouzol**  
Maire de Fontaines-sur-Saône

**Claude Cohen**  
Maire de Mions

**Eric Bellot**  
Maire de Neuville-Sur-Saône

**Mohamed Boudjellaba**  
Maire de Givors

**Xavier Odo**  
Maire de Grigny

**Jérôme Moroge**  
Maire de Oullins-Pierre-Bénite

**Julien Smati**  
Maire de Rillieux-La-Pape

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**Christophe Duchêne**  
Maire de Saint-Fons

**Marylène Millet**  
Maire de Saint-Genis-Laval

**Alliade Habitat**  
Elodie Aucourt Pigneau

**Alpes Isère Habitat**  
Isabelle Rueff

**Gilles Gascon**  
Maire de Saint-Priest

**Hélène Geoffroy**  
Maire de Vaulx-en-Velin

**ARALIS**  
Mohamed Benazzouz

**Batigère RA**  
François Dhonte

**Julien Vuillemand**  
Maire de Vernaison

**Michèle Picard**  
Maire de Vénissieux

**CDC Habitat ADOMA**  
Lucile Barou

**Dynacité**  
Marc Gomez

**Cédric Van Styvandaël**  
Maire de Villeurbanne

**Erilia**  
Frédéric Lavergne

**Est Métropole habitat**  
Céline Reynaud

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



**Grand Lyon Habitat**  
Jean-Noël Freixinos

**ICF Habitat Sud-Est Méditerranée SA**  
Sophie Matrat

**SFHE**  
Brice Verheecke

**Sollar**  
Philippe Linage

**Immobilière Rhône Alpes**  
Anne Warsmann

**Lyon Métropole Habitat**  
Vincent Cristia

**Vilogia**  
Romain Albert

**Rhône-Saône Habitat**  
Arnaud Cecillon

**SACOVIV**  
Roxane Michel

**SACVL**  
Thierry Bergereau

**SEMCODA**  
Bernard Perret

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

# Annexes

Diagnostic du Contrat de Ville Urba Lyon :

[Diagnostic du Contrat de ville 2015-2023 de la métropole de Lyon | Urbalyon](#)

Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023

<https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-des-villes-chanteloup-les-vignes>

Décret du 28 décembre 2023 concernant la nouvelle géographie

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707345#:~:text=2014%20relatif%20...->

[.D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202023%2D1312%20du%2028%20d%C3%A9cembre%202023%20modifiant,d%C3%A9termination%20dans%20les%20d%C3%A9partements%20m%C3%A9tropolitains](#)

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804>

## Glossaire

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat  
**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
**ALD** : Affection de Longue Durée  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASV** : Atelier Santé Ville  
**AVIP / AVIS (crèche)** : A Vocation d'Insertion Professionnelle // A Vocation d'Insertion Sociale  
**AVS** : Animation de la Vie Sociale  
**BRS** : Bail Réel Solidaire  
**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail  
**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale  
**CIA** : Convention Intercommunale d'Attribution  
**CIL** : Conférence Intercommunale du Logement  
**CLA** : Convention Locale d'Application  
**CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité  
**CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
**CMT** : Conférence Territoriale des Maires  
**COPIL** : Comité de Pilotage  
**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
**CPO** : Convention Pluriannuelle d'Objectifs  
**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé  
**CROSS** : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage  
**EAC** : Education Artistique et Culturelle  
**EDGT** : Enquête Déplacement Grand Territoire  
**ESS** : Economie Sociale et Solidaire  
**FSL** : Fonds de Solidarité pour le Logement  
**GSUP** : Gestion Sociale Urbaine de Proximité  
**GT** : Groupe de Travail  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
**IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé  
**HLM** : Habitat à Loyer Modéré  
**MDML** : Maison de la Métropole de Lyon  
**MDPH** : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées  
**MMIE** : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi  
**PNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
**OFAS** : Office Anti-STupéfiants  
**ONPV** : Observatoire National de la Politique de la Ville  
**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
**PDV** : politique de la ville  
**PLH** : programme local de l'habitat  
**PLUH** : Plan Local d'Urbanisme et Habitat  
**PNRU** : Programme Nationale de Rénovation Urbaine  
**POPAC** : Programme Opérationnel de Prévention d'Accompagnement des Copropriétés  
**QPM** : Quartier Populaire Métropolitain  
**QPV** : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville  
**REP** : Réseau d'Education Prioritaire  
**RGP** : Recensement Général de la Population  
**RPLS** : Répertoire du Parc Locatif Social  
**RSA** : Revenu de Solidarité Active  
**SIAE** : Structure d'Insertion par l'Activité Economique  
**SDJES** : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports  
**SNU** : Service National Universel  
**TFPB** : Taxe sur le Foncier Bâti  
**URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

# Page LOGOS

Le Contrat de Ville Métropolitain - Engagements Quartiers 2030 est un document partenarial travaillé avec les acteurs institutionnels et de terrain. La définition des objectifs et des engagements est le fruit d'un travail collectif qui permet de définir une feuille de route collective pour l'ensemble des signataires sur les six prochaines années.

Signataires du Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030.

# Coordonnées des cosignataires

Métropole de Lyon  
20 rue du Lac  
CS 33569  
69505 Lyon Cedex 3  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

Préfecture du Rhône  
31 Cr de la Liberté  
69419 Lyon Cedex 3  
[www.Rhone.gouv.fr](http://www.Rhone.gouv.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

# Convention Locale d'Application du Contrat de Ville Quartier Sources-Pérollier

2024 - 2030



## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>4</b>	économique, commerces de proximité, mobilité	38
<b>1 LA PRESENTATION DE LA VILLE D'ÉCULLY ET DU QUARTIER DES SOURCES-PEROLLIER</b>	<b>5</b>	4.3 Cadre de vie, GSUP, sécurité, prévention, tranquillité	40
1.1 Portrait synthétique de la ville d'Écully	5	4.4 L'essentiel à retenir	42
1.2 Présentation du Quartier Sources-Pérolier	12	<b>5 LA FEUILLE DE ROUTE DU QUARTIER SOURCES – PEROLLIER</b>	<b>45</b>
1.3 La précarisation des ménages	13	5.1 Les défis à l'échelle du quartier	45
1.4 Une vie associative fragile et un vivre ensemble appauvri	14	5.2 Les orientations stratégiques de la CLA	46
1.5 La sécurité et la tranquillité en question	15	5.3 La déclinaison opérationnelle de la stratégie AGILE	46
1.6 Matrice AFOM du quartier : Synthèse	16	<b>6 LA PLACE DES HABITANTS AU SEIN DE LA CONVENTION LOCALE D'APPLICATION</b>	<b>50</b>
<b>2 LE QUARTIER SOURCES-PEROLLIER ET LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>17</b>	6.1 Contexte actuel de participation	50
2.1 Les origines du quartier Sources-Pérolier à Écully	17	6.2 La création d'une instance de participation habitante inclusive et fonctionnelle	50
2.2 L'évaluation de la Convention Locale d'Application 2015-2023 et l'évolution du quartier	19	6.3 Collaboration multidimensionnelle : Ville, État, Métropole, Bailleur et Structures Associatives	51
2.3 Le besoin d'une intervention partenariale coordonnée et renforcée, mise en avant par la Ville	24	6.4 Accompagnement et Formation	51
2.4 Le classement en QPV pour la période 2024-2030 : une opportunité pour agir « mieux » et « plus »	25	<b>7 GOUVERNANCE, PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATIF DE LA CONVENTION LOCALE D'APPLICATION</b>	<b>52</b>
2.5 L'essentiel à retenir	29	7.1 Le cadre général : le Contrat de Ville Matropolitain	52
<b>3 UNE CONVENTION LOCALE D'APPLICATION AU PLUS PRES DES BESOINS DU QUARTIER</b>	<b>30</b>	7.2 L'enjeu de la gouvernance et du pilotage partagé de la CLA	53
3.1 Des efforts pour mobiliser le droit commun ces dernières années	30	7.2 Engagements des signataires	55
3.2 Malgré ces efforts, une situation qui se détériore	30	7.3 Un suivi évaluatif de la CLA, pour améliorer son fonctionnement et s'assurer de l'atteinte des objectifs	56
3.3 Une concertation d'ampleur, qui permet de fédérer les acteurs et habitants autour de priorités fortes	31	7.4 Propositions pour le système d'évaluation	58
3.4 Une Convention Locale d'Application qui se veut mobilisatrice, opérationnelle, priorisée et évaluable	32	<b>SIGNATAIRES</b>	<b>60</b>
3.5 Une ambition : dynamiser la cohésion sociale et œuvrer à « l'agrafage » du quartier au territoire	33	<b>8 GLOSSAIRE</b>	<b>62</b>
3.6 L'essentiel à retenir	34	<b>9 ANNEXES</b>	<b>63</b>
<b>4 LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PAR GRANDS ENJEUX</b>	<b>34</b>		
4.1 Education, parentalité, jeunesse, vivre ensemble, sport & culture	35		
4.2. Emploi, entrepreneuriat, développement			

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Tableau 1 -Population par grandes tranches d'âges sur la commune d'Écully</i>	7	<i>Tableau 5 – Demandeurs d'emploi sur la commune d'Écully par IRIS</i>	9
<i>Tableau 2 - Comparaison des niveaux de vie médians en 2020 sur Écully et les communes alentours</i>	7	<i>Tableau 6 - Comparaison du revenu disponible par unité de consommation sur le 1<sup>e</sup> quartile entre les QPV de la Métropole de Lyon et l'iris des Sources d'Écully en 2020</i>	19
<i>Tableau 3 - Comparaison des revenus par IRIS des ménages sur le 1er et le 3e quartile</i>	8	<i>Tableau 7 – Précarité financière des habitants (données communales issues de la note de présentation du QVA Soucres-Péröllier en 2022)</i>	20
<i>Tableau 4 – Allocataires percevant le RSA socle sur la commune d'Écully par IRIS</i>	9		

## Avant propos

Au cœur de la ville d'Écully, le quartier Sources Pérollier a été le témoin d'une évolution significative au fil des années. Dès 1994, il a été identifié dans le cadre de la politique de la ville, une démarche ambitieuse visant à réduire les inégalités sociales et territoriales. En 2014, le quartier a été catégorisé "quartier de veille active" au regard des critères de la loi Lamy visant à recentrer les interventions sur les zones en grande difficulté et signifiant que le quartier nécessitait une intervention coordonnée et appuyée des partenaires via la mobilisation du droit commun.

Malgré les efforts déployés au cours des années, Sources Pérollier a fait face à des changements socio-économiques majeurs, marqués par une dégradation du niveau de vie de ses habitants. Ces défis ont amené la nécessité de repenser les stratégies d'intervention locale et de réaffirmer l'engagement des différentes parties prenantes.

La publication du Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a apporté une nouvelle dimension à notre action commune. En intégrant le quartier Sources Pérollier en tant que quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), elle a souligné l'importance cruciale de concentrer nos ressources et nos efforts pour inverser les tendances défavorables et renforcer le tissu social de la communauté.

C'est dans ce contexte que la présente Convention Locale d'Application (CLA) trouve sa raison d'être. Elle représente le fruit d'une collaboration étroite entre les différentes institutions impliquées, à savoir l'État, la Région, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Métropole de Lyon, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les acteurs associatifs (Centre social, Comité de Gestion, Maison de Quartier, associations de locataires), les habitants et la Commune d'Écully. La CLA vise à coordonner nos actions, à mobiliser nos ressources respectives et à définir des objectifs communs pour redynamiser le quartier pour toute la durée du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030.

En rassemblant nos forces, nous aspirons à créer un cadre d'intervention dynamique, capable de répondre aux défis spécifiques du quartier Sources Pérollier. Cette convention marque le début d'une nouvelle ère de collaboration, où notre engagement envers le quartier et ses habitants prendra forme à travers des initiatives concrètes et coordonnées.

Nous sommes convaincus que cette démarche collective contribuera à restaurer la vitalité du quartier, à améliorer la qualité de vie de ses résidents et à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire. La Convention Locale d'Application constitue ainsi un levier essentiel pour façonner un avenir plus inclusif et prospère pour le quartier Sources Pérollier.

# 1 La Présentation de la ville d'Écully et du quartier des Sources-Pérollier

## 1.1 Portrait synthétique de la ville d'Écully

### 1.1.1 Une commune dynamique

Écully est une commune française située dans le département du Rhône, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle compose de 18 687 habitants (population totale au 1er janvier 2021) répartie sur une superficie totale de 8,5 km<sup>2</sup>. Avec une densité de 2198 habitants au km<sup>2</sup>, la démographie communale est en hausse de 11% par rapport à 1999.

Écully se trouve à environ 5 kilomètres du centre-ville de Lyon. Cette localisation stratégique en fait une ville attractive pour ceux qui travaillent à Lyon mais souhaitent vivre dans un environnement plus calme et résidentiel.

La commune d'Écully a une histoire riche, remontant à l'Antiquité. Elle est notamment connue pour ses manoirs construits par les soyeux lyonnais au XIXe siècles ou le château du Vivier qui est aujourd'hui lieu d'accueil des activités de l'Institut Lyfe (anciennement Institut Paul Bocuse), première école hôtelière de France. Écully est réputée pour son cadre de vie agréable. La ville offre un équilibre entre les espaces verts, les équipements urbains et une ambiance paisible. On y trouve de nombreux parcs, jardins, et espaces de loisirs qui permettent aux habitants de profiter de la nature tout en étant à proximité de la vie citadine.

La ville abrite plusieurs établissements d'enseignement de qualité, dont l'École Centrale de Lyon, une école d'ingénieurs de renom, ainsi que de nombreuses écoles primaires et secondaires. Cela en fait une destination prisée par les familles qui souhaitent offrir une éducation de qualité à leurs enfants.

Écully possède un tissu économique diversifié, avec la présence de nombreuses entreprises, commerces et restaurants. Le parc d'activités Techlid, situé à proximité, est un important pôle économique qui accueille de nombreuses entreprises technologiques et de recherche.

La ville propose une vie culturelle et associative dynamique. On y trouve des événements culturels, des expositions, des concerts et des festivals tout au long de l'année. Les habitants peuvent également profiter des nombreuses activités de plein air, comme la randonnée et le cyclisme, grâce à la proximité des montagnes et des vignobles de la région du Beaujolais.

Tableau 1 - Population par tranches d'âges sur la commune d'Écully

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>18 071</b>	<b>100</b>	<b>18 028</b>	<b>100</b>	<b>18 789</b>	<b>100</b>
<b>0 à 14 ans</b>	<b>3 492</b>	<b>19,3</b>	<b>3 198</b>	<b>17,7</b>	<b>3 565</b>	<b>19</b>
<b>15 à 29 ans</b>	<b>3 935</b>	<b>21,8</b>	<b>4 040</b>	<b>22,4</b>	<b>4 174</b>	<b>22,2</b>
<b>30 à 44 ans</b>	<b>3 034</b>	<b>16,8</b>	<b>2 774</b>	<b>15,4</b>	<b>2 750</b>	<b>14,6</b>
<b>45 à 59 ans</b>	<b>3 216</b>	<b>17,8</b>	<b>3 242</b>	<b>18</b>	<b>3 395</b>	<b>18,1</b>
<b>60 à 74 ans</b>	<b>2 656</b>	<b>14,7</b>	<b>2 614</b>	<b>14,5</b>	<b>2 779</b>	<b>14,8</b>
<b>75 ans ou +</b>	<b>1 738</b>	<b>9,6</b>	<b>2 160</b>	<b>12</b>	<b>2 126</b>	<b>11,3</b>

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



### 1.1.2 L'inscription dans un territoire Métropolitain dynamique

Le territoire de la métropole de Lyon compte 59 communes, près de 1,4 million d'habitants et un taux de croissance annuel de l'ordre de 0,9%. La dynamique de l'emploi, les fonctions universitaires et de recherche, le développement de la métropole tertiaire sont parmi les principaux ressorts de son dynamisme.

La Métropole de Lyon est un territoire également caractérisé par :

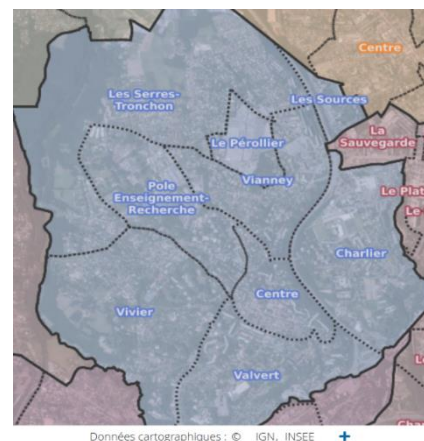
- sa dimension : il s'agit de la deuxième plus grande métropole de France en termes de population, après la Métropole du Grand Paris.
- son dynamisme économique : Lyon est un important pôle économique et financier en France. La Métropole de Lyon se distingue par une économie diversifiée, allant de l'industrie à la recherche et développement, en passant par les services et les nouvelles technologies. Elle accueille de nombreuses entreprises internationales et est reconnue pour son dynamisme économique.
- son ancrage culturel : la Métropole est réputée pour son riche patrimoine culturel. La ville de Lyon a notamment été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de son centre historique, de ses traboules (passages secrets) et de son architecture remarquable.
- sa polarité d'enseignement : La Métropole de Lyon est un centre éducatif et de recherche majeur en France. Elle abrite plusieurs universités et grandes écoles renommées, contribuant ainsi au dynamisme intellectuel et à l'innovation.
- son accessibilité : la Métropole de Lyon est bien connectée, disposant d'un réseau de transport public développé, y compris le métro, le tramway et les bus. La métropole est également un nœud de transport important, avec des liaisons ferroviaires et routières nationales et internationales.
- son environnement et qualité de vie qu'elle propose : La Métropole de Lyon met en avant des initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable. Elle s'engage dans des projets visant à améliorer la qualité de l'air, à développer les espaces verts et à promouvoir des modes de vie durables.
- son goût pour l'Innovation : Lyon a été pionnière dans certaines initiatives urbaines, telles que la rénovation de quartiers, le développement de zones piétonnes, et la promotion d'espaces publics conviviaux.

Le territoire est néanmoins marqué par de fortes inégalités sociales avec la présence de zones urbaines où les indicateurs socio-économiques pointent une fragilité nécessitant une intervention forte des pouvoirs publics : ainsi, lors de l'établissement de la géographie prioritaire telle que voulue par la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite "Loi Lamy", 37 quartiers prioritaires (QPV) et 29 quartiers de veille active (QVA) ont pu être identifiés dont le quartier Sources-Pérollier en qualité de QVA

### 1.1.3 Des inégalités infra-territoriales aggravées

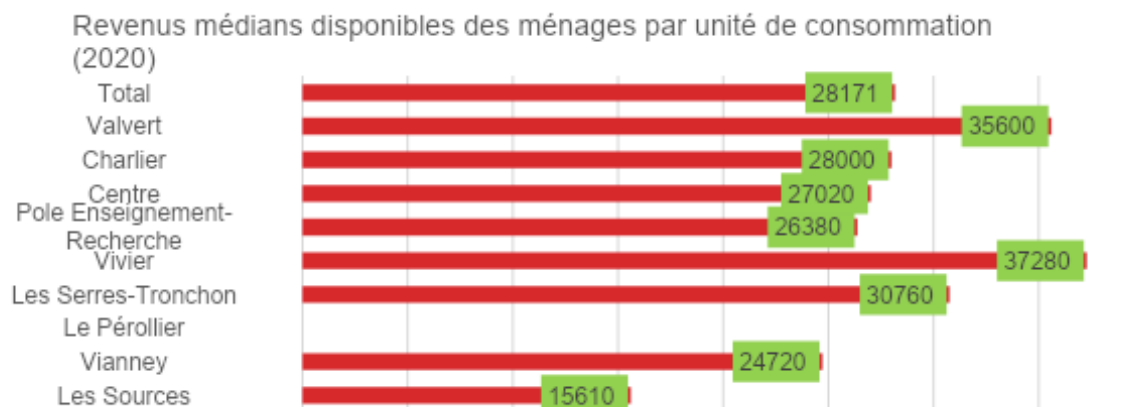
La commune d'Écully est découpée en neuf **zones infra communales – les IRIS** – correspondant aux unités spatiales statistiques de référence utilisées par l'INSEE :

- Les Sources
- Vianney
- Le Pérollier
- Les Serres-Tronchon
- Vivier
- Pôle Enseignement Recherche
- Centre
- Charlier
- Valvert



*A noter : ce découpage ne se superpose pas avec les autres découpages administratifs (ex: carte scolaire) et si l'IRIS "Les Sources" est similaire à ce qui est retenu au titre de la géographie prioritaire, tel n'est pas le cas pour l'IRIS "Le Pérollier" qui couvre essentiellement la zone commerciale voisine alors que le périmètre concerné est à cheval sur Les Serres Tronchon et Vianney. Néanmoins, l'INSEE collectant des données selon le zonage IRIS, cela peut permettre des objectivations de comparaison entre quartiers.*

Des disparités économiques fortes sont constatées entre certains IRIS de la commune : par exemple, l'IRIS Sources se démarque par un revenu moyen très bas comparativement à celui de l'IRIS Valvert.



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi 2020).revenu moyen considérablement

*A noter : Les QPV de la Métropole de Lyon ont en moyenne un revenu disponible médian (par UC) en 2020 de 14888 euros. Sur le QPV de la Duchère, ce revenu est à 15390 euros.*

Tableau 3 - Comparaison des revenus par IRIS des ménages sur le 1er et le 3e quartile

	2020		2015	
	1er quartile (€)	3e quartile (€)	1er quartile (€)	3e quartile (€)
<b>Les Sources</b>	12 230 €	20 280 €	11 096 €	18 844 €
<b>Vianney</b>	17 500 €	37 190 €	16 742 €	34 669 €
<b>Le Pérollier</b>	Ns	Ns	ns	Ns
<b>Les Serres-Tronchon</b>	18 890 €	47 090 €	18 228 €	44 820 €
<b>Vivier</b>	28 390 €	50 540 €	26 217 €	51 149 €
<b>Pole Enseignement-Recherche</b>	19 650 €	36 350 €	18 920 €	36 867 €
<b>Centre</b>	18 980 €	37 870 €	18 461 €	34 926 €
<b>Charlier</b>	19 770 €	39 270 €	18 141 €	36 862 €
<b>Valvert</b>	25 280 €	49 030 €	25 237 €	51 339 €
<b>Total</b>	20 086 €	39 703 €	19 130 €	38 684 €

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Les différents quartiers d'Écully montrent de forts écarts de revenus. Aux Sources, les foyers économiques précaires se concentrent plus qu'ailleurs (voir tableau 3) : les écarts de revenus entre les 1<sup>er</sup> et le 3e quartiles sont de 8050 euros en 2020, alors que ce même écart est de 23750 euros sur Valvert

Tableau 4 – Allocataires percevant le RSA socle sur la commune d'Écully par IRIS

	Population en 2019	2015	2019	2021
<b>Les Sources</b>	1871	74	86	78
<b>Vianney</b>	2135	37	45	40
<b>Le Pérollier</b>	58	Ns	ns	ns
<b>Les Serres-Tronchon</b>	2087	31	33	35
<b>Vivier</b>	2009	Ns	11	8
<b>Pole Enseignement-Recherche</b>	2479	Ns	12	20
<b>Centre</b>	2556	28	31	41
<b>Charlier</b>	2999	45	43	49
<b>Valvert</b>	2753	Ns	21	20
<b>Total</b>	18947	215	282	291

Sources : INSEE, Recensements de la population (2019), Caisse Nationale d'Allocations Familiales (2015, 2019, 2021)

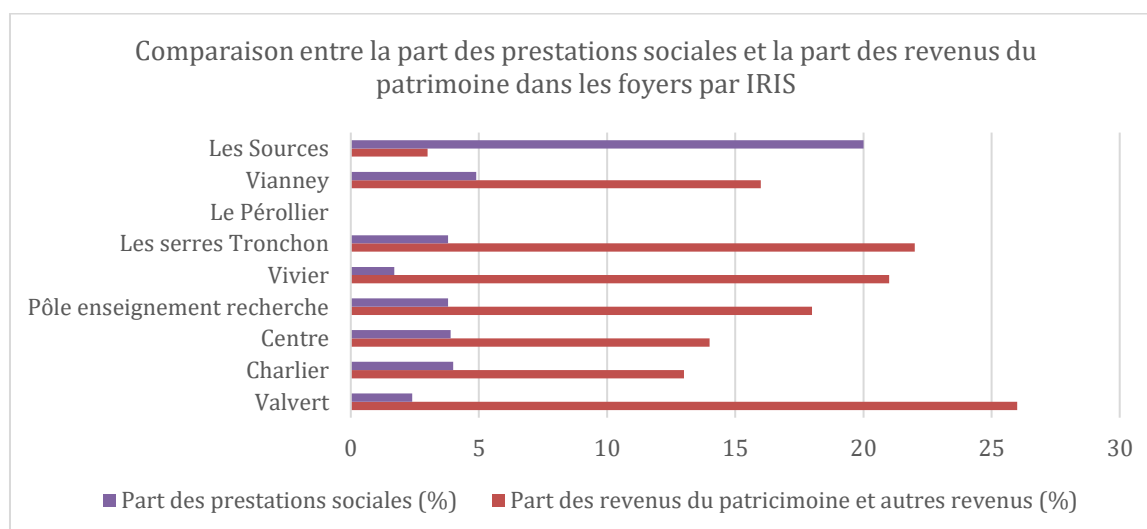
Tableau 5 – Demandeurs d’emploi sur la commune d’Écully par IRIS

	2015		2022	
	DEFM	DEFM catégories ABC moins de 26 ans	DEFM	DEFM catégories ABC moins de 26 ans
<b>Les Sources</b>	<b>215</b>	<b>27</b>	<b>185</b>	<b>27</b>
<b>Vianney</b>	<b>131</b>	<b>16</b>	<b>146</b>	<b>23</b>
<b>Le Pérolier</b>	<b>Ns</b>			
<b>Les Serres-Tronchon</b>	<b>138</b>	<b>19</b>	<b>133</b>	<b>19</b>
<b>Vivier</b>	<b>Ns</b>		<b>113</b>	<b>11</b>
<b>Pôle Enseignement-Recherche</b>	<b>102</b>		<b>158</b>	<b>24</b>
<b>Centre</b>	<b>142</b>	<b>18</b>	<b>142</b>	<b>26</b>
<b>Charlier</b>	<b>200</b>	<b>35</b>	<b>222</b>	<b>34</b>
<b>Valvert</b>	<b>162</b>	<b>16</b>	<b>151</b>	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>1090</b>	<b>131</b>	<b>1250</b>	<b>178</b>

Source : France Travail-Dares, STMT (INSEE, au 31 décembre 2015 et 2022)

DEFM : Demandeurs d’Emploi en Fin de Mois

Le nombre de demandeurs d’emploi est en hausse sur les 7 dernières années sur la commune, avec une augmentation notable chez les moins de 26 ans. La part des DEFM résidant sur le quartier des Sources augmente dans le temps.



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi 2020).

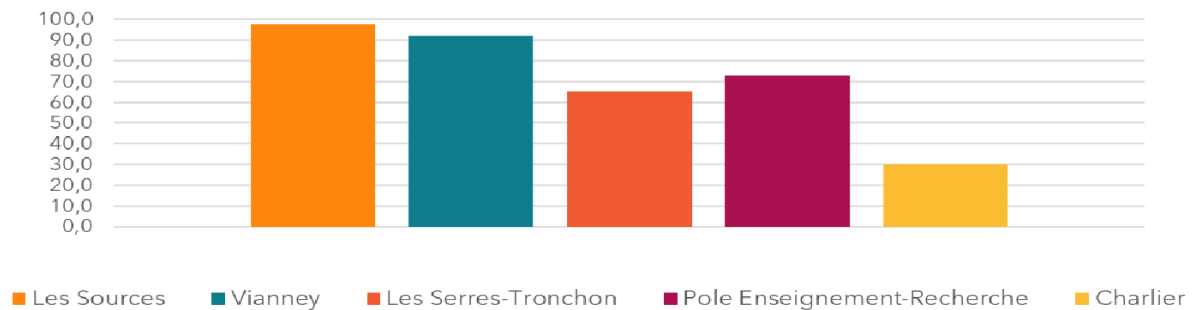
Concernant le patrimoine des foyers, la répartition des écullais au sein des IRIS vient appuyer les différences économiques et la concentration de certains foyers plus précaires dans certaines parties de la commune, notamment sur les Sources et Vianney.

### 1.1.4 D’un point de vue urbanistique

Le parc social se concentre principalement sur les IRIS de la commune les plus en difficulté d’un point de vue économique, qui composent le zonage **Les Sources et Vianney**. 42% des logements sociaux de la

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

commune sont sur ces deux IRIS, dont les constructions sont majoritairement issues de la période après-guerre/ Trente Glorieuses, concentrant les problématiques urbaines de ces grands ensembles sur les zones déjà précaires de la commune (voir figure 1).



En regardant plus en détail la répartition du parc locatif social ancien (1949-1975) sur la commune, ils se concentrent particulièrement sur le quartier Sources-Pérollier au nord-est :

- A l'ouest le bas Pérollier et le haut Pérollier séparés par l'école maternelle et élémentaire du Pérollier. Le Pérollier comprend six bâtiments d'environ huit étages. Le bas Pérollier a été construit en 1965 et le haut Pérollier n'a été construit qu'une dizaine d'années plus tard en même temps que les Sources.
- A l'est, les Sources HLM comprenant neuf tours d'une quinzaine d'étages et les Sources ILN comprenant trois tours de même hauteur qui ont été construites dans les années soixante-dix au même moment que la construction de l'autoroute.

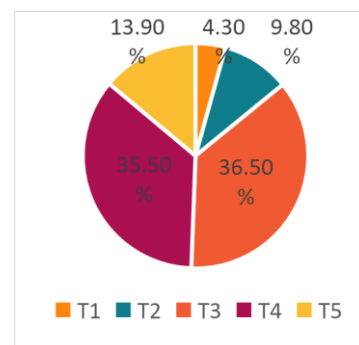


L'ensemble des logements est propriété du bailleur social ALLIADE et forment une résidence privée, la ville n'étant propriétaire que du groupe scolaire « Le Pérollier »

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

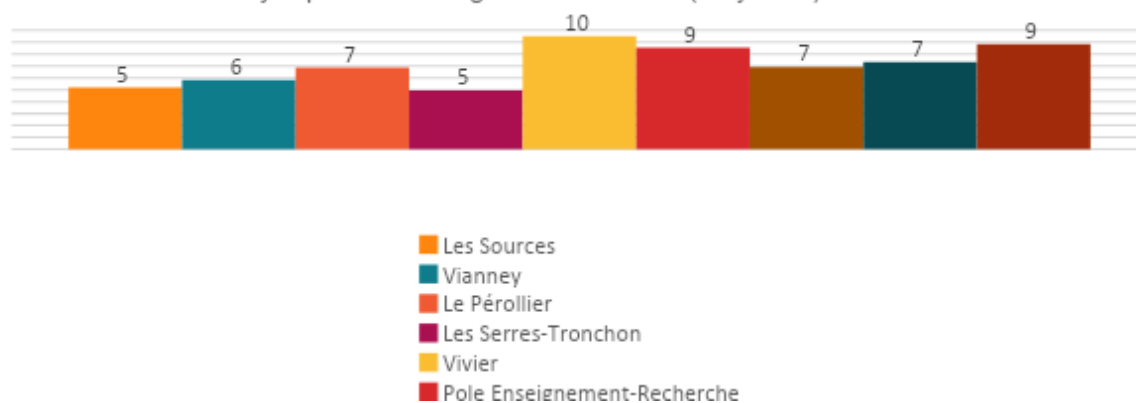
Par ailleurs, l'offre locative sociale est composée de :

- 4,3% de T1
- 9,8% de T2
- 36,5% de T3
- 35,5% de T4
- 13,9% de T5



Soit une offre très propice à l'installation de familles avec enfant(s) mineur(s)

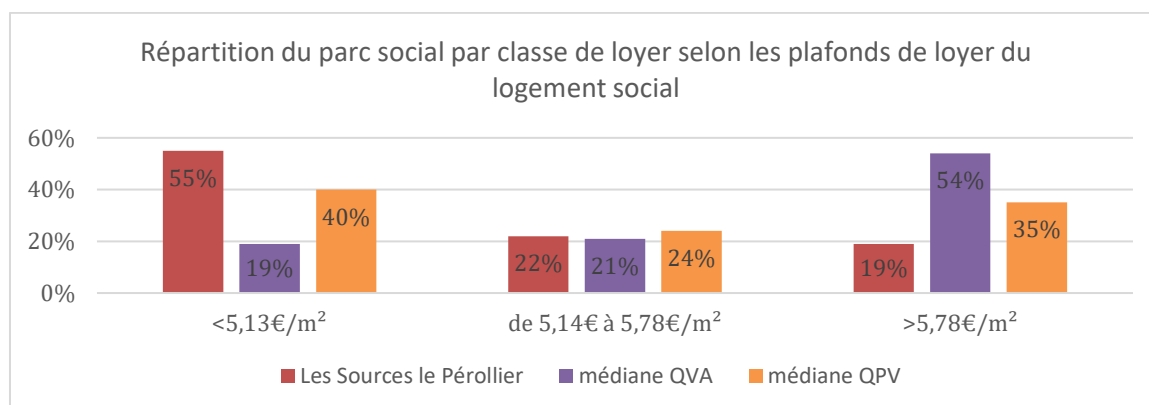
Loyer par m<sup>2</sup> des logements sociaux (moyenne) en 2021



Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2021

En parallèle, les prix des loyers proposés en moyenne pour les logements locatifs sociaux sur la commune sont assez variés d'un IRIS à l'autre.

Néanmoins, les logements les moins chers se trouvent sur le parc le plus ancien, concentrant aussi les problématiques économiques les plus fortes de la commune.

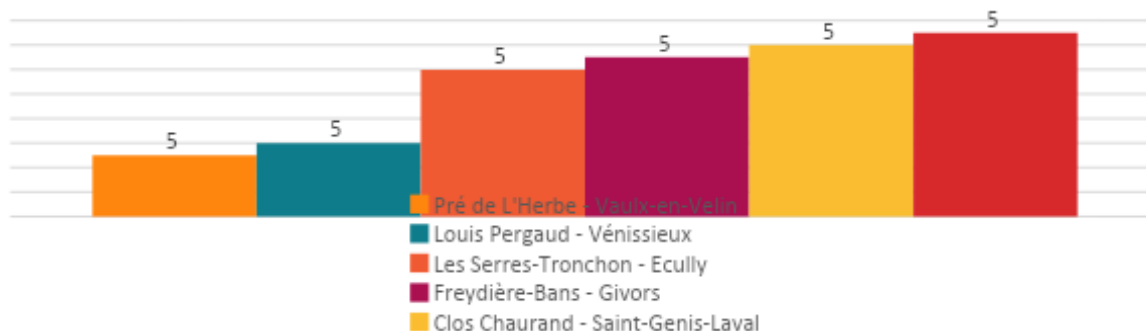


Source : Agence d'urbanisme, fiche QVA Les Sources Le Pérollier – avril 2023

A titre de comparaison, le loyer moyen par m<sup>2</sup> des logements sociaux à Lyon 9<sup>e</sup> est à 6,48€ en 2021. Sur la commune de Vaulx-en-Velin, ce loyer est à 5,40€ et monte à 5,49€ pour la commune de Vénissieux. C'est donc plus que sur l'IRIS des Sources (5,18€). Les logements sociaux de l'IRIS des Sources ont des loyers moyens comparables à ceux d'autres quartiers de la Métropole de Lyon :

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

### Loyer par m<sup>2</sup> des logements sociaux comparable l'IRIS des Serres-Tronchon à l'échelle de la Métropole de Lyon (2021)



Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2021

## 1.2 Présentation du Quartier Sources-Pérollier

Le quartier Sources-Pérollier est coupé en deux par la voie routière M6 (Les Sources d'un côté, Pérollier de l'autre). Même si relié par une passerelle piétonne, la problématique de la mobilité reste vivace, puisque le temps de trajet en transport en commun varie de 20 à 50 mn pour se rendre en centre-ville. L'enclavement du quartier et de ses habitants et de plus en plus renforcé par une multiplication des problématiques de mobilité sur le secteur (raccrochement difficile aux TCL, problématique de la ZFE, pollution de l'air et sonore constant par la M6, peu d'offres pour le vélo).

Sur cette partie du territoire écullois, le **quartier Les Sources Pérollier** accueille 2600 habitants soit environ 14% de la population.

Concentrant les plus importantes problématiques économiques vu ci-dessus, le quartier des Sources – Pérollier se compose d'un périmètre global de 11 hectares, ce qui représente 12% du territoire communal. Il est de fait plus simple de se rendre sur le quartier voisin, la Duchère (Lyon 9<sup>e</sup>), participant à fragmenter le sentiment d'appartenance à la commune d'Écully sur les usages communaux et le lien social envers l'ensemble de la population et des structures municipales.

### LE QUARTIER SOURCES-PEROLLIER EN UN COUP D'OEIL

- 2600 écullois y vivent soit 13,5 % de la population communale
- 54% de ménages à faibles revenus, une précarité croissante, relevé par un indice de sensibilité en hausse
- 25% de demandeurs d'emploi, en hausse depuis 5 ans
- Un taux de logement social important, construit entre 1965 et 1970, se composant de 1073 logements sociaux (domaine Alliade) soit 47% du parc social communal
- Un parc social avec une majorité de T3/T4, propices aux familles avec enfant, et un prix au m<sup>2</sup> bas (4,5€/m<sup>2</sup>)
- Un quartier vieillissant : moyenne d'âge des contractants auprès du bailleur est de 57 ans, mais une part importante de jeunes notamment 6-17 ans
- Séparé par le seul axe routier de l'avenue Ben Gourion, le quartier se situe en proximité direct avec le QPV de La Duchère, sujet à un vaste programme de renouvellement urbain, et dont les nouveaux

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

espaces publics et la diversification de l'offre de logements font émerger une dichotomie entre deux quartiers partageant une histoire et une identité, mais ne bénéficiant pas des mêmes moyens dédiés par la politique de la ville.

- Sur le Pérollier : des infrastructures présentes (école, gymnase, stade de basket) et services (épicerie solidaire itinérante), accueillant les 2 ensembles sociaux locatifs « Moulin Carron » et le « Bas Pérollier », 11 logements sur le groupe scolaire, des jeux pour enfants et locaux associatifs
- Sur les Sources : des infrastructures variées (Clinique de la Sauvegarde, centre social, crèche, halte-garderie, maison de santé, salle polyvalente, locaux associatifs appartenant à Alliade Habitat), des aménagements urbains (parc arboré, stade, jardin partagé)
- De nouvelles constructions privées en bordure du quartier Sources, qui ne remplissent pas les objectifs de mixité sociale, dans la mesure où les nouveaux propriétaires ne se mélangent pas aux anciens et à la vie de quartier.
- D'un point de vue éducatif, de plus en plus de familles allophones prennent place dans les structures (notamment le groupe scolaire du Pérollier), ajoutant une barrière de langue, dans un contexte où l'indice de position sociale se montre à la baisse, puisque les familles plus aisées se dirigent plus régulièrement vers le privé, notamment sur le collège Sacré Coeur.

### 1.3 La précarisation des ménages

En décrochage vis-à-vis de la commune d'Écully d'une part, mais aussi vis-à-vis de la Métropole de Lyon, le quartier Sources-Pérollier fait face à de nombreuses et de nouvelles problématiques.

En 2010, 26,6% des ménages étaient à bas revenus contre 10,9% pour l'ensemble de ville d'Écully et 19,5% de la Métropole de Lyon. En 2018, le nombre de ménages à bas revenus a augmenté pour atteindre 46% de la population<sup>1</sup> : l'appauvrissement du public est incontestable, alors même que le nombre de ménages à bas revenus à l'échelle de la ville stagne à 11%.

Tableau 6 - Comparaison du revenu disponible par unité de consommation sur le 1<sup>e</sup> quartile entre les QPV de la Métropole de Lyon et l'iris des Sources d'Écully en 2020

	1 <sup>er</sup> quartile (euros) en 2020
<b>Découpage iris des Sources</b>	<b>12 230</b>
<b>QPV Vallon (Grigny)</b>	<b>12 580</b>
<b>QPV La Source (Neuville-sur-Saône)</b>	<b>12 960</b>
<b>QPV Tonkin (Villeurbanne)</b>	<b>12 280</b>
<b>Moyenne sur les QPV de la Métropole de Lyon</b>	<b>11 514</b>

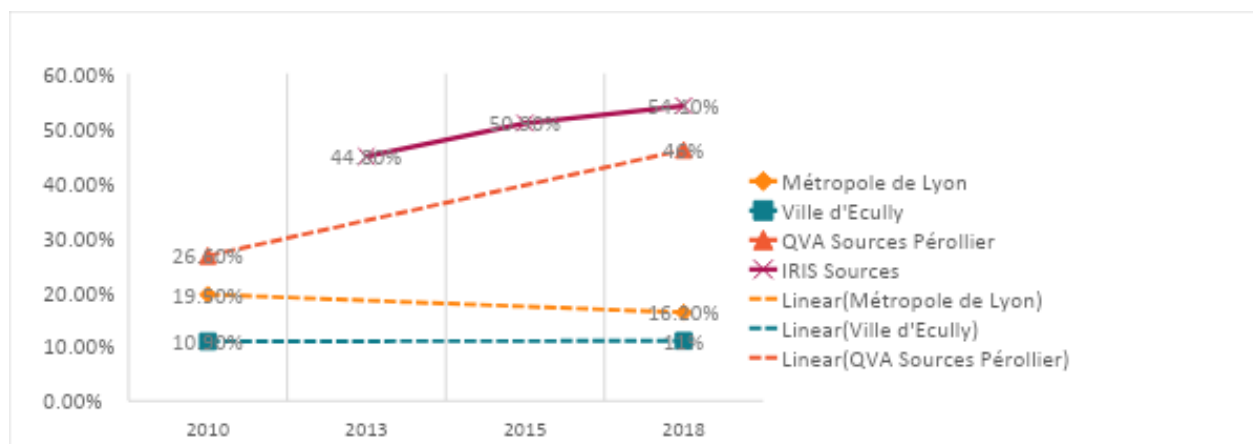
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi, 2020)

Au-delà de la précarité grandissante des ménages sur cette partie de la commune, il est à noter que la fragmentation est encore plus visible dans la mesure où des écarts se creusent plus largement entre le quartier Sources-Pérollier avec d'une part la ville d'Écully, et d'autre part avec la Métropole de Lyon.

<sup>1</sup> A lire sur la note de présentation du QVA Sources-Pérollier



Tableau 7 – Précarité financière des habitants (données communales issues de la note de présentation du QVA Sources-Pérollier en 2022)



## 1.4 Une vie associative fragile et un vivre ensemble appauvri

Des points positifs sur le quartier, grâce à un tissu associatif porteur de dynamisme (Centre social, Maison de quartier, Secours catholique, comités locataires notamment). Des moments conviviaux s'organisent (fête de quartier, animations de proximité) vers différents publics (travail sur la parentalité et sur les invisibles, chantiers jeunes, actions en pied d'immeuble, accueil des nouveaux arrivants...). Cette dynamique participe au vivre ensemble, mais nécessite néanmoins des ressources fortes pour combler les besoins des habitants de la commune et du quartier.

Malgré tout, sur la durée, le vivre ensemble porté par les structures de la ville s'appauvrit, à mesure que les profils des habitants évoluent. L'épisode épidémique de COVID-19 en 2020 et la fermeture du bâtiment de la Maison de Quartier en 2021 auront notamment accentué cette tendance, avec la baisse flagrante des interactions humaines sur le quartier ou au sein des animations proposées.

Dans un contexte métropolitain tendu sur la question du logement, les départs sont vite remplacés, notamment par des populations de plus en plus précaires, changeant rapidement les dynamiques mises en place sur le quartier, et réduisant le sentiment d'appartenance à la commune.

Couplé à des moyens humains et financiers réduits pour les structures associatives et d'intérêt général, la vie associative et culturelle s'appauvrit malgré un tissu et des équipements nombreux. Ces problématiques rendent compliquées le vivre-ensemble dans un territoire communal déjà fragmenté, et sur une zone où les équipements et structures sont de plus en plus vieillissants.

Enfin, la quasi-totalité des infrastructures économiques et administratives a disparu au fil des décennies, amenuisant les espaces de rencontres et de vivre-ensemble : le développement du vaste centre commercial à 700 mètres du Pérollier offre une concurrence trop forte au commerce de proximité tout en étant quasiment inaccessible sans moyen de locomotion motorisée au regard de la topographie du site.

## 1.5 La sécurité et la tranquillité en question

La sécurité et la tranquillité constituent un point qui se noircit à mesure du temps sur le quartier. Deal, squat, agressions... les trafics de drogue et les conflits de communauté viennent perturber l'équilibre et le vivre ensemble sur le quartier. La délinquance paraît se structurer avec l'émergence d'un réseau de trafic de drogue se déployant au bas et à l'intérieur des tours, avec des liens probables avec les réseaux voisins de la Duchère. Les habitants, notamment les plus fragiles, font état d'une chappe de plomb s'installant et empêchant le recours aux forces de l'ordre.

Si certaines mesures ont été prises (caméras publiques, éclairage, renforcement des brigades de polices municipale et nationale, mise en place du CLSPD, ...), les problématiques identifiées peuvent raisonner avec l'ensemble des inégalités présentes sur ce territoire (enclavement, mixité sociale réduite, problématiques éducatives et d'insertion, quartier vieillissant et dense...).

Ce climat social se dégrade donc depuis ces dernières années. La tendance se mesure notamment avec la dépense engagée par le bailleur social ALLIADE sur les actes de vandalisme, dépôt d'ordures et voitures incendiées pour l'année 2021 atteignant plus de 60k€ et a conduit à l'augmentation significative des effectifs de police municipale et à l'instauration de rondes en soirée pour tenter de contrer l'augmentation de la délinquance<sup>2</sup>. Néanmoins, la lecture de cette tendance se pondère au regard des données fournies par la Police Nationale établissant certes une dégradation globale de la sécurité ces dernières années, mais dans une proportion qui demeure non comparable aux difficultés prégnantes et marquées d'autres quartiers populaires à l'instar de la Duchère voisine régulièrement frappée par des incidents et drames.

---

<sup>2</sup> A lire sur la note de présentation du QVA Sources-Pérollier

## 1.6 Matrice AFOM du quartier : Synthèse

Atouts	Faiblesses
<p>*Une commune attractive à proximité de Lyon, avec des équipements universitaires (Campus) et un cadre de vie agréable et verdoyant</p> <p>*De nombreuses infrastructures (Crèche et halte-garderie, école primaire, maison de la métropole, permanences travailleurs sociaux et mission locale, Secours catholique, permanence des élus, permanence d'Alliade Habitat, engagement des acteurs du quartier...)</p> <p>*Un environnement en évolution : installation de tri-box, lieux de compostage, espaces mis à disposition par le bailleur pour accentuer la vie associative et les services de proximité</p> <p>*Une équipe pédagogique impliquée dans la réussite des enfants/jeunes, couplée à des partenaires présents qui se coordonnent pour la lutte autour du décrochage scolaire (Mission locale, MDM, CSE, Ville...)</p>	<p>*Manque prégnant des services de proximité : santé, commerces, emploi, transports en mode doux</p> <p>* Un enclavement de la parcelle Sources contribuant au sentiment d'abandon et de cloisonnement du quartier</p> <p>*Des difficultés croissantes au sein des quartiers, qui peuvent s'accumuler (handicap, chômage, décrochage scolaire, accessibilité à l'école, évitement scolaire, hausse des populations allophones, peu de services de proximité...) et amener vers une fracture sociale importante (non-recours aux droits, baisse du lien social, tissu économique faible, enfermement des populations, taux de chômage élevé et en augmentation, clivage avec le reste de la commune et du territoire métropolitain...)</p> <p>*Un manque d'acteurs clés vers une mixité des publics sur l'espace public, notamment des acteurs sportifs, des éducateurs de prévention,</p> <p>*Des travaux effectués auprès des bailleurs sociaux mais de nombreuses autres problématiques sont persistantes (manque d'information, entretiens difficiles des espaces communs, squats...)</p>
Opportunités	Menaces
<p>*L'intégration du quartier dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, qui permettrait d'ouvrir de nouveaux moyens dédiés à la vie associative, et au tissu économique, en faveur des habitants, et pour combler les manquements du droit commun sur les difficultés du quartier</p> <p>*Un bailleur social qui agit par la réhabilitation d'une partie du parc social</p> <p>*Une transversalité et une coopération entre les acteurs et parties prenantes du territoire pour permettre de développer les liens sociaux et la mixité des publics</p> <p>*Un appui de la culture et du sport aux problématiques de mixité et vers une meilleure transversalité (bibliothèques, terrains sportifs, espaces partagés), accélérer les projets</p> <p>*Développer le tissu économique pour plus de mixité des publics et une activité économique sur le quartier</p> <p>*Favoriser la vie de quartier, développer le sentiment d'appartenance à une commune/au quartier, pour aller vers une meilleure mixité sociale et une mixité des usages dans l'espace public/au sein des nouveaux moyens dédiés à la vie associative, et au tissu économique, en faveur des habitants, et pour combler les manquements du droit commun sur les difficultés du quartier</p>	<p>*Un décrochage et une augmentation du chômage en hausse depuis 3 ans, couplé à un vieillissement de la population et une augmentation de la population allophone, accentuant les problématiques de non-recours aux droits par des familles accumulant les difficultés</p> <p>*Une mixité en baisse, notamment aux abords des structures qui peuvent participer au brassage social (collège de secteur), ajouté à une difficulté à créer du lien entre les anciens et nouveaux habitants des constructions récentes, notamment sur les Sources</p> <p>*Relais par les réseaux de drogue auprès des jeunes décrocheurs</p> <p>*Des locaux vieillissants, devenant parfois trop petits pour anticiper correctement la démographie (petite enfance, primaire et collège / zonage en QPV à prévoir pour les effectifs réduits), couplé à un manque de professionnels sur le quartier et la fermeture de certaines structures clés</p>

## 2 Le quartier Sources-Pérollier et la politique de la ville

### 2.1 Les origines du quartier Sources-Pérollier à Écully

La construction des premiers grands ensembles à Écully s'est déroulée entre 1966 et 1971 suite à l'achat de terres par la société lyonnaise HLM à Hubert et Henriette de Gasquet.

Nous pouvons ainsi constater sur la carte du quartier ci-dessous que la construction s'est concentrée en particulier à cette période :



L'objectif de cette opération était d'accueillir des ouvriers, notamment étrangers, dont le travail était indispensable pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de la région lyonnaise.

Dès lors, la puissance publique s'est affirmée au cours des années 70 à travers l'installation de plusieurs infrastructures comme le groupe scolaire Le Pérollier, le gymnase, la salle polyvalente et la crèche. En 1994, la bibliothèque est inaugurée.



Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

En 1994, la classification des territoires sensibles a été mise en place dans l'agglomération lyonnaise. Dès lors, chaque quartier sensible était inscrit dans une catégorie selon le besoin d'intervention publique allant de la catégorie de niveau 1 (intervention lourde) à 3 (démarches préventives pour enrayer les processus de dévalorisation des quartiers). Le quartier Sources-Pérollier n'avait alors pas été intégré dans la géographie prioritaire.

Toutefois, la commune d'Écully a demandé dès 1999 l'inscription en contrat de ville du quartier Sources-Pérollier qu'elle a obtenu l'année suivante. Cette classification en catégorie 3 avait alors été motivée par la proximité avec le quartier de la Duchère, la dégradation des conditions de vie des habitants, la fracture urbaine et sociale et cela malgré la présence de nombreuses infrastructures et acteurs (associations, équipements sportifs et culturels, etc.) insuffisamment valorisés.

Cette reconnaissance des difficultés rencontrées par le quartier a permis des améliorations considérables (création de services de proximité, soutien aux projets des établissements scolaires grâce aux crédits politique de la ville, sécurisation de la passerelle Sources-Pérollier...). Néanmoins, elles se sont révélées insuffisantes au regard de la situation toujours critique du quartier (fracture urbaine et sociale toujours importante, vieillissement de la population, chômage...).

Ainsi, le caractère prioritaire du quartier a été reconnu à nouveau en 2007 à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), ce qui a notamment permis de flécher plus 2 400 000 € (dont investissement) de financement alloué au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale pour la période 2000/2014.

Or, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, communément appelée Loi Lamy, a modifié les critères de prise en compte du caractère « prioritaire » des quartiers en se basant uniquement sur un critère relatif à la pauvreté des habitants (zone de plus de 1000 habitants dont le revenu médian est inférieur à 60 % du revenu médian de référence, équivalent au seuil de bas revenus de 11 900 € au niveau national).

Dès lors, le quartier Sources Pérollier n'a plus été classé comme un « quartier prioritaire » mais comme un « quartier de veille active » pour le contrat de ville. Ce statut indiquait néanmoins que la situation du quartier mérite d'être surveillée de manière attentive et vigilante bien qu'il ne respecte pas les seuils de référence fixés par la réforme.

Dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023 en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, deux objectifs généraux ont été fixés :

- L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires ;
- La réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de la commune.

Ainsi, malgré la baisse de ses moyens lié au reclassement du quartier, la ville d'Écully a défini des objectifs ambitieux dans la Convention Locale d'Application de 2015-2020 :

- Maintenir un état de veille sur le quartier ;
- Mobiliser et maintenir le droit commun sur le quartier Sources-Pérollier ;
- Poursuivre la mobilisation des crédits politique de la ville (hors financement Etat) ;
- Tenir compte du contexte institutionnel et financier ;
- Prendre en compte l'avis des habitants.

La CLA a ainsi été signée par l'ensemble des institutions concernées : l'Etat, la Région Rhône Alpes, la Métropole de Lyon, la CAF du Rhône, l'Education Nationale et le bailleur ALLIADE Habitat.

L'engagement des acteurs s'est concrètement traduit :

- Pour la Commune, par le maintien des financements associatifs (Centre social, Comité de gestion,

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais Maison de quartier, Secours catholique), le soutien aux actions culturelles, éducatives, en direction de la jeunesse, en soutien à la promotion de la santé et à l'insertion des habitants, la prise en charge de travaux relatifs aux locaux communs résidentiels, le déploiement d'un Conseiller Numérique France Services et l'affectation d'un chef de projet dédié

- Pour le Bailleur ALLIADE, par la mise en œuvre du vaste plan de rénovation du patrimoine qui a pu être déployé sur l'ensemble du parc du quartier, le soutien aux associations (Comité de gestion, Centre social), la mise en œuvre de sur-entretien, et l'affectation d'un agent de développement
- Pour la Métropole de Lyon par le financement de dispositifs dédiés tels que la GSUP ou Quartiers d'été. L'affectation d'un éducateur de prévention était également prévue mais ne s'est concrètement pas réalisée,
- Pour la CAF du Rhône, la mobilisation de financements dédiés tel que les chantiers Ville Vie Vacances, les actions REAAP ou le dispositif Fonds Public et Territoires
- Pour l'Education Nationale l'inscription du Groupe Scolaire du Pérolier dans divers dispositifs fléchés autour de l'éducation prioritaire (CLAS, RASED, etc...)

Néanmoins, l'évaluation de la convention locale d'application et la dégradation des conditions de vie des habitants du quartier montrent que le quartier subit actuellement un fort décrochage et qu'il est primordial de réfléchir à sa requalification en Quartier Politique de la Ville pour le Contrat de Ville Métropolitain.

## 2.2 L'évaluation de la Convention Locale d'Application 2015-2023 et l'évolution du quartier

Les objectifs de la Convention Locale d'Application 2015-2023 ont été déclinés autour de trois grands axes prioritaires :

- Rattacher les quartiers à la ville – via l'habitat et le développement urbain
- Renforcer le lien social via la participation des habitants à la vie du quartier
- Mobiliser les politiques publiques

### 2.2.1 Habitat

Tout d'abord, le premier axe prioritaire se déclinait autour de deux objectifs : l'opération de rénovation du parc social du quartier et de requalification résidentielle ; et la poursuite de l'embellissement et de la qualité de vie du quartier Sources-Pérolier.

Concernant l'opération de rénovation, celle-ci touche en 2023 à sa fin avec une perception positive générale des habitants qui n'a pas été exempte de difficultés : en effet, si le calendrier a été tenu, la durée du chantier et les nuisances inhérentes à celui-ci ont généré une crispation des relations. La méthode de communication privilégiée (livrets explicatifs) n'a pas été jugée suffisante, accentuée par la disparition de la régie de proximité qui permettait d'avoir un interlocuteur disponible. Cette problématique a été amplifiée par le transfert de l'agence à Bron, à l'est de la Métropole de Lyon et le recours à une unique plateforme téléphonique ou numérique pour les remontées de difficultés.

Enfin, les différentes phases de travaux ont nécessité le recours à de la vacance de logements, aux fins d'utilisation pour les professionnels ou d'opérations tiroir amenant le nombre de logements vides à près de 200 en 2021. Dans un contexte général de sclérose d'accès au parc social, et à l'accentuation du

sentiment d'isolement dans certaines tours, cette disposition a été mal perçue et a nécessité une mise en commercialisation intensive du bailleur entre 2022 et 2023.

Enfin, la profession de "gardiens" a été souhaitée en évolution et a laissé petit à petit place à celle de "régisseurs de proximité". Afin de préserver ces professionnels, le bailleur social a souhaité éviter qu'ils habitent sur le quartier même où ils interviennent, et a également fait face à une crise croissante de recrutement sur ces fonctions. Cela a généré concrètement sur le quartier un affaiblissement de la relation de proximité où le manque de contacts directs et d'échanges oraux a fortement nui aux relations entre le bailleur et la population du quartier en particulier pour les personnes allophones et/ou âgées.

Une illustration de cette dégradation du lien entre le bailleur et les résidents a pu se percevoir nettement par la forte mobilisation des habitants contre l'installation d'une antenne relais prévue par Alliad Habitat en 2022. Via le dépôt d'une pétition ayant récolté plusieurs centaines de signatures et via des regroupements de protestation en bas des tours du quartier, les habitants ont exprimé un mécontentement fort et généralisé envers le propriétaire.

En parallèle, la Maison de Quartier, équipement associatif permettant le déploiement d'activités culturelles, sportives, l'accueil de fêtes de famille, a fait l'objet d'une démolition en 2021, rendue indispensable pour des raisons sanitaires et réglementaires, mais aux termes de plusieurs années d'échanges entre le bailleur, la ville et les habitants. La promesse de pouvoir compenser cette démolition par la construction d'un nouvel équipement ou immeuble visant la redynamisation du quartier se heurte désormais à des contraintes sanitaires (exposition aux pollutions atmosphériques et sonores), laissant le terrain devenir un parking sauvage. Les activités de la Maison de Quartier ont quant à elles pu être redéployées avec l'aide du bailleur sur différents sites, bien qu'éclatés sur plusieurs bâtiments

A noter néanmoins, au regard de l'évolution de la situation globale et en réponse aux nombreuses demandes de la municipalité, le bailleur organise depuis 2023 une permanence hebdomadaire dans le quartier qui contribue à la restauration du lien de proximité et de confiance entre propriétaire et bailleur.

## 2.2.2 Qualité de vie

Sur le deuxième objectif, il a été rappelé en 2015 que l'enclavement du quartier - notamment pour la parcelle des Sources - nuisait considérablement à la qualité de vie des habitants aussi bien d'un point de vue social, qu'économique et à l'intégration du quartier dans la ville d'Écully.

La mise à disposition de locaux communs résidentiels par le bailleur et la ville, les activités ciblées du Centre social, la mobilisation des associations au sein du Comité de Gestion et le bénéfice de la GSUP pour ce dernier ont permis de maintenir le déploiement d'activités, notamment suite à la disparition de la Maison de Quartier, et d'entretenir une relation de proximité avec le bailleur pour le signalement des dégradations et des besoins d'embellissement du site.

Depuis 2022, la constitution du Carrefour des Acteurs, à l'initiative du Comité de Gestion a permis de réunir habitants, techniciens, bailleur, élus et bénévoles intervenant au sein du quartier dans un rythme resserré permettant d'aboutir à un diagnostic partagé et la mise en œuvre d'actions concrètes. La plus significative a pu être l'organisation d'écoutes en bas des tours de l'ensemble du parc social, permettant aux habitants d'exprimer leurs ressentis et sentiments, notamment vis-à-vis des travaux et de résoudre rapidement les problématiques les plus simples.

Néanmoins, de manière générale, de nombreux projets peinent à solliciter l'intérêt et à inclure les habitants dans la valorisation de leur habitat, à l'instar du projet d'éco-pâturage mené en 2015. Par conséquent, il

apparaît nécessaire de renforcer et maintenir un dialogue de proximité, en particulier avec le bailleur, et de dynamiser économiquement et socialement la vie du quartier en œuvrant à son désenclavement symbolique comme physique.

### 2.2.3 Renforcement du lien social

Le second axe prioritaire de la Convention Locale d'application 2015-2023 « Renforcer le lien social via la participation des habitants à la vie du quartier » s'est articulé autour de deux objectifs principaux : lutter contre la montée du communautarisme et œuvrer à l'inclusion des familles les plus fragilisées.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont été entreprises comme l'organisation de fêtes annuelles de quartier par le Comité de gestion pour faciliter le lien et intégrer les nouveaux arrivants, l'instauration de cérémonies de remises de diplômes pour féliciter les participants à l'atelier sociolinguistique du centre social, ou la mise en œuvre de cafés des parents et autres actions de lutte contre le décrochage scolaire au sein du groupe scolaire du Pérollier.

Une attention particulière a également été portée aux acteurs intervenant sur le quartier à l'instar de la distribution de la charte des Valeurs de la République à l'ensemble des associations du quartier ou l'organisation de formations dédiées comme le cycle de qualification et d'échanges « Valeurs de la République et Laïcité »

Néanmoins, l'impact de ces actions paraît insuffisant au regard de la participation de plus en plus faible, y compris des familles les plus fragiles, aux événements organisés par les acteurs du quartier comme le centre social.

Ce constat peut s'expliquer notamment par deux raisons. Premièrement, l'appauvrissement des habitants et du quartier provoque un sentiment global de déclassement, en particulier pour les habitants de plus longue date.

Ce sentiment est renforcé par l'arrivée de locataires plus précaires lié à un effet propre aux objectifs de peuplement métropolitain. En effet, soucieuse des politiques d'habitation en QPV, et confrontée à une sclérose croissante dans l'accès au logement social, la Commission Intercommunale du Logement, instance métropolitaine pilote de la thématique, s'est fixé un certain nombre d'objectifs visant notamment à ce que 75% des demandeurs de logement du premier quartile ne soient pas orientés sur des QPV.

Or, le prix au mètre carré des logements du quartier Sources-Pérollier est historiquement bas (5€/m<sup>2</sup>), amenant à ce que le public correspondant aux critères "PLUS" soit progressivement remplacé par un public plus modeste encore et éligible aux logements "PLAI". Dès lors, l'arrivée de ces nouveaux locataires a contribué à une mixité sociale moins importante ainsi qu'un plus grand appauvrissement ; et également à une multiplication des nationalités au sein du quartier. Or, si celles-ci sont synonymes de richesse de culture et de parcours, elles s'expriment au quotidien avec une tension communautaire croissante, prenant forme dès l'école primaire et pouvant conduire à des affrontements entre voisins ou entre groupes.

Par ailleurs, suite au décès de Monsieur René Survila, figure emblématique des Sources et Président du Comité de Gestion, et à la crise sanitaire, la fréquentation des équipements du quartier a diminué et l'accueil des nouveaux arrivants par le comité de représentants du quartier n'est plus assuré. Par conséquent, les liens sociaux se sont distendus et les nouveaux habitants sont moins intégrés à la vie locale.

Toutefois, plusieurs actions ont récemment été mises en place par le Carrefour des Acteurs comme les écoutes en bas des tours. Cette initiative menée depuis 2022 vise à rencontrer, écouter et mobiliser les



habitants en proximité et de renforcer la communication avec les personnes les plus éloignées des pouvoirs publics et associations.

## 2.2.4 Mobilisation des politiques publiques

Le troisième axe « Mobiliser les politiques publiques » se concentrait particulièrement sur les thématiques suivantes :

- La réussite éducative et la parentalité : identifiés comme piliers fondamentaux de l'égalité des chances pour les enfants du quartier Sources Pérollier
- La jeunesse et la prévention : pour prévenir et endiguer les risques de décrochage, glissement et entrée en délinquance

Pour répondre aux objectifs en lien avec la parentalité et la réussite éducative, plusieurs actions ont été mises en œuvre par le Comité de Pilotage de lutte contre le décrochage scolaire, instance portée par plusieurs acteurs (Métropole de Lyon, le centre social, l'Education Nationale et la Commune d'Écully) à l'instar de la mise en œuvre de temps d'échanges réguliers avec les parents au sein des établissements scolaires, de groupes d'accompagnements à la scolarité, etc. La Commune d'Écully a également créé une nouvelle fonction au sein des groupes scolaires, celle de manager d'école, en charge du pilotage opérationnel de la structure (temps périscolaires, personnel municipal, gestion du site) : sur le groupe scolaire du Pérollier cela permet d'établir une relation de proximité et de réactivité aux difficultés rencontrées renforçant le partenariat et le lien de confiance.

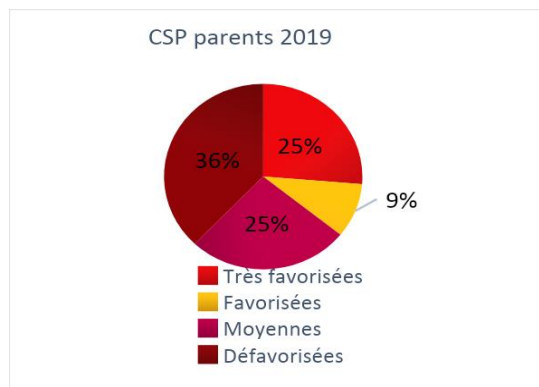
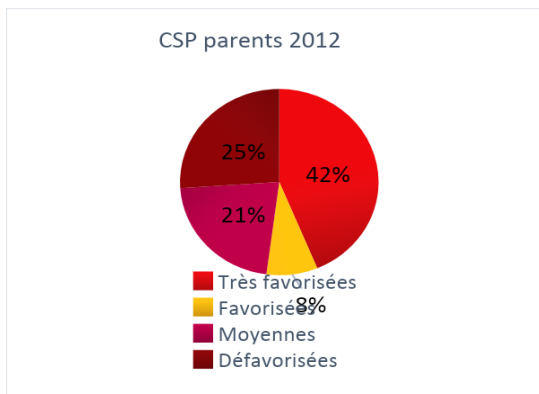
Néanmoins, à l'issue de la crise sanitaire due à l'épidémie COVID, les professionnels de l'Education nationale et les partenaires ont souligné à la fois une inertie croissante dans la mobilisation des familles, avec un effritement de la confiance envers l'institution, et un accroissement massif des difficultés rencontrées par les familles (augmentation des troubles du comportement très précoces, difficultés sociales et administratives, augmentation de la proportion de familles allophones, fonctions parentales carencées).

La réussite scolaire des jeunes du quartier semble être un défi majeur. En effet, la baisse du niveau scolaire des élèves constatée dès 2014 s'est aggravée comme le montre les résultats des tests d'aptitudes de l'Education Nationale.

L'état des lieux réalisé par le Groupe Scolaire Le Pérollier montre également que les parents n'accompagnent pas suffisamment leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires (peu ou pas d'aide pour les devoirs, 30% seulement des parents se connectent au livret scolaire en ligne). Ce constat s'est renforcé durant la crise sanitaire où la communication en distanciel et par écrit a été plus complexe avec des parents allophones.

En réponse, la commune a procédé au recrutement d'un Conseiller Numérique France Services au sein du Quartier Sources Pérollier (centre social et Bibliothèque) pour soutenir les enfants dans leurs apprentissages et accompagner les parents dans la réalisation de démarches numériques a été une initiative opportune mais l'initiative a rencontré un succès limité, notamment dû à la difficulté des familles à identifier cette ressource.

Nous pouvons également noter que ce contexte difficile d'environnement scolaire en primaire se poursuit au sein du secondaire : la mixité sociale du collège public de secteur, le collège Laurent Mourguet, a fortement diminué bien que la carte scolaire de ce dernier couvre l'intégralité du périmètre communal. Cette réalité s'explique par le départ progressif des familles très aisées du collège au cours des 10 dernières années comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Ainsi, les élèves issus de familles favorisées qui peuvent parfois « tirer vers le haut » les autres élèves sont de moins en moins représentés au collège et à l'inverse, la proportion d'élèves défavorisés a augmenté de 11%.

Cette hypothèse est confirmée par le nombre d'élèves au collège Laurent Mourguet qui a diminué de 32% entre 2013 et 2019 contrairement aux indicateurs de croissance de population éculloise ou de fréquentation des collèges des communes voisines.

Concernant le second objectif, qui consistait à « prévenir et endiguer les risques de décrochage, glissement et entrée en délinquance », il apparaît également que celui-ci est loin d'être atteint.

Depuis 2008, le dispositif de prévention spécialisée était mobilisé sur le quartier Sources-Pérollier en partenariat avec le territoire voisin de la Duchère. Or, le reclassement du quartier en QVA, l'absence prolongée du titulaire du poste dédié à la prévention spécialisée et la réorientation des priorités de l'intervention de la métropole s'est traduit par la disparition de ce poste. Ainsi, il n'existe plus réellement de prévention spécialisée depuis 2015.

En parallèle, il apparaît que la situation du quartier s'est détériorée progressivement : augmentation des mesures administratives confiées à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), augmentation du décrochage scolaire, augmentation des comportements déviants (deal, squats) sont autant d'éléments prégnants focalisant les attentions et les inquiétudes des institutions.

Les regroupements des bandes de jeunes sont de plus en plus fréquents tout comme les faits de dégradations et d'incivilités. En outre, à l'instar de ce qui a été signalé par la Police Nationale, dès lors que les forces de l'ordre gagnent du terrain au niveau de la Duchère, les difficultés se déplacent dans le quartier Sources-Pérollier.

Par ailleurs, en termes de soutien de proximité, la fermeture de l'agence locale du bailleur, l'absence d'agent de développement du bailleur durant trois années et l'absence d'éducateur spécialisé ont contribué à limiter les perspectives de stabilisation ou d'amélioration de la situation du quartier; tout comme le fait que les nouveaux arrivants soient dans une situation plus précaire que les habitants historiques, et qu'ils ne soient plus accueillis par le comité des représentants du quartier a nui à ce qu'ils participent et s'intègrent dans les dispositifs censés maintenir le droit commun (ateliers santé, animation sur la parentalité, permanence de la mission locale, etc.) ou fréquentent les équipements et structures locales (gymnase, bibliothèque, centre social, etc.).

## 2.2.5 Evolution du quartier

Ainsi, a été constatée une dégradation du quartier à plusieurs niveaux (social, éducatif, sécurité, économique) malgré les ambitions de la CLA et cette dégradation s'est illustrée à travers plusieurs indicateurs socio-économiques comme l'indice de sensibilité.

Cet indice est établi par l'Agence d'urbanisme via plusieurs indicateurs (nombre de demandeurs d'emplois, revenu moyen du premier décile, nombre de jeunes de 16 et plus scolarisé et nombre de familles monoparentales). L'indice de sensibilité du quartier Sources Pérollier a ainsi évolué de 143 en 2013 à 182 en 2018 pour l'IRIS des Sources (contre 183 points en 2018 pour l'Iris La Soie à Vaulx-en-Velin à titre de comparaison).

Cette évolution illustre significativement aux yeux des observateurs la fragilisation du quartier et ne paraît pas être amenée à s'inverser : il est en effet à craindre que la paupérisation des habitants du parc social d'ALLIADE doive s'accélérer avec l'arrivée de nouveaux locataires encore plus fragiles, comme l'illustre l'augmentation massive du nombre des bénéficiaires d'une aide logement

Tableau 9 : évolution démographique

Résidence	Nature du ménage	RFR moyen	RFR moyen par UC	Revenu net mensuel par UC	Ménages bénéficiaires d'une aide au logement (APL ou AL)	Indice 100 ALLIADE Vigilance Social
LES SOURCES	Ens. des ménages	19 538 €	12 500 €	1 157 €	35%	76
LES SOURCES	Em. récents	17 431 €	9 527 €	882 €	50%	111
LE PEROLLIER	Ens. des ménages	17 913 €	11 618 €	1 076 €	38%	100
LE PEROLLIER	Em. récents	8 698 €	3 334 €	309 €	83%	218

Source : Enquête sociale ALLIADE Habitat 2023

\*RFR : Revenu fiscal de Référence /UC : Unité de consommation

Enfin, le quartier se caractérise par le fait qu'il comporte une proportion très importante de personnes âgées : la moyenne d'âge des contractants, qui s'élève à environ 57 ans, est la plus élevée des quartiers prioritaires où le bailleur social dispose d'un parc de logements.

Cette réalité a pu devenir particulièrement prégnante lors des confinements sanitaires liés à l'épidémie de COVID-19 en 2020 et 2021 et également lors des rénovations menées entre 2021 et 2023 : le signalement de seniors isolés, démunis, et dont le réseau social de proximité s'est appauvri au fil des décennies a littéralement explosé, amenant les services sociaux de secteur et le bailleur à devoir mettre en œuvre de nombreuses collaborations d'accompagnement.

De plus, si le quartier a pu longtemps jouir d'un centre médical dynamique et investi, le départ progressif de ses professionnels, voir la perspective à moyen terme du non-remplacement des derniers d'entre eux sonne le glas de l'accès au soin de proximité sur le quartier.

Dès lors, il est nécessaire que les enjeux et les actions liés à la santé et l'autonomie, écartés dans la précédente CLA, fassent l'objet d'une attention particulière dans celle-ci.

Au vu de ce constat général, il paraît donc essentiel que les différents acteurs se coordonnent au mieux et s'engagent afin de veiller à ce que la situation ne se dégrade pas davantage.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## 2.3 Le besoin d'une intervention partenariale coordonnée et renforcée, mise en avant par la Ville

Pour assurer le développement harmonieux du quartier, il est impératif que l'ensemble des partenaires s'engage pleinement. Chaque acteur, dans son domaine d'intervention, doit adapter, territorialiser ou renforcer ses actions habituelles. Cette mobilisation doit être complétée par des projets spécifiques relevant de la politique de la ville. Ces initiatives visent à combler les lacunes des politiques de droit commun, ciblant les priorités identifiées dans les domaines de l'éducation, de la parentalité, de l'emploi, de l'insertion, du cadre de vie, de la transition écologique, de la tranquillité publique, de l'accès à la santé et aux droits, de la culture, du sport et de la vie associative.

La conduite de la Convention Locale d'Application (CLA) doit être collégiale, impliquant progressivement tous les acteurs pour garantir la prise en compte des problématiques existantes ou émergentes. Dans ce contexte, il est essentiel que les intervenants engagent une intervention partenariale coordonnée et renforcée, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation et le vivre ensemble.

Par exemple, la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) signé entre la Ville et l'Education Nationale doit être réalisée de manière concertée, en collaboration avec le groupe scolaire Le Pérollier, le Centre Social, et la Maison de la Métropole. Cette approche vise à assurer une prise en charge optimale des besoins scolaires des enfants tout en favorisant leur épanouissement personnel, notamment par la prévention des risques de décrochage et l'accès aux activités sportives ; elle ouvrirait ainsi le champ à la mise en place d'un Programme de Réussite Educative, dispositif phare de la politique de la ville depuis 20 ans.

Une réflexion commune doit également être menée sur les réponses à apporter aux impératifs de revitalisation économique et sociale de la commune. Sur des compétences partagées telles que le développement économique, la commune et ses partenaires doivent définir des objectifs communs et engager des actions complémentaires.

Par ailleurs, pour soutenir les actions institutionnelles face aux difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles, l'intervention de la prévention spécialisée, compétence de la Métropole de Lyon, doit être rapidement mobilisée. Cette démarche doit être étroitement articulée avec les dispositifs de l'État, en particulier sur le volet sécuritaire, et impliquer des acteurs périphériques tels que le quartier Lyon Duchère, la Métropole de Lyon et le bailleur social. L'inclusion des acteurs éducatifs et associatifs est cruciale, car leur vision de terrain permet une connaissance approfondie des besoins des jeunes.

Enfin, il est opportun que tous les acteurs réfléchissent collectivement à l'usage et à l'avenir des infrastructures existantes. L'exposition aux pollutions sonores et atmosphériques, la dégradation progressive des locaux communs utilisés par la vie associative, ainsi que l'aménagement global du quartier nécessitent un engagement financier de l'ensemble des parties prenantes. Cela est particulièrement crucial pour le désenclavement - au moins symbolique- du quartier et le futur de l'espace de l'ex-maison de quartier, sujet qui a déjà suscité de nombreux débats.

## 2.4 Le classement en QPV pour la période 2024-2030 : une opportunité pour agir « mieux » et « plus »

Le classement du quartier Sources-Pérollier en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) pour la période 2024-2030 revêt une importance cruciale à la lumière de l'évolution défavorable des indicateurs socio-économiques et de la détérioration générale du quartier. Ce statut offre une opportunité unique d'agir non seulement de manière plus intensive pour prévenir une détérioration accrue, mais aussi de manière plus efficace afin d'améliorer la situation à divers niveaux.

### 2.4.1 Vie associative, Culture et Sport

Le classement en QPV pourrait marquer un tournant décisif pour la vie associative, la culture et le sport dans le quartier. L'enveloppe co-financée par l'État et la Ville, dédiée à la programmation politique de la ville, pourrait revitaliser les dynamiques associatives, renforcer la cohésion sociale, promouvoir le vivre-ensemble, et soutenir l'accès aux activités sportives.

Cette opportunité favoriserait également l'émergence d'initiatives citoyennes, l'introduction de nouveaux partenaires, et la maximisation de l'utilisation des infrastructures sportives existantes, renforçant ainsi le lien social entre les habitants du quartier.

En outre, cette enveloppe et les autres dispositifs fléchés (Quartiers d'Été, DRAC) pourraient accroître la promotion de l'accès à la culture et à sa diversité. Des événements culturels récents ont déjà contribué à rassembler la communauté et ont établi l'intérêt réel de procéder de la sorte. En alignement avec les objectifs de la future charte de coopération culturelle, l'objectif serait de consolider la culture en tant qu'outil de renforcement et de promotion de la cohésion sociale.

### 2.4.2 Tranquillité Publique / Prévention / Médiation / GSUP

Le reclassement en QPV se traduirait par une dotation supplémentaire des crédits GSUP de la Métropole de Lyon, permettant d'augmenter les mesures en faveur de l'insertion, de la participation habitante et de la transition écologique. Des financements supplémentaires soutiendraient des initiatives visant à sensibiliser les jeunes à la cause environnementale, à les occuper pendant l'été, et à préserver la tranquillité publique.

Le bailleur ALLIADE Habitat bénéficierait quant à lui d'un abattement de TFPB, incitant à des actions renforcées en faveur de la qualité de vie urbaine. A noter néanmoins : en raison du décalage chronologique entre la Loi des Finances 2024 et le décret relatif à la nouvelle géographie prioritaire, l'accès à abattement de TFPB ne pourra intervenir au bénéfice d'ALLIADE Habitat qu'en 2025.

### 2.4.3 Logement : Cadre de Vie et Transition Écologique

Le reclassement du quartier en QPV permettra de bénéficier de divers appels ou dispositifs institutionnels, favorisant une plus grande mixité sociale dans le logement. Pour les professionnels intervenant dans le quartier, des dispositifs spécifiques seraient mobilisés pour favoriser l'attractivité des métiers et des fonctions.

Cette inscription dans la géographie prioritaire offre également une opportunité unique de valoriser son cadre de vie exceptionnel et de promouvoir activement la transition écologique au sein de la communauté. Le quartier se distingue par son environnement verdoyant remarquable, soulignant l'importance de préserver ce patrimoine naturel pour les générations futures.

Le projet d'élever le quartier au statut de refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) constitue une démarche significative pour renforcer la biodiversité locale, tout comme la prise en compte du quartier dans la réalisation de l'Atlas communal de la Biodiversité en 2023

Il faut souligner l'écart entre la réalité vécue par les habitants en zone populaire sur les questions d'écologie et la perception souvent stéréotypée de ces quartiers. Les résidents de Sources-Pérolier démontrent un réel attachement à leur environnement naturel, démentant ainsi les préjugés fréquents sur le manque d'intérêt écologique dans les zones populaires. La transition écologique peut devenir ainsi une démarche collective et inclusive, où les habitants jouent un rôle actif dans la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie. C'est dans cet esprit que le reclassement en QPV offre une occasion de renforcer ces initiatives écologiques et de favoriser une prise de conscience commune sur la valeur de la biodiversité locale

#### 2.4.4 Éducation et Parentalité

Le reclassement du quartier Sources-Pérolier en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) représente une opportunité majeure pour redéfinir les dynamiques éducatives et renforcer le soutien aux familles.

La mise en œuvre d'un Programme de Réussite Educative (PRE) serait une mesure particulièrement adaptée, offrant un accompagnement sur mesure aux enfants en difficulté. Ce dispositif mobiliserait un budget dédié, co-financé par la Ville et l'État, permettant la création de postes de référents pour un suivi individualisé des enfants de 2 à 18 ans. Cette approche évolutive viserait à améliorer globalement la situation de l'enfant tout en renforçant les capacités parentales des familles concernées.

Le quartier peut également tirer parti de son dynamisme éducatif actuel, notamment à travers des initiatives comme la démarche "Notre école, faisons-la ensemble" ou l'engagement remarquable du groupe scolaire Le Pérolier vis-à-vis de l'écologie (compostage, poulailler, label « école démarche développement durable ». En soutenant ces projets locaux, le reclassement en QPV contribuerait à renforcer les actions déjà entreprises par la communauté éducative pour répondre aux besoins spécifiques des enfants du quartier.

Par ailleurs, une réflexion approfondie devrait être engagée sur la pertinence d'intégrer le quartier dans le dispositif national des cités éducatives. Cette démarche permettrait de créer une synergie entre les acteurs locaux, les établissements scolaires, les associations et les institutions, favorisant ainsi une approche globale et cohérente de l'éducation.

Concernant la parentalité, il est crucial d'agir en soutien des capacités et des responsabilités parentales, surtout dans un quartier où les jeunes peuvent parfois se retrouver livrés à eux-mêmes, et où le nombre de familles monoparentales est plus élevé que sur le reste du territoire. Le reclassement en QPV offre une occasion propice pour développer des programmes spécifiques visant à renforcer les compétences parentales et à favoriser un environnement familial sain, en lien notamment avec les orientations du Conseil Locale de la Parentalité.

#### 2.4.5 Emploi et Insertion

Le reclassement du quartier Sources-Pérolier en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) met en lumière des enjeux déterminants liés à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Avec le taux de chômage le plus élevé de la commune, le quartier fait face à des défis spécifiques, notamment un décalage entre les profils des demandeurs d'emploi locaux, souvent peu qualifiés, et l'offre d'emploi dominée par celle des grandes entreprises.

Ceci souligne la nécessité d'initiatives visant à combler ce fossé entre l'offre et la demande d'emploi. Le reclassement en QPV offre une opportunité stratégique pour développer des programmes de formation adaptés, en partenariat avec les entreprises locales, afin de renforcer les compétences des demandeurs d'emploi et les rendre plus compétitifs sur le marché du travail.

Un autre enjeu significatif réside dans la nécessité d'agir spécifiquement en direction des bénéficiaires du RSA, groupe également plus représenté dans le quartier que sur le reste du territoire. Le reclassement en QPV pourrait déclencher la mobilisation de ressources dédiées pour concevoir des programmes d'accompagnement ciblés, visant à favoriser l'insertion professionnelle et à surmonter les obstacles rencontrés par cette population.

Il est crucial de noter l'absence d'acteur de l'insertion directement sur le quartier. Cela souligne la nécessité de créer des structures locales dédiées à l'accompagnement professionnel et à l'insertion sociale. Le reclassement en QPV pourrait catalyser la mise en place de partenariats avec des organismes spécialisés et encourager la création de structures décentralisées pour un accompagnement plus direct et personnalisé des demandeurs d'emploi du quartier.

Un défi supplémentaire concerne les problématiques de mobilité auxquelles sont confrontés les habitants. Les coûts élevés et l'accessibilité limitée des transports peuvent constituer des freins majeurs à l'emploi. Dans ce contexte, le reclassement en QPV offre l'opportunité de mettre en place des solutions innovantes, telles que des programmes de covoiturage, des partenariats avec des entreprises locales pour faciliter les déplacements, ou encore des actions visant à développer des opportunités d'emploi locales.

#### **2.4.6 Santé et Accès aux Droits / Lutte contre les Discriminations**

Le quartier fait face à une fragilité marquée de l'accès à l'offre de santé. Il est impératif de réaliser un diagnostic approfondi du territoire pour mieux comprendre les besoins de la population en matière de santé. Cette évaluation permettra d'identifier les lacunes actuelles et de concevoir des solutions adaptées. La mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) serait une réponse pertinente, permettant de rassembler les acteurs locaux, les professionnels de la santé, et les habitants pour définir des objectifs d'amélioration concrets. L'ASV pourrait également aborder des problématiques spécifiques telles que l'autonomie, la santé mentale, et les besoins des populations les plus vulnérables.

En parallèle, le devenir incertain du centre médical peut être endigué grâce à la valorisation des installations de nouveaux professionnels sur le quartier par l'ARS, en veillant à créer des liens entre ces professionnels de santé et l'ensemble de la communauté médicale locale.

Concernant l'accès aux droits, l'opportunité de mettre en place des modalités de réponse pour aider aux démarches numériques, tant au niveau individuel que collectif, est cruciale. Dans une ère où les services administratifs et sociaux se numérisent de plus en plus, l'accès aux droits peut devenir un défi pour de nombreuses personnes. En favorisant la mise en place d'ateliers, de formations, et de services d'accompagnement dédiés, le quartier peut contribuer à autonomiser les habitants dans leurs démarches en ligne. Ces initiatives visent à garantir que chacun puisse exercer ses droits de manière équitable et inclusive.

Enfin concernant la lutte contre les discriminations, les enjeux résident notamment dans la lutte contre la montée des communautarismes, et la promotion de l'égalité femme-homme. Il est essentiel de travailler sur le sentiment d'appartenance, favorisant une identité collective qui transcende les clivages. Des actions de sensibilisation et d'éducation, tant au niveau individuel que collectif, peuvent contribuer à créer un

environnement inclusif. Des partenariats avec des associations locales et des initiatives communautaires peuvent également jouer un rôle crucial dans la promotion de la diversité et de l'égalité.

## 2.5 L'essentiel à retenir

**Le bilan du contrat de ville 2015-2022 ...Des objectifs partiellement atteints...**

### **Sur l'habitat et le développement urbain :**

- Des travaux importants du bailleur (rénovation du parc social, démolition de la maison de quartier, etc.) mais à l'origine de tensions entre les habitants et Alliade Habitat
- Enclavement du quartier nuisant toujours à la qualité de vie des habitants
- Des initiatives nombreuses et participatives (Carrefour des Acteurs, écoutes en bas des tours, locaux communs résidentiels mis à disposition, chantiers Ville Vie Vacances, etc.) des acteurs (Comité de gestion, Alliade Habitat, Commune d'Écully, associations...) pour inclure les habitants dans l'embellissement et la qualité de vie du quartier

### **Sur la participation des habitants à la vie du quartier :**

Plusieurs actions pour...

- Lutter contre la montée du communautarisme (Distribution de la charte des valeurs de la République, formation des bénévoles et professionnels à la notion de laïcité, fêtes annuelles organisées par le comité de gestion et le centre social, etc.)
- Œuvrer à l'inclusion des familles les plus fragilisées (ateliers sociolinguistiques, accompagnement scolaire, linguistique et culturel du centre social, écoutes en bas des tours ...)

.... Qui peinent de plus en plus à trouver leurs publics

### **Sur la mobilisation des politiques publiques**

- Des initiatives pour la réussite éducative et la parentalité (Conseil Local de la Parentalité, ateliers du centre social « Mieux vivre sa scolarité », organisation de temps d'échanges entre le groupe scolaire et les parents...) insuffisantes (baisse du niveau scolaire, difficultés importantes pour mobiliser les familles, etc.)
- Une absence de prévention spécialisée très pénalisante pour les jeunes du quartier (hausse des mesures de l'aide sociale à l'enfance, augmentation des comportements déviants chez les jeunes, etc.) et leurs familles  
... qui ont conduits à une fragilisation des habitants :
- Des indicateurs socio-économiques en baisse (hausse du chômage, baisse des revenus, etc.)
- Des nouveaux arrivants plus précaires que les habitants déjà établis

### **Des besoins plus spécifiques**

- La poursuite des politiques de droit commun (création d'un marché forain pour dynamiser l'économie du quartier, poursuite des travaux de rénovation, maintien de l'accompagnement scolaire par le centre social, etc.)
- Des dispositifs spécifiques supplémentaires (augmentation des crédits "Politique de la ville" de l'Etat pour financer des activités culturelles, prévention spécialisée, exonération pour les professionnels de santé souhaitant s'installer dans le quartier, moyens supplémentaires accordés au groupe scolaire Le Pérollier...)



## 3 Une Convention Locale d'Application au plus près des besoins du quartier

### 3.1 Des efforts pour mobiliser le droit commun ces dernières années

Comme nous l'avons vu précédemment, la Commune d'Écully et ses partenaires (Métropole de Lyon, Région Auvergne Rhône Alpes, État, CAF du Rhône, bailleur social, associations, Éducation nationale, etc.) ont réalisé des efforts notables pour mobiliser le droit commun dans le quartier Sources Pérollier au cours de la période 2015-2021.

En matière d'habitat et d'équipement, la rénovation des résidences par le bailleur Alliade Habitat et la participation financière de la commune a été constante. Les budgets dédiés à la politique de la ville ont permis de financer diverses activités culturelles, scolaires et d'insertion, soulignant une collaboration fructueuse entre la commune, l'État et d'autres partenaires.

La Métropole a quant à elle contribué à des activités culturelles, sportives et écologiques, et a maintenu sa participation financière à l'équipe projet politique de la ville, démontrant son engagement envers le quartier.

Sur le plan de la sécurité, des mesures significatives ont été mises en place, telles que le renforcement de la police municipale, l'installation de caméras de surveillance, et la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), avec une attention renforcée autour des besoins du quartier Sources Pérollier. Le bailleur social a également réalisé un plan d'action de sécurisation du quartier et a eu recours à des vigiles pendant les vacances scolaires afin d'éviter toute dégradation des résidences à ces périodes de l'année.

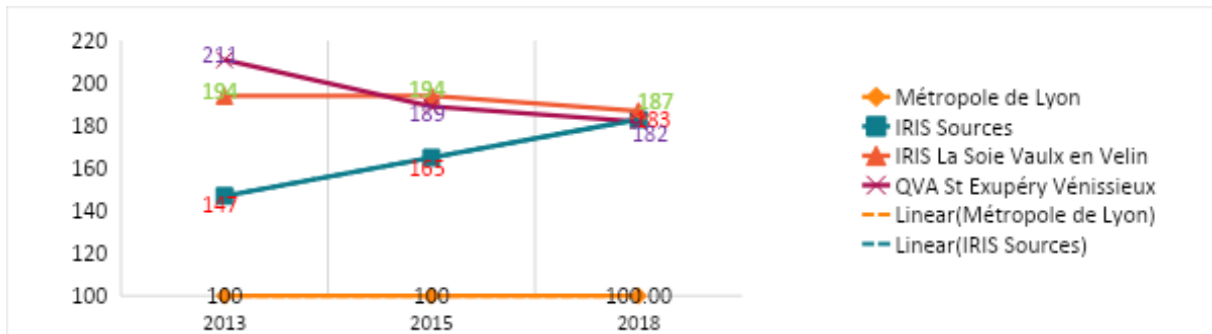
Des actions sociales et éducatives, dont la lutte contre les discriminations, ont été menées par divers acteurs, notamment le centre social très engagé dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'émergence d'initiatives citoyennes, ou la Mission locale auprès des 16-26 ans, maintenant autant que faire se peut le tissu social du quartier.

### 3.2 Malgré ces efforts, une situation qui se détériore

De manière générale, la situation du quartier ne cesse de se dégrader comme le montre l'indice de sensibilité, qui est passé de 147 à 182 points entre 2013 et 2018. Les critères repris par cet indicateur ont augmenté.

Entre 2013 et 2018, la part des familles monoparentales a augmenté de 30%, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 18 à 25% de la population active du quartier et enfin le revenu moyen du premier décile a chuté passant de 8 847€ à 3 440 € en 2018.

L'indice de sensibilité est désormais similaire à d'autres QPV comme celui de l'Iris La Soie à Vaulx en Velin.



Cette dégradation intervient à un moment où le reclassement du territoire en quartier de veille active n'a pas permis de conserver tous les moyens humains et financiers mobilisés et où les habitants s'identifient davantage au quartier de la Duchère comme l'a démontré l'évaluation du projet social du centre social.

La précarisation économique et l'isolement plus fort des habitants ont conduit à une dégradation de la sécurité, de la réussite éducative et à un risque croissant de marginalisation de la jeunesse du quartier ; la perte de repères pour ces derniers conjuguée à la porosité manifeste avec le quartier voisin de la Duchère et n'a pas pu être endigué faute de présence de prévention spécialisée depuis le reclassement en quartier de veille active.

Sur le plan sanitaire et environnemental, l'essoufflement du centre médical, avec le risque de départ des derniers professionnels y exerçant va de pair avec le vieillissement de la population du quartier et la croissance préoccupante de problématiques de santé publique (surpoids infantile, taux de vaccination plus bas que sur le reste de la commune).

De plus, la pollution sonore et atmosphérique générée par le passage de la voie métropolitaine M6 entre les parcelles Sources et Pérollier représente un risque prégnant pour la santé des résidents et des écoliers du groupe scolaire du Pérollier sans que des mesures d'aménagement ne soient décidées à ce jour.

Autant d'éléments de préoccupation faisant de la future CLA un enjeu de premier ordre.

### 3.3 Une concertation d'ampleur, qui permet de fédérer les acteurs et habitants autour de priorités fortes

Au regard des difficultés rencontrées par les habitants et de la situation dégradée du quartier, plusieurs actions ont déjà été entreprises dès 2020 afin de mieux concerter les habitants et acteurs et donc de répondre mieux aux besoins des habitants dans le cadre du prochain contrat de ville.

Des acteurs présents sur le quartier, et notamment le Centre social, avaient d'ores et déjà entamé un travail de réflexion et de concertation citoyenne. L'évaluation du projet social et du projet famille du Centre sociale en 2021 avaient pu pointer un certain nombre de réalités auxquelles ont pu s'ajouter par la suite le bilan du groupe scolaire du Pérollier en mai 2023 et le diagnostic de synthèse réalisé de l'Agence Lyon Tranquillité Médiation mandatée en intervention depuis juin 2023.

Outre les permanences bimensuelles tenues par les élus de la commune ou les réunions collectives ponctuelles organisées par le bailleur, l'action la plus représentative a été la mise en œuvre du Carrefour des Acteurs.

Suite à un premier diagnostic partagé établi par la commune en février 2022, le Comité de gestion (composé pour mémoire de représentants de la maison de quartier, du CIL et du centre social) a construit cette

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

instance qui organise et structure par des rencontres mensuelles la coordination des acteurs du quartier pour déterminer les actions prioritaires.

Le Carrefour des Acteurs a pu ainsi rationaliser les éléments de diagnostic collectés par l'ensemble des parties et déterminer des actions immédiates à l'instar d'écoutes en bas des tours qui ont été positionnées sur l'ensemble des bâtiments du parc social d'avril 2022 à novembre 2023. Lors de ces temps d'échange, les représentants ville, bailleur, centre social et autres acteurs associatifs venaient à la rencontre des habitants pour collecter leurs perceptions positives comme négatives du quartier et remédier aux problématiques soulevées.

Dans un second temps, le Carrefour des Acteurs a organisé en mars 2023 un premier "Diagnostic en marchant" construit par l'ensemble des participants et invitant la Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville, le Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de la Politique de la Ville, la Directrice générale d'ALLIADE Habitat et le Maire d'Écully à venir entendre les réalités vécues par les habitants du quartier sur les thématiques de la vie associative et culturelle, les services présents, les travaux réalisés, l'environnement, la tranquillité et la sécurité, le vivre ensemble, l'accès aux droits, au soin et à l'emploi, les mobilités, la jeunesse et l'éducation. Cette étape s'est avérée très importante tant en fédération des acteurs qu'en concertation habitante.

Cette réflexion commune s'est poursuivie dans le cadre de la rédaction de la prochaine Convention Locale d'Application de manière plus importante. En effet, les trois ateliers suivants ont été organisés :

- Grandir et se révéler : Education, parentalité, jeunesse, vivre ensemble, santé, sport & culture
- Habiter : Cadre de vie, GSUP, sécurité, prévention, tranquillité
- Travailler : Emploi, entrepreneuriat, développement économique, commerces de proximité, mobilités

Sur chacun des ateliers, des défis transversaux ont été abordés :

- Le défi du changement climatique et de la transition écologique (éducation, mobilités douces, alimentation, énergies, aménagement, isolation...)
- Le « main dans la main avec les habitants (remontées / observation de besoin, lien social / festivité, système d'échange local

L'objectif de chaque atelier a été de réunir un groupe de travail composé des acteurs les plus pertinents pour chaque thématique et de pouvoir tracer collégialement les contours de la feuille de route opérationnelle de la CLA tout en fédérant les acteurs partageant le même champ d'expertise afin qu'ils identifient les priorités de chaque champ d'action et les moyens d'intervention mobilisables.

### **3.4 Une Convention Locale d'Application qui se veut mobilisatrice, opérationnelle, priorisée et évaluable**

Cette Convention Locale d'Application a pour vocation de fédérer et de faire adhérer à son projet le plus grand nombre. Ainsi, il est primordial de mobiliser les acteurs qu'ils soient associatifs, institutionnels ou habitants et de les inclure dans la préparation du projet afin que le projet puisse non seulement bénéficier de l'expertise de chacun mais qu'il soit également adapté aux enjeux aussi bien conceptuels que de terrain.

Par conséquent, cette Convention Locale d'Application se veut opérationnelle puisque l'objectif est de fixer des objectifs suffisamment réalistes pour obtenir des actions efficaces et adaptées au territoire.

Il convient donc de penser les priorités du projet afin de mieux cibler ces actions et de pouvoir évaluer les objectifs fixés de manière précise. En effet, la hiérarchisation des objectifs et actions à mettre en place vise à agir de manière stratégique et à ne pas répondre à plusieurs objectifs de manière contradictoire.

Enfin, il est indispensable de pouvoir mesurer les bénéfices et les failles de la convention locale d'application afin de rendre l'action des pouvoirs publics la plus efficace et efficiente possible. Ainsi, plusieurs indicateurs seront convoqués. Premièrement, ils auront vocation à contrôler la gestion du projet en portant une attention particulière sur les moyens déployés pour répondre aux objectifs. Deuxièmement, ces indicateurs serviront à veiller à ce que les moyens mobilisés donnent les résultats attendus.

Enfin, une évaluation de la méthode appliquée et de la portée des actions menées permettra de pouvoir objectiver l'action des partenaires et la plus-value de celle-ci pour le quartier et ses habitants.

### **3.5 Une ambition : dynamiser la cohésion sociale et œuvrer à « l'agrafage » du quartier au territoire**

De manière globale, l'ambition principale est de dynamiser la cohésion sociale. En effet, le quartier abrite des communautés très différentes et la pyramide des âges est semblable à un sablier. L'enjeu est donc de réussir à créer des espaces de vie et de rassemblement social de manière à cultiver des liens intercommunautaires mais aussi intergénérationnels : les locaux communs résidentiels utilisés à cette fin sont notamment une ressource considérable devant être préservée et la réimplantation de services publics doit également venir faciliter cet enjeu. La cohésion sociale doit également être réalisée à l'intérieur des différents groupes en particulier auprès des personnes âgées, population très importante du quartier dont les membres ont individuellement tendance à être isolés.

Cet objectif doit aussi être pensé à la lumière du projet urbain "Sources 2030", qui a pour ambition notamment de densifier le quartier et de réinvestir l'ancien emplacement de la Maison de Quartier en créant un lieu qui aurait pour objectif de revitaliser économiquement et socialement le quartier.

Dans ce contexte, il est donc primordial de penser le vivre-ensemble également à l'échelle de la ville d'Écully et d'inclure davantage les habitants du quartier Sources-Pérollier dans leur commune. Ainsi, il convient de mener un travail d'envergure pour rattacher le quartier au reste de la commune.

Outre le processus de rénovation engagé par le bailleur dans le quartier, qui contribuera à la restauration d'une image plus positive à ses habitants ainsi qu'aux habitants du reste de la commune d'Écully, il apparaît nécessaire de réinstaurer le dialogue de proximité par la présence sur site d'acteurs institutionnels (éducateurs pour la prévention spécialisée, médiateurs de l'ALTM, etc.). De surcroît, il convient de modéliser le quartier et de penser le projet Sources 2030 en y intégrant des espaces de revitalisation économique et sociale, comme des commerces de proximité ou le projet de marché forain pensé par la mairie.

Enfin, pour œuvrer à l'intégration du quartier dans la commune et permettre aux habitants d'avoir accès à tous les avantages dont bénéficient la ville d'Écully, il est primordial de veiller à son désenclavement : la fracture entre les Sources et le Pérollier incarnée par la M6 ne peut être résorbée par la passerelle piétonne et une réflexion d'envergure et ambitieuse doit être menée à ce sujet.

## 3.6 L'essentiel à retenir

Des efforts importants pour mobiliser le droit commun....

- Sur l'habitat et la gestion d'équipement (subvention allouée au comité de gestion, rénovation du parc social, etc.)
- Sur la sécurité (CLSPD, augmentation des moyens financiers et humains de la police municipale, etc.)
- Sur l'action sociale (chantiers Ville Vie Vacances, équipe de l'ALTM, etc.)
- Sur l'éducation (ateliers du centre social, conseiller numérique, dispositif PHARE, etc.)
- Sur la santé (ateliers de prévention)
- Sur l'économie et l'emploi (projet du marché forain, permanence de la mission locale)

.... Qui n'ont pas permis d'éviter une dégradation de la situation du quartier :

- Des indicateurs socio-économiques dont l'indice est plus défavorable (indice de sensibilité en hausse, appauvrissement des habitants...)
- Une plus grande insécurité (hausse des mesures de l'ASE, dégradation des équipements, trafic de stupéfiant...)
- Une pollution atmosphérique et sonore très importante
- Un accès au soin menacé par le départ prochain du médecin généraliste à la retraite

Une CLA qui repose sur :

- Une participation des habitants
- Une concertation d'ampleur avec les partenaires sous forme de groupe de travail

Une CLA qui se concentre principalement sur :

- Le vivre ensemble (liens entre les différents groupes sociaux et à l'intérieur de chaque groupe)
- L'intégration du quartier dans la commune (réinstaurer le dialogue de proximité, permettre aux habitants de profiter des avantages de la commune, désenclaver le quartier et rendre les habitants plus mobiles)

## 4 Les éléments de diagnostic par grands enjeux

La rédaction de la Convention Locale d'Application s'est inscrite dans un processus de collaboration étroite avec les acteurs institutionnels, associatifs, politiques ainsi que les habitants.

Basant son référentiel sur les travaux menés par le Carrefour des Acteurs, le Centre social, la Maison de la Métropole, le Groupe scolaire du Pérollier et le Centre communal d'Action sociale, la Commune d'Écully a mandaté le cabinet Pluricité pour soutenir la structuration des débats ainsi que l'écriture de l'architecture de la prochaine convention.

Une fois la synthèse des travaux réalisées, trois ateliers thématiques ont été menés au cours du mois de novembre 2023, associant plus d'une cinquantaine d'acteurs. Ces ateliers ont permis de dégager les matrices AFOM thématiques, corroborer les enjeux et tracer dès à présent les contours de la feuille de route de la CLA pour la période 2024-2030.

## 4.1 Education, parentalité, jeunesse, vivre ensemble, sport & culture

### 4.1.1 Petite enfance

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence de la Maison de la Métropole de Lyon (dont PMI, ASE, service social) physiquement sur le Pérolier</li> <li>● Liens de qualité entre le service de PMI et l'équipe de l'école maternelle, entre les crèches et l'école maternelle</li> <li>● Au sein de l'école maternelle : équipe pédagogique stable et engagée</li> <li>● Accueil des enfants de 2 ans en toute petite section de maternelle</li> <li>● Poste d'éducateur spécialisé municipal</li> <li>● Présence du Centre social (activités familles, parentalité, halte-garderie) physiquement sur les Sources</li> <li>● Présence d'un EAJE communal accueillant un public mixte issu de l'ensemble des quartiers de la commune et d'un Relais Petite Enfance</li> <li>● Nombreuses assistantes maternelles sur le quartier</li> <li>● Signature de la Convention Territoriale Globale entre la ville et la CAF</li> <li>● Cadre de vie agréable</li> <li>● Présence du centre médical de proximité</li> <li>● Infrastructures culturelles et sportives</li> <li>● 1500 m<sup>2</sup> de locaux communs résidentiels mis à disposition par le bailleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enclavement du quartier : familles peu, voire pas véhiculées, accès limité à la centralité et son offre petite enfance</li> <li>● Bâtiments de l'école et des établissements jeunes enfants vieillissants, atteignant "la limite"</li> <li>● Locaux communs vieillissants et/ou mal configurés</li> <li>● Population plus éloignée du soin, des prises en charge spécifiques (ex : orthophonie) et de la prévention</li> <li>● Fragilités économiques pouvant peser sur la prise en charge des plus jeunes</li> <li>● Difficultés de langage : enfants qui ne parlent pas français, voire qui ne parlent pas</li> <li>● De plus en plus d'enfants ayant besoin de prise en charge spécifiques</li> <li>● Manque de personnel dédié et permettant la prise en charge des enfants (type AESH) et l'accompagnement aux démarches</li> <li>● École non classée REP</li> <li>● Pas d'accès pour l'école aux contenus proposés par la médiathèque centre-ville -</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dispositifs AVIP et AVIS de la CAF</li> <li>● Accueil séquencé école-crèche mis en place par la Farandole</li> <li>● Projet de consultations du CMP dans les locaux de la MDML</li> <li>● Présence d'équipement culturel (bibliothèque) et développement d'infrastructures sportives, présence d'une ludothèque</li> <li>● Ouverture du groupe scolaire vers les familles</li> <li>● Projet urbain Sources 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vieillesse progressive des assistantes maternelles sur le quartier et pas de renouvellement</li> <li>● Le vieillissement des structures (dont petite enfance)</li> <li>● Pas de remplacement du médecin du centre de santé (départ prochain à la retraite)</li> <li>● Manque de personnel CMP =&gt; longs délais de prise en charge et problème d'accessibilité</li> </ul>

## 4.1.2 Parentalité

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence de la Maison de la Métropole de Lyon (PMI, service social, ASE) sur le Pérolier</li> <li>● Volonté des partenaires à tisser des liens et à agir en cohérence</li> <li>● Présence du Centre social (activités famille, parentalité) sur les Sources</li> <li>● Partenariat dynamique école/centre social/MDML/collège</li> <li>● Conseil local de la Parentalité actif (Feuille de route sur la parentalité à Écully.)</li> <li>● Conseil Consultatif des Familles</li> <li>● Réseau parentalité actif</li> <li>● Actions REAAP déployées sur le territoire en général et sur le quartier en particulier</li> <li>● A l'école maternelle : Les parents sont à l'écoute, volontaires et en demande de conseils</li> <li>● Au sein de l'école maternelle : équipe pédagogique stable, engagée ayant établi des liens de confiance avec les parents</li> <li>● Proposition de nombreux projets et expositions à destination des parents (ex : expo santé, alimentation, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Parents allophones et/ou en difficulté dans la relation avec l'Education Nationale et les autres administrations (papiers administratifs, accompagnement scolaire...)</li> <li>● Familles ayant un besoin important d'accompagnement aux démarches</li> <li>● Proportion importante de familles monoparentales</li> <li>● 8% des enfants ont un suivi social (Groupe Scolaire Le Pérolier)</li> <li>● Un nombre important de parents n'investissent peu voire pas les activités culturelles et sportives destinées aux enfants</li> <li>● Retards d'apprentissages de base qui doivent être gérés par l'école (hygiène dentaire, alimentation...).</li> <li>● Difficultés pour les parents issus de la communauté des gens du voyage à assurer une scolarité suffisante à leurs enfants (enfants présents à l'école sur des périodes extrêmement courtes)</li> <li>● Absence d'éducateur de prévention</li> <li>● Un communautarisme important pouvant être conflictuel. Absence de communication entre les communautés</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Passage en QPV : possibilité de déployer un programme de réussite éducative (actions culturelles avec les parents, ateliers parents/enfants), adultes relais...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation des mesures judiciaires confiées à l'ASE</li> <li>● Désinvestissement progressif de certains parents en particulier à partir du CE2</li> <li>● Risque du tout numérique (et notamment démarches en ligne) : les familles ne sortiront plus du quartier</li> <li>● La limite à "faire venir dans le quartier" : contribuer à une aggravation de l'enclavement</li> </ul>

### 4.1.3 Réussite éducative, scolaire et citoyenne

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence de la Maison de la Métropole de Lyon (PMI, service social, ASE) physiquement sur le Pérolier</li> <li>● Présence du Centre social (activités famille, parentalité) physiquement sur les Sources, avec des activités phares pour la jeunesse (gymnase)</li> <li>● Equipe pédagogique du groupe Scolaire très impliquée (participation à la démarche “L’Ecole, faisons-la ensemble”, etc.)</li> <li>● Conseil local de la Parentalité municipal</li> <li>● Permanence de la Mission Locale et projet sur les jeunes “invisibles” en partenariat avec le Centre Social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement scolaire des enfants et communication avec l’école compliqués voire impossibles pour beaucoup de parents allophones</li> <li>● Rattrapage difficile du retard scolaire post covid des enfants</li> <li>● Parentalité en difficulté, enfants jeunes laissés seuls</li> <li>● Collège de secteur relativement loin du quartier</li> <li>● Proportion importante de familles monoparentales</li> <li>● Souffrance psychique accrue chez les jeunes avec difficultés de prise en charge dans le public</li> <li>● Renoncement aux droits des familles dans des contextes croisés de méconnaissance, fracture numérique, illettrisme</li> <li>● Absence de prévention spécialisée sur le secteur</li> <li>● Un manque d’offre culturelle et sportive sur le quartier, accentué par l’enclavement et le manque de transport en commun</li> <li>● Personnel du périscolaire peu formé</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Passage en QPV : Augmentation des moyens (PRE, adultes relais...) et du budget politique de ville (activités culturelles, sportives, etc.)</li> <li>● Dispositif PHARE contre le harcèlement scolaire</li> <li>● Plan Educatif de Territoire de la commune</li> <li>● Développer des forces de travail supplémentaires sur des problématiques du quartier (vivre-ensemble, actions interculturelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Hausse probable du phénomène de décrochage</li> <li>● Déclin de la mixité au sein du collège de secteur Laurent Mourguet</li> <li>● Baisse des résultats des enfants du groupe scolaire Le Pérolier</li> <li>● Hausse des phénomènes de délinquance, des trafics de drogue</li> <li>● Augmentation des violences intrafamiliales (données police nationale + hausse des mesures judiciaires confiées à l’ASE)</li> <li>● Des jeunes encore sans affectation en seconde qui se retrouvent démunis</li> <li>● Un climat de tension dans le quartier et entre voisins qui se répercute sur le bien-être des enfants à l’école</li> <li>● Place de la femme dans le quartier dès le plus jeune âge</li> <li>● Montée du communautarisme à l’école</li> </ul>



## 4.2. Emploi, entrepreneuriat, développement économique, commerces de proximité, mobilité

### 4.2.1 Insertion et emploi

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence de la Maison de la Métropole de Lyon (insertion) physiquement sur le Pérolier</li> <li>● Présence du Centre social (ASL, étape RSA) physiquement sur les Sources</li> <li>● Présences hebdomadaires de la Mission Locale sur la commune et sur le quartier</li> <li>● Conventionnement du CCAS dans l'accompagnement RSA sur la commune</li> <li>● Proximité géographique avec les quartiers Duchère/Sauvegarde - cluster d'innovation et de possibilités</li> <li>● Travail d'Appui aux Mutations Économiques (AME)</li> <li>● Proximité avec le Centre commercial d'Écully et plus largement la ville de Lyon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Absence d'acteurs de l'insertion professionnelle ou socio-professionnelle sur le quartier</li> <li>● Absence d'acteur de l'insertion par l'activité économique sur le bassin</li> <li>● Absence de prévention spécialisée pour mailler avec les acteurs de l'insertion</li> <li>● Difficultés de mobilités sur l'ouest lyonnais</li> <li>● Public allophone prégnant</li> <li>● Absence de structures spécialisées sur le volet psychique</li> <li>● Problématique des modes de garde pour un retour rapide à l'emploi</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poursuite du projet « Invisibles » en collaboration avec le Centre Social grâce aux financements de la Métropole</li> <li>● Structuration de la CTle qui ouvre des possibilités intercommunales</li> <li>● Réforme et mise en œuvre de France Travail</li> <li>● Pacte des Solidarités de l'Etat en cours de construction (focal sur les QPV)</li> <li>● Dispositifs de modes de garde AVIS et AVIP de la CAF</li> <li>● Convention entre les missions locales (ML) et la Métropole : ML seront chargées de l'accompagnement des bénéficiaires RSA âgés de moins de 26 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fin du projet "invisibles" acté pour fin juillet 2024</li> <li>● Réforme et mise en œuvre de France Travail</li> <li>● Difficulté grandissante pour mobiliser le public</li> <li>● Nombre important d'information préoccupante (IP)</li> </ul>

#### 4.2.2. Vie économique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>● Tissu économique d'importance sur l'ouest lyonnais en général et à Écully en particulier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Disparition et absence de commerces sur le quartier</li><li>● Enclavement de la parcelle Sources qui limite l'attractivité économique</li><li>● Inadéquation entre les offres d'emplois et les qualifications des habitants</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>● Passage en QPV qui ouvre des opportunités de soutien à la création d'entreprise et des actions « aller-vers » les habitants</li><li>● Développement de l'épicerie sociale sur le quartier Pérollier</li><li>● Projet de marché forain sur le quartier Sources</li><li>● Projet urbain Sources 2030</li><li>● Présence d'un centre commercial de grande envergure à proximité</li><li>● Projet de réhabilitation de l'avenue Ben Gourion avec l'installation de commerces de proximité</li><li>● Organisation de certaines économies souterraines (réparation de voiture dans les garages, etc.)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Concurrence directe au commerce de proximité par un centre commercial de grande envergure à proximité</li><li>● Passage en QPV qui peut ternir l'image du quartier</li><li>● Manque de mobilité des habitants</li></ul>

## 4.3 Cadre de vie, GSUP, sécurité, prévention, tranquillité

### 4.3.1 Cadre de vie et mobilités

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses infrastructures présentes (crèches, équipements sportifs, locaux communs résidentiels, centre social, centre médical, bibliothèque, ...)</li> <li>• Rénovation de l'ensemble du parc (meilleure isolation, etc.) et de la passerelle mode doux</li> <li>• Espace aéré et arboré</li> <li>• Travail sur les épaves, offre de stationnement gratuit</li> <li>• Ligne de bus forte côté Sources (C14)</li> <li>• Comités de locataires présents sur le quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enclavement du quartier (difficulté à rejoindre le centre-ville en TCL et à accéder aux services publics en centre-ville)</li> <li>• Fracture entre Les Sources et Le Pérollier</li> <li>• Locaux collectifs vieillissants</li> <li>• Passerelle peu sécurisée et limitée aux modes doux</li> <li>• Site peu accessible aux personnes à mobilité réduite</li> <li>• Accumulation régulière d'encombrants et de caddies</li> <li>• Difficultés de stationnement</li> <li>• Manque de propreté des immeubles et des locaux communs</li> <li>• Présence de nuisibles (rats, punaises de lit et pigeons)</li> <li>• Pas de commerce de proximité</li> <li>• Incivilités, malgré un travail important du bailleur</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de jardins collectifs</li> <li>• Création d'un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)</li> <li>• Intégration de la question de la mobilité dans les études, travail avec le SYTRAL</li> <li>• Atlas biodiversité du quartier et de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollutions atmosphérique et sonore</li> <li>• Augmentation des charges pour les locataires (électricité...)</li> <li>• Vandalisme</li> <li>• Habitants impactés par la Zone à Faible Émissions (ZFE) sans solutions.</li> <li>• Mise en place de la ligne Centre Ouest qui limitera le franchissement de la M6 aux TCL</li> <li>• Densification du quartier (dimensionnement des réseaux de transport, etc.)</li> <li>• Projet urbain Sources 2030 (Abandon du désenclavement via Champagne-Au-Mont D'Or</li> </ul>

### 4.3.2. Prévention et Médiation

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Relative tranquillité dans le quartier (en particulier sur la partie Pérollier)</li> <li>● Des animations régulières et des activités proposées (centre social, MDQ, ludothèque, bibliothèque, Microfolies, cours de français...)</li> <li>● Présence d'un agent de développement local du bailleur</li> <li>● Implication des acteurs (écoutes en pied d'immeuble, permanence d'Alliade Habitat et des élus...)</li> <li>● Présence du centre médical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sentiment de non-appartenance à la commune d'Écully</li> <li>● Effet silo du quartier - en particulier côté Sources - et fracture entre les deux parcelles</li> <li>● Absence de prévention spécialisée qui ne permet pas d'agir suffisamment auprès des 10-25 ans</li> <li>● Décalage de l'offre (activités sociales, événements culturels, etc.) Avec les envies des habitants</li> <li>● Peu de lien et de réseau de solidarité des habitants</li> <li>● Méconnaissance de l'offre administrative / sociale / culturelle / associative</li> <li>● Modèles parentaux fragiles/fragilisés</li> <li>● Sentiment d'insécurité lié au manque d'éclairage</li> <li>● Manque de gardiens/régisseurs</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Début d'intervention de l'ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation)</li> <li>● Développement de nouveaux projets collectifs (Marché forain, etc.)</li> <li>● Adapter les permanences du bailleur pour répondre aux actifs</li> <li>● Démarches d'allers-vers développées par la mission locale/le centre social et par l'ALTM</li> <li>● Une population d'habitants réceptif et en demande de médiation (rappel des règles d'usage, création de lien social, information et orientation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Montée d'un climat de tensions et apparition croissante de délinquance sur le quartier depuis plus de 3 ans</li> <li>● Densification du quartier avec l'arrivée de nouveaux habitants de plus en plus précaires : risque pour la mixité sociale</li> <li>● Possible montée du communautarisme</li> <li>● Part importante des habitants ne voulant pas s'impliquer dans des projets collectifs (manque d'intérêt, de temps et travail chronophage)</li> <li>● Départ du médecin du quartier à la retraite</li> <li>● Crise du bénévolat (montée de l'individualisme, etc.)</li> </ul>

### 4.3.3 Tranquillité et Sécurité

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Multiplication par 3 des effectifs de police municipale, en articulation avec la police nationale : visite de parties communes et interventions sur le quartier en nette hausse.</li> <li>● Collaboration régulière entre Alliade Habitat et les forces de l'ordre</li> <li>● Implication financière du bailleur pour la sécurisation du quartier (visiophones, audit de sécurité SURETIS, gardiennage, portes sécurisées, etc.)</li> <li>● Mise en place du CLSPD (Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et GPO (Groupe de partenariat opérationnel)</li> <li>● Travail conséquent de l'équipe de l'ALTM</li> <li>● Dispositif « Voisins vigilants »</li> <li>● Délégué cohésion police population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Hausse de la criminalité notamment sur la partie Sources : +3,45% en 2023</li> <li>● Trafic de stupéfiant, dégradations, rodéos, intrusions dans les caves ou les toits, règlement de compte... en particulier sur les Sources</li> <li>● Tensions (fermeture provisoire du gymnase suite à des conflits, conflits communautaires...)</li> <li>● Passerelle insécurisée (absence d'éclairage public, etc.)</li> <li>● Manque de visibilité des actions des forces de l'ordre</li> <li>● Circulation en sens unique : risque de guet-apens pour la police</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en place du plan de sécurisation par le bailleur social (réduction des auvents, caméras de surveillance, sécurisation des caves...)</li> <li>● Attribution de l'ATFPB à compter de 2025 qui permettra d'intensifier et diversifier les actions</li> <li>● Développement des attestations de témoignages CERFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Extension des problèmes de la Duchère au quartier</li> <li>● Développement du trafic de stupéfiant et des conflits de communauté</li> <li>● Renforcement des difficultés avec l'arrivée de nouveaux arrivants (notamment liée à la densification)</li> <li>● Défiance envers les forces de l'ordre</li> <li>● Peur des représailles</li> <li>● Pollution de l'air et risque d'accident à proximité de l'école</li> </ul>

## 4.4 L'essentiel à retenir

### 4.1.1 Un quartier en décrochage à plusieurs niveaux

- **Éducatif** : résultats scolaires en baisse, décrochage scolaire progressif, parents démunis dans leur rôle éducatif vis à vis de leurs enfants, hausse du nombre de jeunes perçus en errance et risque de marginalisation
- **Social** : baisse du nombre d'association et de bénévoles actifs et participant à favoriser le lien social sur le quartier, conduisant à une baisse des moyens et des programmations culturelles, peu de service de proximité, pourtant porteur de lien social entre les habitants et les usagers de l'espace public

- **Économique** : chômage en hausse, hausse du nombre de bénéficiaires du RSA, absence de commerces de proximité
- **Urbain** : multiplication des actes de vandalismes, squats en pied d'immeuble, notamment pour la parcelle Sources très enclavée, difficilement accessible. Un quartier coupé en deux dont il est peut-être compliqué de trouver une unité commune et un sentiment d'appartenance à la commune.
- **Mobilité** : problématiques qui viennent appuyer ce décrochage avec des temps de déplacement en transports en commun long, un recours fort à la voiture et peu d'usages de modes doux.

#### 4.1.2 Des actions réalisées pour contenir le décrochage

- Un tissu associatif et des structures mobilisées au sein du quartier : CSE, ALTM, bailleur social (Alliade)
- Des moyens financiers fléchés sur le quartier Sources-Pérollier (financement équipe projet, GSUP, Quartiers d'été, moyens dédiés par l'Education Nationale, le bailleur, la commune)
- Des acteurs mobilisés pour agir sur la sécurité et la tranquillité des habitants (police nationale / police municipale), et mandatement récent d'acteurs de médiation (ALTM).
- Un bailleur social engagé à rendre disponibles des locaux pour les habitants et les associations.

#### 4.1.3 Un quartier face à un avenir présentant de nouveaux enjeux

- Une mobilité à revoir et à anticiper durablement pour les habitants avec la mise en œuvre de la ZFE
- Un zonage prioritaire qui enclenchera de nouveaux moyens : programmation dédiée, mobilisation renforcée du droit commun, accompagnement d'implantation d'activité économique sur le secteur... Ce nouveau zonage amènera de nouveaux questionnements (notamment sur le dédoublement des classes et les problématiques de recrutement du personnel)
- Des liens à recréer entre l'ensemble des parties prenantes du quartier (habitants, institutions, associations, structures communales...) et dans son inscription à l'échelle communale et métropolitaine, d'un point de vue de l'économie/emploi/insertion ou des mobilités.
- Une mobilisation des habitants compliquée, et un épuisement de ceux qui s'y investissent
- Un fort enjeu de communication et d'information auprès des habitants : de nombreux projets et évolutions à prévoir qui viendront bouleverser le quotidien des habitants.

4 points essentiels soulignés lors du diagnostic en marchant réalisé sur le quartier le 24 mars 2023 :

- Consulter / informer/communiquer/coconstruire/ permettre aux habitants de participer à l'évolution du quartier
- Requalifier le quartier en QPV est indispensable
- Affectation d'un éducateur spécialisé spécifique au quartier
- Réfléchir aux moyens donnés aux acteurs : soutenir et investir dans le quartier nécessite des moyens adéquats et assumés

## 5 La feuille de route du quartier Sources – Pérolier

### 5.1 Les défis à l'échelle du quartier

#### 5.1.1 L'ouverture du quartier par son désenclavement et une mixité accrue

Il apparaît indispensable de renforcer les transports communs et de permettre aux modes doux de mieux circuler (marchabilité, voies cyclables) afin que les habitants puissent accéder au centre-ville d'Écully et bénéficier du dynamisme social, économique et culturel qu'offre la région lyonnaise. De plus, une mixité accrue permettrait d'ouvrir le quartier car les nouveaux habitants auraient d'autres loisirs, d'autres emplois et d'autres relations familiales qui les amèneraient à sortir fréquemment du quartier.

#### 5.1.2 L'amélioration du vivre ensemble et de la sécurité sur le quartier

La parcelle divise les habitants en deux sous-quartiers, ce qui limite de manière importante leurs interactions sociales. De plus, la population est très hétérogène et il existe une réelle fracture entre les jeunes et la population âgée, très présente sur le quartier. Par ailleurs, la dégradation continue du cadre de vie par les problématiques de dépôts d'encombrants, voitures ventouses, et autres incivilités dessert la mise en valeur d'un cadre de vie appréciable et apprécié. Enfin, des problèmes d'insécurité se concentrent particulièrement sur la partie Sources, à proximité de la Duchère.

#### 5.1.3 L'évolution des trajectoires individuelles (éducation, insertion, citoyenneté, parentalité, santé, autonomie...)

Les habitants concentrent un nombre important de difficultés (économiques, sociales, scolaires...). Dès lors, il est nécessaire de donner à chacun les moyens de s'épanouir sur différents champs (scolaires, professionnels, civique, etc.). En outre, au regard de sa population âgée et fragile, une attention particulière doit être consacrée aux questions liées à l'autonomie et à la santé.

#### 5.1.4 La prise en compte de la transition écologique

Le quartier des Sources Pérolier se caractérise par son cadre verdoyant agréable. Néanmoins, sa proximité avec la route M6 dégrade de manière importante la qualité de l'air. Dès lors, il est nécessaire de préserver le cadre de vie du quartier et de limiter la pollution atmosphérique.

## 5.2 Les orientations stratégiques de la CLA

### La stratégie AGILE de la CLA

1. Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants
2. Garantir la tranquillité et la sécurité de tous
3. Investir dans les capacités des parents pour leur permettre d'incarner le rôle de premier éducateur et investir dans l'avenir des enfants via leur réussite éducative et citoyenne
4. Lever les freins de l'accès à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants
5. Élever la cohésion sociale autour du vivre ensemble, notamment en direction des jeunes et des séniors

## 5.3 La déclinaison opérationnelle de la stratégie AGILE

### 5.3.1 Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants

- Favoriser l'ouverture du quartier Sources Pérolier sur l'ensemble de la commune et les dynamiques inter et infra quartiers
- Renforcer l'accessibilité du quartier, favoriser la mobilité des habitants et encourager la diversification des modes de circulation
- Préserver le cadre verdoyant et classé
- Améliorer l'entretien et la valorisation du quartier
- Agir pour améliorer les conditions de vie des habitants (accès aux soins, aux services publics, aux commerces)
- Accompagner les aménagements urbains et améliorer les espaces de vie collective

*Exemples d'actions emblématiques : refuge LPO, poursuite de la réhabilitation, rénovation des locaux communs résidentiels, pérennisation du centre médical, permanence accès aux droits, marché forain, sur-entretien*

#### Indicateurs d'évaluation :

- Taux de satisfaction des habitants
- Proportion d'habitants se déplaçant en mode doux (vélo / marche)
- Évolution de la fréquence du ramassage des ordures et des encombrants, et nombre de locataires concernés
- Nombre de gardiens par tranche de 100 logements

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



- Évolution de l'atlas de la biodiversité
- Nombre de personnel médical et/ou paramédical dans le quartier
- Proportion des habitants se rendant quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement dans le reste de la commune d'Écully ou de la Métropole de Lyon

### 5.3.2 Garantir la tranquillité et la sécurité de tous

- Lutter contre le sentiment d'insécurité
- Prévenir la déshérence des jeunes et le risque de marginalisation
- Renforcer la présence humaine sur le quartier, en prévention, en médiation et en force d'intervention
- Contribuer à la sécurisation du quartier
- Favoriser la reconstruction du lien de confiance et de proximité entre les habitants et les forces de l'ordre
- Soutenir le respect des règles de vie collectives

*Exemples d'actions emblématiques : médiateurs ALTM, éducateurs de prévention, rencontres pédestres avec la police, déploiement de la vidéosurveillance et du mobilier de prévention situationnelle, système de témoignages Cerfa, déploiement de Voisins Vigilants*

#### Indicateurs d'évaluation :

- Taux de fréquence des infractions, délits ou crime
- Nombre d'agents de médiation sociale (dont adulte-relais) par quartier et domaine de d'intervention (bailleurs sociaux, école, clubs sportifs...)
- Nombre de dégradations de biens publics et privés, autres destructions, et destructions et dégradations de véhicules privés pour 100 habitants
- Nombre d'éducateurs de prévention spécialisée

### 5.3.3 Investir dans les capacités des parents pour leur permettre d'incarner le rôle de premier éducateur et investir dans l'avenir des enfants via leur réussite éducative et citoyenne

- Soutenir les initiatives permettant aux parents d'assumer leur fonction éducative
- Renforcer le lien entre les familles et les institutions
- Favoriser la prévention et le dépistage dès le plus jeune âge
- Favoriser le rapprochement des acteurs (petite enfance, école, culture, sport)
- Créer un environnement favorable à l'épanouissement de chaque jeune

- Prévenir le décrochage scolaire et soutenir les actions qui renforcent l'égalité des chances
- Sensibiliser à la citoyenneté et favoriser son expression

*Exemples d'actions emblématiques : Programme de Réussite Éducative, crèches AVIS, LAEP au sein de l'école, Atelier santé ville, Notre école, faisons-la ensemble, chantiers éducatifs*

**Indicateurs d'évaluation :**

- Evolution des résultats d'évaluation en primaire
- Retards en 6e hors UPE2A, ULIS, SEGPA
- Nombre de connexion des parents à l'ENT (laclassed.com)
- Nombre annuel de familles ayant fréquenté une action proposée par le centre social, l'école ou la bibliothèque
- Nombre d'exams médicaux par an par enfant (examen bucco-dentaire, troubles dys, etc.)
- Nombres d'actions visant à promouvoir la citoyenneté par an

#### **5.3.4. Lever les freins de l'accès à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants**

- Lever les freins à l'accès à l'emploi, notamment la maîtrise de la langue française, les modes de garde, la mobilité, la santé et l'illectronisme
- Soutenir les publics les plus éloignés de l'emploi dans l'acquisition des savoir-être et compétences comportementales
- Développer un accompagnement adapté, de proximité et d'aller vers les publics
- Mobiliser les acteurs économiques autour des parcours d'insertion

*Exemples d'actions emblématiques : éducateurs de prévention, accès au dispositif de la Métropole et de l'Etat pour les stages de 3<sup>ème</sup>, actions sur les soft-skills, formations FLE, crèches AVIP*

**Indicateurs d'évaluation :**

- Part des jeunes de moins de 25 ans chez les demandeurs d'emploi de longue durée et sans formation sur le total des demandeurs d'emploi
- Evolution du nombre de DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois)
- Évolution annuelle du nombre de contrats aidés
- Nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale
- Nombre d'activités et de participants aux ateliers de maîtrise de langue française, de cours d'informatique, etc.

### 5.3.5 Élever la cohésion sociale autour du vivre ensemble, notamment en direction des jeunes et des séniors

- Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes
- Soutenir le renouvellement de l'engagement associatif
- Renforcer l'utilisation du sport et des pratiques sportives, de la culture et des pratiques artistiques à des fins d'éducation, d'insertion, de santé-bien-être et de citoyenneté
- Lutter contre l'isolement des aînés par des actions de repérage, d'aller vers, de convivialité et d'accompagnement individuel et collectif
- Accompagner les différentes communautés et les différentes générations dans le vivre ensemble
- Soutenir la place des femmes sur l'espace public

*Exemples d'actions emblématiques : déploiement d'équipements sportifs, micro-folies, mise en place d'un conseil citoyen, livret nouveaux arrivants (carrefour des acteurs), actions égalité hommes-femmes*

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- Évolution de la fréquentation des structures culturelles par de nouveaux publics
- Évolution de la fréquentation des équipements de proximité (nombre d'enfants et/ou de séniors accueillis...)
- Nombre de participants par événement organisé dans le quartier
- Nombre d'individus inscrits dans un club du quartier (sportif, culturel, conseil citoyen, etc.)
- Nombre de séniors identifiés comme isolés

## 6 La place des habitants au sein de la Convention Locale d'Application

### 6.1 Contexte actuel de participation

La dynamique de la politique de la ville repose fondamentalement sur l'implication et la contribution des habitants des quartiers prioritaires. Actuellement, le quartier Sources Pérollier ne dispose pas d'une structure formelle de participation citoyenne, et l'engagement des résidents, bien que potentiellement fort, peine à se manifester pleinement.

Or, les forces vives du territoire, qu'il s'agisse des habitants, des associations ou encore des entreprises occupent une place prépondérante dans la convention locale d'application.

En amont de la rédaction de cette CLA, une série d'actions (Carrefour des acteurs, diagnostic en marchant, écoutes en bas des tours, permanences des élus et du bailleur, etc.) a été mise en œuvre pour identifier et répondre aux besoins des habitants. Cette volonté d'inclure les habitants dans la CLA s'est également traduite au cours des ateliers organisés pour concevoir la CLA.

Ainsi, plusieurs habitants qu'ils soient représentants des locataires, parents d'élèves ou bénévoles ont été intégrés aux ateliers et sont intervenus à plusieurs reprises.

Dans ce contexte, la mobilisation et la participation des citoyens et des acteurs locaux à travers des initiatives ou des actions proposées constituent sans aucun doute l'un des enjeux majeurs de la CLA.

### 6.2 La création d'une instance de participation habitante inclusive et fonctionnelle

#### 6.2.1 Mise en place d'une instance de participation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville Métropolitain et conformément aux orientations de l'Etat, il paraît nécessaire d'établir une instance de participation au sein du quartier "Sources Pérollier". Cette instance aura pour mission de représenter les habitants, d'exprimer leurs préoccupations, et de contribuer activement à la prise de décision concernant les actions à entreprendre sur le quartier et dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la CLA.

#### 6.2.2 Mobilisation et Sensibilisation

Pour garantir la représentativité de cette instance, des actions de sensibilisation et de mobilisation devront être entreprises : à l'instar de la campagne d'écoutes au bas des tours, une démarche de rencontres individuelles, au plus près des habitants ainsi qu'une campagne d'information précisant les missions, le

périmètre d'intervention, l'investissement attendu et les moyens mis à disposition du conseil seront organisés afin d'encourager une participation active et diversifiée de la population locale.

## **6.3 Collaboration multidimensionnelle : Ville, État, Métropole, Bailleur et Structures Associatives**

### **6.3.1 Articulation avec les Instances Institutionnelles**

L'instance de participation habitante devra être conçue comme un lieu de dialogue et de concertation entre les habitants et les différentes parties prenantes, incluant la municipalité, les représentants de l'État, la Métropole de Lyon, le bailleur social, et les structures associatives locales. Une articulation claire et transparente avec les partenaires et les autres dispositifs existants sera établie pour assurer une collaboration efficace.

### **6.3.2 Renforcement des liens avec les acteurs associatifs**

La participation habitante sera renforcée par la collaboration avec les associations locales. Des partenariats seront développés pour permettre aux habitants de bénéficier de l'expertise et du soutien des structures associatives dans la réalisation de projets contribuant au mieux-être du quartier.

## **6.4 Accompagnement et Formation**

### **6.4.1 Accompagnement de l'instance de participation habitante**

Un dispositif d'accompagnement devra être mis en place pour assurer le bon fonctionnement de l'instance de participation habitante : la mobilisation du chargé de mission municipal de la politique, de l'agent de développement social du bailleur, du centre social et de représentants des comités locataires semble être opportune pour accompagner l'émergence du conseil et en construire les éléments fondateurs (notamment règlement intérieur). Par ailleurs, il pourra être opportun de proposer des formations pour développer les compétences des membres en matière de gestion de projet, de communication, et de compréhension des politiques publiques.

### **6.4.2 Sensibilisation au Pouvoir d'Agir**

Un volet spécifique de sensibilisation à l'empowerment pourra être intégré, visant à renforcer le pouvoir d'agir des habitants et à favoriser leur capacité à influencer positivement les décisions qui les concernent.

Outre l'intérêt direct en faveur des participants, l'instance de participation habitante serait également un dispositif déterminant dans la valorisation du quartier, de sa valeur intrinsèque et également de celles de ses habitants.

# 7 Gouvernance, pilotage et suivi-évaluatif de la Convention Locale d'Application

## 7.1 Le cadre général : le Contrat de Ville Métropolitain

La loi « LAMY » du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. L'objectif fixé par la loi est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie.

Le cadre d'intervention des pouvoirs publics est fixé par le contrat de ville. Il est copiloté à l'échelle intercommunale par la Métropole de Lyon et l'Etat en lien avec les communes. Il mobilise l'ensemble des partenaires concernés : la préfecture, France Travail, la CAF, la CPAM, la CARSAT, l'Éducation Nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'ADEME, le Sytral Mobilités, le SYMALIM et les bailleurs sociaux.

Le Contrat de Ville Métropolitain a pour objectif de mobiliser prioritairement le droit commun de la Métropole de Lyon et de l'Etat. Le terme « droit commun » renvoie à toutes les politiques publiques et à leur impact dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les engagements formulés dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain cherchent à aller vers toujours plus d'égalité. L'objectif est de mobiliser pleinement le droit commun dans les quartiers et lorsque cela est nécessaire, de dédier des moyens supplémentaires.

Le Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » a été construit de manière partenariale, avec l'ensemble des signataires mais aussi avec la participation des bailleurs sociaux, des habitants et des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers Politique de la Ville.

Ce processus a permis d'établir six enjeux concernant tous « les temps de vie » des habitants ont été définis conjointement par la Métropole de Lyon et l'État. Les thèmes d'intervention sont les suivants :

- Accès aux droits et aux services : « des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur Métropole »,
- Sécurité et tranquillité : « des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité »,
- Emploi-insertion et économie : « se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser »,
- Scolarité, éducation populaire et parentalité : « bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes »,
- Logement, environnement et transition écologique : « de chez soi au cœur des quartiers, façonnons un environnement où il fait bien vivre »,
- Culture, sport, santé-bien-être, vie associative : « épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges ».

Pour chaque enjeu des objectifs opérationnels, des résultats attendus et des engagements des partenaires sont déclinés. Ils forment « une feuille de route » d'intervention plus lisible et resserrée autour d'engagements prioritaires par l'ensemble des partenaires.

Ce cadre métropolitain constitue un socle d'engagements permettant à chaque commune de déterminer dans sa CLA son projet de territoire et ses priorités d'intervention. Cette

élaboration concomitante du  
Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

contrat et des CLA a permis d'articuler les deux niveaux d'engagements nécessaires : les stratégies publiques d'échelle métropolitaine et les projets de territoires locaux. L'ensemble des signataires du contrat métropolitain a également vocation à signer les CLA qui deviennent les feuilles de route opérationnelles au plus près des territoires.

## 7.2 L'enjeu de la gouvernance et du pilotage partagé de la CLA

La gouvernance regroupe un ensemble de mesures, de règles, d'organisation de décision, d'information et de surveillance et doit impérativement faire l'objet d'un pilotage partagé. En effet, la Convention Locale d'Application agit sur plusieurs champs des politiques urbaines dont les compétences sont réparties entre plusieurs acteurs. Dès lors, chaque acteur a une fonction bien définie et doit collaborer avec les autres partenaires de manière cohérente en respectant les compétences de chaque administration. Cette manière de diriger évite alors de créer des actions en doublon ou inefficaces.

De plus, la prise en compte de l'expertise de chaque partenaire vise à mettre en place des actions plus performantes qui s'appuient sur plusieurs dispositifs complémentaires proposés par les différents partenaires de la CLA. Par ailleurs, l'intérêt d'un tel pilotage réside aussi dans le flux d'information qu'échangent les acteurs : les collaborateurs partagent des informations en temps réel sur leur champ de compétence et peuvent ainsi assurer un suivi sur l'évolution du contexte des actions portées dans le cadre de la CLA.

### Gouvernance de la Convention Locale d'Application

La gouvernance de la convention locale d'application pour le quartier "Sources Pérollier" à Écully sera articulée autour d'instances dédiées à la coordination, au suivi, et à la mise en œuvre des priorités énoncées par l'État, la Métropole de Lyon, le bailleur social ALLIADE Habitat, l'Éducation Nationale, et la Ville.

La Ville d'Écully jouera un rôle central en tant que pilote de cette gouvernance locale.

#### 7.2.1- Comité de Pilotage Local (CPL)

Le Comité de Pilotage Local sera l'instance stratégique et décisionnelle de la convention. Il réunira l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des priorités énoncées. Les membres du CPL seront les signataires officiels de la convention. La Ville d'Écully, en tant que pilote, assurera la coordination et la présidence du CPL.

#### Composition du CPL :

- Le Maire d'Écully (ou son représentant désigné)
- Les représentants de la Métropole de Lyon
- Les représentants de l'État
- Le représentant du bailleur social ALLIADE Habitat
- Le représentant de l'Éducation Nationale
- Le représentant de France Travail

- Des représentants de la société civile et des habitants du quartier, sélectionnés en concertation le Carrefour des Acteurs.

#### **Attributions du CPL :**

- Validation des orientations stratégiques de la CLA.
- Approbation des actions à entreprendre et des moyens à mobiliser.
- Suivi de l'avancement des projets et des actions.
- Arbitrage en cas de difficultés ou de points de blocage.

Le Comité de Pilotage Local sera l'instance stratégique et décisionnelle de la convention, opérant selon un calendrier précis.

#### **Calendrier prévisionnel (2024-2030) :**

Évaluation annuelle : Une évaluation annuelle sera réalisée pour assurer le suivi continu de la mise en œuvre des actions, mesurer les progrès et ajuster les orientations si nécessaire.

Réunion exceptionnelle en 2027 : Une réunion spéciale sera organisée en 2027 pour évaluer la mi-parcours et ajuster les plans en conséquence.

Réunion finale en 2030 : Une réunion de clôture sera prévue en 2030 pour évaluer globalement la convention.

### **7.2.2- Comités Techniques (COTECH)**

Les Comités Techniques seront des structures opérationnelles chargées de mettre en œuvre les actions spécifiques liées aux thématiques prioritaires identifiées dans la CLA. Chaque comité technique sera présidé par un représentant désigné par la Ville d'Écully, en collaboration avec les parties prenantes concernées.

#### **Attributions des COTECH :**

- Déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par le CPL.
- Mise en œuvre des actions spécifiques à chaque thématique.
- Suivi des indicateurs de performance et évaluation des résultats.
- Remontée régulière d'informations et de recommandations au CPL.

Les Comités Techniques opéreront également selon un calendrier défini, aligné sur les besoins spécifiques de chaque thématique.

#### **Calendrier prévisionnel des COCTECH (2024-2030) :**

Réunions mensuelles ou bimestrielles : Les COTECH se réuniront régulièrement, en fonction des besoins opérationnels de chaque thématique.

Évaluations semestrielles : Des évaluations semestrielles seront conduites pour mesurer les progrès et ajuster les plans d'action.



### 7.2.3 Coordination Générale et Suivi

La Ville d'Écully, en tant que pilote de la convention, assurera la coordination générale et le suivi de la mise en œuvre. Un service dédié au sein de l'administration municipale sera responsable de la coordination administrative, de la collecte des données, et du reporting régulier envers le CPL et les partenaires.

#### Attributions de la Coordination Générale :

- Coordination des actions entre les différents comités techniques.
- Collecte et analyse des données pour l'évaluation des projets.
- Reporting régulier sur l'avancement et les résultats au CPL.
- Animation des instances de concertation avec les habitants et la société civile.

La coordination générale, assurée par la Ville d'Écully, suivra également un calendrier pour garantir une gestion fluide de la convention.

#### Calendrier de la Coordination Générale (2024-2030) :

- Suivi continu : Un suivi continu sera assuré tout au long de la période, avec des mises à jour régulières envers le CPL et les partenaires.
- Rapports trimestriels : Des rapports trimestriels seront présentés au CPL pour informer sur l'avancement global et les résultats obtenus.
- Évaluation annuelle : Une évaluation annuelle globale sera conduite pour analyser les impacts et définir les axes d'amélioration.

## 7.3 Engagements des signataires

Cette proposition de gouvernance vise à établir une structure claire, favorisant la coordination et la collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la convention locale d'application.

Néanmoins, pour arriver à un tel résultat il faut rappeler que chaque acteur doit s'engager à prendre ses responsabilités afin d'éviter que d'autres partenaires se substituent à leur rôle sans en avoir l'expertise et les moyens.

Chaque signataire de la présente Convention Locale d'Application (CLA) s'engage pleinement et de manière proactive à assumer ses responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie définie pour l'amélioration globale du quartier Sources Pérolier. Il est entendu que chaque partenaire, fort de son expertise et de ses moyens, contribuera activement dans son domaine d'intervention spécifique à la réalisation des objectifs fixés par la CLA.

Cet engagement implique une collaboration étroite et coordonnée entre tous les acteurs impliqués, afin d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de maximiser les retombées positives pour les habitants du quartier.

Chacun s'engage à mobiliser ses ressources, humaines, financières et matérielles, de manière adaptée et concertée, pour garantir une approche globale et cohérente dans la réalisation des projets inscrits au sein de la CLA.

Par cette démarche collaborative et concertée, les partenaires affirment leur volonté de travailler ensemble dans un esprit de transparence, de partage des informations et des bonnes pratiques, et de recherche constante de synergies entre les différentes actions entreprises. Ils reconnaissent également l'importance de l'évaluation régulière des résultats obtenus, permettant ainsi d'ajuster et de réorienter si nécessaire les stratégies mises en place pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des habitants.

En agissant de la sorte, chaque signataire contribue activement à la dynamique collective visant à transformer durablement le quartier Sources Pérollier, en favorisant l'inclusion sociale, l'accès aux services essentiels, le développement économique local et la qualité de vie des résidents. Cette démarche témoigne de l'engagement résolu de tous les partenaires en faveur d'un développement territorial harmonieux et équilibré, au bénéfice de l'ensemble de la communauté locale.

## **7.4 Un suivi évaluatif de la CLA, pour améliorer son fonctionnement et s'assurer de l'atteinte des objectifs**

Comme évoqué dans la partie 2.4 « Une CLA qui se veut mobilisatrice, priorisée et évaluable », la Convention Locale d'Application fera l'objet d'un suivi évaluatif fort pour qu'elle soit la plus performante possible.

Dès lors, comme cela a pu être proposé dans la déclinaison opérationnelle, plusieurs indicateurs seront convoqués. Ils auront vocation :

- À contrôler la gestion du projet en portant une attention particulière sur les moyens déployés pour répondre aux objectifs
- À veiller à ce que les moyens mobilisés donnent les résultats attendus.
- À évaluer ces résultats et à mesurer leurs impacts.

Afin de coordonner efficacement les actions de la CLA et ses objectifs d'évaluation, la Ville d'Écully, via l'aide apportée par le cabinet Pluricité, se propose d'utiliser tout au long de la durée de la convention un outil de pilotage. Plusieurs éléments seront ainsi mesurés comme l'évolution du diagnostic du quartier, l'atteinte des objectifs par orientation de la CLA (indicateurs qualitatifs et quantitatifs), les risques liés aux actions mises en œuvre dans le cadre du déploiement de la CLA, etc.

En outre, une attention particulière est consacrée à la collaboration et au pilotage partagé entre les acteurs puisqu'une partie de l'évaluation se concentrera notamment sur le suivi des instances chargées de la mise en œuvre de la CLA.

#### **7.4.1 Piloter la Convention Locale d'Application de manière partagée**

L'évaluation s'affirme comme un instrument de pilotage partagé, offrant une plateforme inclusive où les habitants, les autorités locales, les partenaires institutionnels, les structures associatives, et le bailleur contribuent activement. Cette approche favorisera la prise de décision concertée et l'alignement des actions sur les aspirations de la communauté.

#### **7.4.2 Renforcer l'efficacité et l'efficacités de la CLA**

L'évaluation sera axée sur l'efficacité opérationnelle, la maximisation de l'impact des interventions, et l'optimisation des ressources. Une analyse rigoureuse des résultats permettra de déterminer les meilleures pratiques, d'identifier les axes d'amélioration, et d'ajuster les stratégies pour accroître la pertinence des actions entreprises.

#### **7.4.3 Renforcer les connexions entre les besoins des habitants et les orientations de la CLA**

L'évaluation sera conçue pour établir des liens tangibles entre les préoccupations quotidiennes des habitants et les orientations stratégiques de la CLA. Cela garantira que les actions entreprises répondent véritablement aux besoins et aux attentes de la population locale.

#### **7.4.4 Ajuster la CLA en continu**

L'aspect dynamique de l'évaluation sera mis en exergue par des revues de projet annuelles, une évaluation à mi-parcours (2027), et une évaluation finale (2030). Cette approche permettra d'ajuster constamment la CLA en réponse aux évolutions du quartier et aux enseignements tirés des expériences passées, mais également de pouvoir prendre en compte les évolutions de la Métropole de Lyon et du Contrat de Ville Métropolitain.

#### **7.4.5 Rendre compte aux habitants et aux porteurs de projet**

La transparence devra être une caractéristique fondamentale du système d'évaluation. En rendant compte régulièrement des avancées, des succès, des échecs, et des ajustements, les habitants resteront informés, renforçant ainsi la confiance dans le processus et garantissant l'implication continue des parties prenantes.

#### **7.4.6 Garantir l'opérationnalité à la CLA**

L'évaluation sera conçue pour maintenir une opérationnalité constante de la CLA. Cette dimension opérationnelle garantira une mise en œuvre efficace des actions définies, assurant ainsi l'atteinte des objectifs fixés.

## 7.5 Propositions pour le système d'évaluation

### 7.5.1 Proposition 1 : Instaurer un système d'évaluation en trois temps forts

- Revues de Projet Annuelles : ces revues permettront d'examiner en détail les projets mis en œuvre au cours de l'année, avec des zooms évaluatifs. Ces zooms auront pour ambition d'analyser les réussites, les échecs, et les questionnements sur la pertinence ou le dimensionnement des actions entreprises.
- Évaluation à Mi-Parcours (2027) : cette évaluation sera l'occasion d'évaluer spécifiquement la mise en œuvre opérationnelle de la CLA, son impact sur le quartier et de mesurer l'avancée de la mobilisation du droit commun.
- Évaluation Finale (2030) : La phase finale de l'évaluation fournira une synthèse complète des résultats de la CLA, établissant les enseignements tirés et les perspectives pour l'avenir.

### 7.5.2 Proposition 2 : Prise en compte des spécificités du quartier dans la démarche d'évaluation

La spécificité du quartier Sources Pérollier, marqué par sa différence avec la ville-cœur, son histoire et sa topographie nécessite une approche dédiée pour tenir compte de cette configuration.

Il sera dès lors judicieux de déterminer des focus territoriaux propre aux deux zones primaires que sont "Les Sources" et "Le Pérollier" en identifiant des thématiques spécifiques pour chacune de ces deux zones, telle que le vieillissement ou la prévention de la délinquance, le système d'évaluation sera plus adapté aux réalités éculloises...

### 7.5.3 Proposition 3 : Mise en place d'un système d'observation en continu

L'observation en continu devra être instaurée comme essentielle au système d'évaluation. Il sera opportun de pouvoir fixer un système d'Indicateurs spécifique et dans l'idéal la conduite d'enquêtes annuelles. Ces indicateurs, ciblées selon les grandes orientations de la CLA, seront consignés dans l'outil de pilotage de la CLA et permettra de pouvoir établir une évaluation annuelle.

Des initiatives complémentaires (enquêtes habitants, concertations spécifiques) pourront être conduites pour venir clarifier ou accentuer l'observation d'un phénomène ou d'une tendance supposée.

#### **7.5.4 Proposition 4 : S'appuyer sur le Carrefour des Acteurs et promouvoir la participation citoyenne**

Le récent Carrefour des Acteurs a pu mettre en exergue son utilité dans la lecture du quartier, son évolution et le repérage des besoins prioritaires, il sera donc amené à jouer un rôle central dans le système d'évaluation.

Via la mise en œuvre de temps spécifiques dédiés à l'accueil des nouveaux arrivants, la mise en œuvre d'écoute en bas des tours, l'organisation de diagnostics en marchant, son action permettra d'enrichir le diagnostic du quartier Sources Pérollier.

# Signataires

La Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville

**Salwa PHILIBERT**

Le Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de la Politique de la Ville

**Renaud PAYRE**

Le Maire d'Écully

**Sébastien MICHEL**

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon

**Sandrine ROULET**

La Directrice Générale d'Alliade Habitat

**Elodie AUCOURT**

Le Directeur de l'agence France Travail de Tassin-la-demi-lune

**Pierre Yves GARGUIL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

L'Inspecteur des services de l'Education Nationale de l'Académie de Lyon Circonscription Scully – Lyon  
Duchère

**Hubert PHARABET**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## 8 Glossaire

AESH : Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap

AFOM : Atouts Forces Opportunités Menaces

ALTM : Agence Lyon Tranquillité Médiation

AME : Appui aux Mutations Economiques

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASV : Atelier Santé Ville

AVIP : crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle

AVIS : crèche A Vocation d'Insertion Sociale

CAF : Caisse des Allocations Familiales

CLA : Convention Locale d'Application

CLAS : (éducation nationale)

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMP : Centre Médico Psychologique

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CNAV : Caisse Nationale d'Allocation Vieillesse

COVID : Corona Virus Disease

CSP : Catégorie Socio Professionnelle

CTIe : Conférence Territoriale Insertion Emploi

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CVM : Contrat de Ville Métropolitain

DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

FLE : Français Langue Etrangère

GSUP : Gestion Sociale Urbaine de Proximité

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent



LPO : Ligue de Protection des Oiseaux  
MDML : Maison de la Métropole de Lyon  
PEDT : Projet Educatif De Territoire  
PHARE : Programme de lutte contre le HARCèlement à l'Ecole  
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PRE : Programme de Réussite Educative  
QPV : Quartier Politique de la Vile  
QVA : Quartier de Veille Active  
RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté  
REP : Réseau d'Education Prioritaire  
RFR : Revenu Fiscal de Référence  
REAAP : Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  
RPLS : Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs Sociaux  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SDES : Service des Données et Etudes Statistiques  
SYTRAL : Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise  
TCL : Transports en Commun Lyonnais  
TFPB : Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti  
UC : Unité de Consommation  
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
ZFE : Zone à Faible Emission

# 9 Annexes

## 9.1 Fiche QVA Sources Pérollier – Avril 2023



Avril 2023

**Fiche Quartier de veille active**  
**Les Sources - Le Pérollier**  
Écully

Foyers allocataires de la Caf 2021	p2
Précarité et minima sociaux 2021	p4
Foyers à bas revenus 2021	p5
Profil demandeurs d'emploi 2020	p6
Parc locatif social 2021	p7
Définitions et précisions méthodologiques	p8

**Chiffres clefs**

Démographie	Les Sources - Le Pérollier
Estimation de la population 2017 (non consolidée)*	+1000
Personnes couvertes par au moins une prestation Caf 2021	1 819
<b>Logements sociaux 2021</b>	
Logements sociaux	1 120
% du quartier dans la commune	47%
Taux de mobilité dans le parc social	2,5%
<b>Demandeurs d'emploi 2020</b>	
Demandeurs d'emploi cat. ABC	254
% du quartier dans la commune	22%

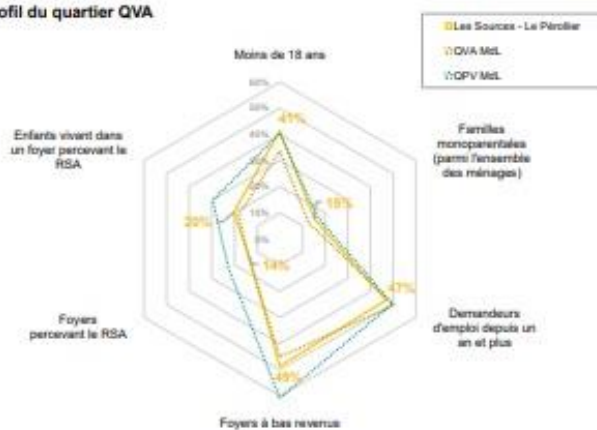
\*Sources : Insee-Fiscali 2017 (ou Insee-RP 2018) ; Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2020, DREAL-RPLS au 01/01/2021 (géolocalisation Agence d'urbanisme)

**Périmètre du quartier QVA**



\*Estimation de la population en QVA à partir des données censuses (Insee-Fiscali2017), sauf pour les QVA Montesson, Saint Clair, Saint-Fons - Centre et Verdun-Sudat, estimation à partir des données à l'Inis (Insee-RP2018). Cf. Note méthodologique p.8

**Profil du quartier QVA**



Caf du Rhône 31/12/2021 / Pôle emploi au 31/12/2020

Sources : Caf du Rhône au 31/12/2021 (évolution depuis 2018) ; Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2020, géolocalisation Agence d'urbanisme (évolution depuis 2018) ; DREAL-RPLS au 01/01/2021 (géolocalisation Agence d'urbanisme).

## Foyers allocataires de la Caf

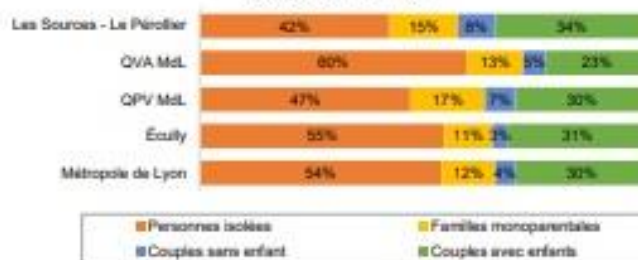
au 31/12/2021

Caf de Rhône au 31/12/2021 et 2019

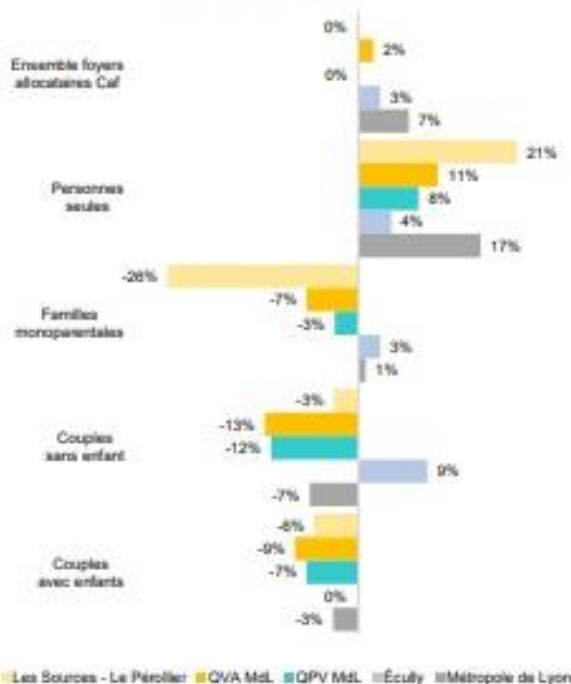


	Les Sources - Le Pérollet	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Foyers allocataires de la Caf	693	18 554	47 950	4 204	360 440
Parts dans la commune	16%	-	-	-	-
Evolution fin 2018-fin 2021	0%	2%	0%	3%	7%
Personnes couvertes par au moins une prestation Caf	1 819	37 660	120 321	9 719	804 597
Evolution fin 2018-fin 2021	-7%	-3%	-3%	2%	2%

### Répartition des foyers allocataires de la Caf selon la composition familiale



### Evolution des foyers allocataires de la Caf selon la composition familiale 2018-2021



**Estimation du profil des ménages résidant dans les QVA à partir des statistiques sur les foyers allocataires de la Caf.**  
La Caf verse plusieurs allocations liées à l'arrivée, la garde et l'éducation des enfants, au logement, au handicap et au retour à l'emploi. Ces données, exclusivement basées sur les habitants bénéficiaires de ces droits, ne sont donc pas exhaustives de l'ensemble des habitants des QVA.

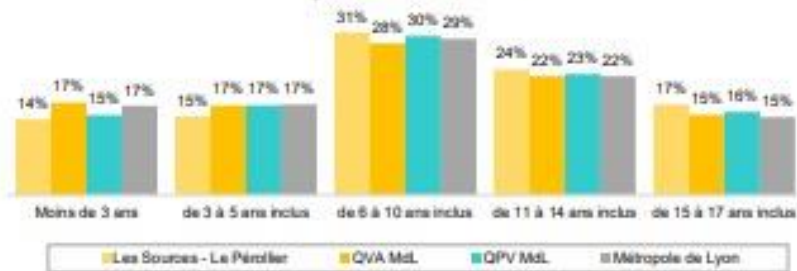


## Enfants concernés par au moins une prestation Caf

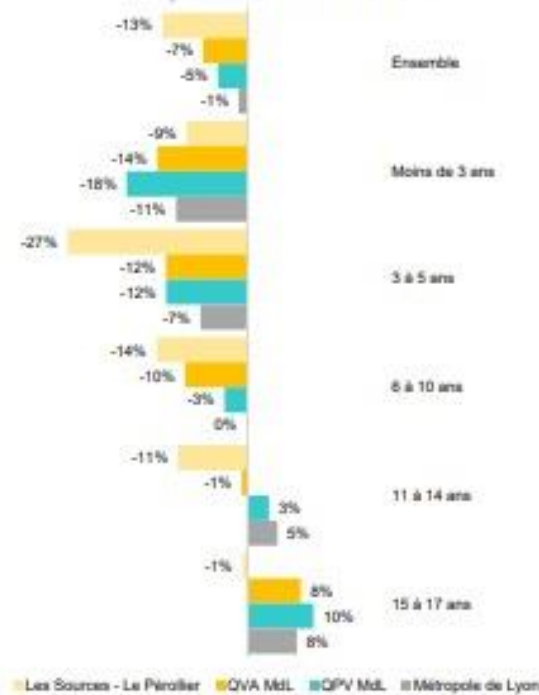
Caf de Rhône au 31/12/2021 et 2018

	Les Sources - Le Pérolier	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Enfants de moins de 18 ans	753	12 678	48 653	3 693	293 072
Poids dans le territoire	20%	-	-	-	-
Part des enfants de moins de 18 ans (parmi les personnes couvertes)	41%	34%	40%	38%	36%

Répartition par tranches d'âge des enfants couverts par au moins une prestation Caf en 2021



Evolution du nombre d'enfants couverts par au moins une prestation Caf entre 2018- 2021



Part des familles\* avec 3 enfants et plus en 2021



\* couples et familles monoparentales avec au moins deux enfants parmi les allocataires Caf



## Précarité et minima sociaux

au 31/12/2021

Caf de Rhône au 2018-2021 et 2021

	Les Sources - Le Péninsulaire	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	77	1 430	5 399	203	26 043
Poits dans la commune	38%	-	-	-	-
Evolution fin 2018-fin 2021	3%	3%	2%	-6%	8%
Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA)	94	2 556	10 846	299	42 916
Poits dans la commune	31%	-	-	-	-
Evolution fin 2018-fin 2021	-18%	-2%	0%	12%	8%
Allocataires percevant la Prime d'activité (PPA)	255	6 169	16 440	874	106 157
Poits dans la commune	29%	-	-	-	-
Evolution fin 2018-fin 2021	26%	34%	23%	47%	44%

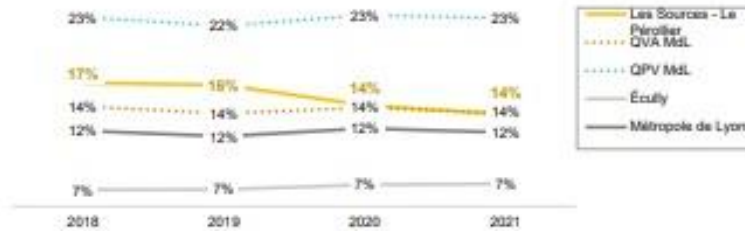
Part des allocataires percevant l'AAH en 2021 (en % des allocataires Caf)



Part des foyers percevant le RSA en 2021 (en % des allocataires Caf)



Part de foyers percevant le RSA depuis 2018



Caf de Rhône

## Caractéristiques des bénéficiaires du RSA

Caf de Rhône au 2018-2021 et 2021

Composition familiale des bénéficiaires du RSA	Les Sources - Le Péninsulaire	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Hommes isolés	nd	nd	nd	35%	37%
Evolution fin 2018-fin 2021				+18%	+9%
Femmes isolées	nd	nd	nd	19%	18%
Evolution fin 2018-fin 2021				+8%	+7%
Couples sans enfant	nd	nd	nd	2%	2%
Evolution fin 2018-fin 2021				-50%	-10%
Familles monoparentales	nd	nd	nd	32%	31%
Evolution fin 2018-fin 2021				+20%	+8%
Couples avec enfant(s)	nd	nd	nd	11%	12%
Evolution fin 2018-fin 2021				+3%	-2%
Rés. majoration isolement	13%	nd	nd	9%	10%
Evolution fin 2018-fin 2021	-8%			+4%	-6%

NDM : attention aux évolutions pour les petits effectifs



## Foyers à bas revenus (au sens de la Caf)

au 31/12/2021

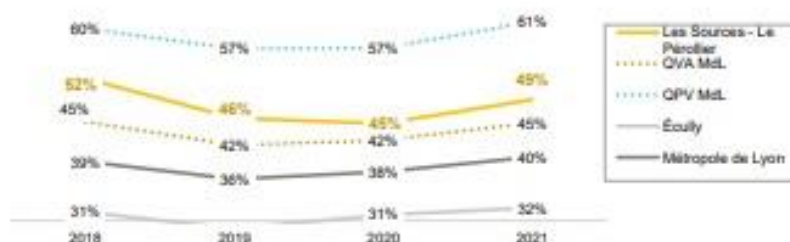
Allocataires de la Caf dont le revenu est inférieur au seuil de bas revenus fixé à 1 739€ pour 2021\*

Caf du Rhône au 31/12/2021 et 2018

	Les Sources - Le Pérolier	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Foyers allocataires de la Caf à bas revenus	275	6 660	24 406	878	114 252
Part des foyers à bas revenus*	49%	45%	61%	32%	40%
Evolution fin 2018-fin 2021	-17%	4%	2%	11%	17%
Personnes couvertes à bas revenus	866	14 481	70 280	2 194	258 211
Part des personnes couvertes à bas revenus*	48%	38%	58%	23%	32%

\* en % des allocataires de la Caf dont le revenu est inférieur au seuil de bas revenus fixé par la loi relative à la prestation de la Caf

Part des allocataires à bas revenus depuis 2018



Caf du Rhône

## Caractéristiques des foyers à bas revenus

Caf du Rhône au 31/12/2021 et 2018

Composition familiale des allocataires à bas revenus	Les Sources - Le Pérolier	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Personnes isolées	52%	nd	30%	48%	53%
Evolution fin 2018-fin 2021	+2%		+13%	+22%	+27%
Couples sans enfant	3%	nd	4%	3%	5%
Evolution fin 2018-fin 2021	-44%		+4%	-41%	-17%
Familles monoparentales	27%	nd	25%	24%	21%
Evolution fin 2018-fin 2021	-20%		-12%	+0%	+4%
Couples avec enfant(x)	37%	nd	33%	25%	21%
Evolution fin 2018-fin 2021	-9%		-2%	+14%	+3%

Caf du Rhône au 31/12/2021 et 2018

Familles à bas revenus et enfants concernés	Les Sources - Le Pérolier	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Familles avec 2 enfants et plus*	48%	27%	42%	35%	29%
Evolution fin 2018-fin 2021	-10%	-7%	+2%	+12%	+7%
Familles avec enfants de moins de 6 ans*	33%	19%	29%	24%	20%
Evolution fin 2018-fin 2021	-12%	-10%	-10%	+10%	-4%
Familles avec enfants de moins de 18 ans*	62%	39%	55%	48%	41%
Evolution fin 2018-fin 2021	-17%	-4%	-1%	+10%	+4%
Enfants de moins de 6 ans**	17%	14%	21%	8%	11%
Evolution fin 2018-fin 2021	-17%	-11%	-12%	+5%	-5%
Enfants de moins de 18 ans**	56%	43%	66%	28%	34%
Evolution fin 2018-fin 2021	-13%	-2%	+0%	+12%	+8%

\* en % des allocataires à bas revenus

Note : attention aux évolutions pour les petits effectifs

\*\* en % des enfants percevant au moins une prestation Caf

## Demandeurs d'emploi

Pôle emploi au 31/12/2020 et 2019  
Généralisation Agence d'Urbanisme



au 31/12/2020

Demandeurs d'emploi en fin de mois - cat. ABC	Les Sources - Le Pérolier	OVA M&L	QPV M&L	Écully	Métropole de Lyon
Demandeurs d'emploi fin 2020 - cat. ABC	254	9 178	22 455	1 131	134 705
Evolution 2016-2020	-2%	+9%	-1%	+8%	+9%
Sort demandeurs d'emploi cat. A	65%	62%	67%	64%	64%
Evolution 2016-2020	-4%	+12%	-2%	+1%	+10%
Sort demandeurs d'emploi cat. BC	35%	38%	33%	36%	36%
Evolution 2016-2020	+2%	+4%	+2%	+21%	+8%

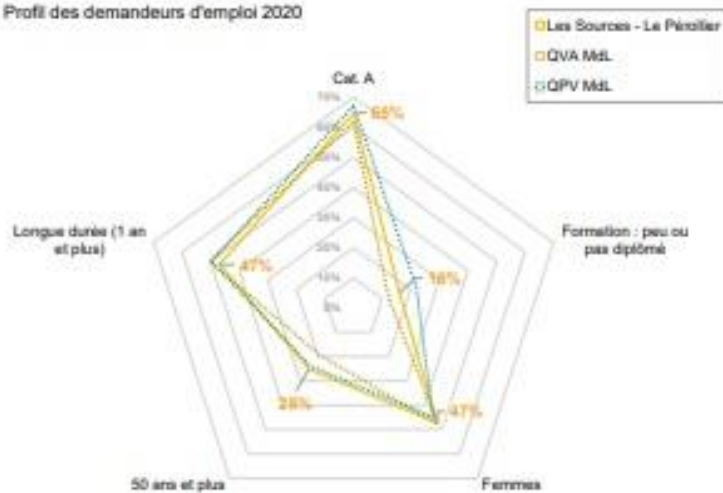
Pôle emploi au 31/12/2020 et 2019  
Généralisation Agence d'Urbanisme

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi - cat. ABC	Les Sources - Le Pérolier	OVA M&L	QPV M&L	Écully	Métropole de Lyon
Femmes	47%	48%	45%	55%	49%
Evolution 2016-2020	-10%	+10%	+3%	+10%	+12%
Moins de 26 ans	15%	14%	15%	14%	16%
Evolution 2016-2020	+8%	+9%	-4%	+1%	+9%
50 ans et plus	+25%	+19%	+24%	+28%	+22%
Evolution 2016-2020	-24%	+18%	+14%	+6%	+19%
Longue durée (1 an et plus)	+47%	+50%	+50%	+47%	+47%
Evolution 2016-2020	-5%	+31%	+15%	+17%	+25%
Très longue durée (2 ans et plus)	+31%	+28%	+28%	+26%	+25%
Evolution 2016-2020	+4%	+30%	+16%	+19%	+27%
Formation : peu ou pas diplômé	+18%	+12%	+22%	+10%	+12%
Evolution 2016-2020	-28%	-11%	-20%	-2%	-13%
Formation : CAP/BEP	+35%	+23%	+34%	+20%	+24%
Evolution 2016-2020	-19%	-4%	-7%	-18%	-8%
Formation : Bac et +	+49%	+65%	+43%	+69%	+64%
Evolution 2016-2020	+32%	+20%	+21%	+270%	+25%

Note : attention aux évolutions pour les petits effectifs

## Profil des demandeurs d'emploi 2020



Pôle emploi, données au 31/12/2020, généralisation Agence d'Urbanisme



## Parc locatif social

au 01/01/2021

DRHAL - RPLS 2021

Parc locatif social 2021	Les Sources - Le Pérollet	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Logements sociaux	1 120	12 034	48 593	2 383	155 221
dont foyers et résidences (SRU)	nd				
Part de logement sociaux dans la commune	47%	-	-	-	-
Loyer moyen (€/m²) (RPLS)	5,2	6,2	5,3	6,1	6,2

DRHAL - RPLS 2021

Financement	Les Sources - Le Pérollet	% dans la commune
PLAI	1	0,1%
PLJ	11	1,0%
PLS	32	2,9%
PLUS ap.77	3	0,3%
PLUS av. 77	1 073	95,8%

Répartition du parc social par typologie



DRHAL - RPLS 2021

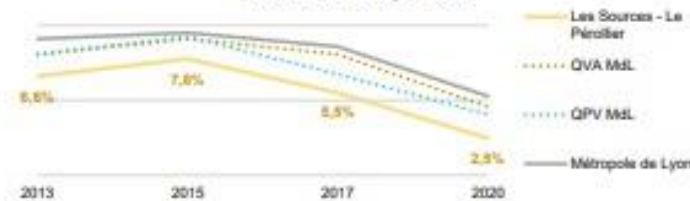
Répartition du parc social par classe de loyer selon les plafonds de loyer du logement social



Mobilité 2020	Les Sources - Le Pérollet	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Nombre emménagements	25	501	1 802	65	7 269
Taux de mobilité	2,5%	4,6%	4,0%	3,8%	5,3%

Taux de logements sociaux SRU  
Écully : 27,3%

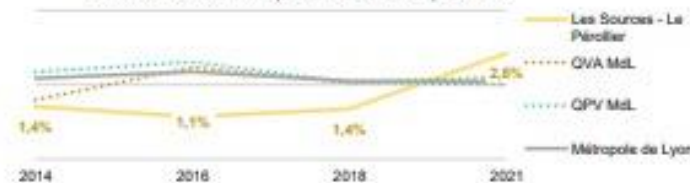
Taux de mobilité depuis 2013



Vacance totale 2021 (au 1er janvier)	Les Sources - Le Pérollet	QVA MdL	QPV MdL	Écully	Métropole de Lyon
Nombre de logements vacants	29	243	890	64	2 920
Taux de vacance totale	2,8%	2,2%	2,0%	4,8%	2,1%
Taux de vacance depuis plus de 3 mois	0,7%	0,8%	0,9%	2,1%	0,8%

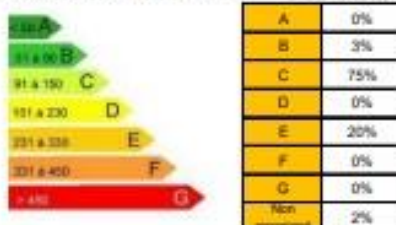
Années	Les Sources - Le Pérollet	%
Avant 1940	1	0%
1949 - 1975	1 087	97%
1976 - 1988	0	0%
1989 - 2000	0	0%
2001 - 2013	0	0%
Après 2013	32	3%

Taux de vacance dans le parc locatif social depuis 2014



## Classement énergétique DPE

DRHAL - RPLS 2021



### Règles de diffusion des statistiques issues du Répertoire du Parc Locatif des bailleurs Sociaux (RPLS)

- Aucun résultat statistique agrégé ne peut être diffusé publiquement s'il a été produit sur la base d'un échantillon inférieur à 11 logements sauf s'il porte sur l'ensemble d'une commune.  
- Aucune restriction pour les organismes ayant droit aux données de par la Loi n° 2009-223 du 27 mars 2009 ou le Décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009 (bailleurs, communes, collectivités locales, départements...)



## Définitions et précisions méthodologiques



**Nd** = non disponible. / secret statistique : pour respecter les règles du secret statistique, certains indicateurs sont blanchis quand ils donnent une information de manière directe ou indirecte sur une population inférieure à un certain seuil (selon la source).

### Note méthodologique

**Estimation de la population (non consolidée)** - En l'absence de données sur le périmètre exact des QVA, la population a été estimée à partir des données au carroyage (Insee-Flosof, données carroyées 2017), c'est-à-dire en agrégeant une sélection de carreaux (200m par 200m). Ce type de traitement est pertinent pour 25 quartiers de veille active (sur les 29 existants). Pour les quatre QVA restant (Montessuy, Saint Clair, Saint Fons - Centre, Verdun-Suchet), la population a été estimée à partir des données à fins (Insee-Recensement de la population 2019).

**Allocataires Caf, demandeurs d'emploi, parc locatif social** - Les autres données présentées dans cette fiche portent sur le périmètre exact des QVA.

- données sur les allocataires de la Caf (Caf du Rhône) ;
- données sur les demandeurs d'emploi (Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, fichier détail, géolocalisation agence d'urbanisme) ;
- données sur le parc locatif social (DREAL-RPLS, fichier détail, géolocalisation agence d'urbanisme).

### Caractéristiques des foyers allocataires de la Caf

**Allocataires, ayants-droit et population couverts** - Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation monétaire et/ou familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles).

**Enfants couverts par au moins une prestation de la caf** (enfants à charge au sens de la caf) - La Caf considère qu'un enfant est à charge au sens des prestations familiales si la famille lui assure financièrement son entretien matériel, et en a la responsabilité affective et éducative de manière permanente, qu'il y ait ou non un lien de parenté avec l'enfant. Des conditions spécifiques sont demandées en fonction de l'âge :

- jusqu'à 6 ans, sans aucune autre condition ;
- de 6 à 16 ans, obligation d'assiduité scolaire ;
- de 16 à 20 ans, il doit être sans activité professionnelle ou si travaillant, sa rémunération mensuelle ne doit pas dépasser 55% du SMIC ;
- de 20 à 21 ans, s'il remplit les précédentes conditions, le droit au CF et aux aides au logement sera maintenu.

L'enfant cesse d'être à charge s'il devient lui-même allocataire, quelle que soit la prestation concernée. Ainsi, à partir de 16 ans le taux de couverture diminue, et après 20 ans il est très mauvais. Les étudiants qui bénéficient d'une aide au logement ne sont plus comptés comme enfants mais comme allocataires.

### Précarité et minima sociaux

**Minima sociaux** - Il s'agit de prestations qui visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations.

Le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et minimum vieillesse sont des minima sociaux.

**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** - aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

**Revenu de solidarité active (RSA)** - allocation qui assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer.

**Bas revenus** - Une personne est « à bas revenus » si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian calculé par l'INSEE d'après l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF). Au 31/12/2021, le seuil des bas revenus était de 1 135€.

### Demandeurs d'emploi

**Demandeurs d'emploi** : Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle Emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quantité de temps de travail souhaité.

### Les différentes catégories des demandeurs d'emploi

- Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
- Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en conversion de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

**Demandeurs d'emploi de longue durée** - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis un an et plus.

**Demandeurs d'emploi de très longue durée** - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis deux ans et plus.

### Parc locatif social

**Plafonds de loyers dans le parc social** - Il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes, lors de la construction de l'immeuble.

- Le **PLAI** (Prêt Locatif Aisé d'Intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques. Les loyers sont inférieurs à 5,13 €/m<sup>2</sup> pour la Métropole de Lyon (zone II).

- Le **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspond aux HLM traditionnelles. Les loyers sont compris entre 5,13 et 5,78 €/m<sup>2</sup> pour la Métropole de Lyon.

- Le **PLS** (Prêt Locatif Social) finance des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est le plus tendu. Les loyers sont compris entre 5,78 €/m<sup>2</sup> et 9,05 €/m<sup>2</sup> pour la Métropole de Lyon (zone B1).

Pour aller plus loin : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/les\\_aides\\_financiers\\_au\\_logement\\_juillet\\_2021.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/les_aides_financiers_au_logement_juillet_2021.pdf)

**Taux de mobilité dans le parc locatif social** - nombre d'emménagements au cours de l'année d'enquête / nombre total de logements loués ou proposés à la location.

**Vacance totale dans le parc locatif social** - nombre de logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location / nombre de logements locatifs loués ou proposés à la location.



Tour Part-Dieu, 2<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 02  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbanisme.org](http://www.urbanisme.org)

Directeur de la publication : **Danièle Caudron**  
Rédacteur : **Lavinia Vitale** (tél 04 81 92 33 44 / [l.vitale@urbanisme.org](mailto:l.vitale@urbanisme.org))  
Infographie : Agence d'urbanisme

## 9.2 Compte rendu diagnostic en marchant – mars 2023

### CADRE GENERAL

**Date :** vendredi 24 mars 2023, de 10H à 13H, au cœur du Quartier Sources Pérolier d'Écully.

**Méthode :** Observation sous forme de cheminement sur un territoire, pendant laquelle les atouts, faiblesses, problèmes ou enjeux sont discutés. Il s'agit également de recenser les besoins, mais également les points de satisfaction du quartier.

#### Objectifs :

- Prendre le pouls du quartier / démarche exploratoire
- Rencontrer des habitants
- Permettre la concertation et mettre les acteurs au même niveau d'information
- Evaluer le quartier de manière thématique à instant T et permettre la création d'un plan d'action concerté avec des feuilles de route
- Permettre de prendre en compte la situation actuelle et les habitants dans les projets de territoire.
- Permettre d'exprimer des revendications et les besoins des acteurs
- Confronter les points de vue et construire une vision commune du territoire

### PARTICIPANTS

- Pour la Préfecture du Rhône :
  - Mme Salwa PHILIBERT Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville
  - M. Samy BERD, Délégué du Préfet pour les territoires de Lyon 5<sup>ème</sup>, Lyon 9<sup>ème</sup> et correspondant pour Écully
- Pour la Métropole de Lyon :
  - Renaud PAYRE, Vice Président en charge du Logement et de la Politique de la ville
  - Thomas DUPOND, Cabinet du Président
  - Chloé JACQUET, chargée de mission Politique de la ville
- Pour la Ville d'Écully :
  - M. Sébastien MICHEL, Maire
  - Mme Agnès GARDON-CHEMAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe
  - Mme Nathalie BRUNEAU, 3<sup>ème</sup> adjointe
  - Mme Emilie ESCOFFIER CABY, 5<sup>ème</sup> adjointe
  - Mme Laure DESCHAMPS, Conseillère municipale et Vice-présidente du CCAS
  - M. Hugues JEANTET, Directeur des Affaires Educatives Culturelles et Sportives

069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

- Mme Camille MERLE, Directrice des Solidarités
  
- Pour ALLIADE :
  - Mme Elodie AUCOURT, Directrice générale
  - Mme Lucie PARAPUGNA, Directrice d'agence
  - Mme Camille CHAINTRON, Responsable de secteur
  - Mme Héloïse POSNIC, Agent de développement social urbain
  
- Pour les associations :
  - M. Yves LAMBLING, administrateur du Comité de Gestion et Président du Centre social d'Écully
  - M. Sven KLAWITTER, Directeur du Centre social d'Écully
  - M. Robert THOMAS, Président du Comité de Gestion et du CIL
  - M. Michel BOIREAUD, administrateur du Comité de Gestion et du CIL
  - Mme Marie Anne BEAUCE, administratrice du Comité de gestion et de la Maison de Quartier
  - Mme Suzanne BRANDONI, administratrice du Comité de gestion et Présidente de la Maison de Quartier
  - M. Christian GRAVELET, membre de la CNL
  - M. Aimery FUSTIER, membre du Secours Catholique et des Petits Frères des Pauvres
  
- Pour les habitants
  - Mme GARCIA, administratrice du CIL
  - Mme ATTI
  - Mme CATHELAIN
  - Mme ROGUET
  
- Pour la CAF : Mme Ikram TOURI, conseillère technique

## CHEMINEMENT :

- ⇒ Présentation du quartier → **Camille MERLE**
- ⇒ Présentation de la démarche et de sa méthodologie → **Sven KLAWITTER :**

<b>1</b>	<p><b>Lieu : terrain d'ébats / comité de gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thème : activités, vie associative et culture / équipements et infrastructures publiques</li> </ul> <p>Porteurs de parole : Marie Anne BEAUCE / Camille MERLE</p>
----------	---

# 1. Vie associative et culture

Atout	Faiblesse
Vie associative présente (comité de gestion, maison de quartier, centre social, secours catholique) et soutenue par la mise à disposition de 1500m <sup>2</sup> de locaux par le bailleur, Présence d'un agent de développement local bailleur, Investissement notable du champ culturel (bibliothèque, Microfolies, programmation municipale dédiée, Quartiers d'été) Temps de convivialité apprécié via la programmation d'animations estivales par le CSE, fête de quartier	Manque d'actions hors les murs Locaux vieillissants et fermeture suite évolution des normes Décalage de l'offre avec les envies des habitants
Opportunité	Menace
Budgets débloqués si retour en QPV Investissements pour Epicoeur et local jeune, amélioration de la salle polyvalente Terrain de football à valoriser	Associations vieillissantes reposant sur des bénévoles très impliqués mais qui atteignent leurs limites Fermeture de locaux associatifs Baisse des moyens des associations, particulièrement pour le fonctionnement (baisse des subventions, augmentation des charges) Crise du bénévolat

## Présentation par Mme BEAUCE (cf. matrice ci-dessus)

Elle rappelle qu'une vingtaine d'associations éculloises qui bénéficient des 1500m<sup>2</sup> mis à disposition par le bailleur. Elle regrette également la fermeture de la Maison de Quartier remplacée actuellement par un parking, sans projet de remplacement connu. Elle pointe également la question du terrain d'ébats, appréciable mais non utilisé alors qu'il y a de la demande (basket, jeux,).

## M. MICHEL, Maire d'Écully

La ville recherche régulièrement des solutions pour éviter le départ d'associations du quartier, est conscient du manque généré par le départ de la maison de quartier.

# 1. Services

Atout	Faiblesse
Nombreuses infrastructures présentes : Crèche et halte garderie, école primaire, maison de la métropole, permanences travailleurs sociaux et mission locale, Secours catholique, permanence des élus, permanence d'Alliade Habitat, engagement des acteurs du quartier	Quartier Sources « en silo », contribuant au non recours Manque une poste et des commerces de proximité Difficultés de mobilité pour accéder aux services publics notamment en centre ville Manque de connaissance des habitants de leurs droits et des services, non recours (allophone...), ainsi que des populations dites « invisibles » Locaux vieillissants
Opportunité	Menace
Projet Sources : réflexion à engager sur les besoins du quartier et de ses habitants	Baisse des moyens pour les structures d'intérêt général

**Présentation par Mme MERLE** : cf. matrice ci-dessus

**R. PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon :**

Il y a une vraie attention à porter sur la disparition du service public et des commerces de proximité qui génèrent un impact considérable.

Concernant le redéploiement de la poste, il est difficile de se projeter, il faudrait travailler la possibilité d'envisager d'autres solutions en complément (antennes, relais), et mettre en place une concertation sur ce sujet

Par ailleurs, le commerce est un des leviers essentiels de la vie au sein d'un quartier.

Il pourrait être judicieux de mobiliser la SEM – société d'économie mixte portée notamment par la Métropole et qui participe à ce type de projet.

Autre piste : réfléchir sur l'occupation des rez-de-chaussée avec le bailleur, quels commerces pourraient y trouver leur place et sur quel emplacement.

Cela suppose également d'accompagner économiquement l'implantation de nouveaux commerces

**S. PHILIBERT, Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville :**

Le quartier est QVA, signifiant que le droit commun doit s'appliquer, il n'y a pas de marge de manœuvre supplémentaire.

Il y a un travail en cours autour de l'actualisation de la géographie prioritaire et une vraie réflexion en cours pour requalification en QPV. Cela permettrait de pouvoir accompagner l'implantation d'activité économique et la programmation associative.

Les travaux commencent et les territoires seront fixés très prochainement pour une mise en œuvre en janvier 2024.

Concernant l'accès aux droits, une poste peut être, autour des nouvelles solutions de déploiement notamment via France Service, à l'instar des PIMM'S mobile, une piste à creuser. Il sera judicieux de voir comment être accompagnés sur ce sujet. .

**E. AUCOURT, Directrice générale d'ALLIADE**

Elle soutient l'ensemble du projet à commencer par l'implantation de commerces de proximité qui sont effectivement indispensables.

**Mme ATTI, habitante**

Elle interpelle l'assemblée sur la présence d'un squat au sein de la tour 26

<b>2</b>	<b>Lieu : parc arboré</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Thème : travaux, environnement</li></ul> Porteurs de parole : Christian GRAVELET /Françoise GARCIA
----------	--

## 2. Travaux

Atout	Faiblesse
Logements spacieux, lumineux , Rénovation de l'ensemble du parc, Amélioration de l'état des immeubles, meilleure isolation, Raccordement au chauffage urbain, accompagnement BBC, rencontres régulières des comités de locataires, bonne communication BBC/ALH, logements de courtoisie	Pas d'amélioration des couloirs et cages d'escaliers, Salissure du quartier par les entreprises, Longue durée des travaux du fait de la taille du quartier, Manque d'information des locataires au démarrage qui a généralisé des incompréhensions, manque de communication
Opportunité	Menace
Association des habitants aux futurs projets, Concertation habitante.	Vandalisme Développement des déchets et des nuisibles Augmentation du nombre de squats

### Présentation par M. GRAVELET :

Il y a eu de nombreuses problématiques pendant les travaux de rénovation, dont notamment eau chaude tardive, mais les habitants sont globalement reconnaissants. Les travaux de raccordement ont également intensifié les problèmes de nuisibles, qui décroissent désormais.

## 2. Environnement

Atout	Faiblesse
Espaces aérés et parc arboré, Passage récurrent d'un fauconnier, jardins partagés (centre social, école), Gestion différenciée des espaces (tonte tardive), Interventions par le biais de chantiers VVV, chantiers jeunes (composts, jardins, fleurissement, piquetage, LPO...), Collectif de compostiers	Saletés, incivilités par quelques habitants (jets par les fenêtres, jets au sol) Nuisibles récurrents (rats, pigeons) Caddies et encombrants qui s'accumulent régulièrement
Opportunité	Menace
Grands espaces Installation de tri-box Création d'un refuge LPO	Pollution de l'air et nuisances sonores de l'autoroute Développement de la problématique de punaises de lit

### Présentation par Mme GARCIA :

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Le jardin partagé et les composts ont un historique qui illustre bien le désinvestissement des habitants : sur les 450 participants à la réunion d'information, 150 volontaires se sont manifestés, 12 bénévoles se sont engagées et désormais Mme GARCIA est la seule à gérer les permanences.

Présente depuis 40 ans sur le quartier, elle voit les habitants être de moins en moins respectueux du quartier, notamment avec les encombrants ou les déchets jetés dehors, ou les gens extérieurs au quartier viennent déposer des déchets ...

Concernant les commerces de proximité, Mme GARCIA rappelle qu'il y avait auparavant un marché tous les jeudis.

### **M. MICHEL, Maire d'Écully :**

Une réflexion est lancée par la ville autour de la mise en œuvre d'un marché hebdomadaire au sein du quartier. Une étude de réceptivité va être confiée à l'association Junior Sciences Po

### **Présentation par Mme CHAINTRON**

Le bailleur s'engage dans un réel effort quant à la propreté du quartier avec changement d'entreprise prestataire, travail d'interconnaissance entre le nouveau prestataire et les régisseurs de proximité et nettoyage hebdomadaire pour éviter la dégradation du quartier.

<b>3</b>	<p><b>Lieu : parvis des tours 28/30/32</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thème : sécurité</li> </ul> <p>Porteurs de parole : Lucie PARAPUGNAT, Christiane ROGUET</p>
----------	---

## 3. Tranquillité et sécurité

Atout	Faiblesse
Caméras publiques, éclairage, Equipe PM renforcée et mobilisée, en articulation avec la PN Collaboration ALH/police régulière, Procédures contentieuses en cours (caravanes), Travail sur la vacance, Implication financière d'ALH pour la sécurisation du quartier (visiophones, gardiennage, diagnostic SURETIS, portes sécurisées), Mise en place des CLSPD et GPO	Deal, squat, agressions, dégradations, rodéos, intrusions sur les toits ou dans les caves, règlement de compte, Perte de confiance en la police, Trafic de drogue étendu en dehors du quartier (Duchère), Conflits au gymnase, Conflits de communauté Absence d'éducateurs de prévention
Opportunité	Menace
Mission de médiation en cours de construction via ALH et la Ville Réaffectation d'éducateurs de prévention, Mise en œuvre des recommandations SURETIS (vidéosurveillance, réduction des auvents ...)	Développement des trafics (stupéfiants) et des conflits de communauté, Renforcement des difficultés avec l'arrivée de nouveaux arrivants (notamment liée à la densification) Défiance envers les forces de l'ordre

### **Présentation par Lucie PARAPUGNA**

Accusé de réception en préfecture  
 069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

Les acteurs sont mobilisés pour sécuriser la vie des habitants et il faut remercier les équipes des forces de l'ordre et notamment la PM pour cela.  
Elle informe les participants du projet de médiation via l'ALTM en cours de construction avec la ville, pour une mise en œuvre à compte de mai 2023.

**M. MICHEL, Maire d'Écully**

Une des deux priorités de mandat est la sécurité avec la mise en place d'un plan de sureté et de sécurité ; à ce titre ont été augmentées les rondes de nuit de la Police Municipale.

M. MICHEL rappelle également les périmètres d'intervention des différents acteurs : le Centre Social est sur l'animation, ALLIADE Habitat et la ville envisagent de mettre en place des médiateurs pour améliorer la cohésion sociale, la police sur la sécurité. Il manque le maillon intermédiaire avec la jeunesse, à savoir la prévention spécialisée en direction des jeunes.

**M. PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon**

La demande d'éducateur spécialisé est bien connue jusqu'au Président de la Métropole, la collectivité est consciente du besoin, formulé également par d'autres quartiers. Il s'engage à une réponse rapide.

**M. LAMBLING, président du Centre social d'Écully**

M. LAMBLING illustre la fragilité du quartier par différents exemples : les barrières cassées, non réparées n'empêchent pas la circulation de voitures, un point de deal installé dans la chaufferie au su et au vu de tous, n'a pas été éradiqué, etc... Un vrai sentiment d'insécurité est désormais présent avec des parents qui interdisent à leurs enfants de sortir en fin d'après-midi. Les éducateurs spécialisés sont indispensables.

**Mme ATTI, habitante**

Les habitants ont peur.

Mme ATTI souhaiterait qu'une rencontre habitants-élus soit organisée.

**M. MICHEL, Maire d'Écully**

La rencontre va être organisée avec son cabinet.

**L. PARAPUGNA, Directrice d'agence ALLIADE Habitat**

Des rappels au bail peuvent être faits en cas d'incivilité, manquements, etc... Quand il s'agit de mineurs, la convocation peut aller jusqu'au bureau du maire avec les parents. Ces procédures peuvent aller au rappel au bail, mais il faut que l'identité des fautifs soit connue.

<b>4</b>	<p><b>Lieu : centre social et centre médical</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Thème : vivre ensemble / accès au droit / emploi / santé et vieillissement</li></ul> <p>Porteurs de parole : Yves LAMBLING / Dr SAVY</p>
----------	---



## 4. Vivre ensemble

Atout	Faiblesse
<p>Dynamique volontariste impulsée par les acteurs et notamment le CSE (fête de quartier, chantiers jeunes au profit du quartier, animations de proximité et travail sur la parentalité, sur les invisibles) Certains habitants très investis Implication des acteurs (écoutes en pied d'immeuble, permanence ALH et permanences mensuelles des élus)</p>	<p>Diminution des liens de voisinage, arrêt des accueils nouveaux arrivants Incivilités jet par les fenêtres, Parentalité en difficulté, enfants jeunes laissés seuls, absence d'éducateurs de prévention Beaucoup de personnes allophones, Peu de locataires investis par rapport à la taille du quartier, Sentiment de non appartenance à la commune</p>
Opportunité	Menace
<p>Mission de médiation ALTM, Rétablissement de l'accueil des nouveaux arrivants, Travail sur l'appropriation de l'espace public, Travail de FLE, Requalification en QPV pour bénéficier de moyens humains et financiers</p>	<p>Population vieillissante et rapidement remplacée dans un contexte de tension forte sur l'accès au logement et un prix au m<sup>2</sup> très bas qui génère des risques en terme de mixité des populations Renforcement des difficultés avec l'arrivée de nouveaux arrivants (notamment liée à la densification et à la lutte contre la vacance)</p>

## 4. Accès au droit, au soin, à l'emploi

Atout	Faiblesse
<p>Centre médical au cœur du quartier, proximité avec la clinique de la Sauvegarde Proximité avec les travailleurs sociaux (CCAS, Centre social, maison de la métropole, Alliade), CNFS Permanence mission locale et travail sur les invisibles Services aux publics à proximité dans le quartier de la Duchère</p>	<p>Site peu accessible pour les PMR, Taux de chômage haut (jeunes et seniors) Présence marquée d'une population précaire (minima sociaux), Présence de population en condition irrégulière dépendant des solidarités familiales Clivage avec le reste de la commune (revenus 4x inférieurs), Difficultés de mobilités</p>
Opportunité	Menace
<p>Projet Sources : réflexion à engager sur les besoins du quartier et de ses habitants</p>	<p>Sentiment de stigmatisation des habitants dans leurs démarches d'emploi Augmentation des impayés de loyers</p>

**Présentation de M. LAMBLING** : (cf. matrice ci-dessous + allocution en annexe)

Le quartier très calme depuis le drame du 3 janvier, c'est le moment pour que la police vienne à pied sur le quartier (en commençant par les sorties d'école) et retisse du lien, il faut rétablir la confiance avec les habitants.

De plus, les projets autour du quartier des Sources génèrent de nombreuses questions : y aura-t-il une densification ? de nouveaux habitants confrontés aux mêmes difficultés ? les espaces verts feront-ils impactés ? quelle est l'échéance ? Il est indispensable de pouvoir informer les habitants sur ces sujets.

Concernant l'emploi, il est indispensable pour favoriser l'insertion sociale mais la mobilité est également un impératif. M. LAMBLING donne pour exemple le délai nécessaire pour se rendre à la CAF à la Part Dieu en transports en commun, soit 50mn, ou à Pôle Emploi à Tassin soit 40mn.

4 points sont essentiels :

- Consulter / informer/communiquer/coconstruire/ permettre aux habitants de participer à l'évolution du quartier
- Requalifier le quartier en QPV est indispensable
- Affectation d'un éducateur spécialisé spécifique au quartier
- Réfléchir aux moyens donnés aux acteurs : les subventions aux associations ne sont pas une charge mais un investissement. Faire stagner ou diminuer les subventions aux associations risque d'amener à la diminution des moyens humains sur le quartier

Enfin pour faire un lien avec le centre médical la santé mentale, notamment des jeunes, s'est dégradée ces trois dernières années.

### **Présentation du Dr SAVY, médecin généraliste au centre médical** (cf. allocution en annexe)

Il est primordial de concerter les habitants quant aux les projets envisagés sur le quartier, cela n'a pas été fait par le passé et ça n'a que de mauvaises expériences.

Il est indispensable d'aider, de soutenir les gens des quartiers défavorisés. La réglementation tend à forcer l'installation des jeunes médecins dans des déserts médicaux mais l'accès aux soins est compromis de partout. Le poids croissant de l'administratif, la surveillance et le contrôle pèsent sur l'exercice de la médecine ; or les jeunes professionnels aspirent désormais à trouver l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, ainsi qu'à travailler avec d'autres professionnels.

La sonnette d'alarme est tirée depuis longtemps, on ne pourra pas attendre 10 ans, mais d'ici 3 ans il faudra être suffisamment attractif pour amener de nouveaux médecins à accepter de travailler dans le quartier.

La proximité avec le centre social, le travail en équipe, il y a des plus ici mais il faut se montrer convaincant et crédible.

### **M. PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon**

Les Assises des quartiers populaires ont actuellement lieu et ont pour objectif de jeter les bases du futur contrat de ville.

Il faut aller plus loin, en fonction des compétences respectives de chacun, pour les quartiers populaires, et si la métropole a une relation plutôt indirecte avec les centres sociaux, il paraît indispensable d'être plus en contact.

Mais les demandes sont paradoxales : la densification fait peur, est rejetée, mais où construire dans la Métropole ? Il s'agit d'une forme de responsabilité collective.

De plus, les habitants formulent une demande de ligne de transport fort qui manque aujourd'hui mais si tous les territoires la demandent, il faut aussi soutenir ceux où ça construit le plus.

La Métropole investit là où on construit le plus, mais il faut aussi construire différemment pour assurer le lien social.

### **M. MICHEL, Maire d'Écully**

M. MICHEL souscrit aux propos de M. LAMBLING et du Dr SAVY, un travail est engagé par la commune sur l'attractivité du territoire pour les professions médicales.

### **Mme ATTI, habitante**

Depuis que la maison de quartier a été détruite et il n'y a plus de lieu où faire la fête. Mme BRANDONI indique que la salle polyvalente sera désormais mobilisable le week-end pour cette destination au travers du Comité de Gestion des Sources Perollier.

### **M. LAMBLING, président du Centre social**

Le financement de grands projets tels que des lignes de tram ou de train pourrait être en partie réglé par une hausse des impôts à condition de bien expliquer la destination de ces nouveaux impôts. C'est la vie de nos enfants et petits-enfants que nous avons l'obligation de préparer.

### **Mme AUCOURT, Directrice générale d'ALLIADE**

L'équipe d'ALLIADE a été renforcée pour répondre au plus près des besoins des habitants et du quartier.

Il y a une collaboration étroite avec la Métropole sur le devenir du quartier, mais les acteurs ne travailleront pas seuls. Il est nécessaire d'organiser les préparatifs, obtenir certaines validations avant de concerter les habitants. Il faut faire confiance aux institutions.

<b>5</b>	<b>Lieu : passerelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Thème : mobilités / enclavement</li></ul> Porteurs de parole : Agnès GARDON CHEMAIN / Mme CATHELAIN
----------	--

## 5. Mobilités

Atouts	Faiblesses
<p>Proximité avec Lyon et la voie métropolitaine M6 Présence de transports en communs et bonne desserte, Travail régulier sur les épaves, large offre en stationnement gratuits, Changement du revêtement de la passerelle</p>	<p>Difficulté à rejoindre le centre ville en TCL, enclavement, circulation difficile sur l'avenue Ben Gourion, Passerelle peu sécurisée et limitée modes doux, peu d'offre pour le vélo, manque d'accessibilité PMR Beaucoup d'épaves, difficultés de stationnement (places occupées par visiteurs de la clinique) Habitants impactés par la ZFE sans solution</p>
Opportunités	Menaces
<p>Permettre le désenclavement effectif des Sources Développement de voies modes actifs Intégration de la question dans les études de développement, travail avec le SYTRAL Développement du covoiturage</p>	<p>Renforcement de l'enclavement Densification du quartier (dimensionnement des réseaux de transport...) Pollutions de l'air et sonore par l'autoroute Mise en place de la ligne centre ouest qui limitera le franchissement routier de la M6 aux TCL</p>

### **Présentation de Mme GARDON CHEMAIN** (cf. allocution en annexe)

De par sa situation géographique et le relief le quartier des Sources Pérollier est enclavé. La rue du Collovrier, reliant le quartier au centre commercial est très raide, pour les piétons, les personnes âgées ou les vélos.

La passerelle, dont le revêtement va fort heureusement être refait par la Métropole est réservée aux piétons.

Les véhicules et les vélos doivent emprunter un itinéraire plus long : or la liaison entre les Sources et le reste de la ville d'Écully impose de passer par Champagne et Lyon 9, s'éloignant d'abord vers l'est pour se rendre ensuite à l'ouest.

Cette liaison va être encore plus longue lors de la mise en place de la ligne « Centre Ouest » car le franchissement routier de la M6 par le pont le plus au nord sera réservé aux TC dans les 2 sens. L'accès vers l'avenue Rosa Parks déjà saturée le sera encore plus.

Que ce soit sur la partie Eculloise avec le rondpoint du Pérollier ou Lyonnaise, ce secteur est un point noir pour les automobilistes mais à plus forte raison pour les cyclistes et les piétons. Il a été conçu comme échangeur d'autoroute.

Le désenclavement des Sources est donc très compliqué.

La solution de désenclavement par la ligne Centre ouest est insuffisante : elle ne rejoint pas le centre d'Écully et la traversée du site de la clinique de la sauvegarde pour rejoindre l'extrémité de Rosa Parks, même pour les habitants les plus proches de la Sauvegarde est complexe.

Enfin, de nombreux habitants ne sont financièrement pas en capacité de répondre aux exigences de la future ZFE.

### **Témoignage de Mme CATHELIN, habitante**

Mme Cathelin, habitante en mobilité réduite, en fauteuil roulant, fait part de ses difficultés pour passer la passerelle : la pente côté Pérolier est trop escarpée, le revêtement difficile à passer et abimant les roues des fauteuils.

Elle a initié une démarche avec courrier à la Métropole pour demander à ce que la passerelle puisse être adaptée aux besoins des personnes PMR et également des autres usagers.

### **M. PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon**

La passerelle va être rénovée, il faut étudier comment améliorer les accès de part en part.

Cela traduit la réalité de l'enclavement du quartier Sources.

Un travail sera également à prévoir en collaboration avec la ville sur cet aménagement, incluant une reprise des abords de la passerelle à destination des vélos.

<b>6</b>	<b>Lieu : groupe scolaire du Pérolier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Thème : éducation / jeunesse</li></ul> Porteurs de parole : Hugues JEANTET / Mme CHOLLOU / Mme BOUDART
----------	--

## 6. Jeunesse, éducation

Atout	Faiblesse
Equipe pédagogique très impliquée au sein du groupe scolaire Aire de jeu du Pérolier, aires de jeux pour enfants, Mission locale et travail sur les invisibles par le CSE, Travail croisé MDM, CSE, Ville autour de la lutte contre le décrochage scolaire	Absence d'éducateurs de prévention Parents allophones et/ou en difficulté dans la relation à l'Education Nationale Enfants laissés seuls, déscolarisation en hausse, carences éducatives Développement du trafic de drogue, Difficultés de l'école à permettre aux enfants de rattraper le retard qu'ils ont notamment post-COVID, Enfants victimes de violences familiales et sexistes
Opportunité	Menace
Mission de médiation ALTM Rapprochement des équipes du GPV de la Duchère	Baisse de la mixité au sein du collège de secteur Développement des addictions, raccrochage des plus jeunes au trafic de drogue Renoncement aux droits par les parents les plus en difficulté

### **Présentation de M. JEANTET : (cf. matrice ci-dessus)**

L'école est un lieu de vie et d'apprentissages, les qualités du groupe scolaire du Pérolier sont connues et reconnues mais une crispation va croissant.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

360 élèves sont accueillies, de 22 nationalités différentes actuellement.

Il y a beaucoup de familles allophones qui rencontrent des difficultés à venir, investir l'école, rencontrer l'équipe pédagogique. Sont repérées des carences éducatives, y compris sur les temps périscolaires avec des modèles éducatifs disparates, des comportements violents, inappropriés où il n'y a pas d'autres modes d'expression.

### **Mme CHOLLOU, Directrice de l'école primaire du Pérollier**

Il y a des difficultés de compréhension de la langue mais également du système éducatif français. S'ajoute une multiplicité de difficultés cumulées : dossiers MDPH, population étrangère, gens du voyage, suivis CMP, et énormément d'administratif.

8% des enfants ont un suivi social, d'autres enfants ont des suivis spécialisés, cela rend les groupes classes très complexes

La mixité sociale s'étirole, en particulier au collège, et les clivages communautaires vont croissant.

L'IPS (Indice de Position Sociale) des différents groupes scolaires est significatif : l'IPS du Pérollier (75) se situe en dessous de la Duchère (80) et des autres écoles éculloises (110 à 130)

Par ailleurs, l'école est classée en DIF (« difficultés ») les élèves ne sont que 24 par classe et le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés) est présent avec deux enseignants dédiés (apprentissage et comportement).

De plus, depuis janvier 2023, l'école est intégrée au CLA (Contrat Local d'Accompagnement) ce qui se traduit par des moyens humains supplémentaires (+25%) Les directrices sont présentes de longue date (2005 pour le primaire, 2015 pour la maternelle), les enseignants sont extrêmement impliqués mais il y a un vrai abattement qui grandit et les professionnels envisagent de plus en plus à demander leurs mutations.

### **M. MICHEL, Maire d'Écully**

L'éducation est sa seconde priorité de mandat avec la sécurité, il y a de nouveau une ATSEM par classe. Il faudrait apporter une attention spécifique à chaque établissement et non appliquer un modèle unique nationale.

Une tentative a été menée auprès de l'Inspection académique pour intégrer Charbonnières à la carte scolaire et favoriser la mixité sociale, mais cela n'a pas été accepté.

Un temps dédié de travailleur social au sein de la MDML serait nécessaire.

### **M. PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon**

L'école n'est pas une compétence de la Métropole ; un rapport récent de la CRC (Cour Régionale des Comptes) relatif à l'attractivité des quartiers populaires, pointe la problématique de l'éducation, ces derniers butant sur la réussite scolaire.

Il faut prendre en compte la singularité de chaque groupe scolaire et valoriser certains acquis du quartier, tel que le RASED.

Par ailleurs, il y a une réelle problématique autour de l'évitement scolaire, plus marquée encore au collège et la concurrence complexe avec l'enseignement privé.

Une piste étudiée par le Ministère de l'Education serait de soutenir la mixité au sein du privé, tel que le concept de « busing » où la politique de transports scolaires permet d'envoyer dans des collèges centraux les enfants des quartiers populaires.

La Métropole de Lyon souhaiterait aller plus vite pour faire en sorte que l'égalité de la réussite scolaire soit commune à tous les collèges.

Concernant une collaboration plus étroite avec la Métropole, les Assises des Quartiers Populaires œuvrent justement à ouvrir le chantier de la décentralisation des MDM.

Le Projet Métropolitain des Solidarités souhaite promouvoir l'accueil inconditionnel des publics avec de réels moyens d'accès aux droits via de la traduction et la simplification des démarches administratives. Car même si la MDM est très proche (270m), comment éviter le non-recours ? Son ouverture rapide sur l'extérieur serait à mettre en œuvre.

Les collèges sont justement désormais considérés non plus comme de simples équipements mais incarnent une réelle place dans le quartier, ouverts aux associations, aux parents et visant également à proposer de l'éducation au numérique et à la sociabilisation.

Il faut des relais dans les quartiers, l'école en est un.

#### **Mme BOUDART, directrice de l'école maternelle du Pérollier**

La durée extrêmement longue de traitement et d'attribution de la MDMPH pose un réel problème : il est très difficile d'attendre 12 à 18 mois pour qu'un accompagnement spécifique se mette en place.

#### **Mme CHOLLOU, Directrice de l'école primaire du Pérollier**

Les parents investissent tant l'école comme seul interlocuteur de confiance que les enseignants deviennent les « référents des enfants »

#### **Mme TOURI, Conseillère technique de la CAF du Rhône**

A Saint Priest, des lieux « passerelles » ont été créés au sein de l'école pour favoriser le lien,

Ces besoins sont plus facilement traités avec un adulte-relais ou un médiateur scolaire dédiés.

Les associations dédiées qui accompagnent ces dynamiques, à l'instar de l'ACPE Rhône (association collectif parent enfant Rhône) apportent une vraie plus value.

#### **M. BERD, délégué du préfet**

Si le quartier est qualifié QPV, il sera possible de déployer un programme de réussite éducative.

Concernant les adultes relais, il est à noter qu'ils ne peuvent être déployés qu'en QPV également.

A noter également, l'Education Nationale est associée aux travaux en cours sur la géographie prioritaire.

**Mme GARDON CHEMAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe**

L'investissement des équipes pédagogiques est exceptionnel (café parent, potager, composteur, projets culturels) toujours premières volontaires à s'inscrire dans les nouveaux projets ; au demeurant, les parents s'investissent très peu et l'équilibre repose sur l'engagement des professionnels qui peut être déstabilisé en cas de départs.

**M. LAMBLING, président du Centre social**

Les effectifs du collège Laurent Mourguet ont été réduits de moitié en 15 ans ; les élèves de 6<sup>ème</sup> en échec scolaire ne comprennent pas les consignes. La solution ne peut qu'être collective et débiter au plus tôt, dès le CP. Compte-tenu de la très grande hétérogénéité et du faible niveau de français, ne faudrait-il pas des classes de 12 élèves ? De plus, l'impact catastrophique de la crise sanitaire a fait perdre littéralement deux ans d'apprentissage aux plus fragiles.

**M. MICHEL, Maire d'Écully**

L'école est le réceptacle de tous les échecs : des pouvoirs publics comme des parents. Il y a un effort collectif à faire, se mettre à la place de l'autre et trouver de nouvelles approches pour lutter contre les différences qui émergent dès la maternelle.

Par ailleurs, les groupes scolaires des Cerisiers et du Pérollier vont être intégrés au programme « L'école de demain, faisons-la ensemble » lancé par l'Education Nationale.

Enfin, est nécessaire un cadre sécurisant construit sur la cohésion entre les familles, et les professionnels ; à ce titre, au sein du groupe scolaire des cerisiers où va être prévu un espace commun en ce sens.

**Mme CHOLLOU, Directrice de l'école primaire du Pérollier**

Les parents ont confiance en l'école mais sont dans un climat de désinvestissement progressif à partir du CE2, étant parfois eux-mêmes en difficulté à soutenir l'accompagnement scolaire de leurs enfants ; ce phénomène s'aggrave au collège, l'établissement pouvant être tenu responsable - par sa qualité - à l'échec de l'enfant.

**Le Diagnostic se termine à 12h45 et les échanges se poursuivent en salle polyvalente où les habitants sont invités pour un temps convivial.**

*Sont jointes en annexes les allocutions qui avaient fait l'objet d'une rédaction préparatoire.*

## **9.3 Synthèse groupe scolaire Le Pérollier - mai 2023**



## La réussite de tous les élèves :

Permettre à chaque enfant de déployer ses pleines potentialités est au cœur des missions de l'École. L'élévation du niveau de tous les élèves est donc une priorité et peut reposer sur différents leviers (savoirs fondamentaux, évaluations nationales, place des devoirs, personnalisation du suivi pédagogique, temps de l'enfant ou de l'adolescent, apprentissage des langues, liaison école/collège...);

Ce qui existe et qui fonctionne	Ce qui fonctionne mal ou pas.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le RASED (maths, français, comportement)</li> <li>• PCPE, CAP : lien direct élève/ famille – retour vers la réussite scolaire</li> <li>• SESSAD : réussite par la mise en place de soins externalisés (relais)</li> <li>• Aides aux devoirs</li> <li>• AMASCO : bons retours</li> <li>• Ludothèque</li> <li>• ALAE : 20 % des élèves y participent</li> <li>• CLA : 1 moyen humain supplémentaire de 25%/semaine sur le GS (Mme Parel)</li> <li>• Cohésion maternelle/ élémentaire</li> <li>• Tutorat entre élèves</li> <li>• Compétition pour la motivation</li> <li>• Association EPS/anglais</li> <li>• Ceintures de compétences</li> <li>• Manipulation/ enseignement explicite</li> <li>• Bonne cohésion d'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• locaux/ mobiliers</li> <li>• Absence infirmière/ AS</li> <li>• =&gt; pas de lien avec les familles (dans l'optique de prévention)</li> <li>• Manque liaison GS/CP</li> <li>• Manque d'autonomie des élèves =&gt; guidage +++++</li> <li>• Peu des sens</li> <li>• Devoirs très peu faits</li> <li>• Des moyens financiers pour rendre les salles opérationnelles (ex : salle de Marie) pour les rencontres avec les familles et les partenaires éducatifs.</li> </ul>
Ce que l'on pourrait mettre en place	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux capter les parents dans l'accompagnement aux devoirs</li> <li>• 1 éducateur spécialisé sur le temps périscolaire, en lien avec les enseignants</li> <li>• Différenciation par le haut*</li> <li>• Analyse de pratique pour les enseignants</li> <li>• Temps de concertation entre enseignants pour harmoniser les méthodes</li> <li>• Tutorat interclasse pour la valorisation ++ (APC ou temps scolaire institutionnalisés)</li> <li>• Projet GS/CP et CM2/6<sup>ème</sup> : mise en place d'actions communes</li> <li>• Intervenants musique/ Sport (sport de contact)</li> </ul>	

## la réduction des inégalités (continuum entre les différents temps de l'enfant et activités proposées, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons...) :





S'engager pour l'égalité et la mixité à l'École conduit à lutter contre les formes d'assignation sociale et territoriale, en assurant le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et en donnant les moyens de mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin



Ce qui existe et qui fonctionne	Ce qui fonctionne mal ou pas.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Miens avec le périscolaire/ règles communes</li> <li>• Prix de la cantine identique pour les élèves d'Ulis (hors Ecully) et en fonction des revenus. Pas de condition pour manger à la cantine</li> <li>• Gratuité de l'étude surveillée</li> <li>• Relais du Pérolier : mélange des classes, handicap, enseignants</li> <li>• Sorties culturelles : microfilies, médiathèque, potager</li> <li>• Equipe qui adapte</li> <li>• Bonne cohésion et stabilité au sein de l'équipe ce qui permet de mettre en place facilement des aménagements, des adaptations. Les informations sont transmises d'une année sur l'autre.</li> <li>• 2 créneaux ouverts gratuitement en P5 aux CM2 pour le savoir nager</li> <li>• MDM et centre social accompagnent les parents dans le numérique</li> <li>• Transport en car dans Ecully gratuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel cantine peu formé : instabilité, insécurité des enfants</li> <li>• Faible implication des parents (devoirs, documents administratifs)</li> <li>• Centre social et ses activités peu connus des familles (pas de flyers)</li> <li>• Quartier éloigné d'Ecully centre</li> <li>• Matériel adapté pour le handicap: Il y a un manque de matériel pour les EBEP notifiés ou pas: élastique sur les chaises, fidget, autres....</li> <li>• Education aux EDD malgré les interventions, les élèves ont encore du mal à trier, à ne pas gaspiller.....</li> <li>• Problème fille/garçon dans la cour de récréation</li> <li>• Gestion du matériel de cour</li> <li>• Inégalités sur les compétences (l'implication des parents joue 1 rôle)</li> <li>• Inégalités liés au vocabulaire</li> <li>• Pas de parents lors des réunions avec SODEXO (problème de communication?) Une réunion avec SODEXO, la mairie et les parents tous les ans. Il n'y a jamais de parent présent. Comment sont ils informés?</li> <li>• Handicap mal pris en compte sur les temps périscolaire</li> <li>• Dossier MDPH peu accessible</li> </ul>
Ce que l'on pourrait mettre en place	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel périscolaire/ des enseignants</li> <li>• Permanence pour les parents pour les impliquer : maximiser l'implication =&gt; carnet avec pictogrammes et plusieurs langues va être mis en place en septembre</li> <li>• Investir dans du matériel lié aux handicap : fauteuil, fidgets, objets sensoriels</li> <li>• Débat fille/ garçon =&gt; formation ? Collaboration ? Lien avec le CPEF</li> <li>• Végétalisation/ réorganisation de la cour</li> <li>• Mise en place d'activités collaboratives : journées des talents ?</li> <li>• Présentation des parents d'élèves</li> <li>• APC avec les parents d'élèves</li> <li>• Sensibilisation aux handicap par les SESSAD</li> <li>• Temps de concertation/ formation entre enseignants pour créer des projets communs</li> <li>• Création d'un poste d'éducateur spécialisé (Mairie)</li> <li>• Intervenants musique</li> <li>• Lien accueil parents (LAP)</li> </ul>	

## le bien-être (santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents...) :

Pour que chaque élève se sente accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites, il est important qu'il soit préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement.

L'École est un lieu fondé sur le respect réciproque de tous les acteurs : élèves, parents, ensemble des personnels

 Ce qui existe et qui fonctionne 	 Ce qui fonctionne mal ou pas. 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• rencontre par la directrice des GS, futurs CP avec 1 parent en mai, juin</li> <li>• RDV parents pour le LSU</li> <li>• Accueil d'1 parent de CP, 30 min en classe, le jour de la rentrée</li> <li>• Marché de Noël</li> <li>• Fête des CM1 (soirée pyjama en 2022)</li> <li>• Dispositif pHARE et équipe bien-être à l'école</li> <li>• Interventions Sens et Savoir</li> <li>• Intervention des étudiants en hygiène bucco dentaire et le sommeil</li> <li>• Ateliers d'empathie</li> <li>• Gestion du comportement commune (cubes) fonctionne très bien en cycle 2</li> <li>• Potager/ compost mis en place</li> <li>• Arrêt du football pendant les récréations</li> <li>• Création de projets en Ulis entre enseignante, ergo, psychomotricienne, orthophoniste: Mme Torressan travaille en collaboration avec ces différents partenaires</li> <li>• Nettoyons la nature</li> <li>• Tris matériel et papier dans les classes</li> <li>• Intervention der l'infirmière scolaire en CM (reproduction)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parents sont souvent sollicités par l'enseignant de leur enfant lorsqu'il y a des problèmes avec l'enfant. Les parents appréhendent donc les rendez-vous.</li> <li>• dossier MDPH : Temps de prise en charge long pour les élèves en difficultés:</li> <li>• Les fêtes de fin d'année manquent (avis des parents)</li> <li>• Isolement des enfants dans le quartier du Pérollier</li> <li>• Trop d'enfants dans l'échec (avis des parents)</li> <li>• La religion peut bloquer certains points de réussite des enfants</li> <li>• Aucune formation des PE sur les «troubles» =&gt; auto formation</li> <li>• Trop de pression pour TOUS :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les enseignants qui doivent respectés le programme scolaire...</li> <li>- Pour les parents qui doivent accompagner au mieux leur enfant...</li> <li>- pour les enfants qui doivent réussir leur scolarité...</li> </ul> </li> <li>• Au CM1/CM2 : problèmes de comportement</li> <li>• Gestion du comportement commune ( cubes); en cycle 3, il faudrait trouver un autre système car cela ne fonctionne plus.</li> </ul>

 Ce que l'on pourrait mettre en place 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire comme « la semaine de ma maternelle » et ouvrir les classes aux parents sur certains créneaux (en observations)</li> <li>• intervention / conférence sur le sommeil (infirmière ?)</li> <li>• Sensibiliser les élèves de toute l'école aux spécificités des élèves d'Ulis et des élèves à besoins particuliers : par exemple: proposer de visionner des films concernant les DYS, les différents handicaps, les troubles de l'attention... Pour que les élèves acceptent mieux et comprennent mieux les enfants à besoins particuliers.</li> <li>• + de mobiliers pour classe flexible, (tapis, galette) =&gt; demande de budget</li> <li>• Relance d'événements conviviaux ( noyau de quelques PE + parents)</li> <li>• Salle Lieu Accueil Parents/ PE = échanges</li> <li>• Mettre en place des jeux de rôle (harcèlement) =&gt; formation pour les PE</li> <li>• Chaque année, un projet commun à toutes les classes de l'école</li> <li>• Dossier pour les projets nature (Bois de Serre)</li> <li>• Recherche de labélisation EDD : hôtel à insectes, boîtes à hérisson</li> <li>• Échanges avec les rééducateurs des SESSAD pour accompagner au mieux les élèves</li> <li>• Mise en place de classe verte, comédie musicale</li> <li>• Avoir 1 référent =&gt; stigmatisation</li> <li>• Mise en place de formation spécifique aux troubles-dys + journée handisport + UNICEF</li> <li>• jeux de coopération CM1/CM2 en débit d'année pour créer de la cohésion</li> <li>• Sophrologie =&gt; apaisement, pause cognitive</li> <li>• Mixité sociale : journée multiculturelle à mettre en place</li> </ul>

## 9.4 Atelier CLA Habiter – novembre 2023



### ATELIER HABITER – Préparation de la Convention Locale d'Application (CLA)

Mardi 21 novembre 2023

## CADRE GENERAL

**Date :** Mardi 21 novembre 2023, de 9H à 12H, à la Mairie de la ville d'Écully.

**Méthode :** Echanges autour de trois axes majeurs : le cadre et vie et les mobilités ; la prévention et la médiation ; la tranquillité et la sécurité. En s'appuyant sur un document préparé en amont, les acteurs ont pu discuter autour des atouts, faiblesses, opportunités ou menaces de ces trois thèmes. Il s'agit non seulement de recenser les besoins, mais aussi des pistes d'actions pour le quartier avec tous les principaux acteurs concernés (Elus municipaux, équipe des éducateurs de l'ALTM, Police municipale et nationale, etc.)

#### **Objectifs :**

- Permettre d'actualiser, de corriger et de compléter les diagnostics existants
- Définir les enjeux, objectifs et pistes d'action en vue de l'élaboration de la feuille de route de la CLA
- Déterminer les enjeux de fonctionnement du contrat de ville

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## PARTICIPANTS

- Pour la Métropole de Lyon :
  - Chloé JACQUET, chargée de mission Politique de la ville
- Pour la Ville d'Écully :
  - Mme Agnès GARDON-CHEMAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe
  - Mme Nathalie BRUNEAU, 3<sup>ème</sup> adjointe
  - M. Hugues JEANTET, Directeur des Affaires Educatives Culturelles et Sportives
  - Mme Camille MERLE, Directrice des Solidarités
  - M. Raphaël CATALLA, Police Municipale
- Pour ALLIADE :
  - Mme Héloïse POSNIC, Agent de développement social urbain
- Pour les associations :
  - M. Christian GRAVELET, CNL
  - M. Robert THOMAS, CIL et Comité de gestion
  - Mme Françoise GARCIA, CIL
  - Mme Fernande ORGANO, CNL
  - Mme Manon JACQUES, ALTM
- Pour l'animation de l'atelier :
  - M. Thibault DESJONQUERES, Directeur associé du cabinet de conseil Pluricité
- Pour les forces de l'ordre
  - Commandant David ODETTO, police nationale
  - M. Pascal ESTEVE DDSP

## ACCUEIL :

- ⇒ Accueil des arrivants et présentation de l'organisation des ateliers → **Camille MERLE**
- ⇒ Discours de remerciement → **Agnès GARDON-CHEMIN et Nathalie BRUNEAU**

<b>1</b>	Etape : Le contexte général de la CLA  Porteurs de parole : Thibault DESJONQUERES / Camille MERLE
----------	---

## La Ville d'Ecully et la politique de la ville

### Les grandes étapes de la politique de la ville depuis les années 70



- 01 → Construction des premiers grands ensembles à Ecully entre 1966 et 1971
- 02 → Installation de plusieurs équipements du quartier depuis années 70 à 1994 (groupe scolaire, gymnase, salle polyvalente, crèches, crèche, bibliothèque)
- 03 → Un classement en catégorie 3 dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise puis du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- 04 → Puis un quartier devenu « Quartier de Veille Active » le contrat de ville 2015-2021 avec l'application de la Loi Lamy en 2014 et la modification des critères de prise en compte du caractère « prioritaire » des quartiers
- 05 → La perspective d'une nouvelle génération de Contrats Engagements Quartiers 2024-2030 avec une évolution de la géographie prioritaire

### Présentation par Mme GARDON-CHEMIN (cf. chronologie ci-dessus)

La qualification en CUCS avait permis de mettre en places de nombreuses choses. Or, la classification en QVA a été très difficile. L'élue a interpellé à plusieurs reprises, en vain, la Métropole et l'Etat sur la situation du quartier.

Néanmoins, aujourd'hui la ville est entendue par l'Etat puisque le quartier va à nouveau être qualifié comme QPV.

### Mme MERLE, Directrice des Solidarités

A partir de la loi LAMY, la géographie prioritaire s'est concentrée sur un unique critère, le revenu. Or, la délimitation du territoire CUCS comprenait à l'époque une partie résidentielle privée importante avec des habitants plus aisés. Par conséquent, la moyenne des revenus des habitants était trop élevée et le quartier a été classé en Quartier de Veille Active

Cependant, au cours du premier semestre 2023, en lien avec la Métropole et les services de l'Etat, la géographie prioritaire a été redéfinie. Ainsi, une nouvelle délimitation du quartier plus cohérente a été redessinée avec l'agence d'urbanisme de Lyon. Par conséquent, le quartier Sources Pérolier est rentré dans les critères définis pour une classification en QPV.

La CLA est le fruit d'un long travail d'observation du quartier. La ville s'est beaucoup mobilisée pour demander la nouvelle classification du quartier. En 2022 et 2023, on constate qu'il y a eu une forte mobilisation notamment à travers « le carrefour des acteurs » qui se réunit une fois toutes les six semaines, et dont le travail a pu aboutir au diagnostic en marchant avec des acteurs forts.

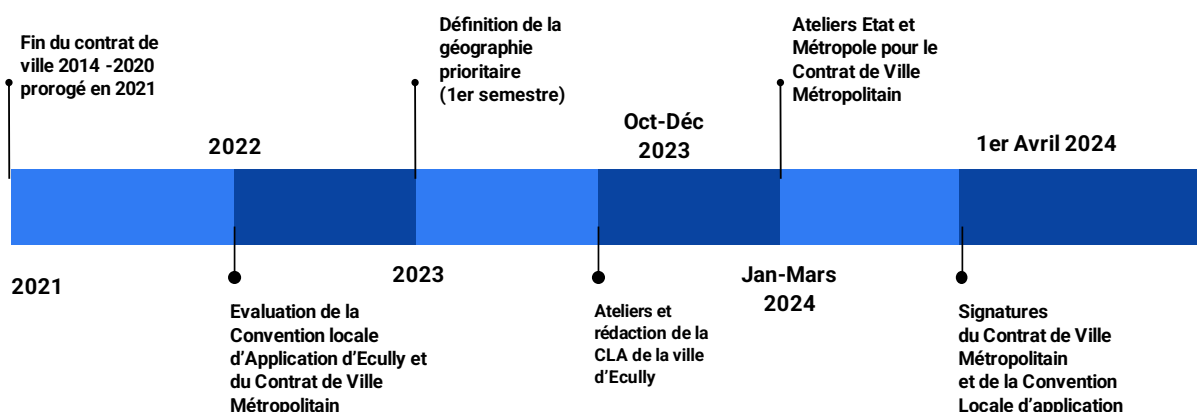
Les échanges avec le ministre et l'objectivation de la situation du quartier ont permis de prendre en compte à nouveau le caractère prioritaire du territoire.

## Une élaboration progressive et concertée d'une CLA

1. Depuis des années, **un effort d'observation de l'évolution de la situation du quartier** et de prise en compte des remontées des habitants
2. **Une interpellation en continu de la ville d'Ecully vis-à-vis de ses partenaires**, face à une situation qui se dégrade, à la recherche de solutions concertées et additionnelles
3. **Une anticipation très tôt du « passage en QPV »** : revisite du droit commun communal, veille sociale, Analyse des Besoins Sociaux du CCAS...
4. Une **accélération de la concertation en 2022 et 2023**: diagnostic en marchant, rencontres d'acteurs, bilatérales et multilatérales des élus, préfiguration d'une feuille de route en vue de la programmation 2024
5. Des **échanges institutionnels au plus haut niveau fin 2023** pour asseoir une stratégie commune, avec, pour socle de réflexion, les retours des habitants et des acteurs du quartier

**Présentation par Mme MERLE** cf. diapositive ci-dessus

## La mise en oeuvre chronologique

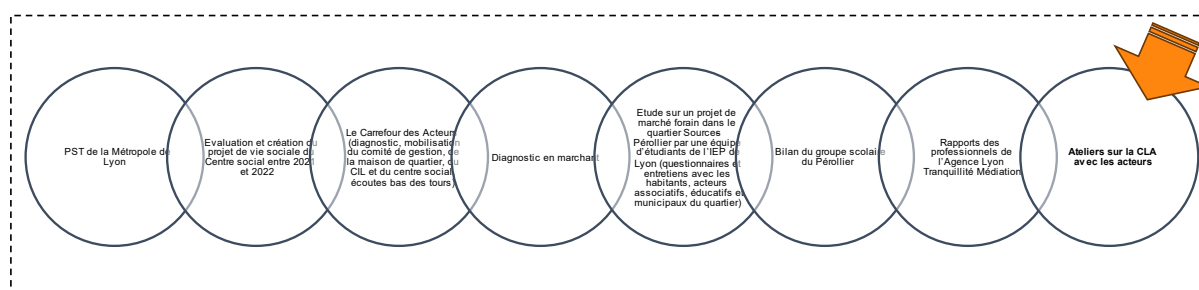


**Présentation par Mme MERLE** cf. diapositive ci-dessus

L'évaluation de la précédente CLA en 2022 a mis en lumière le flottement autour de l'absence de prévention spécialisée, pourtant soulignée à plusieurs reprises, de la rénovation du parc social par Alliade Habitat et de l'identification de nouveaux enjeux. Puis, les enjeux de la future géographie prioritaire ont également généré l'occasion de nombreuses rencontres.

Enfin, les ateliers permettent de préparer d'ici décembre 2023, la convention locale d'application d'Écully, dont l'objectif est de mettre en place une déclinaison du Contrat de Ville Métropolitain (CVM). Ainsi, la CLA devrait logiquement découler du CVM. Or, le CVM ne sera signé qu'en mars 2024. Par conséquent, la mairie d'Écully travaille de concert avec l'Etat et la Métropole pour élaborer cette prochaine CLA de manière cohérente.

## Une concertation d'ampleur



### **Mme MERLE, Directrice des Solidarités cf. diapositive ci-dessus**

A l'occasion du PST (Projet Social Territorial), la Maison de la Métropole dédiée au territoire Ouest Nord s'est particulièrement concentrée sur le quartier Sources-Pérollier, qui est le seul QPV de la région.

Ensuite, le centre social a mené un travail très important à l'occasion de l'évaluation du précédent et de la construction du nouveau projet de vie sociale.

Le Carrefour des acteurs a été à l'origine de plusieurs actions (écoutes en bas de toutes les tours, etc.) qui ont permis un temps de présence auprès des habitants.

L'étude de projet sur un marché de forain a été réalisée en partant du constat qu'il était primordial de dynamiser la vie économique locale.

Par ailleurs, au-delà du bilan, le groupe scolaire du Pérollier est porté par une équipe fantastique et dynamique dont l'investissement se traduit notamment par l'inscription

Accuse de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

dans le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ». L'élue Agnès Gardon-Chemain a également ajouté que c'était la première école de la ville à obtenir le label de développement durable

Enfin, à l'initiative du bailleur et avec la participation de la ville et de l'Etat, l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) est intervenue dans le quartier et a fourni un diagnostic très intéressant.

## Les principes clefs de la CLA

---

1. Une CLA anticipée, une **élaboration concertée** avec les habitants et acteurs, et au final une CLA resserrée et priorisée autour de défis bien identifiés, partagés
2. La **mobilisation du droit commun** : socle indispensable et central de la dynamique de la CLA
3. Des **crédits spécifiques fléchés** vers les « zones grises », les « trous » du droit commun, les réponses non abouties, les innovations / expérimentations
4. Le **partenariat et le dialogue inter -institutionnel, le pilotage d'objectifs mesurables, la véritable prise en compte de préoccupations transversales clefs (transition écologique, sécurité, jeunesses) transverses aux institutions signataires**
5. Une **ville d'Écully qui se veut exemplaire** dans sa manière « d'embarquer » et mobiliser ses partenaires (copilotage, enjeux, mise en œuvre opérationnelle et évaluation)
6. Une réussite du contrat de ville qui repose sur la **participation active des habitants** du quartier, et de ses acteurs

### Présentation par M. Desjonquères : cf. diapositive ci-dessus

La CLA comporte une clause de revoyure à 2027, l'objectif sera donc de faire un premier bilan à ce moment-là.

La CLA est un travail de longue haleine (anticipation, concertation etc...) qui doit donner une stratégie claire et évaluable. L'objectif de la politique de la ville est avant tout de « mobiliser le droit commun sur les QPV ». Il n'y a pas forcément beaucoup plus de moyens, il s'agit plutôt d'une meilleure adaptation. Des crédits spécifiques sont fléchés sur les zones grises du droit commun avec un droit à l'erreur.

La qualification en QPV offre un espace de dialogue et la ville d'Écully se veut exemplaire dans sa manière de prendre en compte les partenaires. Il faudra être ingénieux pour piloter et mettre en œuvre les projets sans oublier les enjeux liés à la santé, la transition écologique et les séniors.

En outre, il faut particulièrement insister sur la participation active des habitants.



## Le classement en QPV : une opportunité pour la période 2024-2030

Au regard de la situation du quartier et de l'évaluation de la CLA 2015-2022, il apparaît nécessaire de :

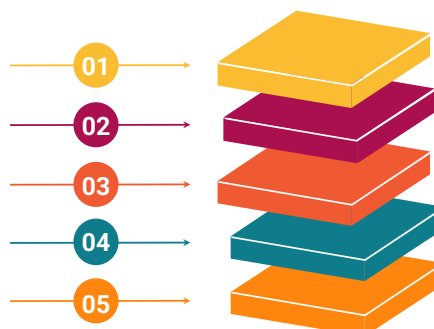
S'assurer d'un engagement indéfectible et continu de l'ensemble des partenaires pour le quartier

Renforcer la mobilisation du droit commun de tous les signataires, soit en adaptant, territorialisant ou renforçant les interventions

Construire des programmations spécifiques "Politique De la Ville" en complémentarité, sur les zones grises du droit commun

Piloter collégialement la CLA, en associant les acteurs au fil de l'eau, pour s'assurer d'une prise en compte des problématiques émergentes...

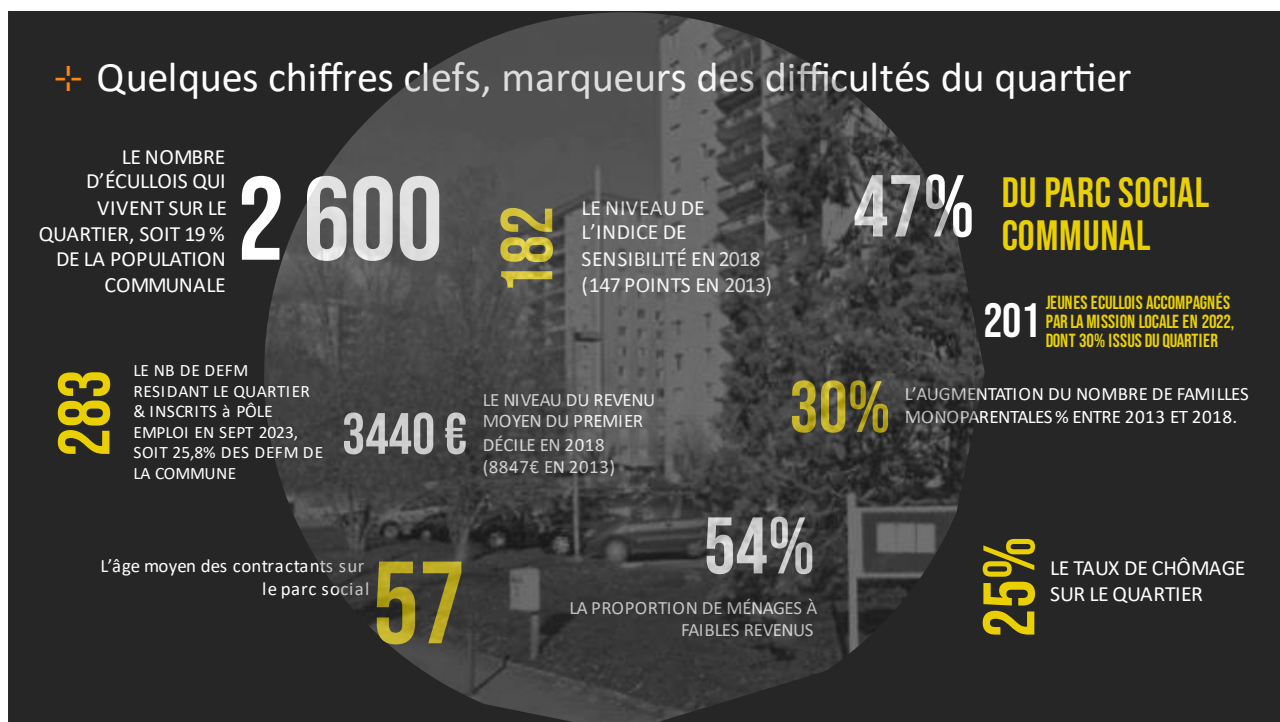
Renforcer la présence humaine dans le quartier



**Présentation par M. Desjonquères** : cf. diapositive ci-dessus

Le travail de l'ALTM a démontré qu'il existe un besoin de présence dans le quartier en particulier après 17H.

(Les autres membres de la salle ont acquiescé)



**Présentation par Mme MERLE** cf. diapositive ci-dessus

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Bien que la proportion de famille monoparentale puisse apparaître comme un indicateur « négatif », il s'agit plutôt de montrer qu'une part croissante de familles rencontre des difficultés plus importantes (il est plus facile de combiner des activités professionnelles et parentales lorsqu'on est deux plutôt que seul, etc.)

<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape : Diagnostic / Forces et faiblesses</li> </ul> <p>Porteurs de parole : Camille MERLE</p>
----------	---

## Cadre de vie et Mobilités

### ⬇️ ATOUTS

- Nombreuses infrastructures présentes (crèches, équipements sportifs, locaux communs résidentiels, centre social, centre médical, bibliothèque, ...)
- Rénovation de l'ensemble du parc (meilleure isolation, etc.) et de la passerelle mode doux
- Espace aéré et arboré
- Travail sur les épaves, offre de stationnement gratuit
- Ligne de bus forte côté Sources (C14)
- Comités de locataires présents sur le quartier

### ⬆️ OPPORTUNITÉS

- Existence de jardins collectifs
- Création d'un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
- Intégration de la question de la mobilité dans les études, travail avec le SYTRAL
- Atlas biodiversité du quartier et de la commune

### ⬇️ FAIBLESSES

- Enclavement du quartier (difficulté à rejoindre le centre-ville en TCL et à accéder aux services publics en centre-ville)
- Fracture entre Les Sources et Le Pérollier
- Locaux collectifs vieillissants
- Passerelle peu sécurisée et limitée aux modes doux
- Site peu accessible aux personnes à mobilité réduite
- Accumulation régulière d'encombrants et de caddies
- Difficultés de stationnement
- Manque de propreté des immeubles et des locaux communs
- Présence de nuisibles (rats, punaises de lit et pigeons)
- Pas de commerce de proximité
- Incivilités, malgré un travail important du bailleur

### ⚠️ MENACES

- Pollutions atmosphérique et sonore
- Augmentation des charges pour les locataires (électricité...)
- Vandalisme
- Habitants impactés par la Zone à Faible Émissions (ZFE) sans solutions.
- Mise en place de la ligne Centre Ouest qui limitera le franchissement de la M6 aux TCL
- Densification du quartier (dimensionnement des réseaux de transport, etc.)
- Projet urbain Sources 2030 (Abandon du désenclavement via Champagne-Au-Mont D'Or

## Présentation par Mme. MERLE cf diapositive ci-dessus

Concernant le cadre de vie et les mobilités, plusieurs points ont été discutés :

Tout d'abord, le projet urbain Sources 2030 dont l'objectif était notamment de penser au désenclavement du quartier et à sa densification a fait l'objet de discussion entre l'Etat, la Métropole et Alliade. Dans le cadre de ce projet, l'une des pistes abordée consistait à désenclaver le quartier par l'est. Or, la ville de Champagne-Au-Mont-D'Or s'est opposée à cette mesure. A ce stade, il n'existe pas de convergence suffisante pour marquer un désenclavement du quartier.

De plus, l'une des autres menaces qui pèsent sur le quartier est l'augmentation des charges. Une partie des habitants ont accepté les travaux de rénovation car ils leur offraient l'opportunité de réduire une partie de leur charge (électricité, chauffage, etc.). Or, la forte augmentation du coût de l'énergie ne leur permettra pas d'obtenir un tel gain. Par conséquent, bien que le parc social aux Sources-Pérollier soit très accessible, il reste onéreux pour des habitants à faible revenus. Néanmoins, la contractualisation entre les locataires et le bailleur est réalisée sous forme de « contrats maîtrisés ». Ces derniers

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

constituent un vrai point fort pour les locataires qui bénéficient d'une répartition du coût des charges tout au long de l'année même s'ils n'obtiennent pas les gains escomptés.

Par ailleurs, les diagnostics de post-réhabilitation permettront d'observer l'efficacité de la rénovation et l'intérêt du raccordement au chauffage urbain.

En outre, sur le développement des nuisibles, la fin des travaux devrait permettre de limiter les « pics » de prolifération de rats et de souris. Concernant les punaises de lit, aucun cas de punaise de lit n'a été signalé aux Sources bien qu'elles soient présentes dans une partie du Pérollier.

Les incivilités (jets de caddies, propreté des parties communes etc.) ont également des conséquences négatives sur la prolifération des nuisibles et plus généralement sur le vivre-ensemble dans le quartier.

Sur les aspects plus positifs, il est intéressant de noter que des atlas de la biodiversité à l'échelle de la commune mais aussi du quartier ont été réalisés. Ainsi, plusieurs actions pour valoriser la richesse naturelle du quartier pourraient être engagées dans le cadre de la prochaine CLA.

De manière générale, il semblerait que les habitants éprouvent des sentiments assez contrastés sur le cadre de vie qu'offre le quartier.

Certains acteurs soutiennent que le quartier reste attractif. En effet, il y a moins de vacances sur le secteur et le taux de rotation devrait revenir à la normale avant le début de l'été 2024. De plus, un nombre important d'habitants demanderait au bailleur d'obtenir des logements plus petits ou plus grands mais qui resteraient dans le quartier.

A l'inverse, d'autres acteurs témoignent du souhait des habitants, en particulier de longue date, de quitter le quartier. Le CCAS enregistre également des demandes pour quitter le secteur.

Plus globalement, les habitants souhaitent partir ou que le territoire retrouve sa tranquillité.

## Prévention et Médiation

### ✓ ATOUTS

- Ambiance plutôt calme dans le quartier (en particulier sur la partie Pérolier)
- Des animations régulières et des activités proposées (centre social, MDQ, ludothèque, bibliothèque, Microfolies, cours de français..)
- Présence d'un agent de développement local du bailleur
- Implication des acteurs (écoutes en pied d'immeuble, permanence d'Alliade Habitat et des élus..)
- Présence du centre médical

### ↑ OPPORTUNITÉS

- Début d'intervention de l'ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation)
- Développement de nouveaux projets collectifs (Marché forain, etc.)
- Adapter les permanences du bailleur pour répondre aux actifs
- Démarches d'allers-vers développées par la mission locale/le centre social et par l'ALTM
- Une population d'habitants réceptif et en demande de médiation (rappel des règles d'usage, création de lien social, information et orientation, etc.)

### ↓ FAIBLESSES

- Sentiment de non-appartenance à la commune d'Écully
- Effet silo du quartier - en particulier côté Sources - et fracture entre les deux parcelles
- Absence de prévention spécialisée qui ne permet pas d'agir suffisamment auprès des 10-25 ans
- Décalage de l'offre (activités sociales, événements culturels, etc.) avec les envies des habitants
- Peu de lien et de réseau de solidarité des habitants
- Méconnaissance de l'offre administrative / sociale / culturelle / associative
- Modèles parentaux fragiles/fragilisés
- Sentiment d'insécurité lié au manque d'éclairage
- Manque de gardiens

### ⚠ MENACES

- Montée d'un climat de tensions et apparition croissante de délinquance sur le quartier depuis plus de 3 ans
- Densification du quartier avec l'arrivée de nouveaux habitants de plus en plus précaires : risque pour la mixité sociale
- Possible montée du communautarisme
- Part importante des habitants ne voulant pas s'impliquer dans des projets collectifs (manque d'intérêt, de temps et travail chronophage)
- Départ du médecin du quartier à la retraite
- Crise du bénévolat (montée de l'individualisme, etc.)

### Présentation par Mme. MERLE cf diapositive ci-dessus

Plusieurs éléments ont été soulignés lors de cette présentation :

Tout d'abord, la présence du centre médical est un vrai atout. En effet, le docteur Savy, médecin généraliste du quartier est un soignant très engagé. Or, il a constaté que les habitants prennent moins soin d'eux et se trouvent dans une plus grande précarité médicale. Ce constat risque de s'aggraver au regard du départ à la retraite du médecin d'ici trois ans.

Puis, une grande partie de la discussion s'est concentrée sur la montée de l'individualisme et de la crise du bénévolat qui touchent le quartier et plus largement la commune d'Écully. Selon le sondage de l'ALTM, seulement un tiers des habitants souhaitent s'impliquer dans les projets collectifs. Cette proportion est faible mais déjà significative en comparaison avec d'autres secteurs géographiques. Cet intérêt modéré pour les projets collectifs se traduit notamment par un manque de bénévoles dans l'organisation de la majorité des activités (compost, etc.), la faible participation aux événements proposés (spectacle de danse Le Balistan par exemple, etc.) et la moindre fréquentation des structures du quartier (bibliothèque, Ludothèque, centre social, etc.). L'un des acteurs a insisté sur la nécessité d'inclure des contreparties pour pousser les résidents à s'engager pour leur territoire.

Par ailleurs, la question de l'éclairage nocturne a suscité des débats. Le manque d'éclairage en particulier dans le parc provoque un sentiment d'insécurité chez une partie des habitants. Cependant, il présente deux intérêts majeurs. Premièrement, il donne l'opportunité à la police municipale d'intervenir dans le quartier sans être vue. Deuxièmement, dans le cadre du refuge LPO (Ligue Protection des Oiseaux), il est

demandé qu'une partie de la nuit soit complètement noire, sans éclairage. Ainsi, l'un des acteurs a souligné qu'il serait intéressant d'éclairer jusqu'à une certaine heure. Par conséquent, cela permettrait aux habitants de rentrer sereinement chez eux et de laisser la police intervenir stratégiquement la nuit.

En outre, le bailleur a remplacé les spots sur les tours par des LED et éclaire à nouveau le stade conformément au souhait exprimé par une majorité d'habitants.

Enfin, des questions liées à la sécurité ont été soulevées. Le manque de gardiens est une faiblesse majeure. En effet, certaines informations ne sont pas transmises à la police comme les signalements de squats et les habitants se plaignent également de ne pas avoir un interlocuteur permanent de proximité. Par conséquent, l'objectif du bailleur est de réussir à recruter suffisamment de gardiens afin qu'ils soient 7 sur le parc social du quartier. Dès lors, il y aura un gardien pour trois tours de manière permanente.

Un certain nombre d'habitants ont également exprimé le souhait que des vigiles soient engagés de manière permanente pour surveiller les résidences. Or, les agents de sécurité sont uniquement déployés en cas d'urgence.

Par ailleurs, bien que certains résidents se plaignent de regroupements de jeunes le soir, il apparaît que ces individus ne commettent aucune infraction et ne présentent pas de danger.

## Tranquillité et Sécurité

### ✓ ATOUTS

- Multiplication par 3 des effectifs de police municipale, en articulation avec la police nationale : visite de parties communes et interventions sur le quartier en nette hausse.
- Collaboration régulière entre Alliade Habitat et les forces de l'ordre
- Implication financière du bailleur pour la sécurisation du quartier (visiophones, audit de sécurité SURETIS, gardiennage, portes sécurisées, etc.)
- Mise en place du CLSPD (Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et GPO (Groupe de partenariat opérationnel)
- Travail conséquent de l'équipe de l'ALTM
- Dispositif « Voisins vigilants »
- Délégué cohésion police population

### ↑ OPPORTUNITES

- Mise en place du plan de sécurisation par le bailleur social (réduction des auvents, caméras de surveillance, sécurisation des caves...)
- Attribution de l'ATFPB à compter de 2025 qui permettra d'intensifier et diversifier les actions
- Développement des attestations de témoignages CERFA

### ↓ FAIBLESSES

- Hausse de la criminalité notamment sur la partie Sources : +3,45% en 2023
- Trafic de stupéfiant, dégradations, rodéos, intrusions dans les caves ou les toits, règlement de compte... en particulier sur les Sources
- Tensions (fermeture provisoire du gymnase suite à des conflits, conflits communautaires...)
- Passerelle insécurisée (absence d'éclairage public, etc.)
- Manque de visibilité des actions des forces de l'ordre
- Circulation en sens unique : risque de guet-apens pour la police

### ⚠ MENACES

- Extension des problèmes de la Duchère au quartier
- Développement du trafic de stupéfiant et des conflits de communauté
- Renforcement des difficultés avec l'arrivée de nouveaux arrivants (notamment liée à la densification)
- Défiance envers les forces de l'ordre
- Peur des représailles
- Pollution de l'air et risque d'accident à proximité de l'école

## Présentation par Mme. MERLE cf diapositive ci-dessus

D'abord, il y a un paradoxe. D'un côté, des habitants souhaitent ouvrir le quartier aux forces de l'ordre et se sentent en insécurité, et de l'autre côté, la police effectue régulièrement des rondes dans le quartier et s'y rend lorsqu'elle est appelée.

A l'inverse, une partie des habitants exprime un sentiment de défiance envers les forces de l'ordre. Dans ce contexte, l'un des acteurs a mis en lumière la possibilité d'organiser des moments de rencontre entre la police et les habitants (rencontres pédestres à la sortie de l'école, etc.).

En outre, certains emplacements comme la passerelle sont identifiés comme particulièrement insécurisant, y compris en journée. Le quartier est comme divisé en deux (entre les Sources et le Pérollier) voire en trois (rupture entre le haut et le bas Pérollier), et ses habitants se rencontrent très peu ou pas du tout (hormis les enfants qui vont à l'école ou aux animations).

De surcroît, des enfants qui rentrent seuls de l'école se font parfois houspiller. Il faut donc mettre en place un système (pédibus, etc.) qui permettrait aux enfants de rentrer sereinement chez eux.

De plus, des acteurs affirment que le communautarisme des parents rejaille sur les enfants. A l'école, où on compte 24 nationalités différentes, le communautarisme est ressenti mais assez cadré. Les enfants se mélangent donc plus ou moins.

Enfin, la sécurité sanitaire est un enjeu fort puisque les enfants sont confrontés à une importante pollution de l'air. La sortie de l'école présente également un risque d'accident assez élevé. Sur la sécurité routière, la police municipale a aussi affirmé que la circulation en sens unique représentait un vrai danger puisqu'ils risquaient d'être pris en guet-apens.

De manière plus globale, les acteurs se sont interrogés sur le niveau d'insécurité dans le quartier. Ainsi, il a été rappelé que l'augmentation de la criminalité de 3,45% correspond seulement à deux infractions supplémentaires. En moyenne, 60 faits environ sont rapportés par an soit un peu moins de 6 faits par mois, ce qui reste très faible. De plus, les violences faites aux personnes sont en baisse.

Néanmoins, certains acteurs soulignent qu'il est important de ne pas sous-estimer les problèmes de sécurité dans le quartier. En effet, le temps d'attente au téléphone pour demander une intervention policière peut être long et la peur des représailles est importante, ce qui dissuade des résidents de signaler tout comportement déviant.

Ainsi, l'un des acteurs a soumis l'hypothèse de développer le système de témoignages CERFA, qui offre la possibilité de signaler et de témoigner anonymement.

<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etape : <b>Enjeux prioritaires / Objectifs et déclinaison</b></li></ul> <p>Porteurs de parole : Camille MERLE, Thibault Desjonquères</p>
----------	--

## Cadre de vie et Mobilités – Enjeux et perspectives

- Favoriser l'ouverture du quartier Sources Pérollier sur l'ensemble de la commune et les dynamiques inter et infra quartiers
- Désenclaver les Sources
- Favoriser tous les modes de circulation (covoiturage, voies pour les modes actifs..)
- Renforcer les actions de sensibilisation au tri sélectif et au bon usage de la vie en collectivité
- Préserver le cadre verdoyant et classé
- Relancer la vie économique
- Stimuler les initiatives permettant l'activité physique, moderniser l'existant (terrain de basket 3x3, city stade...)
- ...

16

### **Présentation de Mme. MERLE, Directrice des Solidarités** cf diapositive ci-dessus

## Le futur sur le quartier...

CE QU'ON ARRETE	CE QU'ON ADAPTE / RENFORCE	CE QU'ON CRÉE, CE QU'ON INVENTE...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de l'ALTM (lien social et actions de sensibilisation)</li> <li>• Poursuivre les actions de sensibilisation au tri à l'école</li> <li>• Apprentissage vélos enfants et familles</li> <li>• Renforcer les dispositifs mis en place par le bailleur pour récupérer les encombrants (récupération des encombrants à raison de deux fois par semaine, vidéosurveillance pour les auteurs d'infraction..)</li> <li>• Repenser la marchabilité et l'accessibilité (rond-point du Pérollier)</li> <li>• Valorisation du parc</li> <li>• Liant entre les trois sous-quartiers (haut et bas Pérollier, les Sources)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions sur les caddies (parking, échanges avec Carrefour, interdiction dans les parties communes etc.)</li> <li>• Criterium cyclistes inter-écoles? Quid locaux vélos</li> <li>• Actions de sensibilisation à la propreté (perspective de tri-box..)</li> <li>• Charte de voisinage</li> </ul>

### **Brainstorming sur les actions à arrêter, à adapter et renforcer ou à créer sur le cadre de vie et les mobilités**

## Prévention et Médiation - Tranquillité et Sécurité

- Agir significativement sur le vivre ensemble
- favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes
- Soutenir le renouvellement de l'engagement associatif
- Prévenir la déshérence des jeunes et le risque de bascule en délinquance
- Favoriser l'implantation d'acteurs de prévention et d'accompagnement (mission locale, ALTM, éducateurs) sur site
- Contribuer à la sécurisation du quartier
- Favoriser la reconstruction du lien de confiance et de proximité entre les habitants et les forces de l'ordre
- Endiguer la dégradation du quartier par les actions d'entretien, de sensibilisation aux usages et de valorisation de l'existant
- Soutenir le respect des règles de vie collectives et agir en prévention comme en répression

### Présentation de Mme. MERLE, Directrice des Solidarités cf diapositive ci-dessus

### Le futur sur le quartier...

CE QU'ON ARRETE	CE QU'ON ADAPTE / RENFORCE	CE QU'ON CRÉE, CE QU'ON INVENTE...
	<p>Renforcer le lien entre la police et les forces de l'ordre (les voisins vigilants, etc.).</p> <p>La sécurité routière pour les enfants (passage du permis piétons aux enfants par la police)</p> <p>Rôle du Centre social (projet famille, vie sociale, parentalité..)</p> <p>Lien entre le collègue Laurent Mourguet, le groupe scolaire Le Pérollier, et le Conseil Local de parentalité</p> <p>Lien avec la Maison de la Métropole sur le quartier</p> <p>Mise en place des actions suggérées par l'audit de sécurité du bailleur</p> <p>Renforcer la réflexion sur la place des filles et des seniors</p>	<p>Témoignages CERFA</p> <p>Rencontres pédestres entre la police et les habitants</p> <p>Intervention de la prévention spécialisée</p> <p>Rencontres systématiques avec les nouveaux arrivants avec un « guide » (livret pour les nouveaux habitants délivré par le Carrefour des Acteurs?, goodies comme des réducteurs de pressions d'eau...)</p> <p>Programme de Réussite Educative</p> <p>Conseil citoyen (financé par le fonds d'initiative citoyenne?)</p> <p>Revitalisation de l'espace de l'ex-maison de quartier</p>

### Brainstorming sur les actions à arrêter, à adapter et renforcer ou à créer sur les thématiques en lien avec la prévention, la médiation, la tranquillité et la sécurité



## Quelles qualités souhaite-t-on au futur contrat de ville?

---

- Structuration des énergies pour plus de sérénité
  - Collaboratif
  - Evolutif, adaptable
  - Flexibilité (possibilité d'évoluer)
  - Lisible et utilisable pour tous
  - Réaliste et accessible
  - Prioriser (la jeunesse) / S'organiser sur le court et le long terme / Guidant
  - Participatif (mobilisation des habitants y compris les plus réfractaires)
  - Evaluable
  - Non discriminant
  - Souple
  - Effet levier (pour plus de moyens financiers et humains)
  - Complet (pour ne pas oublier des publics en route)
- 

### **Brainstorming sur les qualités souhaitées au futur contrat de ville**

L'atelier se termine à 12h00

## 9.5 Atelier CLA Travailler/Investir – novembre 2023



### **ATELIER TRAVAILLER – Préparation de la Convention Locale d'Application (CLA)**

Vendredi 24 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## CADRE GENERAL

**Date :** Vendredi 24 novembre 2023, de 13H30 à 16H30, à la Mairie de la ville d'Écully.

**Méthode :** Echanges autour de deux axes majeurs : l'insertion et l'emploi ; la vie économique. En s'appuyant sur un document préparé en amont, les acteurs ont pu discuter autour des atouts, faiblesses, opportunités ou menaces de ces deux thèmes. Il s'agit non seulement de recenser les besoins, mais aussi les pistes d'action pour le quartier avec tous les principaux acteurs concernés (Elus municipaux, Mission Locale, Pôle Emploi, etc.)

### Objectifs :

- Permettre d'actualiser, de corriger et de compléter les diagnostics existants
- Permettre d'exprimer des revendications et les besoins des acteurs à partir des diagnostics déjà existants
- Définir les enjeux, objectifs et réflexions en vue de l'élaboration de la feuille de route de la CLA
- Déterminer les enjeux de fonctionnement du contrat de ville

## PARTICIPANTS

- Pour la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais:
  - Mme Malika YADEL GALLOUL, directrice
  - Mme Sandrine ALBANEL, Chargée de mission
- Pour la Ville d'Écully :
  - Mme Laure DESCHAMPS, Conseillère municipale déléguée à la Solidarité et à la Santé
  - Mme Nathalie BRUNEAU, 3<sup>ème</sup> adjointe
  - M. Jean Pierre MANIGLIER, conseiller municipal
  - Mme Camille MERLE, Directrice des Solidarités

- Pour Pôle Emploi :
  - M. Pierre Yves GARGUIL, directeur d'agence
- Pour la MMIE :
  - Mme Isabelle ROUGE, Chargée de Liaison Entreprise
  - M. Mory SEYE, responsable animation insertion
- Pour la MDML :
  - Mme Patricia DEROO, responsable de service social
  - Mme Stéphanie VACHE POITEVIN, adjointe au chef de service santé
- Pour le Centre social d'Ecully :
  - M. Sven KLAWITTER, directeur du centre social
  - Mme Gaëlle SAUVIGNET, référente famille du centre social
  - M. Yves LAMBLING, président du centre social
- Pour le CCAS :
  - Mme Emilie PERRIN, responsable sociale
- Pour l'animation de l'atelier :
  - M. Thibaut DESJONQUERES, Directeur associé du cabinet de conseil Pluricité

## ACCUEIL :

Discours de remerciement et présentation des enjeux autour de l'écriture de la CLA → **Nathalie BRUNEAU**

Accueil des arrivants et présentation de l'organisation des ateliers → **Camille MERLE**

<b>1</b>	<p>Etape : Le contexte général de la CLA</p> <p>Porteurs de parole : Thibaut DESJONQUERES / Camille MERLE</p>
----------	---

## La Ville d'Ecully et la politique de la ville

### Les grandes étapes de la politique de la ville depuis les années 70



- 01 → Construction des premiers grands ensembles à Ecully entre 1966 et 1971
- 02 → Installation de plusieurs équipements du quartier depuis années 70 à 1994 (groupe scolaire, gymnase, salle polyvalente, crèches, crèche, bibliothèque)
- 03 → Un classement en catégorie 3 dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise puis du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- 04 → Puis un quartier devenu « Quartier de Veille Active » le contrat de ville 2015-2021 avec l'application de la Loi Lamy en 2014 et la modification des critères de prise en compte du caractère « prioritaire » des quartiers
- 05 → La perspective d'une nouvelle génération de Contrats Engagements Quartiers 2024-2030 avec une évolution de la géographie prioritaire

### Présentation par Mme MERLE, Directrice des Solidarités (cf. chronologie ci-dessus)

La principale caractéristique du quartier est sa division en deux par la M6.

La loi Lamy retient uniquement le critère du revenu pour classer un quartier en QPV. Or, la délimitation du territoire CUCS comprenait à l'époque une partie résidentielle privée avec des habitants plus aisés. Par conséquent, la moyenne des revenus des résidents était trop élevée et le quartier a été classé en Quartier de Veille Active

Cependant, au cours du premier semestre 2023, la géographie prioritaire a été redéfinie. Ainsi, une nouvelle délimitation du quartier plus cohérente a été redessinée avec l'agence d'urbanisme de Lyon. Par conséquent, le quartier Sources Pérolier est rentré dans le critère défini pour une classification en QPV.

## Une élaboration progressive et concertée d'une CLA

---

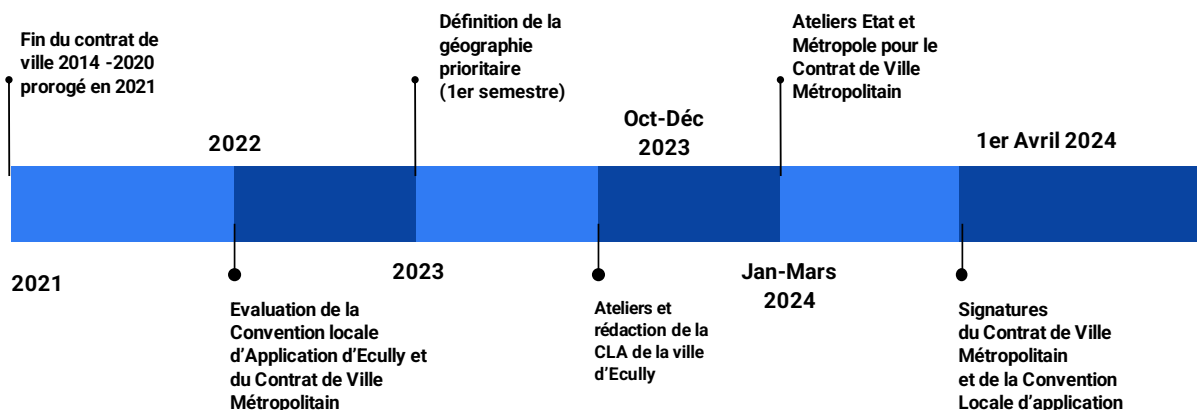
1. Depuis des années, **un effort d'observation de l'évolution de la situation du quartier** et de prise en compte des remontées des habitants
2. **Une interpellation en continu de la ville d'Ecully vis-à-vis de ses partenaires**, face à une situation qui se dégrade, à la recherche de solutions concertées et additionnelles
3. **Une anticipation très tôt du « passage en QPV »** : revisite du droit commun communal, veille sociale, Analyse des Besoins Sociaux du CCAS...
4. Une **accélération de la concertation en 2022 et 2023**: diagnostic en marchant, rencontres d'acteurs, bilatérales et multilatérales des élus, préfiguration d'une feuille de route en vue de la programmation 2024
5. Des **échanges institutionnels au plus haut niveau fin 2023** pour asseoir une stratégie commune, avec, pour socle de réflexion, les retours des habitants et des acteurs du quartier

### **Présentation par Mme MERLE** *cf. diapositive ci-dessus*

Depuis trois ans, la municipalité s'est beaucoup mobilisée pour la requalification du quartier, auprès de la Métropole, de la Préfecture et du Ministère de la Ville, jusqu'à rencontrer le Ministre de la ville à ce propos.

Cet engagement se traduit également par l'initiative du carrefour des acteurs (centre social, comité de gestion, bailleur, CNL...), une instance de concertation qui a permis de mettre en œuvre plusieurs actions phares. Parmi elles, le diagnostic en marchant a été un moment extrêmement fort avec des acteurs clefs comme le sous-préfet.

## La mise en oeuvre chronologique



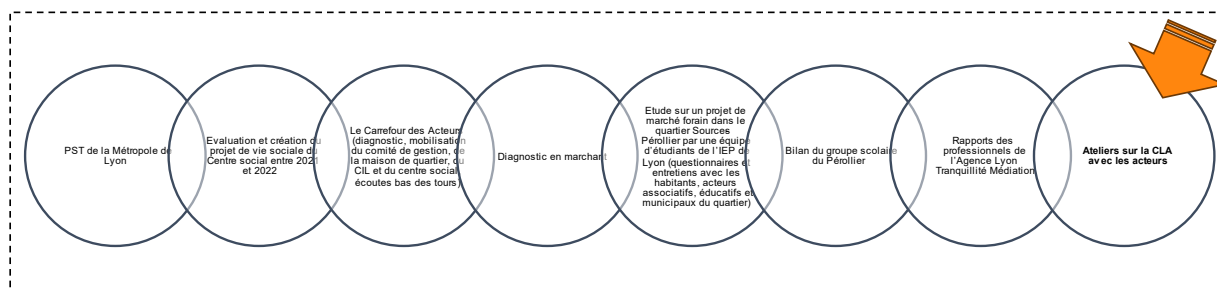
### Présentation par Mme MERLE cf. diapositive ci-dessus

L'évaluation de la précédente CLA en 2022 a mis en lumière le flottement autour de l'absence de prévention spécialisée, de la rénovation du parc social par Alliade Habitat et de l'identification de nouveaux enjeux.

Puis, la reprogrammation de la géographie prioritaire a été l'occasion de nombreuses rencontres.

Enfin, les ateliers permettent de préparer d'ici décembre 2023, la convention locale d'application d'Écully, dont l'objectif est de mettre en place une déclinaison du Contrat de Ville Métropolitain (CVM). Or, le CVM ne sera prêt qu'en mars 2024. Ainsi, cet enchaînement n'est pas logique mais la mairie d'Écully travaille de concert avec l'Etat et la Métropole pour élaborer de manière cohérente cette prochaine CLA.

## Une concertation d'ampleur



### **Mme MERLE, Directrice des Solidarités** *cf. diapositive ci-dessus*

A l'occasion du Projet Social de Territoire, la Maison de la Métropole dédiée au territoire Ouest Nord s'est notamment concentrée sur le quartier Sources-Pérollier, qui est le seul QPV du territoire.

Le Carrefour des acteurs, a été à l'origine de plusieurs actions (écoutes en bas de toutes les tours, etc.) qui ont permis un temps de présence auprès des habitants.

L'étude de projet sur un marché de forain a été réalisée en partant du constat qu'il était primordial de dynamiser la vie économique locale.

Outre la réalisation de son bilan, il convient de rappeler que le groupe scolaire du Pérollier est porté par une équipe fantastique et dynamique dont l'investissement se traduit notamment par l'inscription dans le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ».

Enfin, à l'initiative du bailleur et avec la participation de la ville et de l'Etat, l'ALTM est intervenue dans le quartier et a fourni un diagnostic très intéressant.

L'enjeu des ateliers est donc de s'appuyer de toutes ces ressources pour identifier les enjeux et les actions à mettre en place dans la prochaine CLA.

## Les principes clefs de la CLA

---

1. Une CLA anticipée, une **élaboration concertée** avec les habitants et acteurs, et au final une CLA resserrée et priorisée autour de défis bien identifiés, partagés
2. La **mobilisation du droit commun** : socle indispensable et central de la dynamique de la CLA
3. Des **crédits spécifiques fléchés** vers les « zones grises », les « trous » du droit commun, les réponses non abouties, les innovations / expérimentations
4. Le **partenariat et le dialogue inter -institutionnel, le pilotage d'objectifs mesurables, la véritable prise en compte de préoccupations transversales clefs (transition écologique, sécurité, jeunesses) transverses aux institutions signataires**
5. Une **ville d'Écully qui se veut exemplaire** dans sa manière « d'embarquer » et mobiliser ses partenaires (copilotage, enjeux, mise en œuvre opérationnelle et évaluation)
6. Une réussite du contrat de ville qui repose sur la **participation active des habitants** du quartier, et de ses acteurs

### Présentation par M. Desjonqueres : cf. diapositive ci-dessus

La CLA comporte une clause de revoyure à 2027, l'objectif sera donc de faire un premier bilan à ce moment-là.

La CLA est un travail de longue haleine (anticipation, concertation etc...) qui doit donner une stratégie claire et évaluable. L'objectif de la politique de la ville est avant tout de « mobiliser le droit commun sur les QPV ». Le classement en QPV ne permet pas toujours l'obtention de moyens supplémentaires importants, mais offre l'opportunité de mieux les adapter.

Par ailleurs, des crédits spécifiques sont fléchés sur les zones grises du droit commun avec un droit à l'erreur.

La qualification en QPV offre un espace de dialogue et la ville d'Écully se veut exemplaire dans sa manière de prendre en compte les partenaires. Il faudra être ingénieux pour piloter et mettre en œuvre les projets sans oublier les enjeux liés à la santé, la transition écologique et les seniors.

En outre, il faut particulièrement insister sur la participation active des habitants.



## Le classement en QPV : une opportunité pour la période 2024-2030

Au regard de la situation du quartier et de l'évaluation de la CLA 2015-2022, il apparaît nécessaire de :

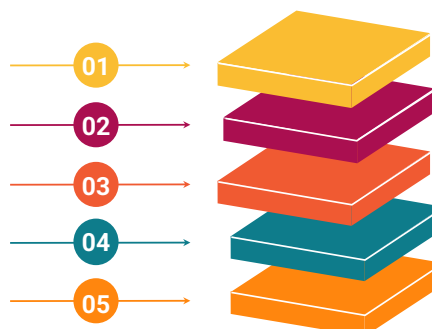
S'assurer d'un engagement indéfectible et continu de l'ensemble des partenaires pour le quartier

Renforcer la mobilisation du droit commun de tous les signataires, soit en adaptant, territorialisant ou renforçant les interventions

Construire des programmations spécifiques "Politique De la Ville" en complémentarité, sur les zones grises du droit commun

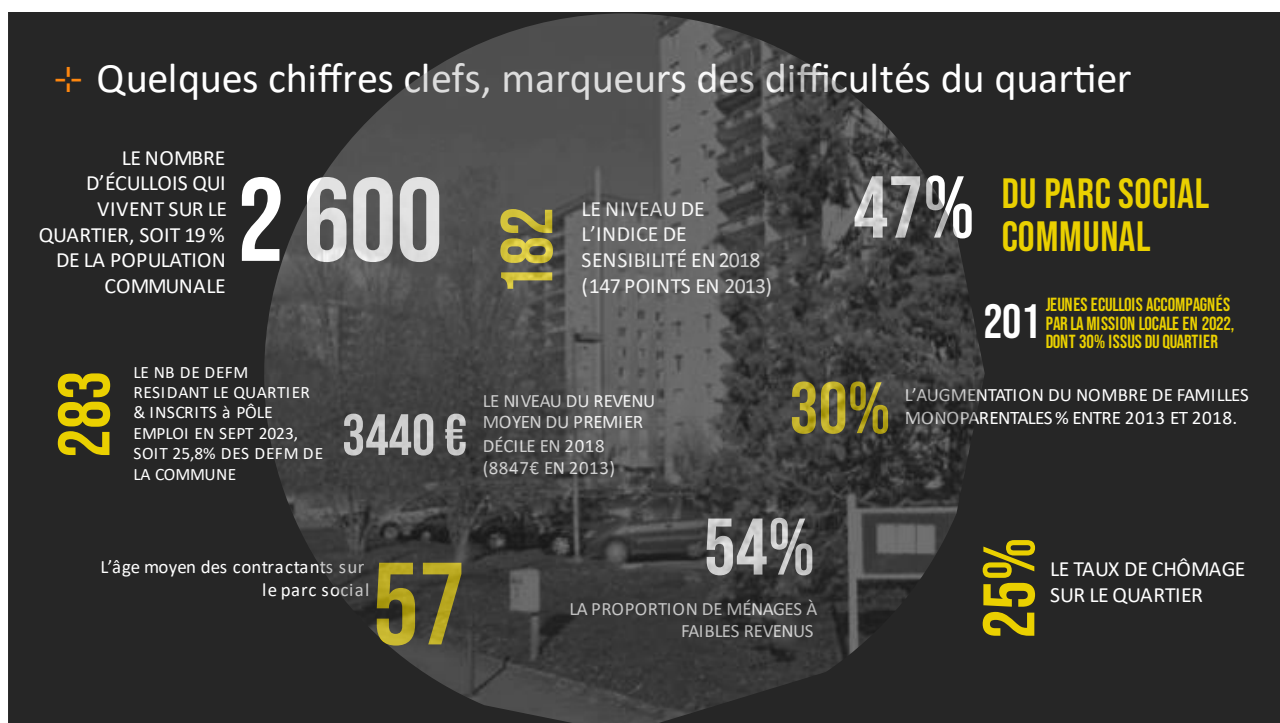
Piloter collégialement la CLA, en associant les acteurs au fil de l'eau, pour s'assurer d'une prise en compte des problématiques émergentes...

Renforcer la présence de médiateurs dans le quartier



**Présentation par M. Desjonqueres** : cf. diapositive ci-dessus

Le classement en QPV traduit un besoin d'engagement continu supplémentaire. Ainsi, il semble primordial de renforcer la présence de médiateurs dans le quartier.



**Présentation par Mme MERLE** cf. diapositive ci-dessus

La vie économique du quartier est extrêmement pauvre. Donc, il n'y a pas beaucoup de données à ce sujet.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

2

- Etape : Diagnostic / Forces et faiblesses

Porteurs de parole : Camille MERLE

## Insertion et Emploi

### ATOUTS

- Présence de la Maison de la Métropole de Lyon (insertion) physiquement sur le Pérollier
- Présence du Centre social (ASL, étape RSA) physiquement sur les Sources
- Présences hebdomadaires de la Mission Locale sur la commune et sur le quartier
- Conventonnement du CCAS dans l'accompagnement RSA sur la commune
- Proximité géographique avec les quartiers Duchère/Sauvegarde - cluster d'innovation et de possibilités
- Travail d'Appui aux Mutations Economiques (AME)
- Proximité avec le Centre commercial d'Écully et plus largement la ville de Lyon

### OPPORTUNITES

- Poursuite du projet « Invisibles » en collaboration avec le Centre Social grâce aux financements de la Métropole
- Structuration de la CTle qui ouvre des possibilités intercommunales
- Réforme et mise en œuvre de France Travail
- Pacte des Solidarités de l'État en cours de construction (focal sur les QPV)
- Dispositifs de modes de garde AVIS et AVIP de la CAF
- Convention entre les missions locales (ML) et la Métropole : ML seront chargées de l'accompagnement des bénéficiaires RSA âgés de moins de 26 ans

### FAIBLESSES

- Absence d'acteurs de l'insertion professionnelle ou socio-professionnelle sur le quartier
- Difficile accès aux acteurs de l'insertion par l'activité économique pour les bénéficiaires du RSA sur le bassin de l'ouest lyonnais
- Absence de prévention spécialisée dédiée aux 16-25 ans pour mailler avec les acteurs de l'insertion
- Difficultés de mobilités sur l'ouest lyonnais (hors C14, y compris pour se rendre à Pôle Emploi)
- Public allophone prégnant
- Absence de structures spécialisées sur le volet psychique
- Problématique des modes de garde pour un retour rapide à l'emploi
- Grandes difficultés pour certains parents d'accompagner leurs enfants scolairement ou professionnellement

### MENACES

- Fin du projet "invisibles" acté pour fin juillet 2024
- Réforme et mise en œuvre de France Travail
- Difficulté grandissante pour mobiliser le public
- Nombre important d'information préoccupante (IP)

## Présentation par Mme. MERLE cf diapositive ci-dessus

Concernant l'insertion et l'emploi, plusieurs points ont été discutés :

Tout d'abord, cet atelier a donné l'opportunité aux acteurs de mettre en lumière plusieurs dispositifs qui agissent sur l'insertion et l'emploi dans l'ouest lyonnais.

En outre, il a rendu compte de certaines dynamiques comme la réorientation d'une partie du public du quartier dans les services de Lyon 9 (numérique, compte CPF...).

De surcroît, il a été rappelé que le quartier se situait dans un département très dynamique économiquement et à proximité de Lyon.

Néanmoins, de manière unanime, les acteurs ont souligné la difficulté à mobiliser les habitants sur ce réseau. L'une des raisons, identifiées par la majorité des acteurs, qui explique ce constat est le manque de mobilité qu'il soit physique ou psychologique. Effectivement, le quartier est faiblement doté en transports communs. Les lignes de bus parcourent principalement des trajets entre Lyon et Écully. Ainsi, il est relativement long pour les habitants de se rendre dans les structures d'insertion et de l'emploi situées sur le reste du territoire de l'ouest lyonnais. De plus, par peur ou par habitude, les habitants sont assez réticents à l'idée de sortir du quartier.

Cependant, les résidents rencontrent également des difficultés à trouver des emplois à proximité, comme au centre commercial d'Écully. Pourquoi ?

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Les acteurs de terrain soulignent que les jeunes des Sources en recherche d'emploi cumulent un nombre important de difficultés.

Ils décrochent souvent très jeunes du système scolaire, ont des parents qui n'assument pas pleinement leurs responsabilités et ne maîtrisent pas une part essentielle des savoirs-vivres. De plus, il n'existe aucune structure spécialisée sur le volet psychique.

Dès lors, la santé mentale des individus est peu traitée alors même qu'ils sont exposés à plus de risques (augmentation du nombre d'informations préoccupantes, précarité, etc.). Par conséquent, ils sont « difficilement employables » dans des territoires comme l'ouest lyonnais. Effectivement, il n'existe qu'un nombre limité d'offres d'emplois qui nécessitent peu voire pas de qualifications, et les écarts sont particulièrement importants avec un vivier d'employeur recherchant des profils très qualifiés.

Par ailleurs, l'entrepreneuriat (livreur, chauffeur de taxi Uber, etc.) et l'économie souterraine (travail non déclaré, trafic de stupéfiants...) constituent des débouchés très accessibles, qui viennent concurrencer les bénéfices qu'offre un emploi salarié.

En parallèle, le manque d'opérateurs de garde d'enfants dans le territoire restreint la capacité des parents, en particulier dans les familles monoparentales, à retrouver le chemin de l'emploi.

Toutefois, des initiatives telles que le PIC « Invisibles », ou la transition vers France Travail permettront peut-être d'améliorer la situation actuelle.

## Vie économique

### ✓ ATOUTS

- Tissu économique d'importance sur l'ouest lyonnais en général et à Ecully en particulier

### ↑ OPPORTUNITES

- Passage en QPV qui ouvre des opportunités de soutien à la création d'entreprise et des actions « aller-vers » les habitants
- Développement de l'épicerie sociale sur le quartier Pérollier
- Projet de marché forain sur le quartier Sources
- Projet urbain Sources 2030
- Présence d'un centre commercial de grande envergure à proximité
- Projet de réhabilitation de l'avenue Ben Gourion avec l'installation de commerces de proximité
- Organisation de certaines économies souterraines (réparation de voiture dans les garages, etc.)
- Engagements forts de l'Etat et de la Métropole pour accompagner les collégiens dans la recherche de leur stage de 3ème

### ↓ FAIBLESSES

- Disparition et absence de commerces sur le quartier
- Enclavement de la parcelle Sources qui limite l'attractivité économique
- Inadéquation entre les offres d'emplois et les qualifications des habitants

### ⚠ MENACES

- Concurrence directe au commerce de proximité par un centre commercial de grande envergure à proximité
- Passage en QPV qui peut ternir l'image du quartier
- Manque de mobilité des habitants

## Présentation par Mme. MERLE cf diapositive ci-dessus

Plusieurs éléments ont été soulignés lors de cette présentation :

acte de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Le passage en QPV permet au quartier de passer en zone franche. Ainsi, plusieurs dispositifs fiscaux inciteront les entreprises à s'installer dans le quartier. Néanmoins, il n'existe pas à l'heure actuelle de locaux commerciaux pour les accueillir.

Bien que mentionnée précédemment, l'inadéquation entre les offres d'emploi et les qualifications des habitants a été à nouveau relevée. De plus, pour exercer des métiers faiblement qualifiés comme la préparation de commandes, les habitants doivent être titulaires du permis de conduire et véhiculés afin de se rendre sur des zones excentrées à des horaires décalés. Or, tous les habitants ne peuvent financer un tel investissement.

Enfin, de nombreux habitants subissent des discriminations en raison de leur lieu de résidence ou de leurs noms à connotation étrangère. Par exemple, certains acteurs témoignent des difficultés plus fortes que rencontrent les enfants dans la recherche de leur stage de 3<sup>ème</sup>. Néanmoins, il a été rappelé que l'Etat et la Métropole s'engagent fortement pour accompagner les jeunes dans ce travail.

<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etape : <b>Enjeux prioritaires / Objectifs et déclinaison</b></li></ul> <p>Porteurs de parole : Camille MERLE, Thibaut Desjonqueres</p>
----------	---

## Insertion et emploi

---

- Favoriser l'employabilité des habitants notamment autour de l'apprentissage du français et de l'illectronisme
- Soutenir les mobilités permettant de favoriser l'insertion professionnelle
- Déployer une offre d'accompagnement adaptée selon les différentes typologies de public
- Relancer l'activité économique du quartier en concordance avec ses besoins et sa situation
- Soutenir l'implantation d'acteurs favorisant cette relance

### **Présentation par Mme. MERLE** *cf diapositive ci-dessus*

Sur le premier objectif, l'enjeu est avant tout de réussir à mobiliser les individus. En effet, plusieurs structures proposent des ateliers sociolinguistiques. Or, ces derniers peinent à trouver leurs publics. Par exemple, la formation FLE (Français Langue Etrangère) au collège Laurent Mourguet a été annulée faute de bénéficiaires.

De plus, certains acteurs ont souligné l'importance de flécher un objectif pour le public jeunes.

## Le futur sur le quartier...

CE QU'ON ARRETE	CE QU'ON ADAPTE / RENFORCE	CE QU'ON CRÉE, CE QU'ON INVENTE...
-L'accompagnement vers des grands évènements pour l'emploi et l'insertion	-Des initiatives pour faire sortir les jeunes du quartier ( Ex: séjour à l'EPIDE de Meyzieu) -Renforcer le soutien aux aidants qui peuvent difficilement travailler (parents d'un enfant handicapé, etc.) -Mobilisation des entreprises sur le quartier dans le cadre de la RSE (lien entre les habitants et des entreprises comme SEB, etc.) -S'appuyer sur des dispositifs de l'Etat et de la Métropole pour accompagner les jeunes dans leur recherche de stage de 3 <sup>ème</sup> -Chantiers Educatifs d'Insertion (financement par l'ATFPB?)	-Plateforme de mobilité étroitement associée au retour à l'emploi (véhicule à disposition pour quelqu'un qui commence un emploi) -Accompagnement spécifique des jeunes vers l'alternance porté par la Mission Locale -Financement du permis conditionné à un engagement sur plusieurs mois du jeune (actions de citoyenneté, sécurité...) -Création de crèches AVIP/ AVIS -Création de mode de garde éphémère avec un système ponctuel de transport (Ex: Forum pour l'emploi : organisation du transport pour accompagner les bénéficiaires et mise en place d'une garderie sur la durée du forum) -Régulariser une partie de l'économie souterraine (ex: la réparation des voitures dans les garages) -Faire un forum sur l'alternance/ les stages à Ecully -Des projets d'ESS en collaboration avec la Duchère

Insertion et Emploi / Vie économique

### **Brainstorming sur les actions à arrêter, à adapter et renforcer ou à créer sur le cadre de vie et les mobilités**

## Quelles qualités souhaite-t-on au futur contrat de ville

- Pragmatique
- Permettre le désenclavement
- Participatif
- Efficace
- Mesurable
- Evolutif
- Adaptable
- Fédérateur
- Collaboratif
- Agile

## 9.6 Atelier CLA Grandir et se révéler – novembre 2023



### ATELIER GRANDIR – Préparation de la Convention Locale d'Application (CLA)

Mardi 28 novembre 2023

## CADRE GENERAL

**Date :** Mardi 27 novembre 2023, de 13H30 à 16H30, au Groupe Scolaire du Perollier de la ville d'Écully.

**Méthode :** Echanges autour de la thématique « grandir et se révéler » autour de trois axes majeurs : la petite enfance/parentalité, l'éducation et .... En s'appuyant sur un document préparé en amont, les acteurs ont pu discuter autour des atouts, faiblesses, opportunités ou menaces de ces thèmes. Il s'agit non seulement de recenser les besoins, mais aussi les pistes d'action pour le quartier avec tous les principaux acteurs concernés (Elus municipaux, Mission Locale, CAF, Centre Social etc.)

#### Objectifs :

- Permettre d'actualiser, de corriger et de compléter les diagnostics existants
- Permettre d'exprimer des revendications et les besoins des acteurs à partir des diagnostics déjà existants
- Définir les enjeux, objectifs et réflexions en vue de l'élaboration de la feuille de route de la CLA
- Déterminer les enjeux de fonctionnement du contrat de ville

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## PARTICIPANTS

- Pour la Mission Locale :
  - Malika YADEL GALLOU, Directrice
  - Sandrine ALBANEL, chargée de mission
  
- Pour la Ville d'Écully :
  - Mme Laure DESCHAMPS, Conseillère municipale déléguée à la Solidarité et à la Santé
  - Mme Brigitte RAMOND, adjointe en charge de l'Éducation et du Handicap
  - M. Jean Philippe CORDIN, adjoint en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
  - Mme Camille MERLE, Directrice des Solidarités
  - M. Hugues JEANTET, Directeur des Affaires Culturelles Educatives et Sportives
  - Mme Elise VINCENEUX, responsable petite enfance
  - Mme Patricia PUZENAT, référente parentalité
  - Mme Elise CHASSE, coordinatrice CTG
  - Mme Anne Lise CHALAMEL, adjointe au chef de service DA ECS
  - Mme Hanane MALLOUKI, manager d'école du Pérollier
  - Mme Virginie GUY COLOMBY, responsable du service culturel
  - Mme Carole DAYEN, animatrice relais petite enfance
  
- Pour la MDML :
  - M. Jean Claude FORGE, chef de service ASE
  - Mme Stéphanie VACHE POITEVIN, adjointe au chef de service santé
  
- Pour le Centre social d'Écully :
  - M. Sven KLAWITTER, directeur du centre social
  - Mme Gaëlle SAUVIGNET, référente famille du centre social
  - Mme Edith ESTRADÉ, référente 16/25
  - M. Yves LAMBLING, président du centre social
  
- Pour les parents d'élèves :
  - Mme Coralie PAIN, représentante de parents d'élèves
  - Mme Sultana HACHAM, représentante de parents d'élèves
  
- Pour l'Éducation Nationale
  - M. Hubert PHARABET, inspecteur
  - Mme MARTINET DENIS, CPC
  - Mme DESFOURNEAUX LECUYER Corine, principale collègue Laurent Mourguet
  - Mme Géraldine CHOLLOU, directrice groupe scolaire du Pérollier
  - Mme Flore GRUFFAT, directrice groupe scolaire du Pérollier

- Pour la CAF du Rhône :
  - Mme Gaëlle BUISSET, conseillère animation vie sociale
- Pour ALLIADE Habitat :
  - Mme Héloïse POSNIC, agent de développement
- Pour l'animation de l'atelier :
  - M. Thibaut DESJONQUERES, Directeur associé du cabinet de conseil Pluricité

## ACCUEIL :

Discours de remerciement et présentation des enjeux autour de l'écriture de la CLA →  
Brigitte RAMOND et Laure DESCHAMPS

Accueil des arrivants et présentation de l'organisation des 3 sous-groupes d'ateliers →  
**Camille MERLE**

<b>1</b>	<p>Etape : Le contexte général de la CLA</p> <p>Porteurs de parole : Thibaut DESJONQUERES / Camille MERLE / Elise VINCENEUX</p>
----------	---



**Présentation par Mme MERLE, Directrice des Solidarités** (cf. chronologie ci-dessus)

La principale caractéristique du quartier est sa division en deux par la M6.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



La loi Lamy retient uniquement le critère du revenu pour classer un quartier en QPV. Or, la délimitation du territoire CUCS comprenait à l'époque une partie résidentielle privée avec des habitants plus aisés. Par conséquent, la moyenne des revenus des résidents était trop élevée et le quartier a été classé en Quartier de Veille Active

Cependant, au cours du premier semestre 2023, la géographie prioritaire a été redéfinie. Ainsi, une nouvelle délimitation du quartier plus cohérente a été redessinée avec l'agence d'urbanisme de Lyon. Par conséquent, le quartier Sources Pérolier est rentré dans le critère défini pour une classification en QPV.

## Une élaboration progressive et concertée d'une CLA

---

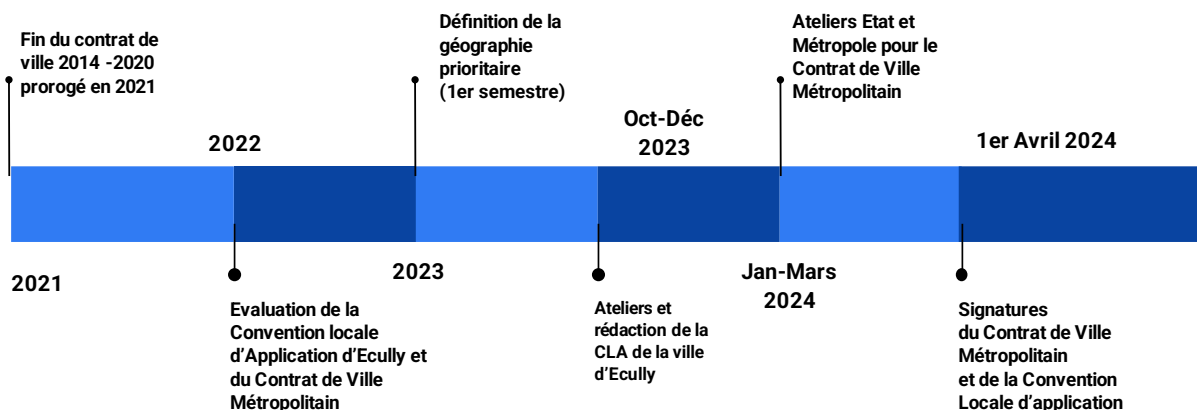
1. Depuis des années, **un effort d'observation de l'évolution de la situation du quartier** et de prise en compte des remontées des habitants
2. **Une interpellation en continu de la ville d'Ecully vis-à-vis de ses partenaires**, face à une situation qui se dégrade, à la recherche de solutions concertées et additionnelles
3. **Une anticipation très tôt du « passage en QPV »** : revisite du droit commun communal, veille sociale, Analyse des Besoins Sociaux du CCAS...
4. Une **accélération de la concertation en 2022 et 2023**: diagnostic en marchant, rencontres d'acteurs, bilatérales et multilatérales des élus, préfiguration d'une feuille de route en vue de la programmation 2024
5. Des **échanges institutionnels au plus haut niveau fin 2023** pour asseoir une stratégie commune, avec, pour socle de réflexion, les retours des habitants et des acteurs du quartier

### Présentation par Mme MERLE cf. diapositive ci-dessus

Depuis trois ans, la municipalité s'est beaucoup mobilisée pour la requalification du quartier, auprès de la Métropole, de la Préfecture et du Ministère de la Ville, jusqu'à rencontrer le Ministre de la ville à ce propos.

Cet engagement se traduit également par l'initiative du carrefour des acteurs (centre social, comité de gestion, bailleur, CNL...), une instance de concertation qui a permis de mettre en œuvre plusieurs actions phares. Parmi elles, le diagnostic en marchant a été un moment extrêmement fort avec des acteurs clefs comme la Sous-Préfète.

## La mise en oeuvre chronologique



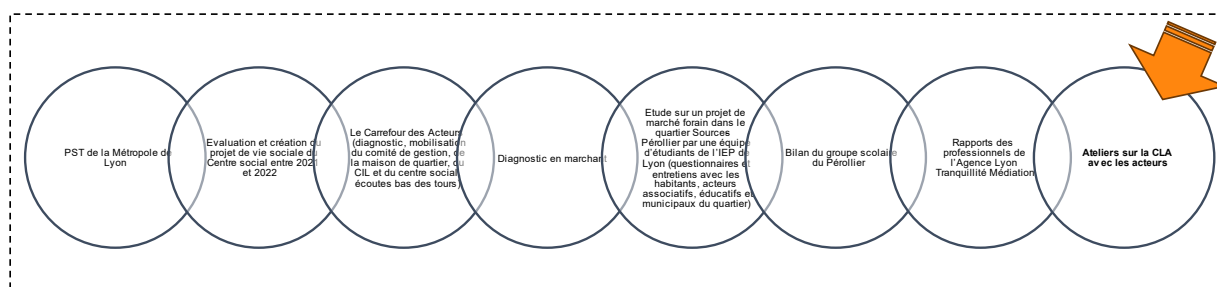
### Présentation par Mme MERLE cf. diapositive ci-dessus

L'évaluation de la précédente CLA en 2022 a mis en lumière le flottement autour de l'absence de prévention spécialisée, de la rénovation du parc social par Alliade Habitat et de l'identification de nouveaux enjeux.

Puis, la reprogrammation de la géographie prioritaire a été l'occasion de nombreuses rencontres.

Enfin, les ateliers permettent de préparer d'ici décembre 2023, la convention locale d'application d'Écully, dont l'objectif est de mettre en place une déclinaison du Contrat de Ville Métropolitain (CVM). Or, le CVM ne sera prêt qu'en mars 2024. Ainsi, cet enchaînement n'est pas logique mais la mairie d'Écully travaille de concert avec l'Etat et la Métropole pour élaborer de manière cohérente cette prochaine CLA.

## Une concertation d'ampleur



### Mme MERLE, Directrice des Solidarités cf. diapositive ci-dessus

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

A l'occasion du Projet Social de Territoire, la Maison de la Métropole dédiée au territoire Ouest Nord s'est notamment concentrée sur le quartier Sources-Pérollier, qui est le seul QPV du territoire.

Le Carrefour des acteurs, a été à l'origine de plusieurs actions (écoutes en bas de toutes les tours, etc.) qui ont permis un temps de présence auprès des habitants.

L'étude de projet sur un marché de forain a été réalisée en partant du constat qu'il était primordial de dynamiser la vie économique locale.

Outre la réalisation de son bilan, il convient de rappeler que le groupe scolaire du Pérollier est porté par une équipe fantastique et dynamique dont l'investissement se traduit notamment par l'inscription dans le dispositif « Notre école, faisons-là ensemble ».

Enfin, à l'initiative du bailleur et avec la participation de la ville et de l'Etat, l'ALTM est intervenue dans le quartier et a fourni un diagnostic très intéressant.

L'enjeu des ateliers est donc de s'appuyer de toutes ces ressources pour identifier les enjeux et les actions à mettre en place dans la prochaine CLA.

## Les principes clefs de la CLA

---

1. Une CLA anticipée, une **élaboration concertée** avec les habitants et acteurs, et au final une CLA resserrée et priorisée autour de défis bien identifiés, partagés
2. La **mobilisation du droit commun** : socle indispensable et central de la dynamique de la CLA
3. Des **crédits spécifiques fléchés** vers les « zones grises », les « trous » du droit commun, les réponses non abouties, les innovations / expérimentations
4. Le **partenariat et le dialogue inter -institutionnel, le pilotage d'objectifs mesurables, la véritable prise en compte de préoccupations transversales clefs (transition écologique, sécurité, jeunesses) transverses aux institutions signataires**
5. Une **ville d'Ecully qui se veut exemplaire** dans sa manière « d'embarquer » et mobiliser ses partenaires (copilotage, enjeux, mise en œuvre opérationnelle et évaluation)
6. Une réussite du contrat de ville qui repose sur la **participation active des habitants** du quartier, et de ses acteurs

**Présentation par M. Desjonqueres** : cf. diapositive ci-dessus

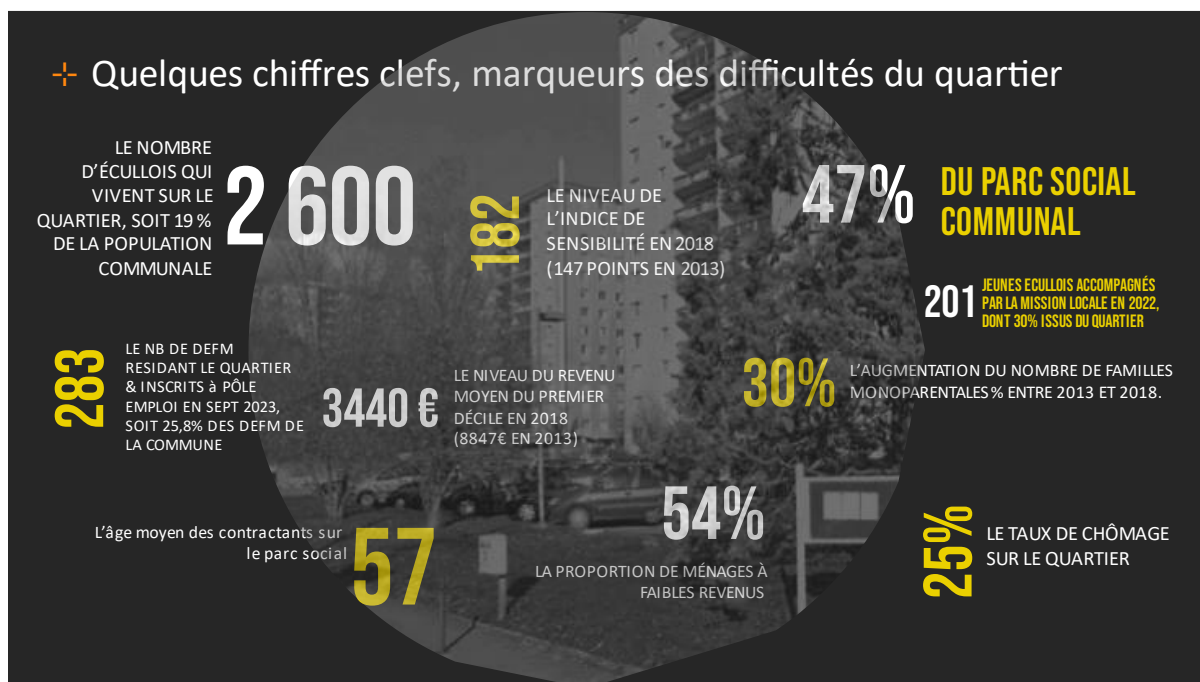
La CLA comporte une clause de revoyure à 2027, l'objectif sera donc de faire un premier bilan à ce moment-là.

La CLA est un travail de longue haleine (anticipation, concertation etc...) qui doit donner une stratégie claire et évaluable. L'objectif de la politique de la ville est avant tout de « mobiliser le droit commun sur les QPV ». Le classement en QPV ne permet pas toujours l'obtention de moyens supplémentaires importants, mais offre l'opportunité de mieux les adapter.

Par ailleurs, des crédits spécifiques sont fléchés sur les zones grises du droit commun avec un droit à l'erreur.

La qualification en QPV offre un espace de dialogue et la ville d'Écully se veut exemplaire dans sa manière de prendre en compte les partenaires. Il faudra être ingénieux pour piloter et mettre en œuvre les projets sans oublier les enjeux liés à la santé, la transition écologique et les séniors.

En outre, il faut particulièrement insister sur la participation active des habitants.



**Présentation par Mme MERLE cf. diapositive ci-dessus**

<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape : Diagnostic / Forces et faiblesses</li> </ul> <p>Atelier : Réussite éducative, scolaire et citoyenne</p>
----------	--

## Réussite éducative, scolaire et citoyenne



### ATOUTS

- Présence de la Maison de la Métropole de Lyon (PMI, service social, ASE) physiquement sur le Pérolier
- Présence du Centre social (activités famille, parentalité) physiquement sur les Sources, avec des activités phares pour la jeunesse (gymnase)
- Equipe pédagogique du groupe Scolaire très impliquée (participation à la démarche "L'Ecole, faisons-la ensemble", etc.)
- Conseil local de la Parentalité municipal
- Permanence de la Mission Locale et projet sur les jeunes "invisibles" en partenariat avec le Centre Social



### OPPORTUNITÉS

- Passage en QPV : Augmentation des moyens (PRE, adultes relais...) et du budget politique de ville (activités culturelles, sportives, etc.)
- Dispositif PHARE contre le harcèlement scolaire
- Plan Educatif de Territoire de la commune
- Développer des forces de travail supplémentaires sur des problématiques du quartier (vivre-ensemble, actions interculturelles)



### FAIBLESSES

- Accompagnement scolaire des enfants et communication avec l'école compliqués voire impossibles pour beaucoup de parents allophones
- Rattrapage difficile du retard scolaire post covid des enfants
- Parentalité en difficulté, enfants jeunes laissés seuls
- Collège de secteur relativement loin du quartier
- Proportion importante de familles monoparentales
- Souffrance psychique accrue chez les jeunes avec difficultés de prise en charge dans le public
- Renoncement aux droits des familles dans des contextes croisés de méconnaissance, fracture numérique, illettrisme
- Absence de prévention spécialisée sur le secteur
- Un manque d'offre culturelle et sportive sur le quartier, accentué par l'enclavement et le manque de transport en commun
- Personnel du périscolaire peu formé



### MENACES

- Hausse probable du phénomène de décrochage
- Déclin de la mixité au sein du collège de secteur Laurent Mourguet
- Baisse des résultats des enfants du groupe scolaire Le Pérolier
- Hausse des phénomènes de délinquance, des trafics de drogue
- Augmentation des violences intrafamiliales (données police nationale + hausse des mesures judiciaires confiées à l'ASE)
- Des jeunes encore sans affectation en seconde qui se retrouvent démunis
- Un climat de tension dans le quartier et entre voisins qui se répercute sur le bien-être des enfants à l'école
- Place de la femme dans le quartier dès le plus jeune âge
- Montée du communautarisme à l'école

### Présentation par Mr DESJONQUERES cf diapositive ci-dessus

Concernant cette thématique, plusieurs points ont été discutés au sein des échanges entre les acteurs du territoire :

Tout d'abord, cet atelier a donné l'opportunité aux acteurs de mettre en lumière différents atouts du territoire, notamment sur les équipes pédagogiques très motivées sur le quartier, et des acteurs de manière générale qui sont très mobilisés pour la réussite des enfants/jeunes sur divers paons de leur vie, comme au centre social. Des actions variées existent sur le quartier, en direction des familles, de la parentalité, de la jeunesse, l'insertion ou encore l'aller-vers

Les faiblesses sur le quartier sont aussi nombreuses et assez discutées dans les échanges. Les participants sont revenus sur le fait qu'un manque d'information générale paralysait l'accès aux droits des familles, mais aussi la connaissance et l'accès aux actions qui existent sur le territoire. Par ailleurs, dans un quartier comme celui-ci, il est important de pouvoir développer l'offre de transport en commun, notamment pour un accès renforcé à la culture et au sport, qui sont pourtant des leviers d'épanouissement et de lien social. Aussi, il est souligné que le manque de moyens humains dans les structures, notamment scolaires, est une grosse faiblesse dans la parentalité et la réussite scolaire et éducative des enfants, dans la mesure où l'accompagnement scolaire hors foyer pour les enfants et l'aide à la saisie des dossiers pour accéder aux droits pour les familles sont primordiales. Dans un contexte où les problématiques de santé (obésité, dentition, vue, sommeil...) et de santé mentale sont de plus en plus prégnantes, il est d'ailleurs primordial de faire de la

prévention auprès du jeune public, qui peut se faire avec des moyens supplémentaires, notamment par la maison de santé.

Des menaces ont été évoquées, avec des points de vigilance à avoir dans les prochaines années. Il a été souligné aussi le rôle du bailleur social dans le bien-être dans le quartier. Dans un contexte de tension et un climat de voisinage très compliqué, les enfants des différentes familles peuvent être impactés par du harcèlement scolaire, qui peut venir paralyser la réussite éducative et scolaire. Parmi les menaces, le harcèlement du cadre de vie se retrouve aujourd'hui dans la vie scolaire des enfants, et notamment dans le dispositif PHARE. De plus, il semblerait que la fracture entre la partie Sources et celle du Pérollier se ressente également à l'école, puisque certains enfants refusent de jouer avec leurs camarades s'ils viennent des Sources. Dans ce cadre, le rôle des médiateurs est indispensable. En complément, les médiateurs et toute autre force de travail supplémentaires pourront jouer un rôle dans le traitement de la problématique de la délinquance et des trafics de drogue, et du décrochage scolaire, qui peuvent être liées dans certaines situations.

Le passage en QPV est signe que des moyens supplémentaires vont être débloqués, et venir combler les besoins du quartier. Cela représente une opportunité intéressante en termes de réussite éducative, scolaire et citoyenne : PRE, adultes-relais, éducateur de prévention... Certaines thématiques et actions sont à renforcer, notamment sur l'éducation ou la médiation, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Des budgets fléchés viendront ainsi combler les manquements sur des actions importantes à renforcer : le vivre-ensemble, les liens interculturels, l'apprentissage de la langue, l'identification des invisibles, la prévention sanitaire... De plus, il est dit que la présence d'un personnel dans les murs des structures serait une véritable plus-value, notamment sur les thématiques du handicap ou de l'accès aux droits ou aux soins.

Ce futur contrat de ville va permettre de répondre à des souhaits :

- Une possibilité de développement le sport pour les jeunes dans le quartier.
- Une prise en compte et une sensibilisation accrue à la santé psychique des enfants et des jeunes.
- Une ouverture en termes de transport, qui permette à la fois de s'ouvrir vers l'extérieur et que l'extérieur s'ouvre au quartier.
- Une meilleure fluidité dans les relations, dans les déplacements, dans les activités...
- Une plus grande place du droit commun : pouvoir articuler les dispositifs institutionnels avec la politique de la ville pour en faire une plus-value et être opérationnel très vite en identifiant en amont l'existant et les besoins réels pour aller sur les manquements.
- De plus grands moyens humains et financiers à l'école (assistante sociale, traducteurs...).
- La CLA doit être consolidée à long terme : le personnel doit rester et les dispositifs aussi.
- Des familles et des jeunes moins tristes, avec des dynamiques qui se créent.

<u>CE QU'ON ARRETE</u>	<u>CE QU'ON ADAPTE / RENFORCE</u>	<u>CE QU'ON CRÉE</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à la scolarité dans les structures pour avoir une marge de manœuvre</li> <li>• Un travail d'entraide en intergénérationnel à amorcer</li> <li>• Augmenter le nombre de « vacances apprenantes » et d'ateliers "AMASCO"</li> <li>• Rendre le collège Laurent Mourguet plus attractif</li> <li>• Renforcer les actions pour lutter contre le non-recours aux droits (fractures numériques...)</li> <li>• Favoriser l'accès au soin et au dépistage (troubles dys, etc.)</li> <li>• Une communication à renforcer : développer la connaissance de ce qui se fait sur le quartier, des droits de chacun...</li> <li>• Développer des forces de travail supplémentaires sur des problématiques du quartier (vivre-ensemble, actions interculturelles)</li> <li>• La formation inter métiers des professionnels</li> <li>• Renforcer les actions sur les Sources : faire de l'animation en proximité, c'est faire de l'éducation</li> <li>• Développer des figures sur le quartier (politique des grands frères) : une médiation jeune en lien avec le socio-sport, et la culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En structure scolaire, un poste d'assistante sociale pour accompagner les parents dans les démarches administratives (dossier MDPH)</li> <li>• Créer de poste sur l'accompagnement à l'accès aux droits (jeunes, adultes) et limiter la fracture numérique</li> <li>• Créer un livret d'accueil pour les structures à destination des parents</li> <li>• Réfléchir à la création d'un PAEJ à un niveau intercommunal, pour la santé mentale des jeunes,</li> <li>• Création d'un Programme De Réussite Educative (PRE)</li> <li>• Déploiement d'éducateurs de prévention spécialisée</li> <li>• Lieu Accueil Parents dans l'école</li> <li>• Activités avec les parents sur le temps du Périscolaire</li> </ul>

## 9.7 Nouvelle cartographie du quartier Sources Pérollier

Sources ANCT - SIG

Département : Rhône

Commune(s) : Écully

Quartier : Les Sources - Le Pérollier

Quartier prioritaire de la politique de la ville

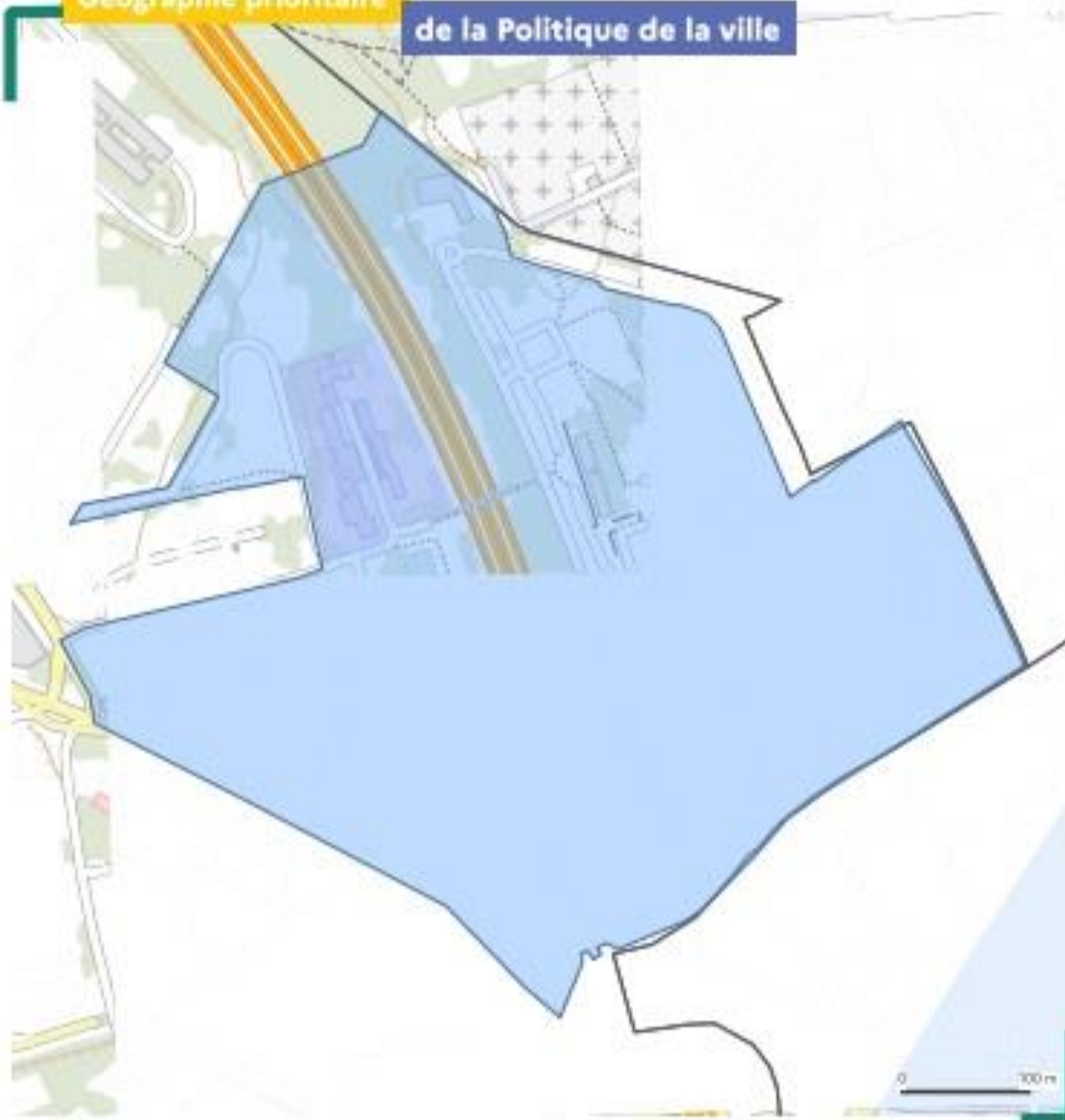
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT 2023 ; IGN 2023 -  
Réalisation : Cartographie PACT ANCT 12/2023



## 9.8 Engagements de la Caisse des Allocations Familiales pour les contrats « engagements quartiers 2030 »

### Présentation de la Caf et de son implication dans les quartiers en politique de la ville en vue de l'élaboration des nouveaux contrats de ville et conventions locales d'application

Février 2024

#### 1. Présentation de la CAF

---

La branche Famille est l'une des quatre branches de la Sécurité sociale : elle se compose d'une Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et de cent deux caisses d'Allocations familiales (Caf). Elle remplit une mission de service public, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'État et la Cnaf, sur des champs diversifiés (enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, logement, précarité, etc.) qui ont évolué pour tenir compte de l'évolution des besoins des familles.

La Cnaf est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. Elle définit la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une période pluriannuelle.

Organismes de droit privé organisés à l'échelon départemental, les Caf assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. Elles versent aujourd'hui les prestations familiales (accueil des jeunes enfants, aides au logement, gestion des minima sociaux, etc.) et conduisent une politique d'action sociale familiale en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, accueils de loisirs, de l'animation de la vie sociale, du logement et des familles en difficulté)

La Caf offre ainsi des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour:

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action des Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers

3 agents du Département des politiques sociales territoriales de la Caf du Rhône interviennent sur le territoire en accompagnement de la collectivité et des partenaires locaux, à savoir :

- 1 chargé de conseil et de développement en charge du suivi de la CTG
- 1 coordinatrice de projet en charge de la politique d'animation de la vie sociale et de la politique de la ville
- 1 responsable de secteur Intervention sociales territoriale en charge des équipes de travailleurs sociaux qui accompagnent les familles sur le secteur

## **2. L'implication de la Caf dans le cadre du droit commun en direction des QPV**

La Caf porte une attention particulière aux publics fragiles et mobilise de manière plus conséquente son droit commun sur les quartiers prioritaires. Dans ce cadre elle a une intervention ciblée auprès des publics à faibles revenus, priorise certaines de ces actions en direction des QPV et bonifie certains financements pour des équipements situés en QPV, à savoir :

### ***En matière d'aides individuelles :***

#### **Accompagnement social**

Le règlement intérieur d'action sociale (RIAS) octroie des aides individuelles aux familles percevant une allocation de la Caf et ayant un quotient familial inférieur à 800€ quel que soit son lieu d'habitation : aide à l'insertion socio-professionnelle, aide au parent non gardien, aide aux vacances des familles les plus fragilisées (sorties familiales, WE-séjours collectifs, aides au départ en vacances individuelles), aide à la sortie de CHRS, prêt aide à la vie de famille, prêt à l'amélioration de l'habitat, aide au BAFA, aide au temps libre (vacances familles, vacances enfants), aide d'urgence ou secours.

L'accompagnement social des publics fragilisés par les évènements de la vie (naissance, séparation, décès) par des équipes de travailleurs sociaux déployés notamment sur les antennes.

## Accès aux droits

L'accès aux droits Caf sur les QPV : Les antennes de la Caf sont situées sur des communes en QPV (Lyon 8, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons, Oullins, Rillieux-la-Pape) et une permanence Caf a lieu à Saint-Priest (centre socioculturel de l'Olivier). Les équipes reçoivent sur rdv les allocataires pour l'ouverture ou le suivi de leurs droits Caf.

La Caf du Rhône contribue à renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits sur les QPV et à soutenir des actions partenariales (MDML, CAF, centres sociaux, associations de terrain.)

Elle prévoit d'ouvrir les Webinaires et séminaires de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations...) pour croiser les approches et renforcer la qualité d'accompagnement des publics.

Elle est engagée auprès de la CPAM sur des démarches "pro-actives" d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA.

La Caisse Nationale prévoit d'automatiser les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre de son projet de solidarité à la source

## ***En matière d'aides collectives :***

Le Schéma des services aux familles (SDSF) qui définit les priorités d'actions en matière de petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse et animation de la vie sociale à l'échelle de la Métropole de Lyon et du département du Rhône a repéré dans le cadre d'un diagnostic des déséquilibres dans les quartiers prioritaires :

- **Des facteurs fragilisant** : forte densité démographique, natalité soutenue, part importante de familles à bas revenus, faible taux d'activité des parents – des mères surtout –, décrochage scolaire et freins multiples à l'insertion socioprofessionnelle, etc.
- **Retard dans l'offre d'accueil** : faible taux de couverture en services aux familles, faible taux d'occupation des services ou, au contraire, suroccupation des équipements, faible autonomie numérique, nécessité d'accompagnement dans l'accès aux droits, etc.

Les axes et orientations stratégiques des différents plans d'actions thématiques du SDSF incluent des actions spécifiques et renforcées en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## En matière de petite enfance

La CNAF dans le cadre de la nouvelle **Convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027** prévoit de maintenir et développer des bonifications pour le développement de berceaux en EAJE sur les QPV :

- Pour les EAJE, 3600€ de bonus territoire par place au lieu de 2300€ hors QPV + bonification des places déjà existantes : 1700 € au lieu de 400€ hors QPV.
- En matière de financement d'investissement, la contribution de la Caf sur les places d'EAJE créées sont également majorées en fonction du potentiel financier par habitant.

Le volet Petite enfance du SDSF établit une liste de territoires très prioritaires « le Top 7 » afin d'y concentrer les ressources de la Caf du Rhône et de ses partenaires en matière de petite-enfance : Villefranche-sur-Saône, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Vénissieux, Givors, Rillieux-la-Pape et Lyon 8 (périmètre Cité Educative). A ce titre il cible le développement d'actions sur ces territoires :

- Développer les services petite-enfance prioritairement sur ces territoires, notamment les crèches à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIP/AVIS) disposant de places fléchées pour les parents en parcours d'insertion avec France Travail. Le financement des crèches (crèches AVIP/AVIS) est également majoré si les places dédiées sont situées en QPV ou ZRR (de 4000€ à 7000€ par place au lieu de 500€ à 6100€ hors QPV selon le potentiel financier par habitant)
- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation pluriannuel afin de faciliter l'accueil de publics en situation de fragilité sur plusieurs thématiques (violences intra-familiales, prévention de l'obésité, troubles de l'acquisition du langage, etc.). Ces actions de sensibilisation peuvent par exemple prendre la forme de temps d'échanges (journées pédagogiques, semaine petite-enfance, etc.) ;
- Mobiliser nos partenaires pour faire évoluer les critères de priorité d'accès en EAJE au profit des publics pauvres.

### **La politique enfance-jeunesse de la Caf du Rhône est largement centrée sur les territoires prioritaires**

La CNAF dans le cadre de la nouvelle **Convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027** prévoit des financements spécifiques pour les accueils de loisirs inscrits au « Plan mercredi » : le financement de l'heure d'accueil est majoré de 0,95€ lorsqu'ils sont situés en QPV.

L'appel à projet annuel **Fonds publics et territoires** est un outil de soutien aux projets déployés sur les QPV :

- un axe est dédié à des projets d'aller-vers/itinérance en territoires prioritaires (QPV et zones rurales).
- Il appuie les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en "pied d'immeuble" ou via le numérique
- Il favorise l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via l'e soutien à des projets collectifs de jeunes
- Il renforce l'accessibilité des accueils de loisirs aux publics fragiles via un soutien à l'amorçage de la mise en place d'une tarification accessible aux plus fragiles et un accompagnement méthodologique des gestionnaires

- Il appuie la qualité d'accueil des publics fragiles via le financement de postes d'animateurs en surencadrement dans les accueils de loisirs en QPV

Le déploiement des **Prestations de service Jeunes** porte une attention particulière aux territoires prioritaires où la nécessité d'accompagnement éducatif est plus importante. La PS Jeunes vise le financement d'animateurs qualifiés et l'évolution qualitative des offres d'accompagnement et d'activités proposées aux adolescents, en favorisant l'engagement citoyen et l'implication des jeunes. Dans ce cadre, la mise en réseau des acteurs de la jeunesse facilite et renforce leurs pratiques professionnelles, par exemple avec le réseau Promeneurs du net.

Le plan d'actions Enfance-Jeunesse prévoit le développement renforcé du **dispositif Contrat local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)** en QPV, notamment des CLAS à destination des adolescents, davantage concerné par les dynamiques de décrochages scolaires ;

Dans la même logique, le SDSF prévoit une **implication renforcée dans les Cités éducatives**. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle.

Au-delà des enjeux liés à la scolarité, à la formation et à la citoyenneté, le volet porte une attention particulière à l'autonomisation et à la décohabitation des jeunes.

En matière de santé des jeunes, la Caf soutient 7 PAEJ – Points accueil écoute jeunes – situés sur des communes en QPV (Vaulx-en-Velin, Lyon, Meyzieu/Décines, Villeurbanne, Saint-Priest, Vénissieux-Saint-Fons)

Sont également soutenus les projets de chantiers loisirs pour les jeunes en QPV dans le cadre dispositif Ville Vie Vacances (VVV) – 149 projets soutenus en 2022.

### **La politique d'Animation de la vie sociale**

L'Animation de la vie sociale (AVS) est une politique promue par les Caf et soutenue par les collectivités territoriales qui s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Elle rayonne sur les territoires urbains et ruraux favorisant la mobilisation des habitants pour leur permettre de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie et à leurs difficultés de vie quotidienne, au développement de l'éducation, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions. Ces structures se situent à la croisée entre de multiples disciplines du champ social et de multiples politiques publiques.

L'animation de la vie sociale vise à créer les conditions permettant aux personnes de devenir acteurs du changement, tant au regard de leurs conditions de vie (logement, environnement et cadre de vie...), que de

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

leurs besoins et aspirations personnelles ou collectives (socialisation et insertion, exercice de la parentalité, éducation et formation à la citoyenneté, expression culturelle...). Ce faisant, l'animation de la vie sociale œuvre au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions. Elle constitue une réponse pertinente et adaptée aux problématiques sociales individuelles et collectives d'un territoire, mais aussi aux dynamiques et aspirations sociales des personnes, des familles et des groupes.

La CNAF dans le cadre de la nouvelle **Convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027** poursuit son objectif de déployer une structure AVS dans chaque QPV. La Caf du Rhône a atteint l'objectif de 100% de territoires QPV couverts ou en préfiguration en 2022 sur la Métropole de Lyon et le Rhône, notamment grâce à des fonds de préfiguration de la CNAF dédiés au développement de l'AVS sur les territoires en QPV. Elle étudiera les opportunités de développement de structures AVS dans les territoires entrant en QPV en 2024 qui en sont dépourvus.

Actuellement sur 80 centres sociaux et 23 espaces de vie sociale sur le Rhône et La Métropole de Lyon, 69% se situent sur un Quartier prioritaire. L'investissement de la Caf auprès de ces structures s'élève à plus de 25,8 millions d'euros.

La Caf s'engage à travers des conventions tripartites d'une part et à la participation à des instances partenariales territoriales telles que celles des contrats de ville à renforcer le partenariat interinstitutionnel dans le soutien aux structures d'animation de la vie sociale, centres sociaux et EVS.

### **La politique parentalité de la Caf vient en soutien aux parents et familles fragilisées**

Différents dispositifs sont déployés sur le territoire du Rhône, la plupart dans le cadre des objectifs du Fonds National Parentalité de la CNAF :

- La médiation familiale
- Les espaces de rencontre et les espaces de rencontre protégés
- Les conseils locaux de la parentalité
- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) – attention particulière aux projets situés en QPV
- Les projets du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité – attention particulière aux projets situés en QPV
- Le guide parentalité à l'usage des acteurs de la parentalité
- Les lieux ressources parentalité
- Les projets familles des centres sociaux sont centrés sur l'accompagnement à la parentalité (Cf : LC CNAF AVS 2012 et 2016)

Dans ce cadre, la Caf poursuit le soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école, et aux espaces ressources favorisant le dialogue entre parents et adolescents

## **Le cadre partenarial des convention territoriales globales**

Les **conventions territoriales globales (CTG)** signées entre la Caf et les communes autour de l'ensemble des thématiques portées par l'action sociale de la Caf intègrent des diagnostics et évaluations spécifiques sur les territoires en QPV. Les objectifs fixés avec les collectivités et les partenaires dans ces CTG intègrent les enjeux des QPV et les actions déployées atterrissent sur ces quartiers.

La convention territoriale globale est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de garantir une offre de services complète et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être abordés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

L'enjeu est de s'extraire des démarches en silo pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. La CTG constitue désormais le socle de la contractualisation entre la Caf et les collectivités locales.

Cette démarche porte l'intérêt d'élaborer un diagnostic partagé efficient et prospectif à l'échelle intercommunale prenant en compte les spécificités locales, de retracer l'ensemble des dispositifs et financements apportées par la branche famille sur le territoire intercommunal, qu'ils concernent l'EPCI, un regroupement de communes ou une commune.

En dépassant les objectifs sectoriels, la plus-value des CTG réside dans la volonté des acteurs de répondre conjointement à un objectif territorial commun et de faire jouer pleinement les complémentarités.

La Ctg permet la déclinaison au plus près des besoins des familles des orientations et priorités déclinés dans le Schéma départemental des services aux familles tout en permettant à la Caf d'avoir un lien contractuel et politique fort avec le territoire. Elle permet ainsi de conjuguer politique nationale et intérêt des territoires. Il s'agit de décliner localement, aux différents échelons, les politiques familiales et sociales portées par la branche, dans un projet de territoire coconstruit avec les acteurs locaux.

D'une durée de 5 ans, la Ctg est une démarche qui évolue par étape : interconnaissance, évaluation/diagnostic partagé, plan d'actions, suivi, mesure d'impact.

### **En matière d'indicateurs de suivi/évaluation :**

La liste des équipements financés par la Caf situés en QPV grâce à la signature depuis 2019 d'une licence d'utilisation du service SIG du CGET. Elle est utilisée pour localiser les équipements situés en QPV et réaliser un suivi spécifique, accessible notamment dans les diagnostics CTG et les tableaux de bord de suivi de la Caf. Cependant si l'équipement est situé hors du QPV mais développe des actions dans le QPV, celles-ci ne sont pas agrégées aux bilans quantitatifs produits.

Le ciblage des centres sociaux et espaces de vie sociale situés en QPV grâce à l'observatoire national SENACS qui recueille annuellement les données d'activités et les données financières de ces structures.

Par ailleurs, la Caf du Rhône dans le cadre d'une convention avec l'agence d'urbanisme de Lyon fournit à celle-ci des données statistiques des allocataires en vue d'utilisation dans ses études et diagnostics à l'échelle des QPV.

Dans le cadre des Conventions territoriales globales, des évaluations sont prévues en fin de période en amont des renouvellements, les actions menées en QPV ainsi que le développement quantitatif des services aux familles dans les QPV sont intégrées à ces évaluations.

Sur les appels à projets (FPT, REAAP, Valeurs de la République, VVV) et prestations de services (PS Jeunes, CLAS) proposés par la Caf, des bilans qualitatifs et quantitatifs sont demandés aux porteurs de projets afin d'alimenter les tableaux de bord et les bilans annuels du schéma des services aux familles.

Les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) effectuent tous les 4 ans une évaluation de leurs projets sociaux et projets familles, condition au renouvellement de leur agrément Caf. Ces données alimentent les stratégies de développement et consolidation de l'AVS sur les territoires ainsi que les priorités du schéma des services aux familles. Ces trois dernières années trois recherches-action sur l'utilité sociale des centres sociaux sur leurs territoires ont été financés. Deux d'entre elles sont encore en cours et un temps de restitution est envisagé courant 2024.

### **3. Attentes vis-à-vis des services en charge de la politique de la ville**

---

Renforcer sur les territoires en QPV, la concertation avec les institutions et acteurs de droit commun afin de :

- Partager les diagnostics de territoire,
- Connaître les politiques de droit commun mobilisées et mobilisables, informer sur les appels à projets annuels et opportunités de financement,
- Identifier les freins et leviers à la mobilisation du droit commun, les zones/dispositifs peu ou pas mobilisés
- Mieux articuler les CLA avec les CTG

### **4. Déclinaison des objectifs CTG du territoire en lien avec la CLA / le contrat de ville**

---



## 5. Les engagements Caf dans le contrat de ville métropolitain

Thème	Axe	Objectif stratégique	Résultats attendus	Engagements Caf
Accès aux droits et aux services	Des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et leur métropole	Rendre visible les lieux d'accueils et former les acteurs	Des lieux plus accueillants et accessibles en proximité	Appuyer les structures d'Animation de la Vie sociale (AVS) comme lieux relais pour orienter les publics vers les institutions afin d'accéder à leurs droits (Caf)
			Du personnel formé, des ayants droits considérés	Ouvrir les Webinaires et séminaires de la Métropole ou de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations...) pour croiser les approches
		Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches «d'aller vers»	Une simplification « en amont » et de l'inclusion numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Automatiser les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre des développements nationaux engagés (CAF)</li> <li>✓ Poursuivre les démarches "pro-actives" d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA (CPAM en partenariat avec la CAF)</li> </ul>
			Des démarches "d'aller-vers" coordonnées et de lutte contre le non-recours	Renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits sur les QPV et soutenir des actions partenariales (MDML, CAF, centres sociaux, associations de terrain.)

Thème	Axe	Objectif stratégique	Résultats attendus	Engagements Caf
		Des acteurs plus fortement sensibilisés aux discriminations et à l'égalité	Des acteurs outillés et des pratiques en évolution	
Tranquillité, prévention, médiation	Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité	Retrouver un climat de confiance et de sécurité dans les QPV	Tranquillité et sécurité	
		Renforcer la présence humaine auprès des habitants et des jeunes	Des espaces communs apaisés et partagés par toutes et tous	
			Une médiation sociale renforcée	Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en "pied d'immeuble" sur les QPV ou via le numérique (PS jeunes, FPT, Promeneurs du net) (CAF)
			Une prévention spécialisée au plus près des territoires	Accompagner les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'éducation critique aux médias et dans la promotion des valeurs de la République en associant les habitants et les jeunes (CAF)
Emploi-insertion et développement économique	Se former, travailler, entreprendre, s'engager :	Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants	Des habitants orientés et conseillés	

Thème	Axe	Objectif stratégique	Résultats attendus	Engagements Caf
	<b>pouvoir agir et se réaliser</b>	Rapprocher entreprises et habitants avec des modalités renouvelées	Des entreprises impliquées dans les QPV	
		Faciliter l'insertion et les parcours vers l'emploi	Un accompagnement effectif et décloisonné	
			Des freins à l'emploi levés	Favoriser le déploiement de places dédiées en crèches pour les personnes en parcours d'emploi (crèches AVIP/AVIS) (CAF)
			L'insertion par l'activité économique facilitée	
		Renforcer le potentiel économique des QPV	Une dynamique entrepreneuriale encouragée	
			Des activités économiques au cœur des QPV	
		Structurer l'animation territoriale	Une animation territoriale lisible	
<b>Education</b>	<b>Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes</b>	Amplifier l'ancrage des établissements sur les quartiers	Des établissements ouverts plus largement	Accompagner le développement de places en crèche en QPV via des financements bonifiés dans les territoires sous-dotés s'engageant à développer leur offre d'accueil (CAF)
			Ouvrir le hors-quartier	Maintenir une priorisation des QPV, ou a minima une prise en considération des publics QPV, dans la mise en œuvre des politiques jeunesse (comme le dispositif ville-vie-vacances) (Etat - Caf)  Favoriser la mise en réseau des acteurs de la jeunesse afin de faciliter et renforcer leurs pratiques professionnelles, par exemple avec le réseau Promeneurs du net (CAF)  Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via

Thème	Axe	Objectif stratégique	Résultats attendus	Engagements Caf		
				l'accompagnement de projets collectifs de jeunes (Caf)		
		Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité	Un climat scolaire amélioré			
			Un cadre de travail épanouissant			
		Renforcer la réussite éducative par un continuum éducatif	Des parcours éducatifs renforcés	Prioriser les QPV dans le soutien aux « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) en vue d'accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite éducative (Caf)		
		Augmenter l'attractivité des établissements	Des moyens renforcés pour réussir			
			Mixité scolaire et sociale stimulée			
		Développer le lien de confiance avec les parents	Des parents et des jeunes reconnus comme acteurs	Soutenir, en lien avec les communes, le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre parents et leurs enfants, notamment les adolescents (Métropole, Etat, CAF)		
			Des parents accompagnés	Poursuivre le soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentalité) (CAF)		
		<b>Habitat et transitions écologiques</b>	<b>De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre</b>	Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels	Des habitants formés et informés	
				Agir en proximité	Une présence des institutions plus lisible et plus visible	
Agir par le logement	Un rééquilibrage de l'offre de logements au sein de la métropole					
	Une offre diversifiée et adaptée aux QPV					

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-026-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Thème	Axe	Objectif stratégique	Résultats attendus	Engagements Caf
			Des parcours résidentiels adaptés et de qualité	
			Des copropriétés accompagnées	
			Des logements de qualité et confortables	
		Adapter les quartiers au changement climatique	Nature en Ville, réduction de la consommation d'eau	
			Réduction, tri, valorisation : des déchets mieux traités	
			Résilience des quartiers	
		Manger mieux, manger abordable	Une alimentation saine et accessible	
		Renforcer le modes actifs et les transports en commun dans les QPV	Une tarification sociale accessible	
			Des quartiers désenclavés	
			Des changements d'usages accompagnés	
Vie associative	Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie	Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous	Des équipements culturels engagés	Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs aux publics fragiles via un soutien financier à l'amorçage de la mise en place d'une tarification accessible aux plus fragiles et un accompagnement méthodologique des gestionnaires "Renforcer la qualité d'accueil des publics fragiles via le financement de postes d'animateurs en surencadrement dans les accueils de loisirs en QPV qui le sollicitent par voie d'appel à projet (CAF)
			Proximité et égalité des territoires renforcées	

Thème	Axe	Objectif stratégique	Résultats attendus	Engagements Caf
			Des projets artistiques et culturels de qualité et durables	
		Favoriser la santé et le bien-être à tous les âges de la vie	Accès aux soins et santé mentale	Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV (ARS, Métropole) et des Points Accueil et Ecoute Jeunes
			Des actions en proximité	
			Le sport -santé - bien être encouragé	
		Inclure par le Sport	Des équipements accessibles et de l'animation sportive	
			Des pratiques sportives pour toutes et tous	
		Soutenir la vie associative en QPV	Des moyens pour garantir le lien social	Soutenir, en lien avec les communes et l'Etat, le déploiement de structures d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale) dans les QPV qui en sont dépourvus. (CAF) Appuyer le fonctionnement des structures AVS intervenant en QPV et renforcer la concertation entre les partenaires institutionnels (Métropole, communes, Etat, Caf) dans le soutien à ces structures
				Des ressources à destination des associations